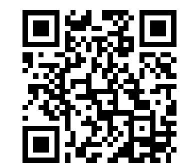
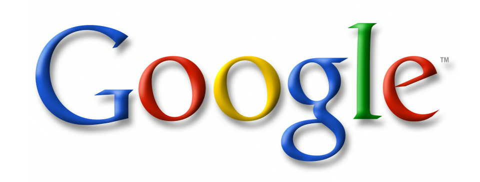
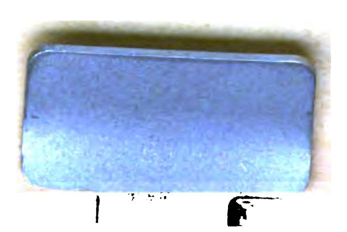






# ANNALES

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

## DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

# ANNALES

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

## DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

1880

ÉPINAL
CHEZ M. V. COLLOT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
RUE DU BOUDIOU.

PARIS
CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82.

1880

# EXTRAITS

DES

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## DE L'ANNÉE 1879.

### SÉANCE DU 23 JANVIER 1879.

*Président* : M. Le Moyne. — *Secrétaire* : M. Colnenne.

M. Gley, au nom de la Commission d'admission, fait un rapport, dont les conclusions sont favorables, sur les nouveaux membres présentés.

M. Le Moyne donne lecture du rapport de la Commission administrative sur les comptes de 1878.

M. Le Moyne présente le projet du budget de 1879. Le budget est voté.

Correspondance :

Lettre de M. le docteur Chevreuse sur les matières colorantes extraites de divers végétaux.

Lettre de M. Duhamel, archiviste départemental à Avignon, annonçant l'envoi prochain de diverses études et recherches intéressant les Vosges, et envoi par le même auteur d'un travail intitulé : *Les chanoinesses d'Epinal en 1790 ; suppression du Chapitre.*

Envoi d'observations météorologiques faites à Martigny-les-Lamarche, par M. Dubois.

Demandes de récompenses.

Sur la proposition de M. Lebrunt, la Société souscrit à un exemplaire des actes de la 3e session du Congrès des Américanistes, qui doit avoir lieu à Bruxelles en 1879.

Sur la proposition d'un membre, la Société adresse des félicitations à M. Cherest et à M. Chapellier, nommés officiers de l'Instruction publique.

M. le Président fait savoir que la date de la Conférence de M. Georges Ville ne peut pas encore être fixée. Des pourparlers ont lieu entre M. Figarol et M. Ville.

M. Voulot donne lecture de sa notice sur l'église d'Epinal. Cette notice est insérée aux Annales de 1879.

M. Kiener propose d'appeler l'attention de l'administration sur la partie du rapport de M. Voulot concernant le défaut de solidité de l'église d'Epinal.

M. Le Moyne donne lecture d'une notice sur l'abbé Duquesnois, par M. Chabert.

## SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1879.

***Président*** **: M. Le Moyne —** ***Secrétaire*** **: M. Cherest.**

M. le Président de la Société philomathique de Saint-Dié invite la Société à se faire représenter à l'assemblée générale annuelle du 23 février.

Lecture est donnée des présentations de M. Georges Ville et de M. Le Cler.

Elections. Sont élus membres de la Société MM. Mottet, Bippert, Cahen, Tanant, Favre et Morlot.

La Commission d'admission fait son rapport sur la candidature de M. Kintzel. Les conclusions sont favorables.

Sur les propositions des diverses commissions, le programme des Concours de 1879 est arrêté.

M. Le Moyne lit au nom de la Commission d'agriculture un rapport de M. Lebrunt sur la demande d'un concours d'irrigation dans les Vosges. Il soumet à la Société un projet de lettre au Ministère de l'Agriculture et du Commerce et le projet d'une autre à M. le président du Conseil général des Vosges. — La Société adopte les propositions de la Commission.

M. Lebrunt, président de la Commission d'agriculture, de-

mande s'il n'y a pas lieu dans les Vosges de s'occuper sérieusement de l'amélioration de la fabrication des fromages. Il est décidé que la question sera étudiée par la Commission d'agriculture.

M. Defranoux lit la 2e partie de son travail sur les *écraignes*, travail duquel il résulte que les membres de l'académie de Troyes savaient occuper leurs veillées en joyeux compères.

## SÉANCE DU 13 MARS 1879.

*Président :* **M. Le Moyne.** — *Secrétaire :* **M. Cherest.**

Il est donné connaissance à la Société d'une lettre de M. de Boureulle proposant de faire une lecture à la Société et et une conférence publique. La double proposition de M. de Boureulle est agréée.

Sont présentés pour faire partie de la Société : MM. Roger Kiener, Thierry, Leblanc.

La Commission d'admission fait son rapport sur les candidatures de M. Georges Ville et de M. Le Cler. Les conclusions sont favorables.

M. Kintzel est élu membre de la Société.

La Commission d'archéologie et d'histoire fait un rapport sur le travail de M. Duhamel : *Les chanoinesses d'Epinal en 1790*.

M. Voulot fait connaitre son intention de lire aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne son travail sur l'église d'Epinal. La Société attendra, pour prendre une décision, que ce travail soit complet.

M. Voulot donne lecture de deux mémoires sur Soulosse, qu'il a également l'intention de communiquer aux Sociétés savantes réunies à la Sorbonne. Les mémoires sont approuvés.

M. Demangeon lit une note sur un udomètre et un psychromètre enrégistreurs, employés à l'observatoire météorologique de New-York et inventés par le Directeur, M. Draper. Le travail de M. Demangeon sera renvoyé à la Commission

scientifique afin qu'elle examine s'il y a lieu de l'insérer aux *Annales*

M. Gley lit une analyse du mémoire de M. Malte-Brun : L'expédition polaire anglaise en 1875-1876. Après avoir exposé d'une manière très-intéressante toutes les difficultés que dut vaincre *l'Alert* dans cette audacieuse entreprise, avoir exprimé avec M. Malte-Brun le regret de voir notre pays indifférent à de si généreux efforts, M Gley termine ainsi son analyse de la brochure de M. Malte-Brun qui abonde en renseignement nombreux, et en aperçus variés : « C'est l'œuvre d'un homme vieilli dans les études géographi- » fiques. Il y a beaucoup à apprendre de lui, bien que son opi- » nion puisse différer de celle de plusieurs savants ou marins » sur le passage du pôle Nord. Mais il faut lire cette curieuse » notice pour avoir une idée des observations si précieuses, si » importantes que l'auteur a rassemblées sur les régions po- » laires. » La Société remercie M. Gley de cette communication très-intéressante et, conformément aux conclusions, décide que M. Malte-Brun, membre correspondant, sera avisé qu'un rapport a été fait sur son mémoire à la société par M. Gley. Il est décidé d'autre part que le travail de M. Gley sera renvoyé à la Commission littéraire, avec proposition d'insertion aux *Annales*.

Au nom de la Commission historique, M. Chapellier lit un rapport très-consciencieusement écrit sur l'ouvrage de M. Lecler, intendant militaire en retraite, notre ancien collègue : *Charles de Vaudémont*, 2 volumes. M. Chapellier propose en terminant d'accepter l'œuvre de M. Lecler pour le concours de 1879.

La notice de M Chabert, membre correspondant, sur l'abbé Duquesnois, curé de Vouxey en 1770, est l'objet d'un autre rapport de M. Chapellier. « Dans un temps où les plus sérieuses questions économiques nous préoccupent chaque jour, on aime à se figurer le calme qui régnait, il y a cent ans, au milieu de ces populations laborieuses qui se livraient, sans arrière pensée, aux fêtes populaires, aux candides

réjouissances auxquelles les invitait un ami dévoué, un véritable bienfaiteur, un digne ministre de celui qui bénit et féconde le labeur de l'homme des champs. Je demande donc l'insertion de la notice de M. Chabert; elle perpétuera le souvenir d'une modeste institution, digne de toutes nos sympathies et celui de l'homme de bien qui, dans notre pays, en fut le généreux auteur. » Telles sont les conclusions de M. Chapellier; elles sont adoptées par la Société.

M. Chapellier rappelle ensuite le rapport de M. Graillet sur le travail de M. le docteur Fournier : *Rambervillers au 17e siècle*, 1636-1660 et, de concert avec lui, propose l'insertion aux *Annales*.

M. Lebrunt, président de la Commission d'agriculture, donne lecture du procès-verbal de la séance du 10 mars de cette Commission. Il s'agit surtout de la marche à suivre à l'effet d'organiser les champs d'expérience pour démontrer l'efficacité des engrais chimiques de M. Ville. Il est arrêté qu'une lettre circulaire sera adressée aux maires d'un certain nombre de communes pour que le terrain soit mis à la disposition des instituteurs sous la direction desquels les essais doivent être effectués. M. le Préfet fait savoir qu'en reconnaissant toute l'efficacité des engrais chimiques, M. Heuzé, inspecteur général de l'agriculture, actuellement à Epinal, est fort d'avis de ne les employer que concurremment avec le fumier.

## SÉANCE DU 10 AVRIL 1879.

*Président* : **M. Lebrunt, vice-président.** — *Secrétaire* : **M. Cherest.**

M. Voulot fait savoir que les fouilles de Bouzemont sont comblées, à la réserve des ouvertures des sarcophages, dans lesquels il compte continuer ses recherches.

M. Georges Ville, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, et M. Le Cler, sous-intendant militaire à Cannes, sont élus membres correspondants.

La Commission d'admission fait son rapport sur les candidatures de MM. Thierry, Roger Kiener et Leblanc. Les conclusions sont favorables.

Lecture est donnée des présentations de M. Masure et de M. F. Moreau.

M Lebrunt, au nom de la Commission scientifique et industrielle demande que des félicitations et des remercîments soient adressés à M. Préclaire pour sa communication relative à un nouveau transmetteur mécanique des signaux Morse, de son invention. Cela a déjà été fait, et M. Préclaire a prié la Société d'ajourner l'étude de cet appareil, auquel il désire apporter de nouveaux perfectionnements.

Il propose d'adresser des remercîments à M. le docteur Chevreuse pour ses recherches sur les matières colorantes extraites des végétaux.

La séance est terminée par une lecture très-intéressante de M. le colonel de Boureulle ayant pour objet les *Côtes de Bretagne*. Comme toujours, des cartes et des vues photographiques permettent de suivre l'auteur de ce voyage dans ses diverses pérégrinations. Les mœurs des Bretons, leurs croyances religieuses, leurs moyens d'existence et en particulier la pêche à la sardine sont pour M. le colonel de Boureulle le sujet de très-nombreux et très-intéressants détails, et tous les membres présents sont heureux de le remercier et de lui adresser leurs très-sincères félicitations.

## SÉANCE DU 15 MAI 1879.

***Président :*** **M. Lebrunt, vice-président. —** ***Secrétaire :*** **M. Haillant.**

M. Thierry, propriétaire à Epinal, M. Roger Kiener, industriel à Epinal, et M. Leblanc, directeur de la ferme école du Beaufroy, à Mirecourt, sont élus membres de la Société.

La Commission d'admission fait son rapport sur les candidatures de MM. Masure et Moreau. Les conclusions sont favorables.

M. Lebrunt lit un rapport de la Commission d'agriculture. Les conclusions sont adoptées.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Demangeon sur le travail météorologique de M. Dubois. Les conclusions sont adoptées.

M. Voulot lit le rapport de la Commission d'histoire et d'archéologie. Les propositions d'insertion sont adoptées.

M. Gley propose l'insertion du travail de M. Arthur Benoît : *Voyage de Montaigne dans les Vosges.*

M. de Boureulle continue la lecture de son travail historique et descriptif sur la Bretagne, intitulé : *Voyage maritime sur les côtes occidentales de Bretagne, de Vannes à Brest*, 2e *partie du récit*. La Société offre à l'auteur ses remercîments très-sincères.

## SÉANCE DU 19 JUIN 1879.

*Président* : M. le Moyne. — *Secrétaire* : M. Chereat.

M. le Président donne connaissance à l'assemblée du résumé de la correspondance, d'après le procès-verbal de la réunion de la Commission administrative du 14 juin 1879.

Les deux opuscules de M. le docteur Liégey, sur des observations médicales, sont renvoyés à la Commission scientifique.

Les quatre brochures archéologiques de M. L. Germain sont renvoyées à la Commission d'archéologie.

« *Mes insomnies* » poésies de M. Chutin, présentées pour le concours. sont renvoyées à la Commission littéraire.

La demande de M. Thiriat relative à l'association fromagère des Vosges est renvoyée à la Commission d'agriculture.

Le répertoire archéologique du canton de Coussey, par M. Olry, est renvoyé à la Commission d'archéologie, de même que la demande de M. A. St-Paul.

L'opéra comique de M. Tourey, présenté au concours artistique est renvoyé à la Commission littéraire et artistique.

La Société est d'avis d'avoir avec la Société de géographie de l'Est les mêmes relations qu'avec toutes les Sociétés savantes correspondantes, et de lui proposer l'échange des publications, sans adhérer collectivement, d'autant mieux que la plupart des membres de la Société sont déjà inscrits comme adhérents pour leur compte particulier.

La Société décide l'insertion aux *Annales* de 1879 du 3e et du 4e *Récit sur l'Algérie* par M. de Boureulle, avec les croquis géographiques qui les accompagnent.

Elle décide également l'insertion du travail de M. Lepage, *Hôpital de Gerbonvaux et Chapelle de Bermont*.

D'après l'avis de la Commission administrative, la Société est disposée à accepter l'ajournement de l'insertion aux *Annales* des monographies de MM. Boyé, Duhamel et Voulot sur l'église d'Epinal, mais, sur un amendement de M. Chapellier et après discussion, la Société décide, à la majorité des membres présents, l'insertion du travail de M. Voulot aux *Annales* de 1879.

M. Duroselle, professeur d'agriculture du département des Vosges, lauréat de la Société en 1878, est proposé comme membre de la Société d'Emulation par MM. Lebrunt et Cherest.

Il est procédé au vote pour l'élection de MM. Masure et Moreau. A l'unanimité M. Masure est proclamé membre associé et M. Moreau membre correspondant.

Au nom de la Commission d'admission, M. Gley fait un rapport favorable sur la candidature de M. Finot, avocat, archiviste de la Haute-Saône, auteur de plusieurs études historiques et géographiques.

M. Voulot, président de la Commission d'archéologie, sol-

licite un crédit pour extraire de la Moselle des restes d'une colonne gallo-romaine ayant supporté un groupe équestre déjà déposé au musée. Un crédit extraordinaire de 150 fr. est accordé à la Commission.

M. le Président donne lecture de la pièce de poésie présentée par M. Le Cler, *Un centenaire de lord Brougham*, célébré dernièrement à Cannes. Des remercîments sont votés à M. Le Cler.

La Commission scientifique propose l'insertion aux *Annales* du travail météorologique de M. Demangeon en demandant à l'auteur quelques légères modifications.

A l'ordre du jour se trouvait une lecture de M. Voulot sur la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Ne lui trouvant plus assez d'actualité, M. Voulot a témoigné le désir de la retirer, mais en présence de l'insistance d'un certain nombre de membres, il est convenu que M. Voulot donnera connaissance de son travail dans une des prochaines réunions.

## SÉANCE DU 17 JUILLET 1879.

***Président* : M. Le Moyne. — *Secrétaire* : M. Cherest.**

M. le Président donne connaissance à l'assemblée du résumé de la correspondance, d'après le procès-verbal de la réunion de la Commission administrative.

La Société décide d'adresser des remercîments à M. Lebrun, architecte à Lunéville, pour ses offres relatives au Congrès des Américanistes, à celui de Géographie commerciale et à l'Institution ethnographique.

Le manuscrit de M. le docteur Charles sur Albert Montémont est renvoyé à la Commission littéraire.

La Société approuve la nomination de M. E. Noël qui a quitté le département pour habiter Paris, comme membre correspondant.

Il en est de même pour M. Nicolas qui s'est fixé à Nancy.

La Société prend acte des bonnes intentions de M. Masure admis comme membre associé.

A propos de l'invitation adressée à la Société par l'Association française pour l'avancement des sciences, d'assister à la 8e session à Montpellier, M. Cherest propose de demander à l'Association l'échange des publications. Adopté.

Il est proposé de faire la même demande à la Société de géographie de l'Est, siégeant à Nancy.

La Société prend acte de l'envoi des notes météorologiques de M. Demangeon pour le mois de juin 1869.

M. Le Moyne fait observer que les observations sur l'état du ciel et sur les quantités de pluie constatées au pluviomètre ne concordent point pour chaque jour, que le 20 juin par exemple, jour d'orage et de pluie, il n'y a rien au pluviomètre et ce n'est qu'au 21 juin que le pluviomètre indique 4mm2. La Société est d'avis d'en faire l'observation à M. Demangeon qui à cet égard est en désaccord avec les autres observateurs.

M. le Maire d'Epinal demande à la Société de compléter la collection des *Annales* aux archives de la mairie d'Epinal.

Une collection des mêmes *Annales* étant incomplète dans les archives de M. l'Ingénieur en chef du service ordinaire, la Société décide d'offrir à M. l'Ingénieur de les compléter s'il y a lieu.

La Société agrée la demande de M. Cherest et décide en outre que les quatre exemplaires des *Annales* à ajouter aux prix désignés seront reliés aux frais de la Société.

Sont présentés pour faire partie de la Société MM. Braconnier, Debidour, Barbier et Nolen.

La Commission d'admission fait un rapport sur la candidature de M. Duroselle. Les conclusions sont favorables.

M. Finot, avocat, archiviste de la Haute-Saône, est élu membre correspondant.

M. Graillet fait savoir que la Commission artistique propose de renvoyer l'opéra comique de M. Tourey à l'examen d'un artiste de Nancy.

M. Garnier dépose sur le bureau un travail de M. Braconnier

sur les sources sulfatées calciques du trias en Lorraine et surtout dans les Vosges.

## SÉANCE DU 3 OCTOBRE 1879.

***Président*** : **M. Lebrunt, vice-président.** — ***Secrétaire*** : **M. Cherest.**

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion de la Commission administrative.

M. Demangeon est prié de formuler lui-même la demande qu'il désire voir adresser par la Société au Bureau central de météorologie relativement aux heures d'observations pluviométriques.

M. le Ministre de l'Instruction publique adresse à la Société un répertoire de bibliographie belge, contenant le relevé de tous les écrits périodiques qui se publient en Belgique. Il invite la Société à faire des échanges internationaux de ses publications. Le répertoire de bibliographie belge est déposé aux archives.

M. Duroselle, professeur départemental d'agriculture dans les Vosges, est élu membre de la Société.

La Commission d'admission fait son rapport sur les candidatures de MM. Braconnier, Debidour, Barbier et Nolen. Les conclusions sont favorables.

Il est déposé sur le bureau : 1° un manuscrit de M. Le Cler : *Origine des langues romanes* ; 2° *Les folioles,* poésies de M. Godins. Remercîments et renvoi à la Commission littéraire.

Il est également déposé sur le bureau deux brochures de M. Papier, sur les Kabyles et un travail sur la Géographie de Senones par M. Jouve. Remercîments aux auteurs et renvoi à la Commission d'histoire.

M. Voulot donne lecture d'un travail sur le monument de Portieux. Il donne d'abord l'historique de la trouvaille faite par Ed. Bogard en juillet 1870, et dit comment le Musée des Vosges s'enrichit, en septembre 1870, du cavalier

placé depuis dans le vestibule d'entrée. M. Voulot fait ensuite connaître les détails des fouilles entreprises par lui. Neuf pierres d'une colonne sont apportées au Musée et d'autres blocs sont encore enfouis dans la Moselle. Notre collègue pense qu'en employant une excellente drague qui est mise à sa disposition, il doit retrouver non-seulement toutes les pièces de la colonne, mais encore les fondations, des ex-voto, des monnaies et autres matériaux devant servir à préciser l'époque de l'érection du monument. Pour continuer immédiatement ses recherches, M. Voulot demande à la Société l'allocation d'un nouveau crédit de 300 fr., les 150 fr. qui ont été précédemment votés, étant déjà absorbés et au-delà.

Après discussion, la Société vote une nouvelle allocation de 300 fr. pour les fouilles de Portieux, les fonds étant à prendre sur les ressources disponibles, et décide que le crédit ouvert au budget de 1879 pour primes, recherches et fouilles à la Commission d'histoire et d'archéologie, ne saurait être affecté aux travaux de Portieux.

## SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1879.

*Président* : M. Le Moyne. — *Secrétaire* : M. Cherest.

La Commission administrative s'est réunie le 26 octobre. Elle a pris connaissance d'une lettre de M. le colonel de Boureulle exprimant le désir de faire, sous le patronage de la Société une conférence sur *Rome et la Papauté* avant les croisades. La Commission a été d'avis de prendre à son compte les frais des conférences qui seraient faites par ses membres, en limitant à deux le nombre de ces conférences pour chaque membre. Elle a décidé de demander à l'administration municipale d'établir dans le salon de l'Hôtel de Ville une estrade pour le conférencier. Ces propositions sont approuvées par la Société. M. de Boureulle est prié de fixer l'époque de sa conférence.

M. Mansuy, vétérinaire à Remirement, adresse sa démission

de membre de la Société. Une nouvelle démarche sera faite auprès de lui par son confrère, M. Lapicque.

A été envoyée une brochure de M. Dietz, pasteur à Rothau : *Essai sur le climat de Bischwiller,* avec des observations météorologiques faites dans la vallée de la Bruche en 1878-79. Des remercîments ont été adressés et les travaux de M. Dietz sont renvoyés à la Commission scientifique.

M. Gley dépose sur le bureau deux brochures de M. Grad : *Notice sur l'homme préhistorique en Alsace; Population de l'Alsace.* Ces deux brochures extraites des mémoires de l'Association française pour l'avancement des sciences sont renvoyées à la Commission historique.

Sont présentés comme membres de la Société MM. Soyer et Trompette.

Sont élus membres de la Société : MM. Braconnier, ingénieur des mines, à Nancy; Debidour, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, président de la Société de géographie de l'Est; Barbier, secrétaire général de la Société de géographie de l'Est, et Nolen, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier.

M. Châtel, rapporteur de la Commission scientifique et industrielle, donne lecture de son travail sur les récompenses à décerner dans la séance générale. Les conclusions sont adoptées sans observation.

M. Lebrunt lit son rapport sur les primes à décerner pour les travaux agricoles, les récompenses du Gouvernement devant cette année être accordées dans l'arrondissement de Remiremont. — Les propositions de la Commission d'agriculture sont adoptées, sous réserve de deux points pour lesquels M. Lebrunt est invité à prendre de nouveaux renseignements.

Au nom de la Commission d'histoire et d'archéologie et de la Commission littéraire et artistique, M. Defranoux lit son rapport dont les conclusions sont adoptées par la Société.

Le discours de M. Voulot n'étant point complètement terminé, la Société décide qu'elle se réunira en séance extraordinaire le jeudi 13 novembre pour entendre ce discours et arrêter l'ordre du jour de la séance publique.

M. Cherest rend compte des expériences faites, au Château, sur les engrais chimiques de M. G. Ville. Ces expériences démontrent la supériorité des engrais chimiques sur le fumier pour la culture des pommes de terre.

## SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1879.

***Président*** **: M. Le Moyne. —** ***Secrétaire*** **: M. Cherest.**

M. Demangeon fait savoir que c'est lui qui a envoyé la brochure de M. Dietz : *Essai sur le climat de Bischwiller* et les observations météorologiques faites dans la vallée de la Bruche par M. Dietz.

M. Gley, vice-président, se fait l'organe de la Société pour proposer qu'il soit adressé des félicitations à son président M. Le Moyne, à son vice-président M. Lebrunt et à notre collègue M. Garnier pour les distinctions honorifiques qu'ils viennent tous trois de recevoir de M. le Ministre de l'Instruction publique. — La motion de M. Gley est accueillie à l'unanimité, et il est décidé qu'il sera rappelé au procès-verbal que M. Lebrunt a reçu les palmes d'officier de l'Université et que MM. Le Moyne et Garnier ont été honorés des palmes d'officier d'Académie.

M. Mottet envoie sa photographie et sa notice biographique.

MM. Debidour, président; Barbier, secrétaire général de la Société de géographie de l'Est et Nolen, secrétaire de la Société languedocienne de géographie, remercient la Société de les avoir admis comme membres correspondants.

M. Lebrunt, d'accord avec la Commission d'agriculture, présente de nouvelles propositions sur les deux points réservés pour les primes à décerner. — La Société approuve ces propositions. Elle décide également qu'il sera ajouté

au travail de M. Lebrunt quelques mots sur les champs d'expérience des engrais chimiques, annonçant un rapport ultérieur et spécial. — La Société vote sur ses propres fonds une somme de 100 fr. destinée à récompenser les instituteurs qui ont pris la part la plus active à ces premières expériences.

Lecture est donnée de la présentation de M. Muel.

M. Graillet, en l'absence de M. Voulot indisposé, donne lecture du discours qui doit être prononcé par M. Voulot à la séance publique annuelle. Ce discours est approuvé.

La Commission d'admission fait son rapport sur les candidatures de MM. Soyer et Trompette. Les conclusions sont favorables.

La Société fixe au 4 décembre sa séance solennelle.

## SÉANCE PUBLIQUE ET SOLENNELLE DU 4 DÉCEMBRE 1879.

Voir plus loin.

## SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1879.

***Président* : M. Lebrunt. — *Secrétaire* : M. Colnenne.**

M. Le Moyne écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance, et remercier ses collègues du bon concours qu'ils lui ont prêté pendant ses deux années de présidence.

La brochure de M. Duroselle : *Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes,* est lue et discutée. Il est décidé que des remercîments seront adressés à l'auteur de la communication, en exprimant la sympathie qu'éprouve la Société pour le but poursuivi, avec le regret de ne pouvoir s'y associer plus efficacement, ce but étant étranger à son programme et à ses statuts.

M. Le Moyne soumet à la Société une proposition ainsi conçue :

Messieurs, aucun article du règlement actuel ni même du

précédent règlement ne détermine quelle place, quelle position doit être attribuée au Préfet du département lorsqu'il assiste à une séance de notre Société.

Il était autrefois d'habitude constante de lui déférer la présidence de nos séances publiques et par suite de l'inscrire en tête de la liste des membres de notre Société avec le titre de Président d'honneur. Cette habitude fut interrompue en 1877, et, bien que M. le préfet actuel ait été élu membre de la Société, bien qu'il ait présidé de fort bonne grâce à nos séances publiques de 1878 et de 1879, notre bureau n'a pas cru devoir rétablir, sans votre autorisation, le titre de Président d'honneur sur les dernières *Annales* de la Société.

Nous croyons cependant, Messieurs, qu'il serait convenable de donner ce titre au premier magistrat de notre département, afin de l'intéresser à notre Société dont il est l'interprète naturel et le défenseur auprès du Conseil général, chaque fois qu'on discute le budget départemental, et afin qu'il puisse prendre place au bureau lorsqu'il vient assister à l'une de nos séances.

Nous pensons qu'il y a lieu de décider que ce titre de Président d'honneur sera désormais confié à tous les préfets du département, sans qu'il y ait besoin d'un vote spécial pour chacun d'eux ; mais ils ne deviendront membres titulaires de la Société qu'en suivant les règles ordinaires.

Nous soumettons donc avec confiance à votre adoption la disposition suivante :

Le Préfet du département des Vosges est de droit président d'honneur de la Société d'Emulation.

Il en est informé, à son arrivée, par une délégation du du Bureau.

Après discussion, cette proposition, signée par tous les membres du Bureau, est adoptée à l'unanimité.

Lecture est donnée des présentations de MM. Mathieu-Leclerc, Ganier, Chevreux, Dietz et Debraux.

Envoi d'une brochure de M. Demangeon : *De l'influence des*

*lunaisons sur les nébulosités et les vents.* Remercìments et renvoi à la Commission scientifique.

M. de Chanteau envoie une brochure intitulée : *Anciennes sépultures de l'église de Saint-Pierre de Châtenois, et cartulaire de Dom Claude Grandidier.* Renvoi à la Commission d'archéologie et d'histoire.

M. Soyer, docteur médecin à Vicherey, et M. Trompette, membre du comice agricole, à Châtel, sont élus membres de la Société.

La Commission d'admission fait son rapport sur la candidature de M. Muel. Les conclusions sont favorables.

Le Président exprime les regrets de la Société à l'occasion de la mort de M. Lapicque, son dévoué bibliothécaire.

Il est procédé aux élections prescrites par l'article 15 du réglement. A la suite des divers scrutins, le bureau est constitué pour 1880.

Les différents scrutins pour la formation des commissions sont renvoyés à la prochaine séance.

Pour les abonnements, la Société décide le maintien de ceux qui existaient en 1878.

A cause de l'heure avancée, la lecture de M. Demangeon sur la météorologie et les déboisements est renvoyée à une prochaine séance.

---

## Ouvrages reçus du Ministère de l'Instruction publique pendant l'année 1879.

*Journal des Savants.*
*Revue des Sociétés savantes des départements.*
*Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.*
*Cabinet historique.*
*Institut des provinces de France.*
*Chronique des Sociétés savantes.*
*Bibliographie des Sociétés savantes de France.*

---

## Ouvrages périodiques offerts à la Société d'Emulation pendant l'année 1879.

*Revue d'hydrologie médicale française et étrangère*, par le docteur Aimé Robert, rédacteur en chef, rue des Quatre Eglises, 85, à Nancy.

*Le Bon Cultivateur,* recueil agronomique de la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, du Comice de Nancy, et de la Société agronomique de l'Est.

*L'Apiculteur*, journal mensuel sous la direction de M. Hamet, rue Saint-Victor, 67, à Paris.

*Le Bélier,* journal spécial d'agriculture, paraissant le dimanche, rédigé par M. Paté, route du pont d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

Journal d'*Éducation populaire.*

*L'Industriel vosgien,* journal hebdomadaire, rédigé par M. Mougin, à Remiremont.

*La Presse vosgienne,* journal de l'arrondissement de Mirecourt.

*Extraits des notes mensuelles recueillies à l'observatoire météorologique d'Epinal,* par M. Demangeon.

*Le Cultivateur agenais,* revue populaire (mensuelle) d'agriculture. Directeur, M. Goux, cours Saint-Antoine, 26, à Agen.

*Les Publications des Sociétés savantes*, dont la liste est ci-après.

---

## Liste des ouvrages offerts à la Société d'Emulation pendant l'année 1879.

*Charles de Vaudémont,* par G. Le Cler, sous-intendant militaire à Cannes. (2 volumes).

*Les Primes d'honneur dans les Concours régionaux en* 1871-72. 1 volume. Imprimerie nationale.

*Le Psaume XXI,* traduit en vers français, par l'abbé Demaison.

*Note sur le Phylloxera,* par M. Delavallée, membre de la Société centrale d'horticulture de France.

*Lunéville et ses environs avant la Révolution,* par M. A. Benoît.

*Mémoires de Société géologique de France. — Les foraminifères du pliocène supérieur de l'île de Rhodes*, par M. O. Terquem.

*Dictionnaire topographique du département de la Mayenne*, par L. Maître. Imprimerie nationale.

*Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, par M. de Blosseville.

*Expédition polaire anglaise* 1875-76, par M. Malte-Brun.

*Engrais de Boudy*, 1879.

*Critique de différentes méthodes d'enseignement pour les sourds-muets,* par M. Piroux.

*Commission départementale des Vosges,* Conseil général, avril 1879.

*Rapport de M. le Préfet,* Conseil général, avril 1879.

*Renseignements photographiques,* par M. Ch. Fabre, offert par M. Cartailhac.

*Commission supérieure du Phylloxera.* Session 1878. Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

*Fibromes interstitiels de l'utérus et de leur guérison,* par le docteur Abeille.

*De la coutellerie dans la Haute-Marne,* par M. A. Daguin.

*Le Ninveau,* par M. A. Daguin.

*Les Prussiens à Nogent en* 1870, par M. A. Daguin.

*Notes sur Nogent (Haute-Marne),* par M. A. Daguin.

*Mes insomnies.* Distractions poétiques, par M. Chutin aîné.

*La dépécoration,* par Aug. Zundel.

*L'atelier numismatique de Lunéville,* par M. Ch. Laprevote.

*Eloge de Lord Brougham,* par M. G. Le Cler, sous-intendant militaire à Cannes.

*Gangrène scorbutique des membres inférieurs,* par M. le docteur Liégey.

*Nouveau cas d'hystérie somnambulique,* par le docteur Liégey.

*Charte d'affranchissement de Lons-la-Grandville,* par L. Germain, 2 fascicules.

*Note sur les Armoiries de Diane de Dommartin,* par M. L. Germain.

*Donation faite par Hugues II, comte de Vaudémont, à l'abbaye de St-Michel,* par M. L. Germain.

*L'agriculture et la protection du travail national,* par M. Ch. Grad.

*Annuaire de la Société d'ethnographie,* 1877, par M. V. Dumas.

*Le royaume de Norvège et le peuple norvégien,* par M. le docteur O.-J. Broch. Christiania.

*Om Poncelet's belydning for geometrien,* Christiania, 1878.

*Om stralefekalioneus spor af Dr Théodor Kjerulf.* — Christiania, 1877.

*Ringen i forsa Kirke af sophus Bugge.*

*Note sur une nouvelle série de monnaies* « à la Croix », par Maxe Werly.

*Archives de la Commission scientifique du Mexique.* Ministère de l'Instruction publique.

Tome 1er, 1re 2e 3e livraisons.

Tome 2e, 1re 2e 3e 4e et 5e livraisons.

Tome 3e, 1re 2e livraisons.

*Note sur l'Artémea Salina,* par M. C. Briquel.

*Soufrage de la vigne attaquée par l'oïdium,* par M. G. Heuzé.

*Emploi de l'éther sulfurique et du chloroforme à la chirurgicale de Nancy,* par M. E. Simonin.

*Rapport de l'Académie de médecine sur les vaccinations,* 1872, 1873, 1874, 1875, 1876.

*Le Département de l'Eure à l'Exposition universelle,* par M. Ch. Fortier.

*Colline des eaux. Promenade archéologique,* par M. L. Jouve.

*Notice sur quelques restes d'édifices romains trouvés dans le rempart vitrifié du Puy-de-Gaudy,* par M. J.-B. Thuot.

*Phylloxera et le sulfure de carbone en Portugal,* par M. Oliveira.

*Destruction du phylloxera de la vigne,* par M. Mazaroz, 3 brochures.

*Essai sur le climat de Bischwiller,* par M. Dietz.

*Compte rendu sommaire de la Commission départementale des Vosges,* session d'août 1879.

*Statistique agricole de la propriété, Meurthe-et-Moselle,* par M. Fraisse.

*Le temporel des évêques de Maguelone et de Montpellier,* par M. Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier.

*Relevé des écrits périodiques belges.*

*Atlas uniprojectionnel,* par M. J.-V. Barbier, 2 brochures.

*Manuel des poids et mesures et de la vérification,* par M. Bourgeois, vérificateur en retraite, 2 volumes.

*Anciennes sépultures de l'église du prieuré de St-Pierre de Châtenois,* par M. de Chanteau.

## Liste des Sociétés savantes auxquelles la Société d'Emulation des Vosges adresse ses publications, en les priant de continuer cet échange mutuel.

### AIN.

1. Société d'Émulation de l'Ain, à Bourg.

## AISNE.

2. Société académique de Laon.

3. Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

4. Société historique et archéologique de Château-Thierry.

5. Société de pomologie et d'arboriculture de Chauny.

6. Société régionale d'horticulture dont Chauny est le centre, à Chauny.

## ALPES-MARITIMES.

7. Société des sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

## ARDÈCHE.

8. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres du département de l'Ardèche, à Privas.

## AUBE.

9. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.

10. Société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube, à Troyes.

11. Société d'apiculture de l'Aube, à Troyes.

## BOUCHES-DU-RHONE.

12. Société de statistique de Marseille, rue Saint-Sépulcre, 19.

13. Union des arts, à Marseille.

14. Société botanique et horticole de Provence, rue des Dominicaines, 2, Marseille.

## CALVADOS.

15. Société d'agriculture et de commerce de Caen.

16. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

17. Société de médecine, à Caen.

18. Société linnéenne de Normandie; à Caen.

19. Association normande, à Caen.

20. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

21. Société d'agriculture du centre de la Normandie, à Lisieux.

22. Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie, à Lisieux.

23. Société française d'archéologie, à Caen.

## CHARENTE-INFÉRIEURE.

24. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

## COTE-D'OR.

25. Société centrale d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

26. Société d'agriculture et d'industrie agricole de la Côte-d'Or, à Dijon.

27. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

28. Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

## DOUBS.

29. Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.

30. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

31. Société d'Émulation de Montbéliard.

## DROME.

32. Société départementale d'agriculture de la Drôme, à Valence.

## EURE.

33. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

34. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, section de Bernay, à Bernay.

## FINISTÈRE.

35. Société académique de Brest.

## GARD.

36. Académie du Gard, à Nîmes.

## HAUTE-GARONNE.

37. Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège, à Toulouse.

38. Société d'histoire naturelle de Toulouse.

39. Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

40. Institut des provinces de France, à Toulouse.

## GIRONDE.

41. Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts, de Bordeaux.

42. Commission des monuments, des documents historiques et des bâtiments civils, à Bordeaux.

## HÉRAULT.

43. Académie des sciences et lettres de Montpellier.

44. Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, à Montpellier.



45. Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
46. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

## INDRE-ET-LOIRE.

47. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

## JURA.

48. Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
49. Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
50. Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois.

## LOIRE.

51. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.

## HAUTE-LOIRE.

52. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.

## LOIRE-INFÉRIEURE.

53. Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

## LOT-ET-GARONNE.

54. Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

## LOZÈRE.

55. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.

## MAINE-ET-LOIRE.

56. Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
57. Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

## MANCHE.

58. Société nationale académique de Cherbourg.

## MARNE.

59. Académie nationale de Reims.
60. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
61. Société des sciences et arts de Vitry-le-François.
62. Société d'horticulture de l'arrondissement d'Épernay.

## HAUTE-MARNE.

63. Société historique et archéologique de Langres.

## MAYENNE.

64. Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.

## MEURTHE-ET-MOSELLE.

65. Académie de Stanislas, à Nancy.
66. Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
67. Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
68. Société de médecine de Nancy.
69. Société des sciences de Nancy.
70. Société de géographie de l'Est, à Nancy.
71. Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Nancy.
72. Société philotechnique de Pont-à-Mousson.

MEUSE.

73. Société philomatique, à Verdun.

74. Société du Musée, à Bar-le-Duc.

75. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

NORD.

76. Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

77. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

78. Société d'agriculture, des sciences et arts de Douai.

79. Société d'Émulation de Cambrai.

80. Société de l'histoire et des beaux-arts de Bergues.

OISE.

81. Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

82. Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, à Beauvais.

83. Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.

PAS-DE-CALAIS.

84. Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

85. Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

86. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHONE.

87. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon



88. Société linnéenne de Lyon.

89. Société des sciences industrielles de Lyon.

90. Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon.

91. Société d'études scientifiques de Lyon.

## HAUTE-SAONE.

92. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

## SAONE-ET-LOIRE.

93. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Mâcon.

94. Société éduenne, à Autun.

## SARTHE.

95. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

## SAVOIE.

96. Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, à Chambéry.

## SEINE.

97. Académie française, quai de Conti, 23, à Paris.

98. Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.

99. Académie des sciences, Paris.

100. Académie de médecine, rue des Saints-Pères, 49, à Paris.

101. Académie des beaux-arts, à Paris.

102. Académie des sciences morales et politiques, quai de Conti, 23, à Paris.

103. Société nationale d'agriculture de France, rue de Bellechasse, 18, à Paris.

104. Société centrale d'horticulture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.

105. Société pour l'instruction élémentaire, rue Hautefeuille, 1 bis, à Paris.

106. Société des antiquaires de France, au Louvre, à Paris.

107. Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184, à Paris.

108. Société protectrice des animaux, rue de Grenelle, 84, à Paris.

109. Société d'acclimatation, hôtel Lauraguais, rue de Lille, 19, à Paris.

110. Société géologique de France, rue du Vieux-Colombier, 24, à Paris.

111. Société Franklin, rue Christine, 1, à Paris.

112. Société des agriculteurs de France, rue Le Peletier, 1, à Paris.

113. Congrès des délégués des Sociétés savantes, rue Bonaparte, 44, à Paris.

114. Société philotechnique, rue de la Banque, 8, mairie du 2e arrondissement, à Paris.

115. Société française de numismatique et d'archéologie, rue de l'Université, 58, à Paris.

116. Société d'apiculture, rue Dauphine, 38, à Paris.

117. Société d'instruction professionnelle horticole, boulevard de l'Hôpital, 34, à Paris.

118. Bibliothèque de la ville de Paris, hôtel Carnavalet, rue Sévigné, à Paris.

## SEINE-INFÉRIEURE.

119. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

120. Société libre d'Émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

121. Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Hâvre.

122. Société nationale hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

123. Société industrielle d'Elbeuf.

### SEINE-ET-MARNE.

124. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, à Melun.

125. Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux.

126. Société d'horticulture de l'arrondissement de Coulommiers.

### SEINE-ET-OISE.

127. Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

128. Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

129. Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

### DEUX-SÈVRES.

130. Société centrale d'agriculture du département des Deux-Sèvres, à Niort.

### SOMME.

131. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

132. Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.

133. Société linnéenne du nord de la France, à Amiens.

134. Société d'émulation d'Abbeville.

### TARN.

135. Société littéraire et scientifique de Castres

### VAR.

136. Académie du Var, à Toulon.

137. Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts, de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.

138. Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var, à Draguignan.

VAUCLUSE.

139. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.

VIENNE.

140. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

141. Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

HAUTE-VIENNE.

142. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

VOSGES.

143. Société d'arboriculture et de viticulture des Vosges, à Epinal.

144. Section vosgienne de la Société de géographie de l'Est, à Epinal.

145. Société philomatique vosgienne, à Saint-Dié.

146. Comice agricole d'Epinal.

147. Comice agricole de Saint-Dié.

148. Comice agricole de Remiremont.

149. Comice agricole de Rambervillers.

150. Comice agricole de Neufchâteau.

151. Comice agricole de Mirecourt.

152. Société agricole, horticole et viticole de l'arrondissement de Mirecourt.

153. Ligue de l'enseignement d'Épinal.

## YONNE.

154. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

155. Société archéologique de Sens.

## ALGÉRIE.

156. Société des sciences physiques, naturelles et climatologiques d'Alger.

157. Société archéologique de la province de Constantine.

158. Académie d'Hippone.

## ALSACE-LORRAINE.

159. Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.

160. Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

161. Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.

162. Société d'horticulture de la Moselle, à Metz.

163. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

164. Société d'horticulture de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

165. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.

166 Société médicale du Haut-Rhin, à Colmar.

167. Société d'histoire naturelle de Colmar.

168. Société industrielle de Mulhouse.

## Sociétés diverses.

169. Société des sciences naturelles, à Neufchâtel (Suisse).

170. Société jurassienne d'Émulation, à Porrentruy, canton de Berne (Suisse).

171. Société d'histoire naturelle de Bâle (Suisse).

172. Société philosophique et littéraire de Manchester (Angleterre). (Literary and philosophical society, Manchester).

173. Société des sciences naturelles (Polichia), à Neustadt (Bavière).

174. Académie Giœna des sciences naturelles, place de l'Université royale, nº 11-12, à Catane (Sicile).

175. Smithsonian Institution, Washington.

176. Université royale de Norvège (Det kgel Norske Universitet), à Christiania.

177. Commission de salubrité de Cleveland (Etats-Unis).

178. Institut Egyptien à Alexandrie (Egypte).

179. Institut Royal Grand Ducal du Luxembourg.

## Bibliothèques diverses.

180-184. Bibliothèques administratives de la Préfecture et des Sous-Préfectures des Vosges.

185. Bibliothèque de la ville d'Épinal.

186. Bibliothèque de la mairie d'Épinal.

187. Bibliothèque de la ville de Nancy,

188. Bibliothèque de la ville de Lunéville.

189. Bibliothèque de la ville de Rambervillers.

190. Bibliothèque du collége et de l'école industrielle d'Épinal.

191. Comité de météorologie vosgienne à Épinal.

---

# SÉANCE

## PUBLIQUE ET SOLENNELLE

### DU 4 DECEMBRE 1879

Comme l'année dernière, M. Bœgner, Préfet des Vosges, membre titulaire de la Société, avait bien voulu accepter la présidence d'honneur de cette réunion.

A ses côtés avaient pris place : M. Huot, maire de la ville, M. Le Moyne, président de la Société, M. Conus, inspecteur d'académie, M. Gabé, conservateur des forêts, M. Maud'heux, président du Comice agricole d'Epinal, et M. Adam, président de la Société d'horticulture des Vosges.

Autour de l'estrade réservée aux membres constituant le bureau, étaient rangés MM. les membres titulaires de la Société et bon nombre de membres associés appartenant surtout à l'arrondissement de Remiremont, et c'était justice, puisque les primes du Gouvernement étaient cette année réservées aux travailleurs de cet arrondissement.

De nombreux invités avaient répondu à notre appel : conseillers de préfecture, conseillers municipaux, membres du clergé, anciens représentants de l'armée, fonctionnaires et industriels, témoignaient par leur présence leur sincère sympathie pour cette fête de l'Emulation, où sont récompensés ceux qui se sont le

plus distingués par leurs travaux agricoles, historiques littéraires, scientifiques ou industriels.

Malgré la bise qui sifflait déjà au dehors, malgré l'intensité du froid qui faisait pressentir ce qu'il serait quelques jours plus tard, malgré la neige qui fouettait le visage, les dames n'avaient pas craint de nous être aussi fidèles que les années précédentes : certaines ne manquent jamais en effet à ces réunions; elles y sont venues malgré les temps affreux, alors que les éléments commençaient à se déchaîner avec violence; aussi considérons-nous comme un devoir de les remercier de tout cœur, au nom de la Société ; si nous ne craignions de blesser leur modestie, nous nous permettrions de les nommer, et la liste serait longue.

La réunion était donc brillante, rien n'y manquait, car la jeunesse avait aussi ses représentants; des jeunes filles accompagnaient leurs mères, le collége et l'école industrielle avaient délégué leurs élèves des classes supérieures.

La séance a été ouverte par le discours d'usage, prononcé par M. Voulot, conservateur du Musée. Après avoir payé un juste tribut de regrets à nos collègues que la mort ou des évènements imprévus ont séparés de nous, après avoir souhaité la bienvenue à ceux qui dans le courant de l'année sont devenus membres de notre association, M. Voulot a entretenu l'assemblée de découvertes archéologiques et des nouvelles fouilles entreprises dernièrement dans les environs, notamment dans le lit de la Moselle, à Portieux ; M. Voulot en a pu extraire tout un monument qui prendra bientôt place dans le jardin du Musée. Les applaudissements du public ont dû être pour M. Voulot une douce récompense ; le travailleur jouit en effet au fond de

la conscience du bien qu'il fait, mais en jouit doublement quand il est assez heureux pour rencontrer l'assentiment des masses.

Avant de donner la parole à MM. les rapporteurs des commissions, M. le Préfet s'est levé et dans une improvisation chaleureuse, brillante et sympathique, a dit qu'il était heureux d'avoir à ajouter aux récompenses accordées par la Société d'Emulation des récompenses accordées aux membres de la Société même par M. le Ministre de l'Instruction publique. M. le Préfet a rappelé les services rendus à la Société par M. Lebrunt en qualité de secrétaire perpétuel pendant 18 ans, puis en qualité de président : « Après avoir pendant de longues années professé dans sa chaire du collége, a dit M. le Préfet, M. Lebrunt, admis à faire valoir ses droits à la retraite, n'a pas considéré comme terminée sa mission dans l'enseignement ; il a accepté avec élan et de plein gré la lourde charge de faire partie des différentes commissions d'examen de l'enseignement primaire; il est devenu membre du Bureau d'administration du collége, du collége dont il a d'abord été un élève distingué, dont il est devenu ensuite professeur respecté et goûté, et dont il défend aujourd'hui les intérêts avec la chaleur et la conviction d'un homme vraiment compétent : aussi suis-je heureux de remettre à notre dévoué collègue les palmes d'officier de l'instruction publique, que lui a conférées, comme juste récompense, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. »

Depuis la création des Conseils de perfectionnement pour l'enseignement secondaire spécial dans les colléges, c'est-à-dire depuis 1867, notre cher président, M. Le Moyne, a toujours été un des membres les plus

actifs du Conseil d'Epinal; la création de l'Ecole industrielle a augmenté les obligations des membres de ce conseil de perfectionnement, M. Le Moyne n'a été que plus zélé et plus dévoué à ses fonctions et a toujours pris sa très-large part aux questions d'organisation et d'installation de cette école aussi bien qu'aux examens d'études industrielles; depuis plusieurs années encore M. Le Moyne fait aussi partie du jury d'examen pour les instituteurs et institutrices, et malgré ses nombreuses occupations professionnelles, il n'a cessé d'y apporter son concours intelligent; aussi est-ce avec une véritable satisfaction que nous avons vu M. le Préfet remettre à M. Le Moyne les palmes d'officier d'Académie. Ces modestes palmes universitaires iront s'ajouter au ruban qui brille déjà à la boutonnière de notre sympathique président : elles seront le témoignage de services réels rendus spécialement à l'instruction.

M. le Préfet a rappelé aussi que les palmes d'officier d'Académie avaient été récemment accordées à un troisième de nos collègues, M. A. Garnier, chef des bureaux de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, l'infatigable travailleur à qui nous devons nos splendides cartes des Vosges, et qui en ce moment met la dernière main à une carte aussi riche et aussi complète pour le département de Meurthe-et-Moselle.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire les paroles mêmes de M. le Préfet; il aurait fallu les sténographier pour conserver intact ce style pur, cette diction facile et élégante, et encore quelque chose manquerait, c'est le ton, c'est le charme, c'est l'aménité avec lesquels M. le Préfet a su exposer les titres qui recommandaient nos trois collègues à la sollicitude de M. le Ministre de l'Instruction publique. Ces récompenses honorifiques

certes bien méritées ont acquis plus de valeur pour ceux qui les ont reçues par la gracieuse et délicate courtoisie avec laquelle leur ont été remis leurs nouveaux insignes; elles ont doublé de prix grâce aux paroles sympathiques prononcées en présence d'un nombreux auditoire par le premier magistrat du département. Aussi est-ce d'une voix émue que M. le Président de la Société a adressé quelques paroles bien senties pour exprimer à M. le Préfet ses sentiments de sincère gratitude et ceux de ses collègues, en le remerciant de s'être fait en cette circonstance le bienveillant interprête de M. le Ministre de l'Instruction publique.

L'émotion était du reste générale et toute l'assemblée a donné par de chaleureux applaudissements les marques les plus évidentes d'une profonde et touchante adhésion.

Quand le calme a été rétabli, MM. Lebrunt, Defranoux, Châtel ont eu successivement la parole, comme rapporteurs des différentes commissions. Nous nous abstiendrons d'analyser leurs rapports; ceux-ci doivent être lus en entier et sont publiés in extenso dans les pages suivantes.

Les noms des lauréats ont été ensuite proclamés, et chacun d'eux a reçu d'un des membres du bureau son diplôme et sa récompense avec de bonnes et bienveillantes paroles d'encouragement, au milieu des applaudissements et des félicitations.

*Le Secrétaire perpétuel,*

Ed. CHEREST.

# DISCOURS

PRONONCÉ

# A LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

## DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

LE 4 DÉCEMBRE 1879

Par M. Félix VOULOT,

Membre titulaire.

---

MESSIEURS,

Appelé par vos indulgents suffrages à vous retracer dans une simple esquisse quelques-uns des incidents récents qui méritent d'appeler votre attention, je profiterai de la liberté que me donne le règlement pour le choix de mon sujet. L'ardeur toute bienveillante que le premier magistrat du département daigne mettre à honorer nos réunions de sa présence, le zèle toujours empressé de notre président à favoriser nos plus modestes travaux, m'encourageront à parler devant un si nombreux auditoire.

Mais avant d'entrer en matière, qu'il me soit permis de payer un juste tribut de regrets à nos collègues que la mort ou des événements imprévus ont séparés de nous, de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux confrères.

Deux des plus anciens membres de notre compagnie, M. Maulbon d'Arbaumont, ingénieur distingué et M. Péricault de Gravillon, colonel d'état-major, qui en faisaient partie

depuis 1835 et 1836, c'est-à-dire presque depuis sa fondation, sont décédés à Paris dans un âge avancé. Le premier nous avait offert un travail ingénieux sur les barrages suspendus, l'autre une étude sur les voies romaines et les anciens camps du département. L'ordre parfait dans lequel nos archives sont tenues par M. Augustin Lapicque, notre dévoué collègue, m'a permis de retrouver et d'apprécier ces anciens, mais curieux documents. M. l'abbé Darras, vicaire général du diocèse de Nancy, retiré à Paris, auteur d'une *Histoire de l'Eglise* en 25 volumes et M. Sabourin de Nanton sont encore décédés récemment. M. Sabourin, membre de la Société depuis 1853, avait habité Epinal comme directeur des Postes, et prêté un concours actif à nos études. Auteur d'un grand nombre de brochures historiques sur l'Alsace et la Lorraine, il habitait Strasbourg que le fléau de l'annexion l'obligea à quitter pour se réfugier à Dijon.

Je pensais avoir clos cette triste énumération. Tout-à-coup le glas funèbre retentit. Encore un; mais un des plus aimés qui nous est enlevé! Je vous parlais de M. Augustin Lapicque, comme d'un homme plein de santé. Frappé subitement, lui aussi vient de mourir. Que ne puis-je dire ici, comme je le voudrais, tout ce qu'il y avait en cet homme de bonté, d'aménité, de modestie, d'esprit de sacrifice! Ancien professeur, puis secrétaire d'inspection académique à Lyon, il était devenu bibliothécaire de notre compagnie, vice-président de la Société d'Horticulture. Sa mort laisse un grand vide parmi nous.

D'autre part, deux importants collaborateurs nous ont été enlevés par un avancement bien mérité, MM. de Grandprey et Guilmoto. Le premier, vice-président de notre Société, nous prêtait le concours le plus assidu de ses lumières; le second avait commencé à s'intéresser vivement à nos recherches d'archéologie et d'histoire. Enfin, un zélé partisan de nos études, homme aussi modeste que sympathique et méritant, M. Lafosse, nous a quittés, pour une lointaine résidence. Nous faisons des vœux pour qu'il revienne bientôt dans nos contrées.

La Société, malgré ces vides, s'est complétée par des adjonctions d'une réelle valeur. M. Mottet, ancien directeur des postes de la Seine, qui se plaît à passer une partie de l'année dans les Vosges, est devenu un des membres les plus assidus de nos réunions, de nos commissions même. Des ingénieurs distingués, MM. Bippert et Cahen, M. Kintzel, l'habile chef de section qui a dirigé la construction de nos voies ferrées, sont venus se joindre à nous. Ce dernier qui déjà avait paru prendre un si vif intérêt aux recherches archéologiques de Fomerey, nous a offert le concours le plus bienveillant dans le sauvetage d'un monument dont j'aurai à vous entretenir.

M. Thiéry, l'ancien directeur de la maison André Koechlin de Mulhouse et M. Roger Kiener, le fils de notre collègue, le vénéré Président de la Commission départementale, sont venus mettre à notre service leur précieuse compétence industrielle, et M. Tanant, rendu à son pays et à ses affections, a commencé à prendre une part distinguée à nos travaux.

Nous avons eu aussi la chance de recevoir divers membres associés dont plusieurs nous promettent une utile collaboration. Citons MM. Auguste Favre et Morlot, nos lauréats de l'an dernier, M. Leblanc du Beaufroy, M. Masure, industriel à Arches. Enfin, M. Le Cler, sous-intendant militaire en retraite et M. Georges Ville, professeur au Muséum de Paris, sont devenus nos correspondants. L'un nous a fait hommage d'un intéressant roman historique lorrain, l'autre a bien voulu faire sous nos auspices une savante conférence, et provoquer des essais d'agriculture pratique.

Maintenant, Messieurs, permettez-moi de vous parler de quelques progrès que l'archéologie et la géographie ont accomplis depuis une année dans notre département. Aujourd'hui que ces deux sciences sont cultivées avec tant d'ardeur par les esprits les plus éminents, et que partout des sociétés se forment ou se développent pour les encourager, tout homme réfléchi voit en elles les premières assises de

l'histoire. Ces belles sciences ne sauraient être étudiées avec fruit du fond d'un cabinet, comme on ne le fait que trop souvent. Elles ne peuvent arriver à la certitude que par un ensemble d'observations de détail, faites sur le terrain. Les courses à pied, la boussole, le pic du terrassier, le mètre pour les petites distances, le podomètre pour de plus grandes, tels sont les auxiliaires indispensables de l'observateur sérieux.

Je commencerai par vous entretenir des travaux d'un homme qui vient d'appliquer une partie de ces moyens d'investigation à l'étude d'un de nos cantons vosgiens.

Le répertoire archéologique du canton de Coussey, par M. Olry, instituteur à Allain, officier d'Académie, est un travail assez volumineux, qui a coûté beaucoup de recherches et d'efforts. L'auteur y prend une à une, par ordre alphabétique, toutes les communes du canton, et en donne un aperçu archéologique et historique. Cette monographie renferme de bonnes indications topographiques, et nombre de citations d'auteurs lorrains. Elle nous montre un chercheur zélé, un véritable ami de l'archéologie locale. En accordant une de ses belles récompenses à M. Olry, la Société d'Emulation désire, non seulement encourager de sérieux efforts bien méritants, mais encore signaler aux instituteurs de notre région un exemple digne d'avoir de nombreux imitateurs. S'ils veulent consacrer leurs loisirs à ces excursions si intéressantes, si instructives, ils y trouveront de nobles distractions; ils auront droit à toutes les sympathies de la Société, dont les modestes encouragements ne leur feront jamais défaut. Ils sont déjà en bonne voie, et la réponse de plusieurs d'entre eux au questionnaire archéologique du conservateur du Musée, montre tout l'intérêt qu'ils portent à ces belles études.

Toutefois, il ne faudrait pas se le dissimuler, pour remplir parfaitement le vaste cadre que M. Olry nous présente, il serait nécessaire d'avoir acquis tout un ensemble de connaissances précises sur les diverses phases de l'archéo-

logie, de la mythologie, de la géographie ancienne et de l'histoire. Aussi, après avoir indiqué les principales qualités de l'œuvre de M. Olry, nous permettrons-nous de donner à l'auteur et à ceux qui croiront devoir entrer dans la même voie, quelques avis, en prenant son travail comme point de départ. Nous envisagerons plutôt les qualités requises pour une œuvre parfaite, que celles à attendre d'un instituteur intelligent et instruit.

D'abord M. Olry eût été bien inspiré s'il avait fait suivre son manuscrit d'une carte spéciale du terrain décrit. Il a omis tout ce qui regarde les âges du fer, du bronze et de la pierre; et cependant ces vastes périodes ont laissé de nombreux souvenirs au canton de Coussey. Il n'a pas remarqué ces groupes multiples de cavités circulaires, vestiges d'habitations gauloises placées sur les points élevés, et devenues souvent des mares ou de simples plis de terrain.

En général l'auteur ne parait pas distinguer clairement les souvenirs de la Gaule indépendante de ceux de l'époque romaine, les débris de cette dernière de ceux des temps dits mérovingiens. Il ferait bien d'indiquer, à propos de chaque commune ou écart, les noms anciens, leur prononciation locale, et, si c'est possible et utile, leur signification. Il eût été aussi indispensable de préciser ce que l'auteur a vu de ses yeux et ce qu'il a lu. Il cite par exemple, à l'article Saint-Elophe, « la *Roche fendue* au fond de laquelle » on remarque une antique statue informe de saint Elophe... » chaque jour dégradée par les pèlerins qui, mus par une » piété mal entendue, enlèvent au couteau quelques parcelles » de la statue, auxquelles ils attribuent des vertus curatives » pour certaines maladies. » L'usage mentionné a réellement existé à Saint-Elophe, comme dans de nombreuses localités, où nos villageois vénéraient des saints spéciaux, et composaient à l'aide d'une poudre semblable, le *saint vinaigre* dont parle l'historien Dulaure. Toutefois, si M. Olry avait vu lui-même la *Roche fendue*, il aurait pu se convaincre qu'il ne reste plus trace de cette statue citée par Beaulieu

il y a 40 ans, et peut-être déjà par ouï-dire. Taillée dans la roche même de la montagne, cette image a été remplacée par une sculpture moderne rapportée, et l'antique usage rappelant le culte des pierres a depuis longtemps disparu.

Il est dit de Soulosse : « chaque jour on y trouve des » monnaies romaines ... elles abondent sur le sol. » Ce fait qui était réel, dans une certaine mesure, il y a un demi-siècle, ne l'est plus guère aujourd'hui, après les fouilles incessantes des habitants, des archéologues et des curieux.

Mais l'ombre principale au tableau que nous présente M. Olry, c'est la partie épigraphique. L'auteur fera bien de voir lui-même les importantes inscriptions qu'il pense reproduire d'après d'anciens auteurs, quand ces derniers peut-être ne les ont pas toujours vues eux-mêmes. Il ajoutera ainsi un nouveau mérite à son travail, la fidélité épigraphique.

Enfin, il serait désirable qu'il revît en détail la forme de son mémoire.

En résumé, le répertoire archéologique du canton de Coussey, tout en n'étant pas absolument une œuvre personnelle, est un travail sérieux, plein d'utiles renseignements, susceptible de s'améliorer, de se compléter, et nous sommes heureux d'en pouvoir offrir à l'auteur nos bien sincères félicitations.

La Société d'Emulation a fait depuis un an de louables efforts pour les recherches d'archéologie. L'automne dernier, mon spirituel collègue, M. Defranoux, vous avait entretenus avec sa verve toute juvénile, du résultat des fouilles exécutées sous un tumulus, dans les bois de Chaumouzey. Cette construction est d'autant plus intéressante qu'elle appartient à l'antique période de l'indépendance gauloise. Interrompus par la saison des pluies, les travaux ont été achevés au printemps. Les fouilles, qui avaient mis au jour des objets de bronze, de silex, de céramique, de vastes foyers, des haches votives en calcaire, un dallage soigné, établi à près de 2 mètres de profondeur, n'ont plus montré que l'extrémité

de ce pavé et de ces foyers, de nombreux fragments de poteries et plusieurs haches votives semblables aux premières.

Sur les dalles, aucun squelette. Évidemment des corps avaient dû être déposés là : mais, si des personnes étrangères à l'archéologie ont pu supposer qu'on y dût rencontrer quelque chose de semblable à des os en pourriture, c'est une lourde erreur digne, tout au plus, d'un poète du cycle de Cambrinus, ou d'un érudit quelque peu rêveur.

Quand des ossements ont résisté à l'action du sol pendant deux mille ans, ils sont transformés et purifiés, et ne contiennent plus guère d'appréciable que leur partie minérale. Souvent même cette substance est réduite en une poudre impalpable, dont le grisâtre aspect la fait confondre avec ce qui l'environne. L'être humain est devenu une sorte d'énigme, de protée insaisissable, quelque chose d'indécis, d'hybride, qui échappe à nos sens. Grand et touchant enseignement pour celui qui sait voir dans l'homme autre chose qu'une réunion de molécules, pour celui qui croit à la conscience, à la justice divine.

J'avais écrit une notice sur l'église d'Épinal, cet édifice si intéressant du moyen-âge. Le travail m'avait été demandé pour l'inventaire des richesses d'art de la France. Notre zélé président ayant jugé à propos de le présenter pour l'impression aux *Annales*, la Société a bien voulu ratifier sa proposition. Je suis très-sensible à l'honneur qu'on a cru devoir me faire.

Plusieurs questions importantes, concernant la géographie et la mythologie de la Gaule romaine dans les environs de Neufchâteau, ont été agitées aux dernières assises de la Sorbonne. La savante commission de la Topographie des Gaules avait pris plusieurs décisions résumées dans un article publié par un de ses membres, lauréat du grand prix Gobert. Cet article avait pour titre : « *Solimariaca n'est pas Soulosse.* » J'adressai, au nom de notre compagnie, un mémoire à ce propos à la réunion des Sociétés savantes des départements. J'essayai de démontrer que Solimariaca est

bien Soulosse, que la voie romaine de Langres à Toul passait à Meuvy, ancienne station de Mosa, et non au Moulin-Rouge. Parlant du célèbre autel votif de Bazoilles que le musée doit à la générosité du comte de Melfort, je disais que la commission de la Topographie me paraissait en avoir établi l'origine première sur des preuves insuffisantes. J'ajoutais sur ce point qu'on a essayé de dénaturer : « .... il peut venir de Soulosse, et la question me parait n'être pas résolue. »

J'ai conservé la même opinion sur divers sujets, et en attaquant celle d'hommes éminents dont plus d'un devait être à la fois juge et partie dans le procès, je ne songeais qu'à appliquer le mot connu : « Fais ce que dois, advienne ce que pourra. »

Aussi mon mémoire eut-il le privilége de soulever à la Sorbonne un débat très-animé, très-intéressant, bien que je n'eusse pas jugé à propos de quitter Epinal.

Le résultat immédiat de l'envoi de mon mémoire peut se résumer ainsi :

Je soutenais que des auteurs ayant décrit et reproduit l'autel de Bazoilles ne semblaient pas avoir vu le monument. « Grâce à des dessins plus qu'imparfaits, cet autel, » disais-je, a été confondu par ces auteurs avec un monu« ment que personne n'a jamais vu, et qui n'a jamais » existé. »

Sur ces sujets et plusieurs autres s'y rattachant, il ne me paraît pas que mes conclusions aient été attaquées par le comité. Mes estampages très-soignés ont permis aux spécialistes, sinon d'interpréter, du moins de déchiffrer exactement l'inscription, sujet de la discussion. Pour le reste, mon mémoire parait avoir suspendu des décisions déjà prises et publiées par la savante commission de la Topographie des Gaules, car le vice-président du comité des Travaux historiques, M. Jules Quicherat m'écrivait : « J'étais présent » au moment où a été discutée votre thèse. M. Longnon a » soutenu contre vous les emplacements adoptés par la » commission de la Carte des Gaules. La question, de même

» que bien d'autres du même genre, ne me paraît pas sus-
» ceptible d'une solution définitive dans l'état actuel des
» choses. »

A ce jugement exprimé par un homme d'une aussi rare compétence, on peut ajouter que la commission de la Topographie des Gaules comptait donner, en mai dernier, dans la *Revue archéologique*, un résumé de la discussion que j'avais soulevée. Nous sommes en décembre, et rien n'a paru.... J'espère qu'au prochain congrès des Sociétés savantes, ces délicates questions vosgiennes entreront dans une nouvelle phase, et qu'elles finiront par être résolues.

La Société, qui n'a cessé de faire des efforts pour contribuer à mettre en évidence les richesses intellectuelles de notre département, apprendra sans doute avec plaisir que le catalogue des collections du musée est entièrement refondu et complété pour ce qui concerne l'art et la série lapidaire. Les galeries de peinture et de sculpture ont été entièrement remaniées pour le placement des œuvres d'art sous le jour le plus favorable. Un très-grand tableau d'histoire « les Adieux d'Hector et d'Andromaque », un des chefs-d'œuvre de Joseph Vien, qui n'avait pas été exposé depuis 5 ans, a pu, grâce à l'étude de dispositions nouvelles, trouver place dans nos galeries.

Le musée a acquis une médaille de David, portrait fidèle et plein de vie du célèbre jurisconsulte Boulay, né à Chaumouzey. Un thermomètre appliqué sur un phare découpé en dentelles d'ivoire avait figuré parmi les gros lots de la loterie nationale : l'heureux gagnant, M. Kippeurt, en a fait hommage au musée. Une statue originale en plâtre, représentant le sommeil d'Omphale, par M. Roger, de Rambervillers, nous a été donnée par le Gouvernement : c'est une œuvre gracieuse, finement étudiée sur nature, et qui fait le plus grand honneur à l'artiste vosgien. L'Etat vient de nous offrir encore deux élégants vases de Sèvres et deux tableaux acquis au salon de cette année, un paysage de Rapin et une scène militaire de Médard qui a obtenu

une médaille. Le paysage, qui représente les bords accidentés de la Loue, à Scey-en-Varais, nous rappelle les sites enchanteurs du Jura et des Vosges ; l'autre toile nous offre l'aspect patriotique d'une retraite où chaque soldat recule pas à pas en menaçant l'ennemi. C'est à l'appui de notre digne représentant, M. Jeanmaire, que nous sommes redevables de ces deux bonnes peintures.

Le musée a vu ses collections d'histoire naturelle subir d'importantes améliorations. Celle de zoologie, négligée depuis quelques temps, a été remise dans un état très-satisfaisant. De magnifiques échantillons de plantes fossiles du grès bigarré, tirés des tranchées du canal, sont venus enrichir nos vitrines, gracieusement offerts par des amis de la science. M. Emile Lambert, membre du Conseil général, avait recueilli une riche collection d'échantillons de bois et de plantes ligneuses d'Algérie ; il vient de nous offrir généreusement le fruit de ses belles recherches qui lui a valu les plus hautes récompenses aux expositions internationales.

La cour du musée, transformée, garnie de monuments lapidaires nouveaux, a pris une importance toute spéciale. Une pierre tombale gallo-romaine, une croix mérovingienne ornée de symboles et d'un bassin, une dalle funéraire portant l'effigie d'un seigneur de la ville détruite de Lamothe, avec la date de 1402, un beau chapiteau du XI[e] siècle, originaire de l'abbaye de Chaumouzey, ont pris place dans cette galerie. Il en est de même du célèbre autel gaulois dit « Pierre-Saint-Bozon », dont le moulage est exposé au musée des antiquités nationales. Une charte, octroyée le 6 février 1482 par l'abbesse de Remiremont au prévôt de Derbamont, le citait déjà comme un point de ralliement. Enfin l'autel votif à inscriptions de Bazoilles a été restauré, complété, et produit le meilleur effet.

De même que la cour, le jardin a commencé à se transformer pour offrir un nouvel emplacement aux monuments lapidaires. Bientôt s'y élèvera, sur un fond de verdure,

une importante construction gallo-romaine dont je vais vous parler. Il y a neuf ans le hasard et une baisse exceptionnelle des eaux avaient permis de découvrir dans le lit même de la Moselle, en amont de Portieux, un très-curieux groupe taillé dans le grès. Le sujet représente un personnage à cheval; au-dessous, un monstre à tête et à torse d'homme se termine par deux serpents lui tenant lieu de jambes; il porte sur ses épaules les pieds de devant du cheval, tandis que la tête des serpents soulève ceux du cavalier.

Au même endroit d'où cette sculpture avait été extraite, on avait remarqué un certain nombre de grosses pierres taillées. Toutefois chacun y avait vu, comme M. Jules Laurent lui-même, les piliers d'un temple.

Sans avoir l'œil perçant, et sans avoir, comme bien d'autres, passé en nacelle sur les pierres, j'avais rêvé une colonne ayant dû supporter et compléter le groupe équestre. L'an dernier déjà (mon rapport officiel imprimé au mois de juillet en fait foi), j'avais demandé au département les fonds nécessaires pour extraire de la Moselle les assises de ce que je supposais être une colonne antique, et reconstituer le curieux monument, y compris le groupe, au jardin du Musée. Ma proposition ayant été ajournée, je la présentai à la Société d'Emulation qui voulut bien voter une allocation destinée au sauvetage des pierres. En même temps des dons personnels que j'obtenais de l'Etat, me permettaient de compléter les travaux délicats dont je m'étais chargé.

Il s'agisssait de retirer de la Moselle des blocs considérables dont on entrevoyait à peine, sous plusieurs mètres d'eau trouble, une partie de la surface supérieure. Bien plus, il fallait encore retrouver plusieurs pierres cachées à près d'un mètre sous le gravier, et acquérir la certitude que rien ne manquait à un monument sans analogue.

Chacun rivalisa de dévouement pour m'aider dans ma délicate entreprise. Notre collègue, M. Kintzel, M. Lefrançois, M. Ch. Weiss, M. Lederlin de Thaon surtout me prêtèrent un

4

concours empressé, et aujourd'hui toutes les assises de la colonne sont arrivées au Musée, sans occasionner la moindre dépense au département.

Cette construction, sorte de pilier-colonne, a des proportions et des profils élégants qui n'appartiennent à nul ordre connu. Colonne et groupe figuré superposé ont dû concourir à exprimer une idée unique. C'est sous cet aspect unitaire que le monument m'était apparu tout d'abord. Depuis peu, la publication de plusieurs sujets semblables, notamment d'une découverte récente faite à Merten, près de Saarlouis, est venue confirmer mon hypothèse, et mon rêve est devenu une réalité indéniable. Aujourd'hui il ne reste plus qu'à relever au jardin du Musée l'antique monument reconstitué.

En terminant, permettez, Messieurs, à un homme toujours fier d'appartenir à cette vaillante Université, qui n'a cessé de lutter pour le progrès des idées, d'adresser un mot d'encouragements à cette jeune génération qui bientôt nous succèdera dans l'arène. Je n'aurai qu'à répéter les paroles que j'adressais en présence de cinq cents personnes, aux élèves d'un collége d'Alsace, le 9 août 1869. Je venais de montrer que la puissance, les talents ne sauraient mériter notre admiration, s'ils ne sont au service de la vérité et de la sagesse. A la veille d'un plébiscite célèbre, je rappelais « ce brillant Périclès qui corrompit sa patrie par le luxe « et les jouissances, qui la ruina en la jetant dans une « guerre désastreuse, pour éviter de rendre ses comptes.... » Puis, après avoir cité divers exemples de grandeur, d'énergie morale tirés de l'histoire de France, de la vie de l'humble bergère de Domremy, j'ajoutais :

« Jeunes amis, vous le voyez, les exemples des vertus » les plus héroïques ne sauraient vous manquer sur le sol » de notre chère patrie. Rendez-vous tous les jours meilleurs, » afin de devenir chaque jour plus dignes de la servir.

» Bientôt vos devoirs s'étendront, grandiront : devenus » hommes, vous en aurez à remplir envers la cité, envers

» l'état, c'est-à-dire envers la nation. Ces devoirs exigeront » de vous cette noble indépendance de caractère, qui » distingue les hommes intègres d'une foule de.... »

Mes prévisions se sont réalisées. A celui qui avait osé penser tout haut, cinq années d'inactivité sans traitement. A nous tous l'effondrement de Sedan,... la ruine,... une guerre désastreuse... suivie de la perte de deux provinces si françaises!

Aujourd'hui que chez nous tout homme est devenu un citoyen, et que l'état régénéré est devenu la nation, tous les talents, tous les dévouements sont appelés à lutter d'émulation en pleine lumière, sous la protection du libre suffrage, sous l'égide de la fraternité républicaine.

---

# RAPPORT

DE LA

# COMMISSION D'AGRICULTURE

DE LA

## SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

# SUR LES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES A LA SUITE DES CONCOURS DE 1879,

PAR M. CH. LEBRUNT,

Vice-président.

---

MESSIEURS,

En juillet 1691, M. Combes, directeur des fermes en Bourgogne, écrivait ceci : « Les pays que je parcours m'ont paru bien gueux; la misère est si grande qu'il y a des familles qui n'ont pas mangé de sel depuis six mois; ils se servent d'herbes et de racines amères pour mettre dans leur soupe, et qui équivalent le sel. »

En avril 1692, M. de Châteaurenard, intendant à Moulins, écrivait : « Dans 110 paroisses, il y a 25,000 mendiants. Ils arrachent des racines de fougère, les font sécher au four et les pèlent pour leur nourriture, ce qui, n'étant pas suffisant pour les nourrir, leur donne une si grande faiblesse qu'ils en meurent. Cela peut causer en peu de temps une peste. »

En 1694, M. du Hautois, gouverneur du Charolais, écrivait:

» Il n'y a pas, dans aucune paroisse du Charolais, du blé à moitié près de ce qu'il en faut pour subsister jusqu'à la récolte; et, dès à présent, le pauvre peuple vit avec la racine de fougère; ce qui cause une telle infection qu'il n'est pas possible aux honnêtes gens de demeurer dans les églises de la campagne durant les messes des paroisses; et enfin nous voyons, dans nos villes de Charolles et de Paray, les pauvres mourir de faim dans les rues. »

Voilà un échantillon des douceurs de la vie rurale il y a deux siècles.

Il est vrai qu'alors, dit Saint-Simon dans ses *Mémoires*, « un débordement de misère inonda la France et poussa des flots de pauvres jusqu'aux portes de Versailles. » On était au déclin de ce long règne, semblable « à une journée qui, pendant quelques heures, brille d'une éclatante lumière et dont la fin s'écoule dans les ténèbres. » (1) Et pourtant il y avait un siècle à peine que l'agriculture avait été prospère, que les terres avaient doublé de prix, sous l'administration de Sully, qui disait : « Le labourage et le pâturage, voilà les deux mamelles dont la France est alimentée, les vraies mines et trésors du Pérou. »

Pardonnez-moi, Messieurs, cette digression, mais ces souvenirs me sont revenus à l'esprit il y a quelques semaines, lorsque nous parcourions l'arrondissement de Remiremont pour visiter les concurrents à vos récompenses agricoles. Certes, si l'industrie a répandu un air de richesse dans les vallées, il est loin d'en être ainsi sur les montagnes, et « la poule au pot » promise depuis tantôt trois siècles n'est pas encore une réalité. Nos montagnards n'en sont plus réduits, il est vrai, à vivre de racines de fougère ; ils ont les pommes de terre, ils ne manquent pas de sel, mais c'est tout. Souvent nous avons rencontré la pauvreté, parfois même la misère. Nous sommes profondément convaincu que les choses pourraient être mieux, qu'il y a un grand progrès à réaliser. Puissent les quelques conseils qui résulteront de ce rapport

(1) Saint-Simon, *Mémoires*.

même attirer l'attention de nos lauréats et de leurs voisins sur des réformes utiles.

C'est à l'arrondissement de Remiremont que revenaient, en 1879, vos primes agricoles. Vous avez reçu 25 demandes ; les 25 concurrents ont été visités par vos commissaires, et surtout par notre collègue M. Houberdon, qui a examiné leurs travaux dans tous les détails; nous nous sommes mis en relation avec le Comice; au nom de notre Société nous adressons tous nos remercîments à son président, M. Forel, qui nous a si bien accueilli, et s'est empressé de nous procurer tous les renseignements que nous lui demandions. J'avais besoin de citer cette collaboration pour donner à mes paroles une autorité que, sans cela, elles n'auraient certainement pas.

Dans mon exposé, je vais, comme l'année dernière, suivre l'ordre de notre programme.

## EXPLOITATIONS BIEN DIRIGÉES.

Nous n'en avons que deux à vous signaler : celles de M. Thiriat et de M. Philippe.

M. Thiriat, Jean-Nicolas, au Passage, commune de La Forge (Le Tholy), était déjà primé par le Comice en 1868 pour la bonne exploitation de sa ferme, et pour sa comptabilité agricole parfaitement tenue. En 1878, M. Thiriat recevait du Comice un nouveau prix, une médaille de vermeil pour son bel ensemble d'améliorations. M. Thiriat, disait M. le Rapporteur du Comice, est « un cultivateur intelligent, homme d'ordre et d'expérience. Les améliorations qu'il commençait en 1868 sont aujourd'hui un fait accompli. Sa ferme, agréablement située, laisse peu à désirer. Son écurie contient 6 belles vaches assez bien logées, et, chose remarquable, c'est que chez lui aucun engrais ne se perd. Tous les résidus du fumier sont recueillis précieusement dans une grande fosse à purin, maçonnée et cimentée,

d'une contenance de 20 mètres cubes. Par un moyen ingénieux, l'eau y arrive à volonté pour former un riche mélange qui se déverse, en temps opportun, en arrosements féconds sur toutes les parties du pré. »

Que tous les cultivateurs demandent à M. Thiriat les avantages qu'il retire de l'utilisation des engrais liquides, et bien certainement ils s'empresseront de l'imiter (1).

Parmi tous les titres de M. Thiriat, il en est encore un sur lequel nous sommes heureux d'insister et que nous ne pouvons trop mettre en relief : M. Thiriat a voulu que tous ses enfants fussent instruits, et même a fait des sacrifices pour pousser leur instruction assez loin. Nos plus chaleureuses félicitations à M. Thiriat pour avoir compris, chose trop rare ! que l'ignorance est une plaie, qu'elle est la mère de la routine, l'ennemie de tout progrès.

Nous vous demandons, Messieurs, pour M. Thiriat, une de vos belles récompenses : une médaille d'argent, grand module, avec une prime de 125 fr.

M. Philippe, Jean-Pierre, cultivateur au Rupt de la Grange, commune du Tholy, possède une ferme de 28 hectares. En 1854, M. le Rapporteur du Comice de Remiremont signalait l'incurie des propriétaires de cette ferme, les prédécesseurs de Philippe. En 1863, Philippe et ses enfants étaient déjà remarqués. Ils avaient beaucoup travaillé et amélioré. « C'est un gros morceau, disait M. le Secrétaire du Comice, que 28 hectares ; mais avec du courage et du bon vouloir on parvient à tout : MM. Philippe nous le prouveront. » Ils

(1) La propriété de M Thiriat est en tout de 10 hectares, dont 2 hectares de bois. M. Thiriat a défriché et converti en prairie plus de 2 hectares. Avec ses 6 vaches, 2 chèvres et 1 cheval, il arrive à la proportion d'une tête de bétail par hectare. Les 7 hectares de prés sont très-bien tenus et donnent de magnifiques récoltes. Les rigoles d'irrigation sont bien tracées ; des fossés d'assainissement ont fait disparaître les joncs et autres plantes aquatiques. Les parties boisées de résineux et de feuillus sont bien entretenues ; des semis garnissent les vides. Un chemin d'accès a été créé entre les deux routes sur une longueur de 400 m.

l'ont prouvé en effet, puisque nous les retrouvons lauréats du Comice en 1868 et en 1878. Au lieu des 5 vaches qu'ils avaient d'abord, ils ont aujourd'hui 16 têtes de bétail, plus du triple. « Qu'a fait Philippe pour arriver à ce résultat? Il a fait ce que nous indiquons avec persistance à tous nos cultivateurs : il a amélioré ses prés; il en a créé de nouveaux, et, ce qu'il y a de mieux encore, il a ensemencé 2 hectares de trèfle. Il n'a reculé devant aucun obstacle pour niveler ses terres et se créer des fourrages. Tous ses terrains sont d'une tenue irréprochable, ainsi que sa maison. » (1) Un détail, mais un détail qui a une très-grande importance, car on dit que

Auprès de la pierre, le pain.
Auprès de la fougère, la faim,

Philippe a réussi à se débarrasser partout de la fougère. Il la pince à peu près au fur et à mesure qu'elle sort de terre, et à plusieurs reprises, c'est-à-dire qu'il en coupe la tige, soit avec une lame tranchante, soit avec les doigts, et, lorsque cette opération a été renouvelée deux ou trois ans de suite, la racine périt. Cet exercice, un peu minutieux, mais assez facile dans les champs plantés de pommes de terre ainsi que dans les prés où l'herbe n'a encore atteint que peu de hauteur, a parfaitement réussi à Philippe : aussi commence-t-il à avoir des imitateurs. (2)

En résumé, bien que le père Philippe ait fait il y a quelque temps l'abandon de ses terres à ses enfants, bien

(1) Rapport du Comice.

(2) Sur les 28 hectares exploités par M. Philippe, il y a 13 hectares de prairies naturelles, 8 hectares de terres, 7 hectares de forêts et haies.

Les 8 hectares de terres comprennent 4 hectares en blé, méteil, avoine, 2 hectares en pommes de terre, 2 hectares en prairies artificielles, mélange de fleum et de trèfle.

En en déduisant les bois, il reste 21 hectares, qui entretiennent 16 têtes de bétail. Il y a donc environ 3/4 de tête de bétail par hectare.

Sur les 13 hectares de prairies, 4 ont été créés.

Il y a à la ferme une féculerie et une machine à battre.

Les étables, munies de cheminées d'appel, sont assez bien aérées.

qu'à cet effet sa propriété soit divisée actuellement en cinq parts, vous couronnerez le bon exemple qu'il a donné dans sa longue carrière de travail par une de vos récompenses élevées, une médaille d'argent grand module, et une prime de 125 fr. et vous donnerez à ses fils rendez-vous pour vos prochains concours.

Outre ces deux primes principales pour bonne exploitation, nous vous demanderons une médaille d'argent et une prime de 50 fr. pour l'ensemble des améliorations exécutées par M. Defranoux, Nicolas-Charles, propriétaire au Pré-François, commune de St-Etienne (Remiremont). La ferme de M. Defranoux est située à mi-côte, sur un énorme rocher du versant sud de la montagne de St-Etienne; une sorte de nid d'aigles au milieu des bruyères, des fougères et des blocs de granit; un vrai désert dont M. Defranoux a su tirer parti. Je ne puis mieux faire que de reproduire le rapport fait au Comice en 1877.

« M. Defranoux a débuté par être un simple serviteur; puis avec ses économies, il a acheté cette petite ferme pour 1800 fr. Elle était entourée de terrains en friche, de broussailles, de ronces, de bruyères, entrecoupés de fondrières et de rochers. Aujourd'hui la ferme est toute proprette à l'intérieur et à l'extérieur; tout y respire le bien être et l'aisance. Des travaux considérables y ont amené une bonne fontaine; .... des chemins d'accès, dont la pente est très-habilement ménagée, aboutissent à la ferme; .... enfin presque tous les mauvais terrains sont convertis soit en champs soit en prés de plein rapport. On ne se douterait jamais de ce qu'étaient ces terrains, si l'on n'avait un point de comparaison dans les voisins, encore à l'état sauvage. »

En un mot la valeur de la propriété a plus que triplé, puisqu'elle est estimée aujourd'hui 7000 fr. (1)

(1) M. Defranoux a rebâti la masure qui était basse et étroite; il a refait les écuries en les aérant et en élevant le plafond.

M. Defranoux est donc un travailleur intelligent et méritant auquel vous ne refuserez pas vos applaudissements.

## DÉFRICHEMENTS ET MISE EN VALEUR DE TERRAINS IMPRODUCTIFS.

C'est surtout pour des défrichements qu'on a sollicité cette année vos récompenses, puisque 14 demandes vous sont parvenues pour ce motif, et que nous vous avons priés d'accueillir 10 d'entre elles. Nous ne sommes pas partisans des défrichements quand même; nous ne les voyons avec plaisir que lorsqu'ils sont suivis de reboisements ou au moins de création de prairies; on ne doit, dans nos montagnes, faire des terres qu'avec la plus grande réserve.

Les bornes de ce rapport ne me permettent pas d'entrer dans le détail de tous les défrichements que nous avons vus; mais permettez-moi de dire quelques mots des deux qui nous ont semblé les plus importants, ceux de MM. Houberdon et Collé.

Les défrichements de M. Houberdon, François-Joseph, cultivateur aux Cailloux, commune du Tholy, ont porté sur environ 4 hectares, d'un seul tenant; les travaux sont faits avec intelligence, les nivellements sont bien conçus; un mur de soutènement a 300 m. de longueur sur 2 m. d'épaisseur et 1 m. 20 de hauteur; 1 hectare seulement est en pré, 3 hectares en cultures différentes: avoine, pois, pommes de terre. Les pommes de terre de M. Houberdon sont d'une beauté exceptionnelle pour l'année; le rendement

La propriété contient un peu plus de 2 hectares, dont 120 ares environ forment un pré bien nivelé et bien irrigué.

Il y a 3 têtes de beau bétail.

Une parcelle de 20 ares a été boisée avec essences de résineux et de feuillus, dans la proportion de 3/4 de résineux.

Nous avons vu chez M. Defranoux un instrument de son invention, sorte de piston plein avec rondelles de caoutchouc, pour le dégorgement des tuyaux de fontaine et des tuyaux de drainage.

a été de 2 hectolitres à l'are. Ce fait, nous ne pouvons l'attribuer qu'au défoncement très-profond et à la bonne culture (1). La propriété de M. Houberdon se distingue des voisines par les améliorations dont elle a été l'objet et qui en ont doublé la valeur.

Le 8 juillet 1873, pendant un orage épouvantable, il tomba, sur les hauteurs de Reherrey, une telle quantité de pluie que les ruisseaux furent transformés en torrents furieux, entraînant des sables, des cailloux, d'énormes roches, et déracinant les arbres. Ce phénomène, qui a pris des proportions géologiques, a été décrit dans nos Annales de 1874 sous ce titre : Le désastre de Vecoux. L'habitation de M. Antoine, industriel, fut en partie renversée par les eaux ; le canal et le jardin ensablés ; la vanne

(1) La récolte des pommes de terre laisse beaucoup à désirer cette année. Le rendement est généralement faible ; la maladie a sévi presque partout, d'ailleurs on se plaint que la pomme de terre dégénère. Peut-être l'assolement biennal fait-il reparaître trop souvent la pomme de terre dans le même champ ; peut être a-t-on abusé de cette culture : nos cultivateurs feraient bien sans doute de changer leurs semences et d'essayer d'autres espèces.

En passant, nous leur donnons le conseil suivant qui nous a réussi à nous-même il y a cinq ans et cette année : plonger les pommes de terre au moment de la plantation et pendant quelques minutes dans un cuveau à moitié rempli d'eau où l'on aura jeté quelques morceaux de chaux et de la fleur de soufre. Les pommes de terre ainsi préparées nous ont donné des pieds n'ayant aucun tubercule gâté.

M. A. Cordier, directeur de la ferme-Ecole de St-Rémy (Haute-Saône), a fait des expériences desquelles il résulte que le fumier frais provoque la maladie de la pomme de terre. Le lot qui avait reçu du fumier de ferme enfoui immédiatement a donné plus de pommes de terre gâtées que tous les autres. Il y a donc lieu de porter une sérieuse attention sur ce point, si l'on veut avoir une récolte saine et abondante.

M. Cherest, notre Secrétaire perpétuel, a fait cette année avec les élèves de l'Ecole industrielle, dont il est le Directeur, des expériences sur la culture de la pomme de terre avec les divers engrais. C'est dans les parcelles fumées au fumier de ferme qu'il a trouvé le plus de tubercules gâtés.



supérieure détruite. Non seulement tout cela est réparé maintenant, mais la propriété tout entière de M. Antoine a été singulièrement améliorée par l'excellent cultivateur qui est à son service, Collé, Nicolas. M. Antoine possède environ 5 hectares dont 3 1/2 en prairies naturelles et 1 1/2 en terres et en jardins. Depuis 11 ans que M. Antoine est à Vecoux, Collé n'a cessé de défricher, de niveler, d'irriguer, et cela avec un rare mérite. Peu d'ouvriers possèdent un coup d'œil aussi sûr et aussi juste. Ce qui le prouve, ce sont : les canaux d'irrigation creusés en tête des prés qu'il a créés; les fossés, les rigoles d'assainissement, les conduits souterrains qu'il a établis sur plusieurs points humides, et qui, par la quantité d'eau qu'ils peuvent contenir, préviennent les ravinements à la fonte des neiges; n'oublions pas non plus l'énorme butte de terre de plus de 700 mètres cubes, qui a été enlevée pour des nivellements et remplacée par des jardins. Nous félicitons M. Antoine d'avoir appelé notre attention sur Collé, dont les soins ont fait doubler la valeur de la propriété. Nous le félicitons d'autant plus vivement qu'il aurait certainement bien pu solliciter la récompense pour lui-même; il ne l'a pas voulu et a tenu au contraire à laisser le mérite à Collé. Comment de pareils maîtres n'auraient-ils pas de bons serviteurs?

A chacun des rudes travailleurs qui viennent d'être nommés, nous allons décerner une médaille d'argent et une prime de 70 fr.

Nous vous demanderons ensuite les récompenses suivantes :

Une médaille d'argent et une prime de 50 fr. pour M. Genay, Jean-Georges, cultivateur au-dessus de la Lombarde, section de Bouvacôte, commune de Vagney, qui « s'est implanté, il y a 32 ans, au milieu d'un parcours acheté de la commune (1), s'y est d'abord construit une

(1) M. Genay exploite 3 hectares, dont 1 hectare en prairie temporaire et 2 hectares en culture : avoine, seigle, pommes de terre. Il est propriétaire de 68 ares. Le reste est loué de la commune par un bail de 18 ans. Il a deux vaches fribourgeoises-comtoises.

barraque en planches, a ensuite défriché son terrain, l'a arrosé de ses sueurs, puis plus tard a bâti, avec les moellons extraits du sol, une maison dont il a été le maçon, le charpentier », le menuisier, et qu'il a meublée seul.

Une médaille d'argent et une prime de 40 fr. pour M. Martin, Justin, cultivateur à la Petite-Goutte, section du Mourot, commune du Syndicat (Remiremont), qui a défriché 2 hectares en deux parcelles et établi, à la place des bruyères et des roches, un beau terrain d'une pente uniforme (1).

Une médaille d'argent et une prime de 40 francs pour M. Montémont, Nicolas-Joseph, cultivateur à Chaude-Fontaine, commune de Vecoux (Remiremont), qui a déjà défriché 2 hectares (2), mais qui n'en restera pas là et que nous espérons retrouver dans de prochains concours.

Une médaille de bronze et une prime de 40 fr. pour Mme veuve Toussaint, née Marie-Claire Villaume, cultivatrice au Haut-des-Charmes, commune de Vagney, femme laborieuse qui a créé 1 hectare de pré et 40 ares de terres,

(1) Le terrain de M. Martin a été acheté de la commune 500 francs l'hectare. Il vaut aujourd'hui le double. Martin a créé 200 mètres de chemin, planté des arbres fruitiers, irrigué 40 ares de pré avec les eaux provenant de l'écurie, pratiqué dans une des parcelles, à la Petite-Goutte, un tunnel de 80 mètres de longueur dans le but d'avoir de l'eau pour servir à l'irrigation, et un autre tunnel d'à peu près même importance dans la seconde parcelle, au Rain-Grandidier.

(2) M. Montémont possède 15 hectares dont les 3/4 sont en prés. Nous avons vu chez lui deux beaux champs de trèfle. Il a 9 vaches. Nous avons eu le regret de constater que l'étable est basse, mal aérée, et laisse à désirer sous tous les rapports.

Il fabrique annuellement de 2,500 à 3,000 kilogrammes de fromage.

En montant de Vecoux à Chaude-Fontaine, nous avons vu, à droite du chemin, de grandes prairies, en pente assez forte, remplies de joncs. Nous serions heureux si les récompenses accordées à MM. Collé et Montémont pouvaient exciter le zèle des propriétaires à améliorer ces prés.

le tout acheté de la commune pour 700 fr. et valant aujourd'hui 2,000 fr.

Une prime de 40 fr. pour M. Boulay, Charles-Nicolas, cultivateur à l'Envers-de-Cleurie, commune du Syndicat (Remiremont), « pauvre journalier qui, dans ses moments inoccupés, travaille au défrichement de 2 hectares qui ne sont pas à lui. Ce qu'il fait, c'est pour occuper et nourrir deux sœurs et un frère, tous trois sourds-muets, qu'il a à sa charge, et qui, autrement, tomberaient à la charge de la commune ». Le labeur de Boulay est bien ingrat, puisqu'il n'a pas de bétail; la pauvreté seule l'a empêché d'acheter une vache. Un membre de notre Société ajoute à la prime de Boulay une somme de 30 fr. à la condition expresse qu'il achètera au moins une chèvre. La Commission espère qu'avec une partie de la somme de 70 fr. qui va lui être remise, il en achetera deux.

Une prime de 40 fr. à M. Poignant, Jean-Joseph, cultivateur à Peccavillers, commune du Syndicat (Remiremont), qui n'a pas non plus le moyen d'avoir de bétail, mais qui, par un défoncement consciencieux et difficile, a défriché 1 hectare de terrain qu'il loue 19 fr. de la commune.

Une mention honorable à M. Mareine, Alexis, géomètre à Remiremont, pour un boisement de peu d'étendue, 10 ares en ceinture, opéré à la suite du défrichement d'un terrain de 50 ares converti en jardin d'agrément.

Un rappel de la médaille d'argent décernée en 1874, par la Société d'Émulation, à M. Remy, Pierre-Philippe, cultivateur à Gerbamont (Vagney), pour le défrichement de 2 hectares 1/2, défrichement déjà exécuté il y a 5 ans. Ce beau travail vient d'ailleurs de recevoir, au concours de 1879, la première prime du Comice de Remiremont.

## CRÉATION ET AMÉLIORATION DE PRAIRIES.

La plupart des candidats dont nous venons de parler auraient pu concourir pour création et amélioration





de prairies. Il nous reste encore à citer pour ce motif, spécial cette fois, M. Arnould, Victor, cultivateur et agent d'assurances à Pouxeux. Ce jeune homme est un travailleur intelligent, qui s'est inspiré dans les livres des meilleurs auteurs agricoles. Il a créé ou amélioré 1 hectare de prés, savoir : 52 ares à l'Étang, dans lesquels le nivellement et le système d'irrigation sont bien réussis (1); 25 ares aux Noires-Feignes, qui ont été l'objet de défoncements bien exécutés de chaque côté, pour former un terrassement de $1^{m}20$ dans la partie du milieu, primitivement basse et remplie de joncs et de plantes aquatiques; et 30 ares, bien irrigués aussi, dans la prairie communale. A M. Arnould nous décernerons une médaille d'argent et une prime de 30 fr.

Je ne terminerai pas cette première partie de mon rapport sur les lauréats agricoles proprement dits sans signaler un fait qui nous a frappé. L'arrondissement de Remiremont, auquel étaient attribuées exclusivement nos primes, se compose de 4 cantons : Plombières, Remiremont, Le Thillot, Vagney. Aucune demande ne nous est arrivée du canton de Plombières; aucune non plus du canton du Thillot; du canton de Saulxures, il n'en est venu que d'une seule commune, celle de Vagney, qui en a adressé quatre; quinze candidats appartiennent au canton de Remiremont. Ainsi, d'une part, abstention complète et regrettable de plus de la moitié de l'arrondissement; d'autre part, amour peut-être exagéré de la médaille et de la prime dans l'autre partie (2). Je me borne à citer le fait sans en rechercher les causes.

(1) Deux canaux parallèles vont dans la même direction; les rigoles s'alternent parfaitement avec une pente très-faible, ce qui rend l'immersion bien plus régulière.

(2) Nous croyons savoir que l'un de nos collègues, M. Thiriat, n'est pas étranger à cette abondance de demandes dans ses environs. Nous l'en remercions.

## CHAMPS D'EXPÉRIENCE DES ENGRAIS CHIMIQUES DE M. GEORGES VILLE.

Le 27 février dernier, M. Georges Ville faisait, ici même, une brillante conférence, qui n'est pas oubliée, que M. Figarol a bien voulu reproduire pour nos *Annales*, et à la suite de laquelle une souscription a été ouverte pour créer des champs d'expérience.

Je ne rappellerai pas la part que la Société d'Émulation a prise à l'organisation de ces essais sur différents points du département; vous avez décidé en effet qu'un rapport spécial serait préparé et publié ultérieurement, pour rendre compte des résultats au public et surtout aux souscripteurs. Je me bornerai donc à dire que vous attachez le plus vif intérêt à ces expériences et à leur continuation, et que vous avez voulu le prouver en récompensant dès aujourd'hui les trois instituteurs qui les ont dirigées avec le plus de soin, et nous ont, avant le 12 novembre, envoyé les meilleurs rapports.

Nous vous proposerons en conséquence d'accorder :

1° Une mention honorable exceptionnelle à M. Cherest, directeur de l'Ecole industrielle des Vosges. M. Cherest aurait désiré que cette récompense fût au nom des élèves de la 4e année de l'Ecole industrielle. Nous n'avons pu accueillir cette demande; c'est M. Cherest en effet qui a pris l'initiative, qui a tout organisé, qui a tout observé, qui a rendu compte de tout.

2° Une mention honorable et une prime de 30 fr. à M. Lécolier, instituteur public à Senones, déjà signalé en 1871 dans le rapport de M. Chapellier sur l'application, en 1869 et en 1870, des mêmes engrais chimiques (1).

3° Une mention honorable et une prime de 30 fr. à M. François, instituteur public à Martigny-les-Gerbonvaux.

4° Une mention honorable et une prime de 30 fr. à M. Berret, instituteur à Morelmaison (Châtenois).

(1) Voir le Bulletin de l'Instruction publique du département des Vosges, tome VI, 1871, n° 148.

## BONS SERVICES RURAUX.

Vous accueillerez favorablement, Messieurs, les propositions que nous allons vous faire en faveur de deux de ces bons serviteurs qui deviennent de plus en plus rares.

Pierre, Marc-Joseph, domestique chez Mme veuve Romain, née Marie-Véronique Pierhol, à Bémont, commune du Syndicat (Remiremont), achève sa 36e année de service dans la même maison. Depuis longtemps c'est lui qui dirige complètement la ferme des demoiselles Pierhol. Sobre, rangé, travailleur, Pierre a de plus la qualité de bon fils, car il a été le soutien de sa famille, et M. le Maire du Syndicat atteste qu'il jouit de l'estime de tout le monde.

Melle Gavoille, Marie-Thérèse, domestique chez M. A. Génin, à Rupt, est aussi depuis 36 ans dans la même maison, puisqu'elle a été au service des parents et des grands parents de son maître actuel. Ce long séjour prouve suffisamment la fidélité de Marie-Thérèse Gavoille; quant à son dévouement, le fait suivant le prouvera : lors de la maladie de Mme Génin, elle veillait la nuit au chevet de sa maîtresse comme garde malade, tout en continuant, le jour, son travail habituel.

Nous vous proposons d'accorder à chacun de ces deux serviteurs modèles une médaille de bronze et une prime de 30 fr.

## SYLVICULTURE. — REBOISEMENTS.

Dans cette partie importante de votre programme, Messieurs, nous avons à vous signaler la commune d'Eloyes et deux gardes forestiers.

Je n'ai pas besoin de vous redire que « la création d'une forêt est une tâche éminemment ingrate; que celui qui plante n'a pas, comme l'agriculteur, comme l'industriel, la satisfaction de recueillir immédiatement

le fruit de ses efforts; qu'il travaille, non pour lui, mais pour la postérité. » Je n'ai pas besoin non plus de vous rappeler ce qui a été dit tant de fois, que « les forêts sont nécessaires pour assurer la production et la conservation des sources, la continuité et la régularité de l'écoulement des eaux qui fertilisent nos prairies, » qu'en un mot leur existence est intimement liée à la prospérité de l'agriculture.

La commune d'Eloyes, malgré ses faibles revenus, malgré une dette que lui a laissée la guerre, a cependant trouvé moyen de reboiser, sous la direction du service forestier, plus de 50 hectares de terrains incultes (1). A qui sera décernée la haute distinction, la médaille de vermeil que nous demandons pour ces travaux ? Elle est due à la fois au zèle éclairé et à la bonne administration du maire, M. Claudot; aux efforts de l'adjoint, M. Joly, que la Société

(1) Nous croyons devoir insérer dans ce compte rendu le rapport de M. le Sous-Inspecteur des forêts, vu et approuvé par M. l'Inspecteur et par M. le Conservateur.

« Depuis 15 ans environ la commune d'Eloyes a dépensé pour des travaux de repeuplement une somme de près de 5000 fr. qui a été employée :

1° A effectuer les reboisements prescrits sur 28 h. 71 a., dans des terrains communaux soumis au régime forestier par décret du 21 décembre 1864. Ces 28 h. 71 a. ont été parcourus à peu près entièrement par des semis de pin et des plantations d'epicea, et il ne reste plus que quelques vides à compléter (3 hectares environ) pour obtenir un reboisement aussi serré que le comporte la nature du sol ;

2° A repeupler en pin sylvestre, dans les coupes affouagères (aux cantons dits les Gins et les Cuveaux), de grandes étendues d'un sol rocheux, aride et sec, à peu près complètement improductif.

Les résultats obtenus dans ces cantons sont également assez satisfaisants eu égard à la nature des terrains à repeupler. Là, en effet, comme pour les autres reboisements effectués par elle, la commune d'Eloyes a rencontré des difficultés spéciales et un sol rocheux où la terre végétale fait défaut le plus souvent.

Cette commune n'a pas hésité à s'imposer des sacrifices d'argent considérables pour atteindre le but qu'elle s'était proposé. La plus grande partie des ressources extraordinaires qu'elle a pu réaliser depuis 10 ans dans le quart en réserve de sa forêt, ont été employées à des travaux de reboisement.

d'Emulation a déjà récompensé personnellement en 1867 pour création et amélioration de prairies; au bon vouloir du Conseil municipal; à la coopération de tous les habitants et du service forestier. A qui sera décernée cette médaille d'honneur? A la commune elle-même. Que les autres communes suivent ce bel exemple, et que peu à peu on voie disparaître sous des arbres les sommets arides d'un trop grand nombre de nos montagnes!

L'administration forestière nous a signalé, en nous demandant de les récompenser, deux de ses agents : M. Osterberger, Georges-Materne, brigadier forestier mixte à Bussang, et M. Laporte, Nicolas-Louis, garde communal à Fresse (Le Thillot). Par leurs soins et par leur travail, une surface de 9 hectares a été acquise à la forêt de Fresse. M. le Garde général, dont nous reproduisons le rapport, (1) insiste d'une façon toute spéciale sur l'emploi

(1) « Le garde communal Laporte a exécuté depuis 3 ans des travaux de reboisement considérables, importants surtout au point de vue des essences employées, qui sont le sapin et le hêtre. Ces travaux ont été exécutés sous sa direction, et nous pouvons affirmer qu'il faut des précautions minutieuses pour arriver à amener à bien des plantations, en plein découvert, de ces essences.

Voici le détail des travaux :

Au canton du Haimant, forêt de Fresse, 2e série, il a été planté, sur une étendue de 6 hectares 70 ares : 66900 sapins et 2600 hêtres. Le nombre des plants complètement réussis et dont l'avenir est assuré, est de 55000 sapins et 2000 hêtres.

A la Goutte de Laula il a été planté 15000 sapins dont plus de 10000 sont parfaitement réussis.

Au total il y a donc eu 81900 sapins et 2600 hêtres plantés, et 65000 sapins et 2000 hêtres réussis.

Le nombre des plants morts n'est assurément pas insignifiant : quoi qu'il en soit, le terrain reboisé est désormais acquis à la forêt.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Nous ne connaissons pas encore de reboisement direct opéré de la même façon. C'est pourquoi il nous a semblé que le garde qui y avait donné ses soins méritait d'être signalé. Nous signalerons aussi le brigadier mixte Osterberger (chef de brigade du garde Laporte) qui, s'il n'a pas surveillé les travaux aussi immédiatement que ce dernier, n'en a pas moins efficacement contribué à leur bonne réussite.

des essences, sapin (*abies pectinata*) et hêtre (*fagus sylv.*), au lieu des essences intermédiaires, pin sylvestre ou épicea; c'est une avance considérable qu'on gagne pour la forêt créée. Mais aussi le travail, beaucoup plus difficile et minutieux, ne peut être confié qu'à des préposés intelligents, ayant à cœur de réussir, et ne ménageant pas leurs peines pour y arriver.

Tous ces travaux de reboisement ont été faits pour la commune de Fresse. Les sommes employées proviennent, en partie de fonds votés par la commune, en partie d'impositions sur les coupes. La commune n'a pas voté de gratification au garde Laporte.

En terminant nous ferons remarquer, (ceci au point de vue pratique), que nous ne pensons pas que les reboisements directs en sapin et hêtre puissent être généralisés. Nous sommes convaincu qu'il faut, pour leur réussite suffisante, une altitude déjà considérable (de 800 à 900 m. peut-être), et que dans les vallées basses, dont le climat est assez doux, on s'exposerait à un insuccès certain. D'autres conditions sont encore nécessaires, mais ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question intéressante au point de vue scientifique. »

Rapport complémentaire de M. le Garde général : « La contenance reboisée dans la forêt de Fresse se compose : 1° de 6 hectares 70 ares d'un seul tenant au canton du Haimant ; 2° d'environ 2 hectares en parcelles disséminées à la Goutte de Laula ; en tout 9 hectares. La dépense a été de 10 fr. par mille de plants.

La saison à laquelle les travaux ont été effectués a toujours été l'automne. Les plantations ont été faites par potets, en creusant pour chaque plant des trous espacés de 1m à 1m50. Le sol des cantons reboisés provient exclusivement de la décomposition des granits, sans mélange d'aucun des terrains de transition. L'exposition générale est au sud. Les plants employés proviennent, pour la plupart, de la forêt communale de Fresse ; quelques-uns de la forêt communale de Bussang, voisine de la précédente ; ce ne sont pas des plants de pépinière.

Relativement à la question du service forestier, le garde Laporte a débuté, il y a 4 ans (installé le 28 juillet 1875) au poste de Fresse (triage communal n° 2) qu'il occupe ; ce préposé a toujours eu d'excellentes notes ; il fait un très-bon service, se montre très-actif et a une très-bonne conduite. S'il n'a pas été proposé, comme avancement, pour un poste mixte, c'est que les soins de sa femme sont nécessaires à sa belle-mère, âgée et infirme.

Le brigadier Osterberger est aussi un excellent préposé, actif et intelligent; il est de 1re classe depuis plusieurs années. Il possède en Alsace un certain bien qui, depuis l'annexion, ne lui donne à peu près plus de revenu. »

Le garde Laporte n'a pas encore 4 ans de services forestiers, et déjà il s'est fait remarquer par sa bonne conduite et son activité : nos meilleures félicitations pour un pareil début. Le brigadier Osterberger a 17 années d'excellents services. Ils seront applaudis tous les deux dans un instant, lorsque leur chef, M. le Conservateur, au nom de notre Société et au sien, remettra, au brigadier, la médaille d'argent, de 1re classe, et au garde la médaille d'argent, de 2e classe, avec la prime de 40 fr., que nous décernons à chacun d'eux.

## MÉMOIRES AGRICOLES.

En 1874, le Comice agricole de Remiremont avait ouvert entre les instituteurs un concours pour la composition d'un ouvrage d'enseignement pratique agricole, appliqué spécialement à notre pays et destiné à nos écoles. En 1876, M. Dieudonné, instituteur au Ménil (Le Thillot), présentait pour la seconde fois à ce concours son Traité d'agriculture élémentaire. M. le Rapporteur du Comice s'exprimait ainsi : « Quoiqu'il y ait encore quelques retouches à faire au traité de M. Dieudonné, nous reconnaissons qu'il remplit le but. L'œuvre est bien conçue, bien ordonnée, bien écrite ; on y trouve les notions, les leçons les plus utiles, les plus pratiques. C'est en un mot un travail méritoire et consciencieux. »

M. Dieudonné a présenté à la Société d'Emulation, en 1878, une nouvelle copie de son ouvrage amélioré encore. M. Defranoux en a fait ressortir le mérite en insistant sur trois de ses qualités : simplicité, clarté et correction. Plusieurs autres de nos collègues l'ont lu, et ont donné des appréciations analogues. Je suis heureux d'avoir pressenti dans mon rapport de l'année dernière que M. Dieudonné serait un de nos lauréats de cette année. Votre Commission est unanime pour vous proposer en sa faveur une de nos belles médailles, une médaille d'argent, grand module.

M. Michel, Julien, instituteur à Lusse (Provenchères), honoré de plusieurs récompenses du Comice de. St-Dié pour son enseignement agricole, vous a envoyé pour concourir un recueil de ses leçons de comptabilité, écrites par un de ses élèves. A ce cahier de leçons M. Michel en a joint d'autres, faits aussi par un élève et reproduisant les différents livres. Malgré quelques incorrections et quelques lacunes, votre Commission ayant trouvé dans le côté pratique des opérations, des tableaux et des petits comptes qui sont bien, vous demande d'accorder à M. Michel une médaille de bronze (1).

(1) Nous croyons devoir reproduire en entier le rapport que notre nouveau collègue, M. Duroselle, professeur départemental d'agriculture, a bien voulu nous faire sur l'enseignement de la comptabilité agricole à l'école de Lusse.

« J'ai lu attentivement le travail qui m'a été soumis, et qui traite de la comptabilité agricole.

L'auteur y a posé d'une manière très-nette les principes généraux de la tenue des livres, tant en partie simple qu'en partie double; en affirmant avec raison la supériorité de la partie double, qui établit en effet un contrôle sérieux et rend impossibles les erreurs de chiffres. Il reconnaît avec raison qu'on peut simplifier les méthodes habituelles, et qu'il serait utile d'atteindre ce but, car il est très-difficile au cultivateur qui s'occupe activement, d'ajouter à son travail de main d'œuvre et de surveillance celui d'une comptabilité parfaite.

Il faut distinguer trois classes de cultivateurs : 1° *Le propriétaire* à qui appartiennent les objets immobiliers et mobiliers ; 2° *l'agriculteur* non propriétaire, faisant régir ; 3° *le cultivateur* travaillant lui-même et ne possédant que des objets mobiliers.

Le premier doit compter les fumiers et les pailles, mais le troisième ne doit pas les compter, parce que ce sont des immeubles par destination. Le régisseur doit tenir de certains objets un compte qui augmenterait inutilement la peine du cultivateur. Le régisseur doit renseigner sur toutes choses celui qui l'emploie, et ne peut le faire que par ses livres, tandis que chez le cultivateur il faut négliger par exemple le détail des produits du jardin, de la basse cour, etc., qui sont employés par la ménagère : celle-ci n'envoie pas sa cuisinière au marché acheter pour telle somme de beurre, de fromage, d'œufs, de légumes, etc., et. chaque fois qu'elle donne un verre de vin à un ouvrier, elle ne peut s'astreindre à le noter ; il faut que l'ordre et l'économie remplacent en partie le livre du ménage ; il faut que les yeux du maître et eux de la maîtresse soient pour ces détails la véritable lumière.

Permettez-moi de vous signaler encore, Messieurs, un

Le fumier ne saurait se chiffrer ni la paille; le blé en magasin ne peut être mesuré exactement; le foin mis en bottes de 10 kilog. aura, trois mois après, subi un déchet de 10 p. %. Ces opérations enlèvent de la qualité aux produits et coûtent cher Elles ne présentent d'avantage sérieux que lorsqu'elles empêchent le désordre, s'il y a un gérant distributeur. Chez le banquier, un franc est un franc, chez le commerçant, un mètre est un mètre, mais chez le cultivateur la plupart des objets subissent, dans un temps assez court, une diminution de poids ou de volume qui modifie complètement les calculs, en ne laissant de réalité qu'à l'argent qui entre ou qui sort : c'est là surtout ce qui rend si difficile à résoudre le problème de la comptabilité agricole.

Il résulte de tout cela que celui qui veut faire les choses avec toute la régularité possible est précisément celui qui s'expose à une illusion fatale, dont l'expérience sait se garer, illusion qui fait rejeter parfois toute comptabilité avec trop de légèreté.

Une différence aussi considérable dans la valeur, dans le poids et dans le volume de certains objets, ne dispense pas toutefois de certaines écritures régulièrement tenues; et, si le simple cultivateur doit éviter de compter bien des choses qui sont immobilières ou qui l'entraîneraient à des détails sans fin, il importe qu'il ne néglige rien pour se mettre au courant des situations, pour savoir quelles sont les opérations qui lui donnent de la perte ou du bénéfice, et surtout pour suppléer au manque d'ordre des ouvriers qu'il emploie et avec lesquels il est exposé à des contestations continuelles.

Pour cela, l'inventaire est indispensable : c'est le point de départ de toutes les opérations que relate le livre-journal. Pour simplifier, on le met au commencement du journal lui-même, afin de diminuer le nombre des livres. Sur le journal on inscrit chaque jour non seulement ce qui se chiffre, et cela dans deux colonnes juxtaposées de recettes et de dépenses, mais encore tout ce qui intéresse le cultivateur et se rapporte à l'exploitation.

M. Michel a compris l'importance de ces notes, qui sont des aide-mémoire de la plus haute utilité pour faire connaître par exemple l'âge des animaux, l'époque du vêlage, etc., et il en a tout naturellement conclu la difficulté de tenir des livres qui, bien souvent, n'ont d'autres chiffres que des dates.

Le livre personnel ouvre un compte à tous les ouvriers, domestiques, journaliers, et même fournisseurs.

Le livre du mobilier renferme tout ce qui a trait aux objets susceptibles d'une estimation, et qui peuvent être achetés ou vendus, entrer dans la ferme ou en sortir en échange de numéraire.

La fermière a son carnet qui sert à reporter à la caisse les dépenses et les recettes du ménage.

Enfin, et c'est le plus important de tous, il faut au fermier un livre que lui fournira le propriétaire, et sur lequel existera le plan des diverses pièces de

autre instituteur qui est d'ailleurs bien noté à l'Académie. Ce n'est pas parce qu'il fait la guerre à l'ignorance que j'appellerai sur lui votre attention, car j'aurais à vous signaler tous nos maîtres; mais c'est sur un petit détail qui touche à l'agriculture, sa guerre aux hannetons. Chaque matin, à 5 heures, et chaque soir, à 4 heures, les enfants partaient sous la conduite de M. Pierre, et surprenaient les ennemis engourdis. En trois semaines tous les jardins de la localité ont été visités et même à plusieurs reprises. C'était un horrible massacre. A la fin de la journée les cadavres étaient comptés en présence des autorités. Qu'une médaille de bronze exposée à l'école de Roville-aux-Chênes rappelle le souvenir de ces exploits et des 76785 hannetons qui ont été détruits dans cette campagne!

Pour compléter notre exposé, laissez-moi citer trois faits:

1° M. Lambert, Auguste, de Lémont, commune de Vagney, a exécuté des défrichements pour lesquels nous regrettons qu'il ne nous ait pas adressé de demande.

2° Dans la commune de Saint-Etienne, des reboisements considérables ont été exécutés, et nous croyons qu'il y

terre; chaque année on y inscrira, aussi exactement que possible, le traitement que telle pièce de terre aura subi, quelle quantité de fumier elle aura reçue, quel engrais on lui aura donné, quelle récolte on en aura tirée. Ici les estimations en numéraire sont inutiles. Ce qu'il faut, c'est la connaissance de l'état du sol, des traitements qu'il a subis, de sa fertilité, de l'assolement qu'on a pratiqué: alors il y aura pour le propriétaire une estimation réelle de son bien; pour le fermier une étude toute faite et des données de la plus haute importance; pour l'exploitant et les personnes qui peuvent être appelées à le remplacer, des renseignements d'une utilité considérable. Cette histoire du passé, c'est véritablement la leçon de l'avenir, la garantie la plus sûre de la valeur de toute propriété foncière.

Au reste, sans m'étendre davantage sur le travail qui m'a été soumis, et qui témoigne des louables efforts de son auteur, je dois dire que ce travail a le mérite réel d'avoir tenté la solution d'un problème très-difficile; que l'exposé des principes y est excellent; que, pour les grandes exploitations on y trouvera les bases sérieuses d'une complabilité parfaitement étudiée; qu'enfin on ne saurait trop encourager une aussi louable tentative.

aura lieu, une autre année, de demander une proposition de récompense à l'administration des forêts.

3° M. Sidre, instituteur à Bonne-Fontaine, commune du Tholy, a eu l'idée d'afficher publiquement dans son école un tableau, le contraire d'un tableau d'honneur, où sont inscrits les noms des enfants qui se sont rendus coupables de détruire les nids d'oiseaux. Nous signalerons prochainement M. Sidre à la Société protectrice des animaux.

## FABRICATION DES FROMAGES.

Il me reste enfin, Messieurs, la partie principale de ma tâche, celle par laquelle j'aurais dû peut-être débuter parce qu'il s'agit d'une chose qui est d'une importance capitale pour notre pays. C'est assez vous dire que je compte encore un instant sur votre bienveillante attention, tout en étant désolé de ne pouvoir traiter que d'une façon insuffisante une question à laquelle notre agriculture est intéressée à un très-haut degré : je veux parler de la question fromagère.

« L'industrie fromagère, dit notre collègue, M. Xavier Thiriat, dans un article publié au n° du 12 janvier 1879 du journal l'Industrie laitière, constitue la principale ressource de la population agricole des montagnes des Vosges ; mais dans un trop grand nombre de fermes on ne fabrique que des fromages médiocres ou de mauvaise qualité. Il s'ensuit que le produit de nos fromageries ne peut pas lutter sur les marchés français avec les autres sortes de fromages. »

Si nos fromages sont inférieurs à ceux de nos autres départements, Jura, Cantal, Pyrénées, etc., et ne sont souvent cotés qu'à un prix moitié moindre, de combien à plus forte raison sont-ils distancés par ceux des pays étrangers !

Jetons un rapide coup d'œil sur ce qui se fait ailleurs.

Dans tous les Etats de l'Europe, en Suisse, en Italie, en Bavière, en Danemark, en Suède, dans l'Empire d'Allemagne, il existe des *stations laitières ou écoles de fromagerie*, où l'on s'occupe de propager les bonnes méthodes et les meilleurs procédés pour la fabrication des beurres et des fromages.

De puissantes associations laitières se sont formées dans l'Amérique du Nord, poursuivant le même but. Il y a là plus de 5000 établissements d'industrie laitière ayant un capital de plus de 125 millions de francs, et fournissant le marché d'une production annuelle d'une valeur de 9 milliards. Dans ces pays neufs, dont les habitants possèdent au plus haut degré l'esprit d'entreprise, de vastes usines, situées au point de rencontre de plusieurs lignes de chemin de fer, transforment en fromages, avec l'aide de la vapeur, des quantités formidables de lait envoyées de 20 lieues à la ronde (1).

Voulez-vous un fait? en 1878 le Canada se vantait d'avoir produit le plus gros fromage qu'on puisse citer. L'usine Ingersoll a fabriqué un fromage pesant, dit-on, 7000 livres. Il avait 6 pieds 6 pouces (2 mètres) de diamètre, et 3 pieds de haut. Il a exigé la traite de 7000 vaches, autrement dit, 25 tonnes de lait (2).

Quelle est la cause qui a permis d'arriver à de pareils résultats? Cette cause, vous l'avez tous nommée, Messieurs, c'est l'association, l'association qui, en toutes choses, est le point d'appui du levier qui soulève le monde moderne.

Revenons, Messieurs, dans nos montagnes pour lesquelles

(1) Les journaux américains annoncent qu'une *Exposition internationale du matériel et des produits de la laiterie* doit avoir lieu à New-York du 8 au 22 décembre 1879.

(2) La quantité de fromages exportée par les fabricants du Canada, qui se montait, en 1869, à environ 2,000,000 de kilogrammes, s'est élevée, en 1878, à près de 18,000,000 de kilogr., ce qui fait une augmentation de 774 p. °/o en 9 ans.

La plus grande partie de ces fromages exportés était à destination de la Grande Bretagne.

il est si urgent d'améliorer les méthodes, de perfectionner les produits, et de doubler le revenu.

Selon nous, tant que la fabrication de nos fromages sera individuelle, elle sera défectueuse ; notre industrie fromagère ne se relèvera pas, et les prix malheureusement deviendront toujours plus désastreux. Il nous faut la fabrication en commun, il nous faut le chalet. Ce n'est pas en mon nom que je proclame ce principe qui nous sauvera, c'est au nom de toutes les personnes compétentes que j'ai consultées. Je ne me dissimule pas qu'il y aura peut-être à lutter longtemps encore contre la routine; mais quelquefois les idées marchent vite; j'espère que celle-ci fera son chemin. La Société d'Emulation n'hésitera pas, et je désire que ce soit dans un avenir prochain, à décerner son plus beau prix au premier chalet de nos montagnes.

Au reste, sans plus de paroles, pourquoi ne ferions-nous pas ce qui se fait ailleurs?

Je ne vous parlerai pas de la première fruiterie à vapeur qui vient d'être installée, il y a deux ans, à Vevey (Suisse) par M. Burnat. On peut la considérer comme un modèle pour d'autres du même genre, tant sous le rapport de la distribution et de l'aménagement, que sous le rapport des ustensiles et des instruments. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Je ne vous dirai pas non plus qu'en Danemark, d'après les données du bureau officiel pour la statistique, la valeur des domaines a augmenté de 44 p. °/₀ pendant ces 7 dernières années, et cela par l'amélioration de l'industrie laitière.

Une école de laiterie va être créée en Angleterre. Nos voisins sont trop pratiques pour ne pas être frappés de l'importance de cette création. Outre la partie professionnelle, l'enseignement embrassera tout ce qui concerne la production, l'élevage et l'alimentation des vaches laitières; les élèves seront appelés à comparer les avantages des différentes races, la quantité de fourrages qu'elles consomment, l'importance de leurs produits ; ils auront aussi à étudier la valeur nu-

tritive des diverses espèces de fourrages et leur influence sur le rendement.

Que tout cela aurait besoin aussi d'être étudié chez nous! Restons en France.

En 1877, la Société d'agriculture du Cantal a obtenu du ministère de l'Agriculture une subvention pour la construction d'une fromagerie modèle. Ne serait-il pas possible que la Société d'Emulation et surtout les Comices intéressés s'entendissent pour une pareille démarche? Je reproduis dans ce rapport un article, inséré dans le nº du 20 septembre 1879 du journal de l'Agriculture, sur l'installation de cette fromagerie à Cuèlhes (Cantal) (1).

(1) Les agriculteurs du Cantal ont reconnu depuis longtemps que la production fromagère constitue la fortune de la contrée, quand elle est bien combinée avec la production de la viande. Ceux qui dans le pays marchent à la tête du progrès ont voulu perfectionner en conséquence une fabrication qui laissait quelque peu à désirer sur deux points particulièrement : l'emploi d'une mauvaise présure ; la propreté dans les soins. En conséquence ils ont résolu de créer une fromagerie modèle. La Société d'agriculture du Cantal, dont M. de Parieu est le président, a pris en main l'exploitation de l'établissement nouveau, dont la direction est confiée à M. Alquié. C'est un *buron* analogue aux burons de la montagne dans lesquels on fait partout le fromage d'Auvergne : il est seulement mieux construit, et les procédés de fabrication y sont méthodiquement suivis. Il est établi à Cuèlhes ou Queille, près de la route qui mène d'Aurillac à Ytrac : un vacher y travaille publiquement, car on peut venir visiter la fromagerie tous les jours de 5 heures à 10 h. du matin et de 4 heures à 7 h. 30 m. du soir, selon une affiche placée sur la porte. La durée de la fabrication ne doit être que de 4 mois : commencée le 4 juin, elle se termine le 4 octobre. On y manipule le lait de 43 vaches. On y mesure et pèse chaque jour le lait qu'apportent tous les clients de la fromagerie : un compte leur est ouvert. Pour 440 litres de lait fournis, la Société d'agriculture leur donne le prix convenu de 60 francs, soit de 13 à 14 centimes par litre de lait ; on leur rend aussi le petit lait dont on a préalablement extrait le beurre.

Le travail se fait à froid. Dès que le lait est arrivé, on y verse de la présure danoise, (du docteur Hansen, vendue en France par M. Boll). Au bout de 24 heures le caillé est travaillé et salé, puis mis en presse dans des moules ; le fromage sorti des moules est mis en cave ; il y reste 4 mois environ avant d'être livré au commerce, avec la marque de la Société d'agriculture du Cantal. Le petit lait de chaque jour est introduit dans une baratte ; il fournit environ 1 p. °/₀ de beurre.

Dans le Jura, où la fabrication fromagère se développe tous les jours et gagne même la plaine, il existe, depuis le premier juin 1878, une école de fromagerie à Champvaux, près de Poligny. Les élèves admis à l'école n'ont à payer aucune rétribution. Ils sont logés, mais doivent pourvoir à leur nourriture. Lorsque les élèves ont acquis les connaissances nécessaires pour exercer leur profession de fruitier, ils subissent un examen à la suite duquel, s'il est satisfaisant, ils ont un diplôme. Si cette école admet des élèves étrangers au département du Jura, ne serait-il pas possible aux Comices, à la Société d'Emulation, au Conseil général, de s'unir, et de demander, s'il le faut, une subvention à l'État pour y envoyer un ou deux de nos Vosgiens? C'est sans doute par là qu'il faudrait commencer : voir et étudier, par un séjour suffisant, ce qui se fait ailleurs, et en faire profiter notre département (1).

Une Société vient de se former dans l'arrondissement de Remiremont sous le titre de *Association fromagère des Vosges*. Elle a pour président M. Jules Petin, cultivateur au Syndicat, ancien élève de la ferme-école de Lahayevaux, qu'on

Le fromage du Cantal est mis en pain du poids d'un petit quintal (50 kilog.). Le cours en est actuellement de 55 à 56 fr. Une vache fournit en moyenne 3 petits quintaux par an de fromage et 15 kilog. de beurre de petit lait : ce beurre se vend en moyenne 2 fr. le kilog. Par petit quintal on met 2 kilog. de sel. On emploie un litre de présure pour obtenir 10 petits quintaux de fromage.

L'établissement du Cantal n'est pas une école de fromagerie comme celui de M. Schatsman près de Lausanne. Ce n'est pas davantage une station agronomique laitière. Il faudra mieux faire; néanmoins l'utilité est déjà certaine. On a une base pour les discussions, et des progrès ont été réalisés dans les manipulations qui, dans les burons ordinaires, laissaient trop à désirer.

(1) L'administration des forêts a bien voulu nous communiquer :

1° Onze plans de fruitières et de leur matériel.

2° La collection de *l'Industrie laitière*, journal d'agriculture pastorale. (Bureaux, rue Sauval, 16, à Paris; 10 fr. par an).

3° La collection du *Bulletin de l'Industrie laitière*. (Bureaux à la Station laitière, à Lausanne; 5 fr. par an).

4° Le volume : *Conférences agricoles* suivies d'un traité sur la fabri-

peut citer comme un de nos cultivateurs les plus intelligents, et pour secrétaire M. Clément Perrin, lauréat de la Société d'Émulation en 1861, homme d'initiative et de progrès. Je ne vous ferai pas le résumé de l'important dossier qu'a bien voulu me remettre M. Perrin, et dont j'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt. Je ne vous ferai pas l'historique de cette Société qui a été fondée au mois de janvier dernier; je ferai abstraction aussi de ses relations avec le Comice de Remiremont. Se fondant sur un article de notre programme, M. le Secrétaire de la Société naissante nous a demandé pour elle un encouragement. Si l'Association fromagère s'était bornée à poursuivre le but unique formulé à l'article 1er de ses statuts, savoir : favoriser la bonne fabrication des fromages de Géromé (1), de pâte ferme et compacte en vue des expéditions lointaines, certainement toutes nos sympathies lui auraient été acquises, et notre encouragement se serait traduit matériellement par une médaille (2). Mais l'Association s'est

cation du fromage, façon Gruyère, par le docteur Bousson (Poligny, chez G. Mareschal; 1 vol., 1 fr. 50 cent.).

Tous ces documents pourront être communiqués sans déplacement aux intéressés, au Secrétariat de la Société d'Emulation.

(1) M. Perrin a rédigé une notice sur la fabrication du Géromé. Cette notice a été reproduite dans les nos du 26 octobre et du 2 novembre 1879 de l'*Industrie laitière*.

Nous donnons copie d'un extrait d'une lettre adressée de Bruxelles le 26 octobre 1879, par M. Vandevoorde à M. le Rédacteur de l'*Industrie laitière*.

« .... J'ai lu avec plaisir l'intéressant article sur la fabrication des fromages de Géromé.

» Le paragraphe traitant des considérations générales d'alimentation du bétail au point de vue de la qualité est très-juste, et je regrette que nous ayons tant de peine à faire comprendre aux cultivateurs que la véritable économie en agriculture doit être recherchée dans l'alimentation intensive du bétail .... »

(2) Rappelons que M. Perrin, au concours agricole du Palais de l'industrie, en février, obtenait le 2e prix, une médaille d'argent pour ses fromages de Géromé.

inquiétée aussi du placement des produits qui, primitivement, devaient s'écouler sous le patronage du Comice de Remiremont. Sur ce terrain nous ne pouvons pas la suivre. Nous attendrons un prochain concours pour pouvoir apprécier des faits et constater les résultats acquis par la jeune société, dont les derniers statuts datent seulement du 14 avril 1879. Ce que nous pouvons louer sans réserve aujourd'hui, c'est le zèle de ses dévoués fondateurs pour le bien du pays ; c'est la persévérance de leurs efforts pour arriver à améliorer la fabrication, c'est l'heureuse initiative qu'ils ont prise d'appliquer à l'industrie fromagère des Vosges le principe fécond de l'association. Mais nous insistons encore sur ce point : nos vœux ne seront remplis que quand nous verrons des chalets dans nos montagnes et une école de fromagerie dans un de nos meilleurs centres de production.

---

# RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA

# COMMISSION D'HISTOIRE

## ET D'ARCHÉOLOGIE

ET

# DE LA COMMISSION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

## SUR LE CONCOURS

DE 1879,

par M. DEFRANOUX,

Membre de la Commission littéraire

et artistique.

---

L'émulation est la mère de presque tout ce qu'il y a de grand.

MESSIEURS,

Si j'étais un spirituel échantillon du sexe gracieux, je ferais, pour parvenir à vous plaire, d'un regard mon exorde, et d'un sourire ma péroraison; mais comme, avec un si, on mettrait en bouteilles la ville de Paris, c'est par la seule force de la parole que j'ai à enlever un auditoire constellé de perles fines.

Autant avoir une seconde Toison d'or à conquérir!

En effet, en archéologie je sais à peine que plus un os fossile happe à la langue, plus il est ancien.

En histoire, je suis le tonneau percé des Danaïdes.

En géographie, je débute.

En peinture et en sculpture je ne saurais comment tenir le pinceau ou le ciseau.

En musique je pèche par l'oreille.

Enfin, dans l'art de parler correctement la langue des Dieux, nul ne m'a vu aller au delà de huit bouts-rimés sur le bonheur.

# COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

### M. OLRY, INSTITUTEUR A ALLAIN-AUX-BŒUFS (MEURTHE-ET-MOSELLE).

Officier d'Académie, M. Olry est du nombre des maîtres de l'enfance qui étudient, avec le plus d'ardeur et de succès, l'histoire proprement dite, les diverses branches de l'histoire naturelle, la géographie et l'archéologie d'au moins un de nos cantons.

Or, aujourd'hui, par son répertoire archéologique du canton de Coussey, il mérite, au plus haut point, de recevoir de vous une médaille d'argent de deuxième classe, en attendant mieux, pour le cas où il remanierait son attachant mémoire dans le sens des conseils qui lui ont été donnés par l'orateur principal de cette année.

### M. L'ABBÉ HINGRE, A SAINT-DIÉ.

Certaines appréciations sont parfois aussi méritoires que les travaux qui en sont l'objet.

Telles sont celles de notre collègue, M. G..., en ce qui concerne une étude de M. l'abbé Hingre sur les noms de lieux de la vaste et pittoresque commune de La Bresse.

Par un motif qui se devine, je ne suivrai ni M. G... dans son argumentation si serrée qu'elle défie l'analyse, ni M. Hingre me semblant parfois pousser jusque dans les entrailles de la terre la recherche des racines de certains noms.

Aussi, rencontrant dans son mémoire, à côté de beaucoup d'érudition et de rapprochements intéressants, plus d'une étymologie contestable, votre Commission regrette-t-elle de ne pouvoir conclure à l'insertion actuelle dans nos *Annales*.

En histoire, nulle médaille à décerner dans un pays aussi riche que le nôtre en individualités et en localités qui, depuis longtemps, attendent un historien.

Et cependant, a dit M. Henri Martin, l'étude de l'histoire rappelle aux jeunes générations les grandes luttes du passé, et leur apprend à éviter les fautes qui ont été commises.

En archéologie, rien que l'intéressant mémoire de M. Olry, adressé à notre Société comme pièce de concours.

Et cependant, presque partout, et principalement sous la surface du sol, sont les antiquités les plus capables de nous mettre à même de compléter l'histoire d'abord des âges de la pierre, du bronze et du fer, puis des époques gauloise et gallo-romaine.

Avec quel intérêt on se reporte à ces deux dernières époques!

Alors nos pères furent héroïques contre César, et, la lutte terminée, lui firent, sous le nom de légion de l'alouette et en chantant, gagner contre Pompée la célèbre bataille de Pharsale.

Alors aussi notre patrie avait déjà non seulement d'importants établissements, mais encore des monuments, dont un a été retiré du lieu le plus profond de la Moselle par le Conservateur du riche Musée des Vosges.

C'est une colonne qui, surmontée du sujet le plus intéressant à voir et à étudier, est une énigme capable de désespérer la plupart des Œdipes du jour.

Hélas! beaucoup disent des ardents chercheurs des restes si instructifs du passé, qu'ils sont des fous.

Eh bien! j'ai l'honneur et le bonheur d'être un de ces fous.

Et, de fait, le culte rendu au passé le ressuscite pour ainsi dire.

Aussi, pour mon compte, de 1855 à 1860, dans le magnifique département du Jura, n'ai-je laissé ni tumulus, ni vieil amas de pierres sans les fouiller, en vue d'y chercher et d'en retirer, ici une inscription, là une omoplate peut-être de druide, ailleurs, une de ces médailles qui, presque sans valeur intrinsèque, feraient un millionnaire du pauvre qui en trouverait un exemplaire.

Que-dis-je? pour l'archéologue qui a le feu sacré, un simple fragment de tibia gaulois, gallo-romain, mérovingien ou carlovingien, peut être tout un poème.

Oh! le beau jour! que celui où, près de Nantua, je découvris une mer du 22e étage sénonien, avec la plupart de ses fossiles caractéristiques!

# COMMISSION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

## M. TOUREY, PROFESSEUR DE MUSIQUE A ÉPINAL.

M. Tourey, artiste dont le médaillier serait curieux à voir, nous a présenté une partition dont plusieurs motifs sont des plus agréables.

L'ouverture est non seulement d'une bonne facture, mais encore composée des motifs les plus gais.

L'exécution de *la Souris* serait facile.

Les voix sont bien écrites, et l'orchestration ne présente aucune difficulté sérieuse.

Enfin, dans le soleil lui-même tout n'étant pas perfection absolue, nous sommes sûrs de ne point désobliger M. Tourey, en disant de quelques motifs et de quelques détails, qu'ils gagneraient peut-être à être retouchés.

Dès lors, à cet artiste aimé et distingué vous êtes priés de décerner un rappel de médaille de vermeil.

En géographie, pas un prétendant à nos prix ne s'est présenté!

Puisse, l'an prochain, la récompense qui vient d'être





décernée à un des nôtres, M. Garnier, par le Ministre, en susciter plus d'un !

On n'a soumis à notre examen ni dessin, ni peinture.

C'est un fait malheureux que nous désirerions voir expliqué par la modestie de nos artistes en la matière.

De plus, chargé, l'an dernier, de la tâche douloureuse de mettre hors concours des rimeurs trop pleins d'eux-mêmes, et, dès lors, déplorablement inspirés, j'ai aujourd'hui à opiner, au nom de votre Commission, pour la mise au panier de poésies presque aussi pauvres de forme et de fond que ce distique du père Mallebranche :

Il fait, en ce beau jour, le plus beau temps du monde,
Pour aller à cheval sur la terre et sur l'onde.

En conséquence, puisse bientôt revenir le temps où nos dessinateurs et nos peintres plaçaient sous nos yeux des œuvres dignes du suffrage des maitres, et où nous avions à couronner des vers ne suivant pas de trop loin ceux que je vais avoir le regret de trop mal lire !

Or à mes yeux ces vers ont le mérite d'être, dans leur genre, des modèles datant d'époques où quelques grammes de la matière dominatrice tendaient moins qu'aujourd'hui à l'emporter sur les meilleures productions de l'esprit.

Voici du sublime :

Julie dit de son frère, accusé par son père d'avoir fui devant les Curiaces :

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois? Qu'il mourût! répond le vieil Horace.

Voici tout à la fois du touchant et du sublime :

Elle tombe, et, tombant, range ses vêtements :
Dernier trait de pudeur, même aux derniers moments.

Voici du dramatique :

Cependant sur le dos de la plaine liquide
S'élève, à gros bouillons, une montagne humide;

L'onde approche, se brise, et vomit à nos yeux,
Parmi des flots d'écume, un monstre furieux.
Son front large est armé de cornes menaçantes;
Tout son corps est couvert d'écailles jaunissantes;
Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tortueux;
Ses longs mugissements font trembler le rivage;
Le ciel, avec horreur, voit ce monstre sauvage;
La terre s'en émeut; l'air en est infecté;
Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

Voici un cri de cœur :

Qu'est-ce donc que la vie?
Ici dort une amante à son amant ravie;
Vers lui le ciel la rappela :
Grâces, vertus, jeunesse et mon cœur, tout est là!

Voici qui est d'une simplicité pleine de sentiment :

J'ai fait, pour vous rendre
Le destin plus doux,
Ce qu'on peut attendre
D'une amitié tendre;
Mais son long courroux
Détruit, empoisonne
Tous mes soins pour vous,
Et vous abandonne
Aux fureurs des loups.

Voici qui est du goût le plus délicat :

Souvent un air de vérité
Se joint au plus grossier mensonge.
Cette nuit, dans l'erreur d'un songe,
Au rang des Dieux j'étais monté;
Je vous aimais alors, et j'osais vous le dire.
Le ciel, à mon réveil, ne m'a pas tout ôté :
Je n'ai perdu que mon empire.

Voici comment on doit soupirer pour ne point être ridicule.

Ce fut dans un vallon, où, par mille détours,
Un ruisseau prend plaisir à prolonger son cours.
Ce fut sur son rivage,
Qu'une beauté volage
Un jour me dit tout bas : je t'aimerai toujours.
Le zéphyr fut témoin, l'onde fut attentive,
Quand elle me jura de ne changer jamais ;
Mais le zéphyr léger et l'onde fugitive
Ont bientôt emporté les serments qu'elle a faits.

Voici qui est d'une naïveté délicieuse :

Si le roi m'avait donné
Paris, sa grande ville,
Et, s'il me fallait quitter
L'amour de ma mie,
Je dirais au roi Henri :
Reprenez votre Paris ;
J'aime mieux ma mie, oh ! gay ;
J'aime mieux ma mie.

Voici du plus charmant esprit gaulois :

Qu'ils sont doux,
Bouteille jolie,
Qu'ils sont doux !
Vos petits glouglous ;
Mais mon sort ferait bien des jaloux,
Si vous étiez toujours remplie !
O bouteille ma mie !
Pourquoi vous videz-vous ?

Voici un distique qui nous apprend de la manière la plus plaisamment saisissante, combien peu, d'ordinaire, le métier de rimeur est lucratif :

En Pégase, souvent, nous verrons un cheval
Chargé de nous porter bientôt à l'hôpital.

Enfin voici de sages conseils à l'adresse de ceux que leur astre, en naissant, n'a pas formés poètes.

O vous donc qui, brûlant d'une ardeur périlleuse,
Courez du bel esprit la carrière épineuse,
N'allez pas, sur des vers, sans fruit vous consumer,
Et prendre pour génie un amour de rimer :
Craignez d'un vain plaisir les trompeuses amorces,
Et consultez longtemps votre esprit et vos forces.

Et maintenant, Messieurs, que voilà glorifiée par des exemples la poésie pleine de force, de grandeur, de noblesse, de grâce, de sentiment, de simplicité, de naïveté, d'esprit gaulois et d'harmonie, puissé-je ne pas vous sembler trop inférieur à ce bœuf qui, un jour, au rapport de Pline, harangua le peuple romain dans la langue de Cicéron, c'est-à-dire en latin irréprochable !

Et surtout, arrivé à l'âge où l'on est le plus sur le point d'aller souper malgré soi chez Pluton, puissé-je, dès aujourd'hui, me voir, si j'y vais, autorisé à dire aux centaines d'ombres qui furent nos collègues, qu'elles ne sont point oubliées, et que les orateurs de notre académie continuent de parler, une fois l'an, devant le plus bienveillant des auditoires !

---

# RAPPORT

DE LA

# COMMISSION DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

SUR

# LES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES EN 1879,

par M. C. F. CHATEL,

membre titulaire.

---

MESSIEURS,

Mes collègues ont bien voulu me désigner, cette année-ci encore, pour vous rendre compte du concours annuel qui est ouvert, sous les auspices de notre Société, aux vieux serviteurs industriels.

En acceptant l'aimable tâche de proclamer les noms des heureux lauréats, permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler sommairement le point de vue tout spécial auquel se place la Commission des sciences et de l'industrie pour décerner ses récompenses.

Nous signalons à ceux qui les entourent le mérite, les longs services, l'ardeur au travail, la patiente économie des ouvriers qui nous ont été recommandés, soit par leurs patrons, soit par nos concitoyens. Dans le petit atelier comme dans la grande manufacture, nous donnons ainsi nos élus comme des modèles à suivre, des exemples à imiter;

et nous montrons à la population ouvrière de ce grand département industriel que, si limitée que soit pour chacun la sphère d'action où le sort l'a placé, si modeste que soit sa situation, il peut, lui aussi, être utile à ses concitoyens par l'exemple d'une vie honnête et laborieuse.

Dans l'énumération que nous allons vous faire, nous rappellerons les services de chacun de ceux que nous récompensons; mais notre mandat ne serait pas complètement rempli, si nous ne remerciions au préalable les généreux donateurs à la libéralité desquels nous devons d'avoir vu s'accroître les ressources trop limitées de notre budget.

Voici maintenant, Messieurs, les noms des ouvriers admis au concours de cette année.

1°.— Hiétin, Michel, né à Remiremont, en 1818, est ajusteur mécanicien depuis trente ans à la manufacture Flageollet, à Vagney. Il a toujours été aussi excellent serviteur que bon père de famille ; ses chefs nous l'ont tout particulièrement signalé, et nous lui avons accordé une médaille de bronze et une prime de trente francs.

2° et 3°. — Gérard, Jean-Nicolas-Félicien, et Pierrot, Marie-Claire, sa femme, sont aussi deux ouvriers de la manufacture de Vagney. Ils y travaillent depuis près de quarante ans l'un et l'autre, et le plus bel éloge qu'on puisse leur décerner c'est de dire que le directeur de cette usine les a en grande estime et les cite sans cesse comme des ouvriers modèles. Nous croyons qu'une médaille de bronze et une prime de vingt-cinq francs seront pour l'un et pour l'autre un juste témoignage d'encouragement.

4°. — Jacquemin, Joseph, né à Deyvillers, est dans sa 79e année. Il compte 58 ans de bons et loyaux services comme ouvrier de papeterie, 23 dans l'usine Brocard et 35 dans les ateliers de MM. Félix et Charles Claudel, de Docelles. Nous donnons à ce vieux serviteur industriel une prime de cinquante francs et une médaille de bronze grand module.

5°. — Martin, Jean-Baptiste, né à Vraichamps, est le digne camarade de notre lauréat précédent ; il a 72 ans

et, depuis 60 ans, est au service de la même usine Claudel. Nous récompenserons la longue et honorable carrière de Jean-Baptiste Martin, en lui adressant avec nos félicitations sincères une prime de cinquante francs et une médaille de bronze grand module.

6°. — Isidore, Louis, né à Dounoux, en 1830, est entré chez M. Petot, droguiste, rue du Pont, à Epinal, le 1er juin 1858; il est encore aujourd'hui chez M. Collin, successeur de M. Petot. Ce brave et honnête serviteur est connu dans toute notre ville par sa serviabilité, son obligeance inépuisable. Mais nous récompenserons surtout en lui son attachement, son dévouement à ses maîtres, en lui accordant une médaille de bronze grand module.

7°. — Ducret, Antoine, est né en 1815. A l'âge de 12 ans, entré comme apprenti relieur chez M. Valantin, prédécesseur de M. Victor Peyrou, libraire en notre ville, il y est resté depuis lors sans interruption. Pendant ce demi-siècle de travail, Ducret a toujours été un homme de devoir, un modèle d'exactitude et d'honnêteté; tel il était en 1827, tel nous le retrouvons aujourd'hui.

Une catastrophe financière a englouti sa modeste épargne, fruit de tant d'années d'ordre et de probité ; sans se rebuter, Ducret s'est remis à l'ouvrage avec une nouvelle ardeur. Déjà en 1847, vous accordiez à M. Ducret une mention honorable et une prime de 40 francs; en lui allouant aujourd'hui une prime de soixante francs et une médaille d'argent de 2e classe, notre Société a témoigné de tout l'intérêt qu'elle portait à un homme aussi digne de ses sympathies.

8° — Clément, Jean-Baptiste, né le 23 janvier 1833, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), est entré chez M. Colin, marbrier en notre ville, le 20 février 1854 : il a été admis comme chef d'atelier dans la même maison depuis le 1er mai 1865. Clément n'est pas seulement devenu par son incessant labeur un ouvrier habile, mais encore un contre-maitre très-expert. Mais tout en appréciant hautement l'artiste, nous parlerons de l'homme, que les ouvriers ses camarades

déléguaient comme l'un des plus capables d'entre eux pour aller visiter avec fruit l'Exposition universelle de l'année dernière, et que leur confiance a désigné, il y a quelques semaines, pour siéger au conseil des prud'hommes.

Ces titres seraient suffisants sans doute pour justifier notre récompense, mais, et c'est là, pensons-nous, son plus beau mérite à nos yeux, Clément a voulu se rendre utile à ses concitoyens en les faisant profiter de ses connaissances techniques; il enseigne, comme sous-maître aux cours du soir, le dessin d'ornement à de jeunes garçons. Sans doute la bienveillance de l'administration reconnait par une subvention ce concours si utile, mais il nous a paru qu'il était réservé à notre Société d'honorer cet ouvrier artiste d'une de ses plus belles récompenses et de lui offrir à ce titre une médaille d'argent de 1re classe.

9°. — Hatton, Jean-Baptiste, né en 1818, n'est pas inconnu dans les Annales de notre Société, qui lui décernait déjà une mention honorable en 1840, puis une médaille en 1841. Nos devanciers récompensaient ainsi les progrès et les améliorations agricoles que, durant une gestion de dix-huit ans, il avait su introduire dans l'exploitation rurale du domaine de Xamontarupt, appartenant à la famille Krantz, de Docelles.

En quittant ces fonctions de régisseur, il est entré comme employé à la papeterie de MM. Krantz frères, où il compte trente-trois nouvelles années de services. Dans ce nouveau poste comme dans le précédent, la probité, le zèle et l'exactitude de M. Hatton ont été remarqués par ses chefs; ils lui en rendent grand témoignage et vous approuverez sans doute la médaille de vermeil que nous lui remettrons tout à l'heure.

10°. — Noir, Louis, né à Epinal le 29 juillet 1824, a 35 ans de service comme modeleur mécanicien dans l'ancienne fonderie de M. Ambroise Dubois, à Epinal. Depuis le 4 janvier 1872, il est contre-maître des travaux pratiques des élèves de l'Ecole industrielle, et le Directeur de cet important éta-

blissement, notre sympathique Secrétaire perpétuel, se plaît à rendre témoignage à ses capacités autant qu'à son zèle, et à l'exactitude avec laquelle il s'acquitte de ses fonctions. Les services utiles et dévoués que, durant vingt ans, il a rendus à ses concitoyens, lui ont mérité d'être signalé au ministre de l'Intérieur, qui lui décernait, il y a déjà trois ans, une médaille d'honneur. La Société d'Emulation a voulu, à son tour, honorer une carrière si bien remplie, et, à l'unanimité, elle a accordé à M. Noir une médaille de vermeil.

Je ne voudrais pas terminer mon rapport sans joindre aux noms de ceux que nous avons eu le plaisir de récompenser aujourd'hui celui d'un homme de bien, qui devait être prononcé dans cette enceinte en ce jour solennel. C'est le nom d'un pauvre et honnête serviteur qui a été longtemps employé sur les chantiers des marchands de bois de notre ville, et que notre Commission avait admis à concourir.

Peymal, Auguste, dit Marition (1), était né à Saint-Dizier, le 25 mars 1817; il est mort il y a deux mois. Il comptait, lui aussi, chez le même maître, trente années de services dévoués, et nous eussions été heureux de lui témoigner ici notre sympathie. Puisse le souvenir que nous lui donnons le rappeler à la mémoire de ceux qui se sont intéressés à lui!

(1) Notre Commission lui avait accordé une médaille de bronze qu'elle remettra à sa famille.

# RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

# LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

dans sa séance publique et solennelle du 4 décembre 1879.

La Société d'Émulation a reçu de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce une subvention de mille francs pour *primes aux améliorations agricoles*.

Sur le rapport de ses diverses Commissions, la Société d'Émulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

## I. Concours agricoles, ouverts spécialement, en 1879, dans l'arrondissement de Remiremont.

### EXPLOITATIONS BIEN DIRIGÉES.

A M. Thiriat, Jean-Nicolas, cultivateur à la ferme du Passage, commune de La Forge (Le Tholy), une médaille d'argent grand module et une prime de 125 fr.

A M. Philippe, Jean-Pierre, cultivateur au Rupt-de-la-Grange, commune du Tholy, une médaille d'argent grand module et une prime de 125 fr.

DÉFRICHEMENTS ET AMÉLIORATIONS DIVERSES.

A M. Defranoux, Nicolas-Charles, propriétaire au Pré-François, commune de Saint-Étienne (Remiremont), une médaille d'argent petit module et une prime de 50 fr.

A M. Houberdon, François-Joseph, cultivateur aux Cailloux, commune du Tholy, une médaille d'argent petit module et une prime de 70 fr.

A M. Collé, Nicolas, cultivateur au service de M. Antoine, industriel à Vecoux (Remiremont), une médaille d'argent petit module et une prime de 70 fr.

A M. Genay, Jean-George, cultivateur au-dessus de la Lombarde, section de Bouvacôte, commune de Vagney, une médaille d'argent petit module et une prime de 50 fr.

A M. Martin, Justin, cultivateur à la Petite-Goutte, section du Mourot, commune du Syndicat (Remiremont), une médaille d'argent petit module et une prime de 40 fr.

A M. Montémont, Nicolas-Joseph, cultivateur à Chaude-Fontaine, commune de Vecoux (Re-

miremont), une médaille d'argent petit module et une prime de 40 fr.

A Mme veuve Toussaint, née Marie-Claire Villaume, cultivatrice au Haut-des-Chaumes, commune de Vagney, une médaille de bronze et une prime de 40 fr.

A M. Boulay, Charles-Nicolas, cultivateur à l'Envers-de-Cleurie, commune du Syndicat (Remiremont), une prime de 40 fr. (élevée à 70 fr. par un don particulier et conditionnel).

A M. Poignant, Jean-Joseph, cultivateur à Peccavillers, commune du Syndicat (Remiremont), une prime de 40 fr.

A M. Mareine, Alexis, géomètre à Remiremont, une mention honorable.

A M. Remy, Pierre-Philippe, cultivateur à Gerbamont (Vagney), un rappel de la médaille d'argent de 1re classe qui lui a été décernée en 1874.

CRÉATION ET AMÉLIORATION DE PRAIRIES.

A M. Arnould, Victor, cultivateur et agent d'assurances à Pouxeux (Arches), une médaille d'argent petit module et une prime de 30 fr.

CHAMPS D'EXPÉRIENCE DES ENGRAIS CHIMIQUES
DE M. GEORGES VILLE.

A M. Cherest, directeur de l'École industrielle

des Vosges, une mention honorable exceptionnelle.

A M. Lécolier, instituteur public à Senones, une mention honorable et une prime de 30 fr.

A M. François, instituteur public à Martigny-les-Gerbonvaux, une mention honorable et une prime de 30 fr.

A M. Berret, instituteur public à Morelmaison (Châtenois), une mention honorable et une prime de 30 fr.

BONS SERVICES RURAUX.

A M. Pierre, Marc-Joseph, domestique chez Mme veuve Romain, née Marie-Véronique Pierhol, à Bémont, commune du Syndicat (Remiremont), une médaille de bronze et une prime de 30 fr.

A Mlle Gavoille, Marie-Thérèse, domestique chez M. A Génin, à Rupt, une médaille de bronze et une prime de 30 fr.

REBOISEMENTS.

A la commune d'Eloyes, une médaille de vermeil (Prix Claudel).

A M. Osterberger, George-Materne, brigadier forestier mixte à Bussang, une médaille d'argent grand module et une prime de 40 fr.

A M. Laporte, Nicolas-Louis, garde communal

à Fresse (Le Thillot), une médaille d'argent petit module et une prime de 40 fr.

MÉMOIRES. AGRICOLES.

A M. Dieudonné, instituteur au Ménil (Le Thillot), une médaille d'argent grand module, pour son travail intitulé : *Agriculture élémentaire.*

A M. Michel, Julien, instituteur à Lusse (Provenchères), une médaille de bronze pour son enseignement de comptabilité agricole.

DESTRUCTION D'ANIMAUX NUISIBLES.

A M. Pierre, instituteur public à Roville-aux-Chênes (Rambervillers) (1), et à ses élèves une médaille de bronze.

**II. Concours d'histoire et d'archéologie.**

A M. Olry, instituteur public à Allain-aux-Bœufs (Colombey-les-Belles, Meurthe-et-Moselle), une médaille d'argent petit module, pour son *Répertoire archéologique du canton de Coussey.*

**III. Concours littéraire et artistique**

A M. Tourey, professeur de musique à Epinal, un rappel de la médaille de vermeil qui lui a été décernée en 1869, pour composition d'une opérette, la *Souris.*

(1) M. Pierre est actuellement instituteur public à Deyvillers (Epinal).





## IV. Concours industriel et scientifique.

### RÉCOMPENSES AUX OUVRIERS INDUSTRIELS.

A M. Hiétin, Michel, ajusteur à la manufacfacture Flageollet à Zainvillers (Vagney), une médaille de bronze petit module et une prime de 30 fr.

A M. Gérard, Jean-Nicolas-Félicien, et à Marie-Claire Pierrot, sa femme, tous deux ouvriers à l'établissement Flageollet, à Zainvillers, à chacun une médaille de bronze petit module et une prime de 25 fr.

A M. Jacquemin, Joseph, ouvrier papetier chez M. Claudel, à Docelles, une médaille de bronze grand module et une prime de 50 fr.

A M. Martin, Jean-Baptiste, chauffeur à l'usine de M. Claudel, fabricant de papier à Docelles, une médaille de bronze grand module et une prime de 50 fr.

A M. Isidore, Louis, garçon de magasin chez M. Collin, droguiste, rue du Pont, à Épinal, une médaille de bronze grand module.

A M. Ducret, Antoine, ouvrier relieur chez M. Peyrou, libraire à Epinal, une médaille d'argent petit module et une prime de 60 fr.

A M. Clément, Jean-Baptiste, chef d'atelier chez M. Colin, marbrier à Epinal, une médaille d'argent grand module.

A M. Hatton, Jean-Baptiste, employé à la papeterie de MM. Krantz, frères, à Docelles, une médaille de vermeil grand module.

A M. Noir, Louis, contre-maître à l'Ecole industrielle, à Epinal, une médaille de vermeil grand module.

A M. Peymal, Auguste, dit Marition, manœuvre chez M. Vitu, à Epinal, une médaille de bronze petit module.

*Le Secrétaire perpétuel,*

Ed. CHEREST.

---

# COMPTE RENDU

## DES EXPÉRIENCES FAITES EN 1879

### AVEC L'EMPLOI DES ENGRAIS CHIMIQUES

de

### M. Georges VILLE

pour la culture de la pomme de terre.

Le jour même de la conférence faite à Epinal, le 27 février 1879, par M. Georges Ville, une souscription a été ouverte pour organiser des champs d'expériences. Cette souscription a produit une somme de 1050 fr.

Voici la liste des souscripteurs :

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Georges Ville . . . . . | 200 fr. |
| | Bœgner, préfet. . . . . | 100 |
| | Morel, d'Arches . . . . | 100 |
| | Pernot, adjoint . . . . | 20 |
| | Christophe, notaire . . . | 100 |
| | Olivier-Pinot . . . . . . | 15 |
| | Huot, maire . . . . . . | 10 |
| | Masure . . . . . . . . . | 25 |
| | Brugnot. . . . . . . . | 25 |
| | Thouvenin. . . . . . . | 15 |
| | Café Marienne. . . . . | 10 |
| | Le Camus . . . . . . . | 20 |
| | Gabé . . . . . . . . . | 20 |
| | Le Moyne . . . . . . . | 50 |
| | Maud'heux . . . . . . . | 50 |
| | Thuriot. . . . . . . . . | 15 |
| | *A reporter*. . | 775 |

| | | |
|---|---|---|
| | *Report* . . | 775 |
| | Colonel Mengin . . . . . | 15 |
| | Mme Crousse . . . . . . | 10 |
| | Mme Kunzer . . . . . . | 15 |
| | Mme Rambaud. . . . . | 15 |
| | Mme Salathé . . . . . . | 20 |
| MM. | Boucher, père. . . . . . | 40 |
| | Kiener, père . . . . . . | 20 |
| | Kiener, fils. . . . . . . | 20 |
| | Enard . . . . . . . . | 5 |
| | Grosjean, épicier . . . . | 5 |
| | Brunement . . . . . . . | 10 |
| | Juillard. . . . . . . . | 15 |
| | Lebrunt. . . . . . . . | 15 |
| | Bippert. . . . . . . . | 10 |
| | Châtel, aîné . . . . . . | 15 |
| | Cherest. . . . . . . . | 15 |
| | Gauthier . . . . . . . | 20 |
| | De Boureulle . . . . . . | 5 |
| | Déchambenoît . . . . . . | 5 |
| | Total. . . . | 1050 fr. |

A la suite des démarches faites par M. le Préfet auprès des maires et par M. l'Inspecteur d'Académie auprès des instituteurs, 54 champs d'expériences ont été organisés dans diverses communes du département.

Par les soins de M. le Secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation, 52 séries de trois engrais, plus deux séries complètes ont été demandées à la maison Tancrède frères, rue Baudin, 28, à Paris, puis distribuées et expédiées aux expérimentateurs désignés, en même temps qu'une circulaire leur était adressée pour indiquer le mode d'emploi, de façon à pouvoir recueillir, autant que possible, des résultats comparables.

Les dépenses se sont élevées à la somme de 318 fr. 75, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Frais de correspondance, circulaires, etc. . | 29f | 10 |
| Achat des 54 sacs d'engrais . . . . . . . | 147 | 00 |
| Port des dits sacs jusqu'à Epinal . . . . . | 15 | 85 |
| Expédition (franco) des sacs aux expérimentateurs . . . . . . . . . . . . | 96 | 30 |
| Outils pour le champ de l'Ecole industrielle. | 26 | 00 |
| Semences de pommes de terre pour ce champ. | 4 | 50 |
| Total. . . . | 318 | 75 |

Si l'on retranche cette dépense de la somme encaissée, il reste une somme de 731 fr. 25 pour permettre de continuer les essais.

Sur les 54 instituteurs désignés, 22 ont fait des rapports très-complets auxquels nous n'avons que des éloges à donner; 20 ont omis de désigner la nature du sol dans lequel ils ont opéré : c'est un renseignement que nous leur réclamerons; 10 n'ont pas pesé la récolte obtenue et se sont bornés à une évalution vague et peu précise; 4 n'ont pas envoyé de rapport ou bien ont envoyé un rapport peu satisfaisant; 4, par suite de diverses circonstances, n'ont pas reçu les engrais; 2 ne se sont pas conformés aux instructions et ont cultivé des betteraves; 2 ont annoncé qu'ils ne pourraient continuer.

En général, MM. les instituteurs ont dirigé les expériences avec un zèle, une bonne volonté, quelquefois même une sagacité dont ils ont maintes fois déjà donné la preuve. Si quelques expériences ont été défectueuses, s'il y a eu quelques rares découragements, nous l'attribuons en grande partie, sinon tout à fait, aux très-mauvaises circonstances atmosphériques de 1879.

Nous croyons que c'est justice de faire connaître les noms des instituteurs qui ont le mieux conduit les essais et en ont le mieux rendu compte.

Tout d'abord nous citerons M. Lécolier, instituteur à Senones, qui a fait un rapport hors ligne et parfaitement raisonné.

Ont fait ensuite d'excellents rapports : MM. François, instituteur à Martigny-les-Gerbonvaux ; — Berret, instituteur à Morelmaison, signalés déjà tous les deux à notre dernière séance publique ; — Kientzel, instituteur à Nompatelize ; — Brice, à Lépanges ; — Haumonté, à Nomexy ; — Bellot, à Bainville-aux-Saules.

Parmi les bons rapports nous avons remarqué ceux de MM. Demange, instituteur à Anould ; — Barrat, à la Neuveville-sous-Châtenois ; — Lautel, à Tilleux ; — Aubry, à Vaudoncourt ; — Windenberger, à Chaumouzey ; — Haumonté, à Deyvillers ; — Mathiot, à Domptail ; — Galand, à Mazelay ; — Thiéry, à Moriville ; — Frébillot, au Val d'Ajol ; — Frébillot, à Baudricourt ; — Ferry, à Escles ; — Perrin, à Gircourt-les-Viéville; — Bastien, à Senonges ; — Renaud, à Villoncourt ; — Plancolaine, à Remoncourt (malgré son insuccès, la pourriture et les vers blancs ayant détruit à peu près toute sa récolte) ; — Tocquard, à Vittel ; — l'Ecole normale de Mirecourt.

Nous ferons remarquer que cette liste n'est pas dressée par ordre de mérite, ce qui n'était pas possible. Dans une année favorable, nous sommes convaincus qu'il faudra citer tout le monde.

Ajoutons que M. Huot, maire de la ville d'Epinal, et M. Cherest, directeur de l'Ecole industrielle des Vosges, nous ont adressé d'excellents rapports au sujet des expériences qu'ils ont bien voulu faire et diriger sur la série complète des engrais.

Presque partout les cultivateurs voisins se sont intéressés aux champs d'expériences. Nous ne comprendrions pas du reste qu'il en fût autrement. Dans une aussi importante question, en effet, pourquoi ferait-on preuve de mauvaise volonté ou d'esprit de parti ?

Malgré la diversité des circonstances dans lesquelles se sont trouvés placés les champs d'expériences, diversité qui empêchera toujours les résultats d'être comparables, puisqu'il est impossible de tenir compte de toutes les influences, nous avons consigné dans des tableaux le rendement, en poids,

pour chacune des parcelles. Nous rappelons que chacune de ces parcelles était d'un demi-are : il suffira donc de doubler les nombres pour avoir le poids des tubercules récoltés par are.

En raison des plaintes unanimes sur le désavantage de la culture de la pomme de terre en 1879, et de la mauvaise récolte générale, et, comme conséquence, en raison de la discordance des résultats constatés, nous croyons impossible, et, par suite, inutile d'entrer dans une analyse comparative, et de chercher à déduire des faits généraux ou des lois. Notons seulement quelques points sans y attacher plus d'importance qu'ils n'en méritent.

Dans 35 champs d'expériences les tubercules récoltés ont été pesés. Nous avons trouvé les moyennes générales suivantes :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Parcelle | nº 1. | — Fumier de ferme . . | 58 kilogr. |
| — | nº 2. | — Engrais complet . . | 68 |
| — | nº 3. | — Engrais minéral. . . | 57 |
| — | nº 4. | — Engrais azoté . . . | 57 |
| — | nº 5. | — Terre sans engrais. . | 45 |

Il est probable que ces 35 champs d'expériences sont ceux qui ont été les mieux soignés. En tenant compte des 12 champs où la récolte n'est pas mesurée, et dans quelques-uns desquels elle était à peu près nulle, les moyennes seraient forcément un peu abaissées. Dans tous les cas, elles resteraient sensiblement supérieures à la moyenne générale du rendement dans tout le département, qui a été trouvée de 65 quintaux à l'hectare, soit 32 kilog. 1/2 pour le demi-are, unité que nous avons adoptée. Tous ces résultats sont très-peu satisfaisants, puisqu'une récolte bonne ordinaire devrait donner près de 100 kilog. au demi-are.

Voici, pour chaque parcelle, les deux rendements maxima et les deux minima obtenus :

*Parcelles nº 1. — Fumier de ferme.*

Maxima { 110 kilog. à Chaumousey.
102 — Senones. — Terrain granitique (1).

(1) Terrain déjà cultivé en pommes de terre les années précédentes.

| | |
|---|---|
| Minima | 32 kilog. à Senonges. — Argilo-siliceux. |
| | 32 — Vaudoncourt. — Argilo-calcaire. |

*Parcelles n° 2. — Engrais complet,*

| | |
|---|---|
| Maxima | 112 kilog. à Chaumousey. |
| | 108 — Senones. |
| | 107 — Nomexy. |
| Minima | 31,5 — Nompatelize (1) |
| | 32 — Vaudoncourt. |

*Parcelles n° 3. — Engrais minéral.*

| | |
|---|---|
| Maxima | 96 kilog. à Epinal (Ecole industrielle) (2). |
| | 92 — Senones |
| Minima | 34,5 — Morelmaison. — Argilo-siliceux (3). |
| | 37 — Mazelay. — Argileux. |

*Parcelles n° 4. — Engrais azoté.*

| | |
|---|---|
| Maxima | 97 kilog. à Senones. |
| | 82 — La Neuveville-sous-Châtenois. |
| Minima | 28,5 — Aydoilles. |
| | 30 — Uxegney. |

*Parcelles n° 5. — sans engrais.*

| | |
|---|---|
| Maxima | 89 kilog. à Mirecourt, Ecole normale (4). |
| | 80 — Anould. — Bonne terre. |
| Minima | 15 — Mazelay. |
| | 16 — Vaudoncourt. |

De ces chiffres maxima et minima on ne peut rien déduire non plus. Ainsi dans la terre, sans engrais cette

(1) Terre compacte ; sous-sol argileux. — Peu favorable pour la culture de la pomme de terre.

(2) Carré en potager les années précédentes. Jardin du Château.

(3) Pâtis communal sans engrais depuis longtemps.

(4) Bonne terre de jardin fumée les années précédentes.

année, mais bien fumée les années précédentes, du champ ou plutôt du jardin de l'Ecole normale de Mirecourt, le rendement, 89 kilogr., de la parcelle n° 5, a presque atteint le rendement, 96 kilogr., de la parcelle avec engrais complet, et dépassé les rendements, 62 kilogr., 86 kilogr. et 42 kilog., 5, des autres parcelles 1, 3 et 4. A Mazelay, la parcelle sans engrais n'a donné qu'à peine la semence.

Les rendements minima ont été constatés dans des terrains argileux, argilo-siliceux, argilo-calcaires.

Plusieurs rapports signalent ce fait que l'emploi des engrais chimiques a amoindri les effets de la pourriture et les ravages des vers blancs.

Enfin, dernière remarque sur les moyennes, l'engrais complet a donné le rendement le plus fort, 68 kilogr.; le fumier de ferme, l'engrais minéral et l'engrais azoté ont donné à peu près le même rendement, de 56 à 58 kilogr.; le rendement le plus faible, 45 kilogr. a eu lieu dans les parcelles sans engrais.

Nous le répétons, des expériences de 1879 il est impossible de rien conclure de certain. L'humidité constante de la saison a été exceptionnelle et désastreuse. Mais, quand même l'année serait favorable, il est impossible de tenir compte d'une infinité d'autres circonstances influentes, telles que les différences dans la nature du sol, du sous-sol, dans l'exposition, l'altitude, la qualité de la semence, les soins donnés à la culture, etc., etc. C'est surtout la comparaison pendant plusieurs années des champs d'expériences avec les champs voisins qui pourra donner quelques utiles indications.

Nous proposons donc à la Société d'Emulation de décider :

1°. — Que les expériences seront continuées, en 1880, avec les mêmes instructions qu'en 1879, sur les mêmes emplacements, et pour la culture de la pomme de terre exclusivement.

2°. — Que 50 séries de trois engrais pour un demi-are, plus deux séries complètes, seront demandées à la maison

Tancrède frères, rue Baudin, 28, à Paris, pour être mises gratuitement à la disposition des expérimentateurs.

Lu et adopté à la séance du 26 février 1880 de la Société d'Emulation des Vosges.

*Le Président,*

CH. LEBRUNT.

*La Société d'Émulation porte le plus grand intérêt à la question de l'emploi des engrais chimiques.*

*Dès* 1878 *elle s'est, sur la demande de la Société de Girecourt, mise en rapport avec M. Georges Ville pour le prier de venir faire une conférence à Epinal.*

*M. Georges Ville a fait cette conférence le* 27 *février* 1879. *M. Figarol l'a reproduite, et la Société d'Emulation l'a insérée dans ses* Annales *de* 1879.

*A la suite de la Conférence, une souscription a été ouverte pour l'organisation des champs d'expériences : M. Georges Ville s'est inscrit en tête de la liste pour une somme de* 200 *fr.*

*On trouvera plus loin le compte rendu des expériences faites en* 1879 *aux frais de la souscription. La Société d'Emulation a pensé qu'elle devait ce compte rendu aux souscripteurs, qui l'ont déjà tous reçu, et qu'il ne serait pas inutile de le publier dans ses* Annales.

*Elle a pensé aussi qu'il y avait lieu d'insérer en outre dans ses* Annales *le rapport fait à la Société de Girecourt par M. Figarol.*



# SOCIÉTÉ DE GIRECOURT

POUR

# L'ESSAI DES ENGRAIS CHIMIQUES

**d'après les formules de M. G. Ville**

**1879**

Messieurs et chers collègues

L'an dernier, à pareille époque, notre Société a été l'objet d'une distinction flatteuse que votre commission aime à vous rappeler. M. Georges Ville a bien voulu venir à Epinal faire une conférence où, en exposant devant un public nombreux et empressé sa doctrine des engrais chimiques avec la lucidité passionnée qui fait le secret et le charme de son talent, il a donné à nos efforts des éloges que nous devons tâcher de continuer à mériter. La publication de notre rapport annuel sera une occasion que nous saisirons avec empressement de lui adresser le témoignage de notre reconnaissance, et de remercier, avec l'administration départementale et celle de la Ville d'Epinal la Société d'Emulation des Vosges et le Comice d'Epinal, qui ont bien voulu prendre cette Conférence sous leur patronage et l'organiser dignement.

La doctrine de M. Ville que vous connaissez doit avoir pour des agriculteurs un mérite d'autant plus sensible qu'elle s'impose, non comme une théorie, mais comme le résultat d'expériences pratiques. Ce sont ces expériences que notre Société répète et que chacun peut contrôler.

Les années précédentes, nous avons constaté que les engrais chimiques composés d'après les formules de M. Ville avaient une action puissante sur la végétation. Leur emploi est donc utile à l'agriculture. Est-il profitable à l'agriculteur? c'est là le point qui nous touche le plus. Car s'il est bon d'améliorer l'agriculture, encore faut-il que l'agriculteur ne se ruine pas à ces améliorations. Et, il faut bien l'avouer, une succession d'années mauvaises a réduit les cultivateurs de notre rayon à un état si voisin de la gêne qu'ils peuvent moins que jamais se livrer à des essais qui ne rapporteraient rien qu'une satisfaction purement théorique. Nous examinerons donc à un double point de vue les résultats des expériences entreprises cette année :

Les engrais chimiques ont-ils cette année, comme les précédentes, manifesté leur puissance sur l'activité végétale ?

L'emploi de ces engrais a-t-il été rémunérateur ?

Cette étude, à notre grand regret, ne saurait être complète, ni nos conclusions décisives, parceque les résultats d'expériences que nous avons reçus ne sont pas assez nombreux ni assez exacts. Si chacun de nous avait rempli tout son devoir, nous aurions un nombre suffisant de tableaux de rendement pour que les moyennes aient une signification rigoureuse, et quel prix n'auraient pas avant peu nos annales si elles s'enrichissaient chaque année d'une série complète d'expériences nombreuses sur chaque espèce de culture propre à notre région!

Nous prendrons néanmoins pour base de notre étude deux séries d'expériences, dont l'une est dûe à M. Heulluy, d'Aydoilles qui a bien voulu se charger de la surveillance de nos champs d'expériences, que le départ de notre collègue M. Ancel nous a fait transférer de Girecourt à

Aydoilles ; l'autre expérience nous a été transmise par notre collègue, M. Brueder de Hadol, et elle est due à un cultivateur de Dounoux, M. Creusot, qui a droit à nos remerciments pour le soin qu'il a apporté à ce travail.

Voici le tableau comparatif de ces deux expériences :

Tableau I. — *Culture du blé. Résultat par are.*

| | | AYDOILLES. | | DOUNOUX | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Grains. | Paille. | Grains | | Paille. |
| | Terre sans engrais. | 8k 00 | 24k 00 | 17 lit. | 13k 09 | 22k |
| | | | | 1er choix. | | |
| N° 1 | Engrais intensif | 11 00 | 55 00 | 22 | 16 94 | 55 |
| | | | versé | 3e choix. | | |
| 2 | Engrais complet. | 13 00 | 57 00 | 21 | 16 17 | 45 |
| | | | versé | 3e choix | | |
| 3 | Sans azote. | 12 50 | 35 00 | 13 | 10 01 | 25 |
| | | | | 3e choix. | | |
| 4 | Sans phosphate. | 10 00 | 37 00 | 20 | 15 40 | 45 |
| | | | | 1er choix. | | |
| 5 | Sans potasse. | 10 00 | 45 50 | 23 | 17 71 | 52 |
| | | | | 2e choix. | | |
| 6 | Sans chaux. | 8 5 | 35 50 | 15 | 11 75 | 33 |
| | | | | 2e choix. | | |
| 7 | Sans minéraux. | 12 50 | 45 00 | 20 | 15 40 | 40 |

Une première remarque à faire c'est l'effet désastreux qu'a produit à Dounoux, comme à Aydoilles, la suppression de la chaux : jetez les yeux sur la parcelle n° 6, vous voyez que la récolte en grain y descend au même point que dans la parcelle sans engrais ; à Dounoux, elle devient même inférieure ; la récolte en paille elle-même est sensiblement affectée. Concluons, Messieurs, que la composition des engrais n'est pas chose indifférente et que rien ici n'est laissé à l'arbitraire. Voilà la confirmation de la loi formulée par M. Ville : il faut les quatre éléments : azote, phosphate, potasse et chaux ; en supprimer un seul, c'est condamner les autres à l'inertie. Quand un engrais incomplet agit

efficacement, c'est que le sol est pourvu de l'élément qu'on a supprimé dans la composition de cet engrais.

L'engrais intensif (n° 1) donne, à Aydoilles, un rendement inférieur à l'engrais complet (n° 2); à Dounoux, un rendement à peine supérieur. A Aydoilles, le blé a été versé; il est probable qu'il a souffert également à Dounoux, où il est noté 3e choix. Du reste, à Aydoilles, le champ de M. Heulluy était trop riche en azote pour avoir besoin de l'engrais intensif: c'est ce que vous démontre la comparaison de la parcelle n° 3 sans azote et de la parcelle n° 7 sans minéraux où l'azote seul du n° 7 n'a agi et encore faiblement que sur la paille.

A Dounoux, au contraire, si la terre semble pourvue de minéraux, sauf de chaux, l'azote fait défaut, puisque le carré n° 3 sans azote est inférieur même au carré sans engrais, et que le carré n° 7 où l'azote seul a été employé a obtenu une récolte en grain à peu près égale à celle des carrés à engrais complet (n° 2) et intensif (n° 1).

Ainsi à Aydoilles, forcez la dose des minéraux et vous aurez le maximum de récolte; à Dounoux vous pouvez éliminer de temps en temps la potasse sans abaisser le rendement, puisque le n° 5 sans potasse a obtenu une récolte supérieure à celle de l'engrais complet et même de l'engrais intensif.

Voilà, Messieurs, notre premier point. Les engrais chimiques ont montré cette année, comme les précédentes, la puissance de leur action, et nous avons pu constater encore une fois quelles indications précieuses les champs d'expérience peuvent donner pour l'analyse même du sol.

Ils nous ont servi aussi à contrôler la valeur de certains engrais commerciaux qui, pour la plupart, n'ont pas tenu les promesses des vendeurs et, dans tous les cas, sont cotés à un prix de beaucoup supérieur à leur valeur réelle.

Nous allons maintenant examiner si l'emploi des engrais chimiques a été rémunérateur et, en prenant pour base

de nos calculs le même tableau n° 1, je tâcherai d'établir quel a été le prix de revient d'un hectolitre de blé cette année dans notre région. Encore une fois, Messieurs, je regrette qu'un plus grand nombre d'expériences ne me permettent pas de vous présenter des conclusions absolues et indiscutables. Aussi est-ce surtout pour bien faire comprendre de quelle utilité il serait pour nous tous d'avoir chaque année les résultats d'expériences nombreuses et faites avec méthode, que j'entreprends ce calcul.

Pour établir le prix de revient de l'hectolitre de blé cette année, je compte d'abord tous les frais : loyer, culture, semence, etc., pour lesquels j'adopte les chiffres de Mathieu de Dombasle; j'y ajoute le prix de l'engrais; je déduis le prix de la paille, et je divise le reste par le nombre d'hectolitres récoltés ; j'obtiens ainsi le prix de revient de l'hectolitre.

Le chiffre de 220 fr. par hectare, soit 44 fr. par jour de notre pays, donné par Mathieu de Dombasle, représente-t-il exactement toutes les dépenses? Je serais porté à en douter, surtout pour l'arrondissement d'Epinal, où le morcellement de la propriété augmente les frais de labour et de culture dans une proportion considérable, et je prie les membres compétents de notre Société de faire en ce sens des calculs précis pour une autre année.

La terre sans engrais (expérience de Dounoux) a rapporté à l'hectare 17 hectolitres de blé et 2200 kil. de paille, et n'a demandé qu'une dépense de 220 fr. Si nous déduisons de ces 220 fr. les 2200 kil. de paille à raison de 20 fr. le petit mille ou 4 fr. les cent kilogrammes, il reste 132 fr. qui, divisés par 17 hectolitres, font ressortir le prix de l'hectolitre à 7 fr. 65.

La parcelle n° 1 à l'engrais intensif a à supporter par hectare, outre les 220 fr. de frais, 375 fr. d'engrais, soit 595 fr. qui, diminués du prix de la paille, donnent comme prix de revient de l'hectolitre 17 fr. 04.

En calculant de la même façon pour les autres parcelles,

nous obtenons le tableau suivant, dans lequel les calculs ne sont développés que pour les expériences d'Aydoilles, tandís que pour celles de Dounoux le prix de revient de l'hectolitre est seul indiqué.

TABLEAU II. — *Prix de revient de l'hectolitre de blé.*

| | Frais à l'hectare. | Prix de l'engrais | Paille à déduire. | Reste. | Nombre d'hectolitres | Prix de revient Aydoilles. | Prix de revient Dounoux. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sans engrais. | 220f | | 98 20 | 121 80 | 10h 40 | 11 71 | 7 65 |
| Nº 1 Intensif. | 220 | 375 00 | 220 00 | 375 00 | 14 28 | 26 26 | 17 04 |
| 2 Complet. | 220 | 317 50 | 228 00 | 309 50 | 17 00 | 18 20 | 17 00 |
| 3 Sans azote. | 220 | 102 50 | 140 00 | 182 50 | 16 23 | 11 24 | 14 35 |
| 4 Sans phosphate. | 220 | 270 00 | 148 00 | 342 00 | 13 00 | 26 50 | 15 50 |
| 5 Sans potasse. | 220 | 272 50 | 182 00 | 310 50 | 15 58 | 19 93 | 12 27 |
| 6 Sans chaux. | 220 | 300 00 | 142 00 | 373 00 | 11 04 | 34 24 | 26 00 |
| 7 Sans minéraux. | 220 | 212 50 | 180 00 | 252 50 | 16 23 | 15 25 | 13 62 |
| Moyenne. . . . | | | | | | 20 43 | 15 49 |
| ou par % kil. à raison de 77 kil. l'hectolitre. . . . | | | | | | 26 53 | 20 12 |

Ainsi, Messieurs, le blé a coûté cette année 20 fr. 43 l'hectolitre à Aydoilles, et 15 fr. 49 à Dounoux. Si nous supposons l'hectolitre pesant 77 kil., ce qui est exagéré, c'est d'une part 26 fr. 53 et de l'autre 20 fr. 12 par °/₀ kil. Le blé, vu sa qualité médiocre, n'ayant pu se vendre que 30 fr. les °/₀ kil., à Aydoilles où la récolte a atteint par jour de 20 ares 2 hectolitres 84 ou 210ᵏ 68, la dépense est montée à 58 fr., la recette a été de 65 fr. 60. C'est un bénéfice de 7 fr. 60 par jour de terre ou 38 fr. par hectare. A Dounoux, la récolte s'étant élevée à 294ᵏ 45, la dépense a atteint 59 fr. 24 par jour et la recette 78 fr. 33 ; le bénéfice est de 19 fr. 09 par jour ou 95 fr. 45 par hectare, et, si nous prenons la moyenne, 13 fr. 35 par jour de 20 ares, 66 fr. 75 par hectare. Est-ce là, Messieurs, un bénéfice suffisant ? Personne n'hésitera à dire que non.

En effet, dans notre contrée, un propriétaire qui sème 20 jours de blé ou 4 hectares sur son terrain, passe pour un homme aisé, sinon riche, et cependant, après avoir travaillé toute l'année, il ne retire du capital engagé et de son labeur que 267 fr. en moyenne, 152 fr. à Aydoilles, 383 à Dounoux.

D'après les comptes de Mathieu de Dombasle, que nous avons adoptés, le loyer de ces quatre hectares représente 180 francs qui, si le cultivateur est propriétaire, peuvent s'ajouter aux 267 fr. de bénéfice et font 447 fr. Or si ces quatre hectares ont été achetés depuis plus de sept ou huit ans, ils ont coûté au moins 500 fr. par jour ou 2,500 fr. par hectare, soit pour quatre hectares 10,000 fr. En travaillant, le propriétaire obtient donc 4 fr. 47 pour °/₀ de son argent. Y a-t-il lieu de s'étonner si les capitaux se détournent de l'achat du sol et préfèrent les placements mobiliers ?

Si, au lieu d'un propriétaire, nous prenons pour exemple un fermier, il n'aura pas même le bénéfice de 267 fr. que nous avons indiqué plus haut. Vous savez tous qu'il ne s'est pas jusqu'ici loué de terre à blé dans notre région

à moins de 12$^{f}$ 50 le jour ou 62$^{f}$ 50 l'hectare : c'est 250$^{f}$ pour les quatre hectares que nous supposons. De 447$^{f}$ ôtons 250$^{f}$, il ne reste au fermier que 197$^{f}$ de bénéfice, 82$^{f}$ à Aydoilles, 311$^{f}$ à Dounoux. Y a-t-il lieu de s'étonner si les baux parvenus à leur terme ne se renouvellent plus ?

Voilà trois ans, Messieurs, que notre Société a été fondée : si, depuis ces trois ans, nous avions rassemblé, chaque année, cent expériences de ce genre, et si le tableau des résultats pouvait être mis sous les yeux de quiconque s'occupe des intérêts de l'agriculture qu'il est difficile, quoi qu'on dise, de séparer de ceux de l'agriculteur, quelle force de persuasion un pareil tableau n'aurait-il pas sur les esprits même les plus prévenus ! Et si, non seulement notre Société, mais toutes les Sociétés agricoles de France avaient présenté un pareil travail en ce moment, où les pouvoirs publics discutent les tarifs généraux, ne voyez-vous pas de quel poids auraient pu peser sur leurs décisions des informations aussi précises? M. Ville, en préconisant l'institution des champs d'expériences, a rendu à l'agriculture un service dont l'avenir seul, si les agriculteurs ne manquent pas à leur devoir, pourra mesurer l'étendue.

Mais, direz-vous, les engrais chimiques n'ont donné aucun bénéfice et leur emploi n'a pas été rémunérateur. C'est une erreur, Messieurs. Pourquoi établissons-nous des champs d'expériences, si ce n'est pour savoir quelles économies nous pouvons faire sur les engrais à employer, non seulement sans nuire à la récolte, mais en la poussant à son maximun? Or, ces économies, nous pouvons les réaliser de deux manières : en diminuant la quantité de l'engrais complet à l'hectare, ou en supprimant un des éléments de fertilisation que le sol expérimenté contient en suffisance. Nous voyons que ni à Aydoilles, ni à Dounoux, l'engrais intensif n'a été avantageux; qu'à Aydoilles on pouvait faire une économie sur la quantité d'azote, à

Dounoux se passer entièrement de potasse; qu'ainsi à Aydoilles on a pu, cette année, obtenir, parcelle n° 3, du blé à raison de 11 fr. 24 l'hectolitre, et, à Dounoux, parcelle n° 5, à raison de 12 fr. 27. A Aydoilles, en employant l'engrais sans azote, les frais à l'hectare sont, paille déduite, de 182 fr. 50. Or 16 hectolitres 23 ou 1249k 70 à 30 fr. les 100 kil., donnent 374 fr. 91 qui, diminués de 182 fr. 50 laissent 192 fr. 40 de bénéfice à l'hectare et pour 4 hectares 769 fr. 60 au lieu de 152 fr., plus de cinq fois. A Dounoux, la parcelle n° 5 a pour frais à l'hectare 220 fr. plus 272 fr. 50 d'engrais sans potasse, soit ensemble: 492 fr. 50. Déduisant 182 fr. de paille, il reste 310 fr. 50 pour une récolte de 20 hectolitres ou 1771 kos qui à 30 fr. produisent 531 fr. 30 ou 220 fr. 80 de bénéfice par hectare, et pour les quatre hectares que nous supposons 883 fr., au lieu de 381 fr. 80, plus du double.

Et ces exemples d'engrais incomplets que je prends, ne croyez pas, Messieurs, que votre Commission les ait choisis au hasard et pour les besoins de la cause. Lisez nos rapports des années précédentes, et vous y verrez que nous avons toujours recommandé, à la suite des expériences faites, l'emploi de l'engrais sans potasse, qui a encore cette année mieux réussi que tout autre à Dounoux. Le rapport de 1873 indiquait aussi de merveilleux résultats obtenus à Girecourt sur prairie naturelle par l'engrais sans azote. Convenez au moins, Messieurs, qu'il vaut la peine d'essayer, quand il ne s'agit de rien moins que de doubler son bénéfice.

Du reste, ces engrais sont entrés déjà dans la pratique. M. Didier Jean, de Dompierre, nous dit avoir doublé sa récolte en blé par l'emploi modéré de l'engrais complet et de l'engrais sans potasse. M. Heulluy, d'Aydoilles, a employé avec succès l'engrais sans potasse. M. Talotte, d'Avières, nous écrit avoir, sur 26 ares de blé, fortement fumés en octobre avant la semence et choisis parmi les moins beaux sillons de sa culture, répandu l'engrais intensif. Les épis

ont été magnifiques; le produit a été de 218 gerbes qui ont rendu 540k de blé vendu comme semence. C'est un rendement de 2079k à l'hectare qui, à 32 fr., donnent 664 fr. Les frais de culture et le prix de l'engrais intensif représentent, paille déduite, 255 francs. Il reste donc un bénéfice de 410 fr. à l'hectare dont il convient de défalquer le prix de l'engrais de ferme employé. Nous devons faire remarquer que la semence était du blé d'Allemagne.

L'effet de l'engrais s'est fait sentir également d'une manière profitable sur avoine chez M. Talotte, ainsi que chez M. Lederlin, de Thaon.

Je le répète encore, Messieurs, nos expériences ne sont pas assez nombreuses pour que nos conclusions aient la certitude rigoureuse que nous leur souhaitons; mais, telles qu'elles sont, elles me semblent devoir attirer notre attention, encourager nos efforts et nous encourager à multiplier les champs d'expériences.

Passons maintenant, Messieurs, à la culture particulière à notre région, à la pomme de terre. C'est la pomme de terre qui jusqu'ici a fait la fortune de l'agriculture vosgienne: je parle de la partie des Vosges qui confine à la montagne. L'industrie féculière avait, jusqu'à ces dernières années, offert des prix rémunérateurs, et des usines nombreuses, en pleine activité, restituaient sous deux formes à la terre les matières fertilisantes dont elles avaient séparé la fécule. D'un côté, les eaux de lavage amenées par l'irrigation sur les prairies produisaient des récoltes de foin, dont l'abondance compensait la médiocre qualité et qui étaient utilisées comme nourriture verte; de l'autre, les pulpes de pommes de terre servaient à l'alimentation du bétail. Depuis que l'Allemagne a pu faire concurrence à la féculerie vosgienne jusque sur le marché d'Epinal, cette industrie est dans une situation précaire, et elle n'a pu offrir aux cultivateurs des prix en rapport avec la faiblesse de la récolte. En outre, depuis plusieurs années les récoltes ont été mauvaises,

cette année notamment presque nulle, et la qualité même de la pomme de terre semble avoir été atteinte en même temps que la quantité. On peut dire sans exagération que c'est aux mauvaises récoltes de pommes de terre et à la position difficile faite à la féculerie par la concurrence étrangère, qu'est due la gêne de notre agriculture locale.

Nous allons faire pour la pomme de terre, comme nous l'avons fait pour le blé, l'étude des engrais chimiques par rapport : 1° à l'augmentation de la récolte ; 2° à l'accroissement des bénéfices.

Nous avons ici des expériences un peu plus nombreuses. Notre collègue M. Krantz, de Docelles, a bien voulu continuer celles qu'il avait entreprises l'an dernier. Nous avons reçu une série complète de M. Creusot, de Dounoux. M. Figarol a de son côté cultivé d'après la même méthode ses champs d'expériences sur le territoire de Longchamp. M. Courtois, instituteur à Aydoilles, nous a adressé les résultats des champs dont l'avait chargé la Société d'Emulation des Vosges, et le Président de cette Société nous a donné la moyenne des rendements obtenus par 35 instituteurs dans les champs d'expériences établis sur toute la surface du département, à la suite de la conférence de M. G. Ville, avec les fonds d'une souscription à laquelle il a, grâce à son généreux exemple, donné un rapide élan.

## TABLEAU N° III.

*Culture de la pomme de terre. — Résultat par are.*

| | | Dounoux. | Docelles | Long-champ. | Aydoilles. | Institu-teurs. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Terre sans engrais | 0h 80 | 1 06 | 0 60 | 0 65 | 1 35 |
| N° 1 | Intensif. | 1 50 | 2 06 | 1 61 | 1 29 | 2 04 |
| 2 | Complet. | 1 10 | 1 89 | 1 67 | 1 15 | |
| 3 | Sans azote. | 1 00 | 1 33 | 1 43 | 1 06 | 1 71 |
| 4 | Sans phosphate. | 1 10 | 1 80 | | | |
| 5 | Sans potasse. | 1 30 | 1 54 | 1 67 | 1 24 | |
| 6 | Sans chaux. | 1 05 | 1 62 | | | |
| 7 | Sans minéraux. | 1 02 | 1 62 | | 0 86 | 1 71 |
| | Fumier de ferme. | | 1 51 | 1 55 | 0 92 | 1 74 |

Ici encore, comme pour le blé, l'absence de la chaux s'est fait sentir à Dounoux où la terre sans engrais ayant donné huit rezaux le jour, l'engrais sans chaux n'en donne que 10 1/2, tandis que l'engrais sans potasse en donne 13 et l'engrais intensif 15. A Docelles, c'est l'azote et ensuite la potasse qui font défaut. A Longchamp, l'azote manque comme à Aydoilles. Des expériences des instituteurs il nous est difficile de tirer une conclusion. Il est évident, d'après le rendement moyen de la terre sans engrais, que, dans un certain nombre de localités, le terrain choisi s'est trouvé très-riche, de sorte que l'engrais complet, comme le fumier de ferme, n'a eu d'autre résultat que, par l'excès d'azote, d'activer la maladie et la pourriture. C'est ainsi que dans le jardin de l'école normale de Mirecourt la parcelle sans

engrais a donné pour un demi-are 89 kil. de pommes de terre; l'engrais complet a produit 96 kil.; l'engrais sans azote 86 kil.; l'engrais azoté sans minéraux 42 kil. et le fumier de ferme 62 kil. On peut conclure que l'azote était là en excès. A Chaumouzey, la terre sans engrais donne 1 hect. 90 l'are, dix neuf rezaux le jour : c'est le double de la récolte moyenne : le sol est trop riche pour une expérience. Cependant l'engrais complet donne 3 hectolitres l'are, 30 rezaux le jour ; l'engrais sans azote 25 (2h 50 l'are); l'engrais sans minéraux 24 (2h 40 l'are) ; le fumier de ferme 28 (2h 80 l'are).

L'effet des engrais chimiques est encore très-sensible sur la pomme de terre, comme sur le blé.

Pour vous montrer plus nettement le résultat en argent, nous avons dressé le tableau suivant. Pour chaque station d'expériences et pour chaque sorte d'engrais, on a pris le nombre de rezaux obtenu en plus de la récolte de la terre sans engrais, et on a attribué cet excédant à l'engrais. On a divisé le nombre de rezaux par le prix de l'engrais, et l'on a ainsi le prix du rezal ou des deux hectolitres de pommes de terre dus à l'engrais.

TABLEAU IV.

*Engrais intensif. — Parcelle n° 1.*

| | | Prix de l'engrais. | Prix des 2 hect. |
|---|---|---|---|
| Dounoux | 7 rezaux en plus | coûtent 59f et reviennent à | 8f 43 |
| Docelles | 10 | » | 5 90 |
| Longchamp | 10 10 | » | 5 84 |
| Aydoilles | 6 40 | » | 9 37 |
| Instituteurs | 6 90 | » | 8 55 |

*Engrais complet. Parcelle n° 2*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dounoux | 3 | 50 | 16 66 |
| Docelles | 8 30 | » | 6 04 |
| Longchamp | 10 70 | » | 4 67 |
| Aydoilles | 5 | » | 10 00 |

*Engrais sans azote. Parcelle n° 3.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dounoux | 2 | 25 50 | 12 75 |
| Docelles | 2 70 | » | 9 44 |
| Longchamp | 8 30 | » | 3 07 |
| Aydoilles | 7 50 | » | 3 40 |
| Instituteurs | 3 60 | » | 7 08 |

*Engrais sans phosphate. Parcelle n° 4.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dounoux | 3 | 40 40 | 13 47 |
| Docelles | 7 | » | 5 77 |

*Engrais sans potasse. Parcelle n° 5*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dounoux | 5 | 33 50 | 6 70 |
| Docelles | 4 80 | » | 6 90 |
| Longchamp | 10 70 | » | 3 13 |
| Aydoilles | 5 90 | » | 5 68 |

*Engrais sans chaux. Parcelle n° 6.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dounoux | 2 50 | 46 60 | 18 64 |
| Docelles | 5 40 | » | 8 63 |

*Engrais sans minéraux. Parcelle n° 7.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dounoux | 2 20 | » | 9 90 |
| Docelles | 6 40 | » | 3 89 |
| Aydoilles | 2 10 | » | 10 39 |
| Instituteurs | 3 60 | » | 6 05 |

*Fumier de ferme*

6000 kilog. le jour (30,000 à l'hectare) à 10 fr la tonne.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Docelles | 4 50 | 60 00 | 13 33 |
| Longchamp | 9 50 | » | 6 31 |

12,000 kil. le jour (60,000 à l'hectare).

| | | | |
|---|---|---|---|
| Aydoilles | 2 70 | 120 00 | 44 44 |
| Instituteurs | 3 90 | » | 30 77 |

Si nous prenons la moyenne pour chaque station d'expériences, nous trouvons qu'à Dounoux l'engrais chimique a produit des pommes de terre en excédant à raison de 12 fr. 36, à Docelles à raison de 6 fr. 66 et le fumier de ferme à raison de 13 fr. 33, à Longchamp 4 fr. 18 contre 6 fr. 31. Si nous éliminons de ces moyennes les engrais qui ne sont destinés qu'à analyser le sol nous prenons pour Dounoux :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Engrais intensif | n° 1. | Prix de revient | 8f 43. |
| Engrais complet | n° 2 | — | 16 66 |
| Engrais sans potasse | n° 3 | — | 6 70 |

nous trouvons une moyenne de 10 fr. 59. Les mêmes engrais à Docelles donnent 6 fr. 26; à Longchamp 4 fr. 78, etc., comme moyenne des trois stations, 7 fr. 21 les deux hectolitres. Je n'hésite pas à déclarer ce résultat insuffisant et le coût de la pomme de terre ainsi obtenu est infiniment trop élevé.

Vous observerez toutefois que ce sont les champs de Dounoux qui élèvent la moyenne, qu'à Docelles et à Longchamp il reste encore une marge suffisante de bénéfices. En l'absence de M. Creusot, nous ne pouvons savoir quelles influences fâcheuses ont agi sur sa plantation de pommes de terre; mais les résultats obtenus par quelques-uns de nos collègues dans leur culture nous indiquent le remède.

Cette année, le changement de semences a eu sur la récolte une action beaucoup plus considérable que l'emploi et le choix des engrais.

Notre collègue, M. Lederlin, de Thaon, dans un champ de 12 ares 60, obtient avec 13 fr. 87 d'engrais complet 46 hectolitres ou 23 rezaux, près de deux rezaux l'are et de 40 rezaux le jour. La semence est d'importation américaine.

Notre collègue, M. Talotte, d'Avières, sème des pommes de terre rouges de la Haute-Saône et obtient avec l'engrais complet sur un champ de 13 ares 34 hectolitres ou 17 rezaux, plus de 26 rezaux le jour. Avec le même engrais sa récolte s'abaisse à 15 en employant la semence du pays.

Enfin M. Figarol a fait l'expérience suivante : Dans une terre de jardin, il a répandu l'engrais intensif dans lequel la dose d'azote a été augmentée. Un are a été semé en pommes de terre jaunes ordinaires du pays, dites jeuxères; un second en pommes de terre américaines dites early rose; le troisième en pommes de terre hollandaises jaunes Van der Weer. Les premières envahies par la maladie n'ont donné qu'une récolte correspondant à 8 rezaux le jour; les deuxièmes, moins touchées, quoique atteintes, ont produit 25 rezaux; les hollandaises dont les tiges sont restées vertes jusqu'à parfaite maturité ont atteint 40 rezaux. Pas de tubercules malades et la conservation en cave a été parfaite.

De son côté, M. Boucher, de Docelles, obtient 30 rezaux du jour avec la pomme de terre rouge de la Haute-Saône.

Les conclusions se tirent d'elles-mêmes. Renouvelons nos semences tout d'un coup, si nous le pouvons, petit à petit, si la faiblesse de nos ressources nous oblige à cette lenteur. Du reste, le mouvement est donné autour de nous, et de tous côtés des tentatives sont faites pour remplacer par des sortes nouvelles l'ancienne pomme de terre du pays qui semble aujourd'hui épuisée. Notre Société me paraît appelée à rendre là encore des services, à ses membres d'abord qui seront renseignés sur les essais faits par leurs collègues, et aux autres cultivateurs que notre exemple préservera et entraînera. Les espèces seront comparées, et la préférence donnée à celle qui, en procurant des récoltes abondantes, se recommandera aussi par le meilleur rendement en fécule.

Pour l'engrais chimique, ce qui paraît acquis, même avec l'insuccès partiel de cette année, c'est que 30 fr. environ d'engrais complet et même 27 fr. d'engrais sans potasse

produisent un excédant de récolte de 14 hectolitres ou 7 rezaux, qui ressortent à environ 4 fr. 70 le rezal. Le tableau suivant donne le résultat des trois dernières années obtenu dans les champs d'expériences d'Helvanfays à Longchamp, et confirmé par une culture de pommes de terre de vingt jours, ou quatre hectares traités de la même façon.

TABLEAU N° V.

*Culture de la pomme de terre. — Résultat par jour de 20 ares. Prix moyen des 2 hectolitres d'excédant.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Terre sans engrais. | 1877 | 13 resaux | |
| | 1878 | 15 | |
| | 1879 | 6 10 | |
| N° 1. Engrais intensif. | 1878 | 24 00 | 6f 77 |
| Prix 64 fr. | 1879 | 16 00 | |
| N° 2. Engrais complet. | 1877 | 17 20 | 4 39 |
| Prix 34 fr. | 1878 | 24 00 | |
| | 1879 | 16 10 | |
| N° 3. Sans azote. | 1878 | 21 00 | 2 25 |
| Prix : 16 fr. | 1879 | 14 30 | |
| N° 5. Sans potasse | 1877 | 20 00 | 3 08 |
| Prix : 27 fr. | 1878 | 23 75 | |
| | 1879 | 16 70 | |

Ce qui donne comme moyenne générale 4 fr. 12 par rezal, et, si on élimine l'engrais intensif dont le produit n'a jamais été en rapport avec la dépense, la moyenne descend à 3 fr. 24 les deux hectolitres.

Il nous reste, Messieurs, à tracer le programme de nos travaux pour l'année 1880.

Tous ceux de nos collègues qui voudront faire l'analyse de leur sol devront prendre la série complète des engrais, telle que l'indiquent le tableau n° 1 pour céréales, et le tableau n° 3 pour pommes de terre.

Ceux qui voudront seulement chercher quel engrais ils

doivent employer dans leur culture pourront se contenter de champs d'expériences ainsi disposés :

Terre sans engrais.
N° 1 Engrais intensif
N° 2 Engrais complet.
N° 3 Engrais sans azote.
N° 5 Engrais sans potasse.

Ce qui doit faire l'objet principal de nos études dans l'avenir, c'est l'emploi de l'engrais chimique venant en aide à l'assolement. Dans les ouvrages de M. Ville que la plupart d'entre vous ont entre les mains, plusieurs assolements sont indiqués qu'il serait intéressant de voir appliquer. Vous vous rappelez sans doute que M. Ville nous conseillait l'année dernière d'essayer la combinaison suivante :

| | | |
|---|---|---|
| 1re année. | Pommes de terre : | Fumier de ferme, et engrais complet n° 2 à demi-dose. |
| 2e année. | Pommes de terre : | Engrais complet n° 2 |
| 3e année. | Blé : | Sulfate d'ammoniaque. |
| 4e année. | Blé ou avoine : | Sulfate d'ammoniaque. |

La dépense en engrais chimique s'élèverait ainsi à 150 fr. par hectare, ou 30 fr. par jour et pour chaque année de la rotation. Nous avons déjà quelques champs traités de cette façon et qui, après deux récoltes successives de pommes de terre, ont reçu cette année une semence de blé. Nous vous ferons connaître les dépenses et les produits pour les quatre années.

Beaucoup de cultivateurs restent convaincus que les engrais chimiques même complets épuisent le sol auquel ils donnent une sorte d'excitation passagère. Cette année, nos champs d'expériences de Longchamp qui ont été traités trois années consécutives soit au fumier de ferme, soit à l'engrais chimique, seront ensemencés partie en avoine, partie en pommes de terre sans engrais d'aucune sorte. On pourra d'après la récolte se rendre compte du degré d'épuisement de chaque parcelle comparée à la parcelle qui depuis trois ans n'a pas reçu d'engrais.

Nous ne saurions trop recommander à nos associés de se méfier de commissionnaires en engrais qui parcourent les villages et ne craignent pas d'assurer que les engrais qu'ils vendent sont les mêmes que ceux que nous essayons. Même quand on les achète très-bon marché, ces engrais sont trop chers, puisque, la plupart du temps, ils sont sans effet. N'acheter d'engrais composés que dans des maisons que l'on sait dignes de toute confiance, et surtout faire soi-même les mélanges des substances qui entrent dans la composition des engrais, voilà le meilleur moyen de ne pas être trompé.

Pour que nos expériences soient faites avec méthode, il a été convenu que les membres de la Commission voudraient bien les surveiller chacun dans leur rayon. Ceux de nos collègues qui désireraient établir des champs d'expériences n'auront qu'à se renseigner auprès d'eux.

Voici les noms des membres de la Commission :

MM. Ancel, à Dombasle-sur-Meurthe.
Luc, à Moyemont.
Didier Jean, à Dompierre.
Brueder, à Hadol.
Krantz, Léon, à Docelles.
Michel, à Méménil.
Lederlin, à Thaon.
Gérard, Emile, à Girecourt.
Lecomte, à Padoux.
Figarol, à Aydoilles.

---

# RAMBERVILLERS

AU

# XVI[me] SIÈCLE.

I

*Le baron de Bolweiler (1) à Rambervillers. — Incendie et destruction de la ville.*

La guerre entre le roi de France Henri II et Charles-Quint, puis avec Philippe II roi d'Espagne, fut fatale à la ville de Rambervillers. Possession de l'évêché de Metz, loin de la France qui, seule, pouvait la protéger, notre cité était d'autant plus exposée aux coups de l'ennemi, que Metz venait d'être réuni à la France, et que surtout l'administrateur du temporel de l'évêché de Metz et par conséquent le seigneur de Rambervillers était le célèbre cardinal Charles de Lorraine (2), favori du roi Henri II, frère de François de Guise, le vainqueur, à Metz, de l'empereur Charles-Quint.

La guerre, un moment suspendue par une trève, en février 1556, recommençait plus violente en 1557 :

Le duc de Savoie commandant l'armée espagnole, victo-

(1) Bollwiller.

(2) Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine régnaient au nom de Henri II.

Le cardinal dirigeait les finances et l'administration intérieure du royaume. Le duc de Guise fut nommé après la défaite de S[t]-Quentin lieutenant général du roi, représentant la personne de S. M. par tout le royaume, avec les pouvoirs les plus illimités, jusqu'à recevoir et dépêcher des ambassadeurs au nom du roi!..... (Henri Martin, Hist. de France, t. VIII.)

rieux à St Quentin (1), voulut reconquérir ses anciennes provinces, la Bresse et la Savoie : un corps d'armée, composé de mercenaires allemands, avait été levé (2) pour le compte du roi d'Espagne, par un seigneur alsacien, le baron de Bolweiler.

Bolweiler reçut l'ordre (12 septembre) de tenter le soulèvement de la Bresse et de la Savoie contre la domination française; parti de Saverne à la tête de 12000 lansquenets (3) et de 2000 reitres, Bolweiler franchit les Vosges et vint camper à St-Dié, (20 septembre). De cette ville, il fit sommation à Rambervillers d'avoir à payer, dans les vingt-quatre heures, vingt mille écus, à fournir trois cents chevaux pour son artillerie et des vivres pour un jour à toute son armée. Ne pouvant satisfaire à une aussi exorbitante réquisition, épouvantés par les terribles menaces du général allemand, les bourgeois abandonnèrent leur ville !. . . . . . . . le lendemain 22 septembre, le baron arrivait avec ses troupes, occupait la ville déserte, . . . . . . Voici le récit fait par nos aïeux, au lendemain de cette catastrophe : (4)

« A illustrissime et révérendissime, Monseigneur le cardinal de Lorraine notre souverain seigneur :

« Les manans et habitans de Rambervillers, vos très humbles et très obéissans sujets, vous font pitoyablement remontrer comme le vingt et unième du mois de septembre

(1) La bataille de St-Quentin fut livrée et perdue par les Français le 10 août 1557.

(2) La France et l'Espagne recrutaient en même temps; la levée de France, dit François de Rabutin, fut gênée et retardée par le baron de Bolweiler, qui sans doute payait ou promettait plus.

(3) Rabutin donne de 10 à 12000 hommes sur lesquels il y avait 6000 corselets. Le corselet était une petite cuirasse. Les fantassins armés de corselets tenaient toujours la tête du bataillon.

Les cavaliers étaient au nombre de 12 à 1500. (Michaud et Poujoulat. — Collect. de mémoires, t. VII).

(4) Archives de Ramb. AA. 2.

dernier passa un nommé le baron de Polviller avec grande compagnie de gens à pied et à cheval, estimés de dix à douze mil hommes, après avoir fait sommer par sa trompette aux dits supplians de se retirer vers lui au lieu de St-Dié pour entendre à la sienne intention et envoyer députés, aucuns d'entre eux qui furent détenus par lui jusqu'au vingt deuxième que ledit Baron voulut renvoyer avec sadite trompette et étaient queue à queue, ses gens à pied et à cheval, auxquels députés desdits supplians ledit baron a fait délivrer la capitulation de ce qu'il demandait aux dits supplians, qu'était de vingt mil écus, trois cents chevaux pour aider à son artillerie, et fournir son camp de vivres un jour sans rien payer, et le tout fournir dedans vingt quatre heures, à peine d'être pillés, saccagés et brulés; ces trois choses impossibles, quoi voyant, lesdits pauvres supplians, advisèrent le moyen au mieux qu'il leur fut possible de sauver leurs personnes. Eux arrivés, ont pillé ladite ville et fauxbourgs, et le lendemain vingt troisième dudit mois ont brulé, ruiné, détruit et démoli ladite ville et fauxbourgs comme de tout votre seigneurie reverendissime aura été bien avertie, la chose plus pitoyable que jamais gens de guerre aura vue, à raison qu'elle était bien fournie de vivres, combien que lesdits pauvres supplians n'auront jamais en aucune chose offensé ledit Polviller ni les siens sujets, qu'est le plus pauvre et le plus misérable acte qui soit connu sans offense (1).... ».....

N'ayant plus rien à piller, Bolweiler satisfait sans doute d'avoir ruiné de fond en comble une ville sujette du cardinal de Lorraine, se dirigea avec ses Allemands vers le midi. « Laissant le Bassigny, il entra dans la Franche-Comté,

(1) On voit par ce récit que les soldats de Bolweiler procédèrent méthodiquement. Le pillage d'abord, l'incendie ensuite. Combien de temps fut employé à la destruction de la ville? C'est ce que nous ignorons.

F• de Rabutin ne parle pas de l'artillerie, mais nous voyons par la pièce ci-dessus que l'armée de Bolweiler en était pourvue.

entre la Comté de Montbeliard et Langres » et de là, s'en alla mettre le siège devant Bourg-en-Bresse (1), où il « fut rudement reçu » (16 octobre). Ses troupes, surprises par une sortie de la garnison, sur le point d'être cernées par les Français et leurs mercenaires suisses (2), s'enfuirent au plus vite vers la Franche-Comté où, mécontentes de leur général qui « n'avait rien su tenir de ce qu'il leur avait promis, se rompirent d'elles-mêmes.... » Voilà, ajoute Rabutin, « l'issue et l'effet de l'armée du baron de Polville que le commun populaire appelait le secours que le roi de Bohême envoyait au roi Philippe... »

## II

### *Le cardinal de Lorraine, bienfaiteur de Rambervillers.* 1557-1571.

L'issue honteuse de l'expédition de Bolweiler dut un peu consoler nos aïeux de leurs malheurs : tout avait été brulé, bâtiments publics et maisons particulières; les portes, les tours, les murailles étaient fortement endommagées; la toiture de l'église, les boiseries du chœur étaient consumées, la nef menaçait ruine; les archives communales, qui avaient été cachées et enfermées dans une tour, furent découvertes, brûlées ou dispersées par les pillards.

(1) Bolweiler avait noué des intrigues avec plusieurs seigneurs mécontents de la domination française. Mais le duc de la Guiche qui commandait à Bourg résista énergiquement et intimida par son attitude les mécontents.

(2) Après la défaite de S[t]-Quentin, le roi Henri II fit revenir en France le duc de Guise et ses troupes guerroyant en Italie. Le duc de Guise rentra le premier dans les premiers jours d'octobre. Ses soldats le suivaient. Ce furent eux qui, arrivés dans le milieu d'octobre, faillirent surprendre Bolweiler assiégeant Bourg. Les Suisses étaient des recrues nouvellement levées.

Du reste Bolweiler, sans doute averti de l'arrivée des Français et des Suisses, eut bien raison de s'enfuir, car, dit Rabutin, outre les Français, on faisait venir « secrètement 4000 Suisses et 3000 lansquenets, en intention de lui faire sentir (Bolweiler) le paiement de sa téméraire et mal fondée délibération. » Rabutin parle de Bolweiler avec le plus profond mépris.

Dans leur détresse, les bourgeois s'adressèrent à leur seigneur, le cardinal de Lorraine :

Celui-ci comprit sans doute que les habitants de Rambervillers étaient les victimes innocentes de la haine que lui portaient les Espagnols; aussi fit-il tout ce qui était en son pouvoir pour aider nos aïeux.

On peut le dire, c'est grâce au cardinal que les habitants purent rebâtir leur cité. Les bourgeois s'installèrent comme ils purent au milieu des débris de leur ville : beaucoup sans doute ne revinrent pas et allèrent s'établir dans les localités voisines; leur premier soin fut de demander au seigneur le renouvellement de priviléges qui jadis leur avaient été octroyés : « ........ et pour ce, (1) Souverain Seigneur, lesdits pauvres supplians avaient tous leurs titres, tant chartes que autres monuments à une des tours de la ville, en une chambre que lesdits gens de guerre auront rompue, pillée et brûlée ; c'est la cause pour laquelle ils retournent à votre seigneurie révérendissime, à laquelle ils supplient plus que très humblement et en pitié, leur vouloir faire et passer nouvelle charte au contenu des anciennes chartes observées, entretenues, et gardées par vos prédécesseurs ; le double ci-attaché ; à ce moyen leur donnerez occasion de rétablir ladite ville, néanmoins à leurs grands frais et dépens. Ils s'efforceront à vous obéir de bien en mieux et prieront Dieu pour votre prospérité, santé et longue vie. »

Le cardinal renvoya cette requête à ses « amés et féaux bailly, chancelier, procureur général et trésorier de notre évêché de Metz, pour informer du contenu et enquérir diligemment sur le fait des droits et usages que voulaient avoir et dont nos chers sujets de Rambervillers ont accoutumé de jouir et user ...... ensemble pour vérifier leurs titres et entendre si la minute qu'ils nous ont présentée

(1) Archives de Rambervillers AA-2. Toutes les pièces citées dans le cours de ce chapitre figurent dans la série AA-2 de nos archives.



est véritable... » (15 mars 1557) (1). Les « amés et féaux bailli, chancelier etc. » n'exécutèrent pas les ordres du cardinal et « n'informèrent pas diligemment » : (2) deux années plus tard, « les douze élus de la ville » priaient le bailli d'informer, enquérir sur le fait des droits et usages dont ladite communauté dudit Rambervillers a accoutumé de jouir et usé de toute ancienneté... » (1559) (3).

L'année suivante (1560), les bourgeois reçurent la confirmation de leurs privilèges :

« Charles, par la divine Providence au titre de S[t] Appollinaire, cardinal de la Sainte Eglise de Rome, vulgairement appelé de Lorraine, archevêque de Reims, premier pair de France, légat né du Saint-Siége apostolique, prince de Saint-Empire, à cause de la réservation que nous avons sur l'évêché de Metz; à vous présent et avenir :

Nos chers et bien aimés les bourgeois, manans, et habitans de notre ville de Rambervillers, nous ont fait dire et remontrer que nos prédécesseurs les ont jadis honorés et gratifiés de plusieurs beaux priviléges et prérogatives desquels ils ont toujours joui et usé jusqu'à présent sans contradiction, moyennant les devoirs et impositions dont ils ont été chargés...... leurs chartes et pancartes ont été consumées par la calamité du feu qui fut hostilement mis en notre ville de Rambervillers, durant les guerres

(1) Les chartes et « droicts anciens de la ville de Rambervillers » avec les lettres d'approbation et confirmation des seigneurs évêques de Metz, ont été publiées dans les « *Documents de l'Histoire des Vosges* » t. I p. 181.

(2) Le Cardinal habitait soit Reims, soit la cour du roi Henri II, ses représentants devaient, par suite de cet eloignement du Seigneur, avoir pris des habitudes d'indépendance qui quelquefois allèrent jusqu'à l'insurrection.

Ainsi en 1565, Pierre Salcède bailli de l'évêché, se mit à la tête d'une révolution protestante, et ce n'est qu'à grand peine que le cardinal parvint à réprimer ce soulèvement.

(3) Cette pétition fut communiquée au cardinal qui fit répondre que l'on allait presser l'information (15 septembre 1559).

dernières et qu'il ne leur est rien demeuré faisant foi d'iceux priviléges qu'un parchemin fort ancien, non signé ......... « ils nous ont fait humblement supplier leur vouloir autoriser, approuver et confirmer lesdits priviléges, prérogatives et immunités aux bourgeois manans et habitans dudit Rambervillers, autorisé, loué, approuvé confirmé. ... donnons et octroyons.... à la charge qu'ils nous paieront, tous uns chacuns les devoirs et redevances dont ils sont tenus envers nous et nos successeurs . . ... Car tel est notre plaisir. » (1)

« Donné à Orléans le 21 octobre 1560. »

Dans l'intervalle, diverses ordonnances avaient montré aux habitants le bon vouloir du cardinal :

.... « Savoir faisons que nous; désirant bien et favorablement traiter nos sujets.. .. à leur pétition et requête et afin de leur donner le pouvoir et moyen et commodité de bâtir et rectifier ladite ville de Rambervillers, les avons de notre pleine puissance et libéralité et autorité, déchargés et exemptés...... des aides, subsides, corvées, impots et tout autres choses quelconques que pourrions prendre et lever sur eux, pour le temps et terme de douze années à commencer du jour et dates de ces présentes, et leur avons le tout, remis et quittés... pour lesdites douze années, excepté toutes fois qu'ils seront tenus nous payer la rente ordinaire qui est de trois gros, six deniers pour un chacun bourgeois selon et en la manière accoutumée.... » (2).

(16 mars 1557) (3).

(1) Archives de Ramb. AA.-2, pièce sur parchemin.

(2) Arch. Ramb. AA.-2.

(3) On remarquera que ces diverses ordonnances portent *la date du 16 mars 1557*; c'est-à-dire une *date antérieure a celle de l'incendie de la ville, 21 septembre 1557* — Cette erreur n'est qu'apparente, si l'on veut bien se rappeler qu'à cette époque, en France, l'année *commençait le 25 mars*, et que ce n'est seulement qu'en 1563 que l'année a commencé le 1er janvier.

L'erreur disparaît donc, puisque le 16 mars se trouvait être compris *dans le dernier mois de l'année* et que par suite le mois de septembre passait avant.

Les dates qui nous occupent concordent parfaitement avec l'ordre chronologique.

Les officiers ne respectaient pas toujours les décisions de leur seigneur, nous l'avons déjà vu :

« Les douze élus pour la police et gouvernement de la ville de Rambervillers vous font en toute humilité remontrer qu'il a plu à votre seigneurie de donner franchise pour le terme de douze ans de toutes aides, subsides....... » malgré cela le bailli a imposé Rambervillers « d'une nouvelle gabelle de deux gros chacune mesure de vin qui se vend en détail... »

Le cardinal ordonna de décharger du nouvel impôt les bourgeois. (26 décembre 1563).

Par une autre ordonnance, le cardinal diminuait de moitié la censive due pour le pré dit « le Corcheux » : ..... « leur avons remis et quitté..... la moitié de la censive qu'ils nous devaient pour la paixon du lieu appelé le Corcheux..... ils nous paieront deux francs et un chapon au lieu qu'ils en payaient quatre francs et deux chapons... » (15 mars 1557).

En l'année 1559, les habitants demandent le renouvellement de la charte qui leur donnait les trois quarts « du poid de la ville » ; le reste appartenant au seigneur, ils en demandent, pendant quelques années, la jouissance « pour faire profit et soulagement à vos pauvres sujets... » Cette dernière demande ne fut pas octroyée (1).

Le 24 octobre 1560, le cardinal modifie la durée des pouvoirs des douze, les porte d'une année à trois, les commis de ville continuant à se renouveler tous les ans (2).

(1) Arch. de Ramb. La pétition fut retournée avec approbation du cardinal en ce qui concerne les trois quarts du « poid de la ville ». Mais il n'est dit mot du quatrième quart. Ce droit fut confirmé sur parchemin l'année suivante, 20 octobre 1560. — Voir plus loin *(Appendice III)* une note sur le « poid de la ville ».

(2) « ... Nos chers et bien amés les bourgeois.... Nous ont dit et remontré par leurs requêtes que de toute ancienneté ils ont accoutumés de faire élection par chacun an de *deux* notables personnages qu'ils appellent *deux*

**En 1561, les habitants sont remboursés de droits indûment perçus (1).**

de ville, auxquels le régime et administration de la police, recette des deniers communs et autres négoces de la ville étaient commis, qui était bien une charge trop grande pour un si petit nombre d'hommes ; et la fréquente mutation et changement d'iceux apporter grand dommage et incommodités au bien public ; car lorsqu'ils ont la dextérité au maniement des affaires de leurs charges, l'an et leur devoir vient à expirer au grand détriment de la république.

« Nous suppliant de prononcer sur le remède convenable à savoir : Permettre et consentir que ladite charge et administration de tout le corps de ville soit distinct et séparé en deux fonctions, l'un au réglement de la police qui soit commis à douze notables personnages élus par la voix du peuple et qui demeureront en exercice trois ans entiers, l'autre de la recette et collecte des deniers communs, les deux de ville de l'ancienne institution ayant la charge pour iceux être distribués et employés aux réparations et entretenemens des affaires de ville ainsi qu'il leur sera mandé et ordonné par lesdits douze par devant lesquels ils soient comptables tous les ans à la fin de leur charge.

« .. .... Savoir faisons...... que dorénavant ladite administration sera divisée en deux diverses et distinctes fonctions. C'est à savoir : l'un qui concerne le réglement de la police et affaires publiques de la ville sera commis à douze « personnes de bonne vie et qualité, choisies par la pluralité des voix au temps et en la manière accoutumée, lesquels seront triennaux et auront l'entier régime et gouvernement de la police et négoces de la ville ; d'autres de la recette des deniers communs, sera exercée par les deux de ville de l'ancienne institution, lesquels ne pourront disposer d'aucuns deniers sinon qu'il leur sera ordonné par les douze, par devant lesquels ils seront comptables par chacun an à la fin de leur charge qui sera annuelle, les officiers de justice y appelés et non autrement. Voulons en outre et ordonnons, ceux qui auront été en exercice des douze pourront être continués et rester une fois, plusieurs, selon que leur bonne gestion les rendront recommandables et qu'ils auront bien mérité de la république ; mais au contraire les deux officiers de ville ne se devront continuer ni retirer.......
« à l'instant de leur création, tant les douze que les deux feront respectivement le serment en tel cas accoutumé entre les mains du sieur maire audit lieu........ A la charge qu'en tout ce que dessus, ne sera fait, ni attenté aucune chose au préjudice de nos droits, prééminences et autorités.... ordonnons en mandement ...... . »

« Donné à Orléans le 24 octobre 1560.

Signé : CHARLES. »

(1) Arch. de Ramb. CC-3. La femme de Ferry-Maire-Ferry « vendait des

La forêt de Padozel étant épuisée par la reconstruction de la ville, le cardinal fait don, en 1567 (1), du bois de Créboué; deux années plus tard il fait encore don de la forêt dite: les « Haies d'Arthamont » (2) : en 1571, il exempte les habitants des aides triennales.....

Plusieurs fois le cardinal visita Rambervillers; en 1561, la ville le reçut de son mieux, lui offrit une coupe achetée à Strasbourg (3), lui dressa des arcs de triomphe, alluma en son honneur des feux de joie (4). Il y revint en 1567, c'est là qu'il signa le don du bois de Créboué.

fromages et autres denrées sur une table placée devant leur maison.... » Le fermier de la Place et Halle voulut percevoir un droit de deux deniers.

« De tout temps les bourgeois ayant joui de cette franchise » la femme Ferry refusa de payer.

Le cardinal défendit au fermier de percevoir ces droits. — 10 février 1561.

(1) 13 juin 1567... « Savoir faisons que désirant le bien et augmentation de notre ville de Rambervillers et donner aux habitants d'icelle tout moyen et commodité d'entretenir les toitures et couvertures des tours et tourelles de notre ville, réparer leurs édifices, entretenir les ponts, portes et fontaines, dont ils sont si fort chargés, que le bois de Padouzel à eux baillés, ne pourrait aucunement fournir ni satisfaire.... donnons, cédons.... les haies de Créboué, contenant environ soixante et dix arpens, situés et assis pres dudit Rambervillers...»

Cette ordonnance a été faite et signée à Rambervillers le 13 juin 1567.

Aujourd'hui le bois de Créboué n'existe plus, il a été défriché et le sol mis en culture.

(2) Don fait à Metz le 26 mars 1569.

Ces deux donations furent confirmées par le cardinal Louis de Lorraine, successeur de Charles.

L'abornement de la forêt d'Arthamont fait le 20 avril 1569. Il y avait vingt quatre bornes.

(3) Arch. Ramb. CC-19. — Achat d'une coupe payée « douze vingt francs ». C'est Antoine Grosmaire qui alla à Strasbourg acheter cette coupe.

(4) Pierron l'orfèvre « marqua la coupe : trois charretées de genièvre pour feux de joie en l'honneur du cardinal. »

On fit le guet pendant le séjour du cardinal à Rambervillers.

Nous le retrouvons encore en 1571 (1) dans notre ville, où il exempte les bourgeois des aides triennales (2).

Enfin nous le verrons dans le chapitre suivant prendre énergiquement la défense des habitants contre l'abbaye de Senones.

## III

*Procès avec l'abbaye de Senones. — Saisie des dîmes. — Les moines perdent le procès. — Reconstruction de la ville. — Le nouvel Hôtel-de-Ville.*

Etienne de Bar, évêque de Metz, fondateur du prieuré du Moniet (3), avait donné à ce dernier les dîmes de Rambervillers. Ces dîmes furent confirmées à l'abbaye de Senones dont le Moniet était une dépendance

Les deux tiers en étaient versés à Senones, le curé de Rambervillers percevait le reste. Nous avons dit que l'église avait beaucoup souffert, les toitures de la nef, du chœur avaient été brûlées ; la nef n'étant plus protégée contre la pluie menaçait ruine ; les bourgeois s'adressèrent à l'abbé de Senones et au curé, prétendant mettre à leur charge les réparations ; le cardinal de Lorraine (18 septembre 1559), sans doute après un premier refus des moines, leur envoya l'ordre d'avoir à restaurer l'église ; les moines refusèrent d'obéir : les bourgeois forts de l'appui de leur seigneur saisirent les dîmes dont ils attribuèrent le produit à la construction d'une toiture provisoire, afin d'empêcher

(1) Le cardinal, en l'an 1571, se rendant à Plombières, resta cinq jours à Rambervillers. Il fut reçu avec grands honneurs, on tira en son honneur les arquebuses à croc. La ville fournit « une soupe à plusieurs qui tiraient les arquebuses à croc à la venue de Mgr le cardinal de Lorraine. »

(2) Le cardinal séjournant à Rambervillers reçut des habitants une pétition demandant à être exemptés des aides triennales. « Les avons déchargé des aides triennales pour le terme et espace de trois ans consécutifs à commencer au jour St Remy prochainement venant. »

(3) Le Moniet était situé auprès de Baccarat. Cette donation eut lieu en 1126.

des infiltrations qui compromettaient la nef. Les tuiles furent achetées à l'abbé d'Autrey (1).

Les commis de l'an 1559 nous ont laissé le compte détaillé des dîmes de cette année :

Elles produisirent : 78 reseaux de blé, 21 de seigle, 23 d'avoine qui, vendus, donnèrent un total de 392 francs.

Le resal de blé fut payé 3f 40 ; le seigle : 1f 60 ; l'avoine : 1f 90.

Les frais de mise en magasin, de battage des gerbes, de vente s'élevèrent à 178 francs, le produit net de la dime de 1559 s'éleva à 214 francs (2).

Pendant ce temps le procès suivait son cours.

Les moines soutenaient qu'originairement Jeanménil était l'église mère de Rambervillers : après diverses contestations, les parties prirent pour arbitre le cardinal de Lorraine. Le procureur-général de l'évêché de Metz et le greffier du bailliage furent chargés de cette enquête qui donna complètement tort à Rambervillers : Jeanménil étant la mère-église, les experts ordonnèrent en conséquence la main levée de la saisie des dîmes.

Les bourgeois en appelèrent immédiatement à la chambre impériale de Spire.

Les choses en étaient là, et sans doute auraient duré longtemps, si le cardinal (3) n'avait lui-même pris en main les intérêts de ses sujets les bourgeois de Rambervillers : il commença par adjuger à cette ville la qualité de mère-

(1) 110 francs furent employés en charrois de bois et achat de tuiles pour couverture provisoire de l'église, arch. Ramb. CC-17. 1559.

(2) Arch. Ramb. CC-17.

60 francs pour recueillir les dimes ; 32 francs pour les loger; 78 francs pour battre les gerbes; 8 fr. pour frais de vente; 280 fr. furent employés aux frais du procès; les frais s'élevaient à 178 fr.; 110 fr. pour la couverture; ce qui fait un total de 568 fr. ; la recette de ce chef ne s'élevait qu'à 392 fr.

La dîme devait être plus importante en temps ordinaire, il ne faut pas oublier qu'en 1559 Rambervillers commençait à peine à se relever.

(3) Le cardinal était à Rambervillers en 1560 : c'est pendant son séjour qu'il régla définitivement le différent avec Senones.

église, puis, le 12 février 1561, il condamna les abbé et religieux de Senones « à fournir aux réparations des toitures de la nef et du chœur, les habitants de leur côté devant pourvoir aux charrois nécessaires à la condition qu'ils pussent aisément venir au gite audit Rambervillers.»

Dom Calmet, auquel j'emprunte les détails de ce procès, manifeste la mauvaise humeur que lui donne cette manière en effet fort expéditive de rendre la justice, en disant : « tout cela prouve qu'originairement, Rambervillers était fort peu de chose, et qu'elle ne doit son agrandissement qu'à la faveur des évêques de Metz. » (1).

Les archives, en dehors de la saisie des dimes, ne nous donnent aucun renseignement sur les années 1558 et 1559; mais en 1560 nous trouvons nos aïeux occupés à reconstruire leur cité. On renverse les murs et les cheminées de l'ancien hôtel-de-ville, on enlève « tous les décombres et repous (2) qui étaient dans le poile de ville et la chambre auprès... » et on les transporte hors des murs, on utilise la pierre à la reconstruction des tours, murailles et portes.

Un nouvel et modeste hôtel-de-ville est édifié sur l'emplacement de l'ancien dans le courant de l'année, il se composait du « poisle de la ville, » d'une chambre à côté et d'un grenier : 5300 tuiles sont employées à le couvrir (1560-1561) (3)....

(1) Dom Calmet. — Notice. — Voir le mot Rambervillers.

(2) Arch. de Ramb. CC-18.

Ces débris ne furent enlevés et transportés hors ville qu'en 1561.

Les archives contiennent un compte de chaux, sable, moëllons, planches, employés tant à la construction de l'hôtel-de-ville qu'aux réparations des portes, tours et murailles.

Le bois fut pris dans la forêt de Padouzel.

(3) Paiement de la « table de la ville »... cinq aunes de drap pour « un tapis à la maison de ville. »

Arch. Ramb. CC-18.

Pendant huit années consécutives, on travaille activement à réparer les ruines faites par le baron de Bolweiler : murailles, tours, portes (1) sont reconstruites ou réparées ; les ponts des environs, les fontaines sont rétablis..... En même temps les bourgeois restaurent leurs maisons particulières (1560-1568).

La ville se releva rapidement, le nombre des « conduits » ou feux atteignait en 1573, 420 ; 440 en 1578 et 473 en 1581 ; dès l'année 1568, elle pouvait payer à l'évêque de Metz une « ayde impérialle » (2) de 1243 francs ; « ayde » qui fut renouvelée deux années plus tard (1570) (3).

Jusqu'en 1577, les dépenses excèdent les recettes, mais à partir de cette année la situation va s'améliorant, et en 1581, l'excédant des recettes sur les dépenses atteignait 3112 francs ; c'est avec cet argent que les bourgeois entreprirent la construction d'un hôtel-de-ville digne de leur cité.

(1) On travaillait aux quatre portes de la ville. La tour de la Folie fut rebâtie entièrement. On se servit des pierres provenant de l'ancien hôtel-de-ville.

Le beffroi de la porte du Parmoulin fut également reconstruit en entier.

La toiture de toutes les tours fut faite entièrement à neuf.

Les charrois de pierres, bois, chaux, sable.... furent considérables.

Il vint des ouvriers des villages environnants, notamment de Romont, Housseras, Jeanménil...

En 1568, on établit quatre poternes aux quatre portes.

Arch. Ramb. CC. 18 — CC. 19 — CC. 20.

(2) Quoique Metz fut conquise par la France, on continua encore longtemps à se servir des anciennes expressions. Détail curieux : les évêques après la conquête française continuèrent à demander l'investiture des empereurs allemands. Ainsi, le cardinal de Lorraine reçut de l'empereur l'investiture comme administrateur du temporel de l'évêché de Metz. Les taxes étaient levées au *nom de l'Empereur* ; de là le nom « *d'Ayde Impériale.* » Les évêques continuèrent à demander l'investiture aux empereurs allemands jusqu'au commencement du XVII[me] siècle.

(3) Arch. Ramb. CC. 21. 1570.

Paiement : « le dernier jour d'avril d'une somme de 799 frans, 9 gros, monnaie de Lorraine, pour la satisfaction de *l'impôt impérial.* »

« Compte des despens faicts et soubtenus par honnêtes hommes Claudon Rembault et Fleurand de Bruyères commis de ville de Rambervillers pour la construction, édification et bastiments de la maison de ville dudict Rambervillers en la présente année mil cinq cent octante et ung : » (1)

..... « Lesdits commis de ville font ici despenz de la somme de trois cent quatre vingtz ung francs qu'ils ont paiez à Nicolas Bergier maçon à Rambervillers pour la façon de faire les arcades du devant des aulongt (cotés) de la maison de ville, la porte du devant d'icelle, et celle du poid, et doibt asseoir les croisées du bas-poisle de ville et la cuisine de ladite maison.... »

..... « Le vingt deuxième du mois de may an présent mil V$^{c}$ octante et ung, messieurs les auditeurs ont marchandé et fait marché à M. Nicolas Bergier maçon à Rambervillers de faire l'escalier de la maison de ville, de cinq pieds de longueur, descombrer la place à ses frais et despens, asseoir et fournir les marches de ladicte longueur à portes et fenestres requises et nécessaires audict escalier revestir le tout : Pour chacune marche quatre francs et où il y aura quelques entrepas deux escus pour chacun et lui doibt-on fournir les pierres sur le lieu et lui à sa pierrière....» (2)

Ces arcades et cet escalier existent encore aujourd'hui, et tous deux font le plus grand honneur au maçon Nicolas Bergier.

Puis l'on marchande 152 pieds de corniches à 3 gros le pied ; 18 croisées à raison de « 22 francs l'une »..... six portes : « deux au poisle, deux à la chambre basse, celle du porche et celle de la salle à raison de trois francs... »

C'est Nicolas Lestang qui entreprend la construction de la toiture à « quatre pans ». Jacquot Petitjean et Nicolas Thomas fournissent les planches ; on achète à Jean Cloutier

(1) Arch. Ramb. CC. 30.

Construction de la cave, 124 fr. 2 gr. 14 deniers.

(2) « ... La somme de douze vingt dix huit frans qu'ils ont payée pour la façon de 86 toises de murailles » à raison de 3 fr. la toise.

les broches nécessaires à la toiture, six mille clous de lattes, « un quarteron de doubles broches pour ferrer les fenêtres...» (1).

Le total des dépenses pour la construction de l'hôtel-de-ville s'éleva à 3898 francs, 5 gros 11 deniers.

Ce compte fut arrêté définitivement le 16 janvier 1582 et signé par :

JEANMAIRE ROBIN. — N. DIDIER. — BASTIEN FERRY. — VAULTRIN. — THIRION. — N. HUMBERT.

Une inscription que l'on voit encore aujourd'hui fut placée sur la porte d'entrée, afin de conserver le souvenir de la reconstruction de l'hôtel-de-ville. Voici cette inscription :

MAISON DE VILLE SUYS APPELLÉE
DE CESTE VILLE BIEN RENOMMÉE,
LAQVELLE PAR ACCIDENT DE GVERRE,
FVT COMBVRÉE ET MISE EN GRAND MISÈRE
EN L'AN XV^c CINQVANTE SEPT POVR NOMBRE
LE VINGT TROISIÈME DE SEPTEMBRE
ET POVR LE PRÉSENT L'AN OCTANTE ET VNG
FVST REBASTIE AVX FRAIZ DV COMMVNG. »

(1) 312 fr. pour transport de pierres de tailles, chaux, moellons, sable.
Le bois est pris dans la forêt de Padouzel, 343 fr. de transport de bois.
Achat de 30000 tuiles à raison de 3 fr. le mille.
Dépense pour « tirer haut les tuiles sur le plateforme de la maison de ville.»
330 livres de plomb pour « garnir la chanlatte de la maison de ville ».
« Une livre et demie de soudure pour souder le plomb de ladite chanlatte. »
Achat de deux seilles (seau) pour faire le « miteux » (mortier).
200 paires de planches et « tresteaux » à « six sols la paire. »
2050 lattes à raison de 3 fr. 9 gros le cent.
Façon de la charpente 403 fr.
Chaux, 120 fr. — Sable. 89 fr.
Arch. Ramb. CC. 30.

## IV.

### *Rambervillers pendant les guerres de religion. — Le cardinal de Guise à Rambervillers.*

### (1560-1581)

Rambervillers traversa sans trop de difficultés, mais non sans émotions, la période des guerres de religion.

En 1568 on apprit l'arrivée en Lorraine du prince Jean Casimir à la tête d'une armée protestante. Ce prince venait au secours de ses coreligionnaires français qu'il joignit à Pont-à-Mousson. Des partis de cavalerie se répandirent dans divers cantons de la Lorraine; il en vint à Saint-Dié, à Senones (1).

L'émoi (2) fut grand parmi nos aïeux, restés fidèles à la religion catholique. On ne savait trop quel parti prendre, les souvenirs de 1557 étaient présents à toutes les mémoires : l'envahisseur était encore un allemand; la résistance était bien difficile, on n'avait pas d'armes, il n'y avait pas de garnison; un exprès fut envoyé en toute hâte vers le bailli (3), à Vic, pour prendre des instructions; pendant ce temps, on murait la porte Sur-Broué, on en démontait le pont......... L'orage passa sans atteindre Rambervillers.

(1Arch. Ramb. CC. 20.

Nos archives parlent d'un combat dans les environs de Senones.

Les protestants français après le combat de Saint-Denis se dirigèrent vers la Lorraine pour aller au-devant du prince Casimir; ils étaient commandés par Coligny et Condé.

(2) Nos aïeux se gardèrent de leur mieux. Ils envoyèrent des exprès de tous côtés pour se renseigner sur la marche de l'ennemi. Un messager fut envoyé à Hesse (près Sarrebourg) auprès d'un parti calviniste pour connaître ses intentions. Un autre s'en alla en « pays d'Allemagne ».

Puis quand les protestants se dirigèrent vers le sud, les messagers de la ville s'en allèrent aux renseignements à Montbéliard, en Bourgogne. Ces messagers, disent nos archives, voyageaient nuit et jour.

(3) On s'en fut à Vic consulter Messieurs du conseil pour avoir leur avis sur la « composition à faire avec les Huguenots ».

Aussi les bourgeois s'adressèrent au cardinal lui « remontrant que suivant la requête à lui remise au lieu de Nancy...... le suppliant de leur accorder pendant plusieurs années la levée de l'aide de la St Remy afin de faire l'achat de quelques pièces de batteries et arquebuses à croc pour la défense d'icelle (ville) comme telle est leur intention ainsi qu'ils ont déjà fait entendre, quoy faisant, Monseigneur, vous les obligerez.......»

Le cardinal fit droit à la requête et exempta pour une année les bourgeois de la taille de la St Remy (29 mars 1569) (1).

Le cardinal de Lorraine mourut le 26 décembre 1574. Les bourgeois de Rambervillers firent célébrer un magnifique service funèbre en souvenir de leur bienfaiteur. Quelque temps après ils eurent la visite de son successeur le cardinal Louis de Guise (2) : on lui fit une grande et belle réception.

Avertis de cette visite, les bourgeois firent la toilette de la ville ; on répara les murs, « on rabille les portes »...

Une sentinelle placée sur une tour guettait l'arrivée du cardinal, qui fit son entrée par la porte du Faux (3).

Toussaint Henriot, Jean Charton, Nicolas Grand Dominique, Claudon Duhaut, et Nicolas Mangin, tiraient des

(1) Achat de plomb et poudre pour essayer les arquebuses que l'on vient de recevoir. — Arch. Ramb. CC. 20.

Une garnison commandée par le capitaine Montilly vint occuper Rambervillers.

Nous trouvons dans les archives le passage suivant :

Envoi d'un messager à Hesse pour savoir des Huguenots quel chemin ils comptaient prendre. Ce messager ne revenant pas, dans la crainte qu'il n'ait été retenu prisonnier on envoie un nouveau messager, Marcellin Philippe avec mission de savoir du premier envoyé (qui était un tabellion) quel chemin prendraient les Huguenots. CC. 20.

(2) Le cardinal mourut à Avignon. Louis de Guise était le frère du cardinal Charles ; il était très-connu sous le nom de *cardinal des bouteilles* à cause de son genre de vie (P. Lestoile).

(3) Arch. Ramb. CC. 24.

Le portier Goury avait décoré la porte du Faux avec des sapins.



coups d'arquebuse à croc ; une coupe fut offerte au nouveau seigneur ; pour le recevoir, l'église avait été décorée avec « du taffetas et filoselle de soie » acheté à Jean Charpentier marchand à S[t] Nicolas.

Le soir il y eut illumination : « Lesdits commis mettent en despens 3 francs, 7 gros 1 denier, qu'ils ont payé à Bastien Jacquot, pour 8 livres de cordes et pour des brandons de poix et graisse, qu'il a fait pour mettre dedans des fallots de fer pour allumer par la ville.... »

Les officiers de la suite du cardinal eurent leur part dans les largesses de la ville ; au bailli on offrit une arquebuse, un tonneau de vin blanc, deux douzaines de grives. ....... au capitaine de Montilly un tonneau de vin ; à un autre capitaine, douze peaux de chamois.....

Les soldats furent logés en ville (1).

Le cardinal était descendu au château.

Cette brillante réception avait un but : les bourgeois avaient demandé au cardinal, leur nouveau seigneur, la confirmation des droits et priviléges de la ville accordés ou plutôt renouvelés par Charles de Lorraine.

Le cardinal octroya cette confirmation (2).

(1) Arch. Ramb. CC. 24.

On brûle pour 22 francs de poudre.

On donne du vin à « ceux qui avaient tiré les arquebuses à croc. ».

Les frais de séjour du cardinal et de sa suite furent supportés par la ville. Plus tard la ville chercha à se faire rembourser.

« 20 francs à Dieudonné Breton pour les despens faits en sa maison par lesdits soldats.....»; 34 francs à Nicolas Mangin, même motif ; huit francs à Claudon Thirion, même motif ; on offrit encore au bailli six chapons.

Un capitaine logé chez le maire occasionna une dépense de 68 francs.

(2) Arch. Ramb. CC. 24.

Une indemnité est accordé au clerc juré pour avoir écrit la confirmation des droits de la ville.

Cette confirmation n'est autre que celle qui fut déjà donnée en 1560 (voir plus haut) par le cardinal Charles après l'incendie de la ville. Elle est datée du château de Rambervillers. Arch. Ramb. DD, 2.

En l'année 1576, le prince Jean Casimir (1) reparut en Lorraine; comme en 1568 il venait secourir ses coreligionnaires, les protestants français : entré en Lorraine vers la fin de 1575, ce prince arriva à Rambervillers dans les premiers jours de janvier 1576 ; il n'était pas un inconnu pour les bourgeois : une première fois il avait traversé leur ville (1574), et s'était contenté de vivres pour lui et ses soldats ; cette fois, il se montra plus exigeant : outre des vivres, il demanda de l'argent, une « rançon », comme disent les archives.

Toute la châtellenie fut imposée, la rançon s'éleva à plus de 8,000 fr. qu'il fallut payer très-rapidement (2).

Après les protestants vinrent les catholiques; il fallut encore « payer une taxe pour la munition des Espagnols. » Ces Espagnols étaient des recrues comtoises envoyées à Don Juan gouverneur des Pays-Bas (1577-1578).

A dater de ce moment, il n'est plus guère question de guerre dans les archives, aussi la ville mit-elle à profit cette période de calme pour construire son hôtel-de-ville (1581).

(1) Le prince Casimir était le second fils de l'électeur palatin. Il élevait des prétentions sur les trois évêchés.

De Rambervillers il se rendit à Charmes, où il rallia des Suisses et des Français qui eux s'étaient rejoints à Moyen.

(2) Les archives de Rambervillers contiennent le détail de cette « rançon ». Le cahier CC. 26 donne nominativement les noms des bourgeois imposés. Il semblerait que cette rançon fut payée par voie d'emprunt, et qu'ensuite on ait remboursé au moyen d'un impôt régulièrement levé. Ainsi dans ce compte on rembourse à M. Clicquot 826 francs.

Le chiffre des imposés s'élevait à 443 dont 49 veuves.

Le ban de Nossoncourt paya pour sa part 4000 fr. sur les 8364.

Lors du passage de Casimir en 1574, nous trouvons : 86 resaux de farine pour « munition du prince Casimir, 32 paires de souliers « envoyes au camp du prince Casimir ».

On acheta au maître d'hôtel du prince une charrette pour porter au prince l'argent de la rançon.

C'est un sergent qui porta au maire de la châtellenie le « mandement pour faire payer la rançon ».

Archiv. Ramb. CC. 24, 25, 26.

Bien des incidents de toute nature venaient s'ajouter aux tribulations de nos aïeux : les officiers de l'évêché de Metz ne respectaient pas toujours les ordres de leur seigneur.

En 1564, le cardinal de Lorraine avait ordonné à Nicolas Goury de « payer ez mains de ceux qui distribuent les aumônes en cette ville aux deux jours de la semaine un franc chaque fois... » A la mort du bienfaiteur de Rambervillers, Nicolas Goury supprima cette « aumône » qui fut rétablie le 21 mai 1575 sur les réclamations des habitants. A la même époque (1574), les officiers voulurent imposer aux habitants la garde du château, ceux-ci s'y refusèrent : « Comme journellement, et en temps de guerre, ils sont grandement vexés et asservis à la garde de leur ville tant aux portes que guets des murailles en la nuit, et que présentement l'on voudrait les faire contribuer à la garde du chateau dudit lieu, qu'ils ont été du passé exempts et non y attenus..... que c'est aux habitants de la chatellenie à faire cette garde.... »

Les bourgeois obtinrent encore gain de cause.

Ils furent moins heureux dans leurs procès : en 1570, les habitants de Romont, S[t] Maurice, refusèrent de payer le droit d'étalage des marchandises qu'ils apportaient au marché de Rambervillers; ils prétendaient avoir ce privilége ailleurs que sous la halle de M. de Bilstein. On saisit les marchandises, qu'il fallut bientôt rendre, une enquête ayant constaté le droit des marchands.

Plus tard (1581), les bourgeois firent saisir un cheval de Vomécourt « trouvé méfaisant ez haies de Trouesménil » : il y eut aussi procès, une décision donna encore tort à Rambervillers, et les gens de Vomécourt jouirent des mêmes droits que ceux de Rambervillers (1).

A deux reprises différentes, les archives signalent la présence de chiens enragés : une première fois on abattit 206 chiens (1573); la seconde, plusieurs porcs furent mordus :

(1) FF. 5-6-7.

« encore payé à Mme Clicquot pour un foural d'avoine qui fut bénie à Autrey et donnée aux porcs de la ville de peur du danger d'un chien enragé qui avait été au troupeau » (1581) (1).

Après les chiens enragés c'étaient les sorcières qui tracassaient nos malheureux aïeux. « Vous font remontrer les maire, gens de justice, et douze de la police de Rambervillers, comme en ce lieu y a deux femmes mal notées et suspitionnées de sortilège; lesquelles rendent non seulement leurs voisins en crainte et doute d'icelles, mais encore ceux qui en sont loin et qui les rencontrent allant et venant. Ce qui leur tourne à dommage et d'autant que dernièrement ils furent été pour cet effet assemblés au château et qu'ils les voulaient comme ils ont fait autres, les conduire et chasser hors la ville...... » pourtant ils

(1) Le couvent d'Autrey possédait une « jointure de St Hubert », cadeau qui sans doute lui fut fait par un évêque.

L'abbaye de St Hubert prétendait que le corps de ce saint était tout entier en sa possession, de là d'interminables procès pour savoir si la « jointure » d'Autrey était bien de St Hubert.

En 1493, l'évêque de Bâle pris pour arbitre reconnut la « jointure » d'Autrey comme vraie. En 1513 l'évêque de Toul confirma cette décision.

Mais l'affaire n'en resta pas là : les moines de St-Hubert en Ardenne protestèrent, et l'affaire fut portée devant le pape Léon X qui défendit à tout couvent ou prélat de faire adorer des reliques de St Hubert si ce n'est à son abbaye.

A leur tour, les moines d'Autrey protestèrent; ils se plaignirent de n'avoir pas été appelés ; ils prouvèrent que depuis l'an 950 la chasse de St Hubert avait été plusieurs fois ouverte.

On revint aux décisions de 1495 et 1513. Ce qu'il y a de certain c'est que le St Hubert d'Autrey fit des miracles tout comme le St Hubert de la célèbre abbaye du même nom en Ardenne. Ruyr *(Antiquités de la Voge)* raconte que toutes les personnes mordues de chiens enragés qui allaient à Autrey guérissaient, celui qui au contraire emploie d'autres moyens est sûr de mourir.

Les habitants de Rambervillers avaient la plus grande confiance.

Les archives ne nous disent pas si les porcs atteints furent préservés de la rage.

Autrey est distant de Rambervillers de 7 kilomètres.

n'ont pas voulu le faire avant de eonsulter M. le bailli... (1) ce qui « leur sera sans difficulté accordé attendu que ce qu'ils ont fait est pour le bien public et pour oter au peuple la crainte de telles gens... » (1582).

Enfin ils jouaient de malheur dans leurs manifestations religieuses.

Nous ne savons à quelle occasion, une grande procession avait été organisée pour aller offrir un magnifique cierge pesant dix livres à St Nicolas.

On partit, en « chars », à cheval : déjà l'on était loin quand on s'aperçut que l'on avait oublié ......... le cierge ! (1583) (2).

Dr A. FOURNIER.

(1) Cette délibération fait le plus grand honneur à la modération « des maire, gens de justice et douze de la police de Rambervillers.... » On était au moment ou Nicolas Remy procureur général de Lorraine. — le *Torquemada lorrain*, — provoquait par ses accusations, par ses écrits, cette atroce persécution qui a rendu si exécrable sa mémoire.

Dans quinze ans plus de 900 sorciers périrent victimes des fureurs de cet insensé !

Il publia dans un latin « inconnu à Cicéron » un traité de *Démonolatrie*. Lire dans : Justice *criminelle du duché de Lorraine* par M. Dumont, l'article relatif à la repression de la sorcellerie, page 69 et suivantes.

Ces deux « sorcières » de Rambervillers furent heureuses de ne pas habiter une ville Lorraine; elles auraient été brulées.

L'hésitation que les magistrats de la ville mirent à expulser ces sorcières, l'autorisation qu'ils demandaient au bailli à Vic, nous prouvent que ce dernier ne partageait pas les idées de Nicolas Remy.

(2) Arch. Ramb. CC. 33.

# APPENDICE.

## I

*Etablissement du chef des douze:*

Le 21 octobre 1560. — En présence du procureur général (noble Hugues Lowe) de l'évêché de Metz, les douze établis par Mgr le cardinal de Lorraine au régime de police de la communauté de Rambervillers ont entre eux, pour plus aisément satisfaire à leur charge, accordé les articles suivants :

« 1° Que, entre eux ils choisiront par pluralité des voix, un qui présidera et aura la charge de convoquer ceux de ses collègues pour aviser, consulter et délibérer des affaires survenantes lesquels douze de ville lui auront à rapporter.

2° Que, autant de fois que quelqu'un des dits douze étant légitimement signifié défaudra à comparaître sans excuse raisonnable, il en sera chaque fois pour trois gros applicable à la Compagnie du pardevant, et si quelqu'un était coutumier de manquer sans cause légitime, il sera remplacé et le chef fera recette de trois gros d'amende.

3° Toutes les affaires seront traitées secrètes sous peine d'être cassé.

4° Il y aura trois clefs à l'armoire de la ville : une au chef, une aux onze autres, une au clerc-juré.

5° Celui des douze qui recevra une charte en donnera récépissé et en répondra. »

## II

« Charles par la divine Providence du titre de St Appolinaire de la Sainte église de Rome, cardinal de Lorraine, seigneur perpétuel, administrateur de l'évêché de Metz, prince du St Empire . . . pour ce que nous sommes bien et duement informés des grands dégats et dommages qui se font journellement sur les fruits et cheptels de nos

sujets et habitants de notre évêché...... Voulons que par un chacun premier jour des plaids annuels seront élus commis et députés deux personnages idoines et suffisants en chacun lieu de nos juridictions ou plus si l'étendue des bans le requiert, pour être banvards et gardiens de tous les fruits et chaptels des lieux ou ils seront ordonnés, soit pour les vignes, blés, orges, avoines, pois, fèves, prairies, jardinaiges, que tout autres fruits quelconques..... cet office sera adjugé au meilleur marché à deux heures de l'après-midi le premier jour de chaque plaid annuel....... les délinquants seront punis pour la première fois d'une amende de six francs; pour la deuxième fois, du double; pour la troisième fois du pilori pendant trois heures avec le carcan au cou; pour la quatrième fois, bannis pour trois ans; et pour la cinquième, bannis pour toujours... »

Les plaids annaux se tenaient une fois l'an, auparavant il y avait par année trois de ces réunions; en outre de la nomination des « banvards » les bourgeois procédaient à la reconnaissance des droits, cens, rentes, redevances qu'ils devaient au seigneur, c'est-à-dire à l'évêque de Metz, on nommait le greffier, les forestiers, etc......

## III.

### *Le Poids de la ville*

Le Poids de la ville occupait jadis l'emplacement du corps de garde de l'hôtel-de-ville.

On y pesait les marchandises dont le poids excédait 25 livres : le droit était de un gros par cent livres.

Tous les ans on mettait en adjudication le « poids de la ville ».

Nous avons vu que les trois quarts appartenaient à la ville, le reste au seigneur, c'est-à-dire à l'évêque de Metz.

Un arrêté de la Cour de Lorraine rendit le « poids de la ville » facultatif, ceux qui voudraient s'en servir payant un gros par pesée (1736); à la suite de cette mesure qui

permettait aux particuliers d'avoir leurs poids et balances, il fallut nommer des livreurs-jurés chargés de la vérification générale des poids et mesures des marchands de la ville, des abus ayant été sans doute commis (1738).

Le « poids de la ville » fut supprimé en 1792.

## IV

Dans le courant de 1587, les bourgeois adressent une pétition à l'évêque pour protester contre le mode de répartition d'une imposition : chaque conduit était taxé à huit francs « le fort portant le faible, lesquels conduits par votre ordonnance seraient divisés en deux ordres, le premier contiendrait les nobles et francs au nombre de vingt-cinq, lesquels ne seraient taxés en surcroît qu'à la somme de quatre-vingt francs à la décharge du pauvre menu peuple, l'autre partie demeurant chargée de tout le reste de ladite taille à laquelle il aurait satisfait le premier terme sans préjudice et conséquence toutefois de retourner vers vous par remontrance..... Mais d'autant Monseigneur que beaucoup de grands et notables frais ont été par ci-devant faits en notre ville pour la considération d'icelle, desquels le pauvre peuple demeure toujours chargé et que par ce moyen il serait grièvement affligé si lui seul satisfaisait au reste de « ladite taille sans être soulagé par l'autre partie de la bourgeoisie..... ils vous prient de vouloir considérer que les vingt-cinq nobles et francs distingués du reste du peuple sont les plus apparents et notables lesquels pourront payer sans aucune oppression beaucoup plus grande somme que lesdits quatre-vingt francs et au contraire que beaucoup du même peuple sont pauvres et n'ayant que ce qu'ils gagnent à la sueur de leur corps.... » Les vivres sont très-chers, ajoutent nos aïeux, le pays étant ruiné par le séjour prolongé des gens de guerre, de plus on a augmenté la part des nobles et francs de Vic : ils espèrent donc que l'on fera droit à leur demande.

On fit droit à cette requête ; en outre des 8 francs par couduit, on éleva la part des nobles et francs à 200 francs au lieu de 80.

Cette pétition nous indique la manière dont se répartissaient les impôts ; cette fois les nobles et francs payèrent le double du « menu peuple » soit 16 francs au lieu de huit.

Etaient « francs » les nobles et ecclésiastiques parce qu'ils ne payaient pas l'aide du seigneur dite taille de la « S[t] Remy » ; à ceux-ci il faut ajouter la franchise attribuée à certaines fonctions : tabellions, apothicaires, bouchers, le concierge du château...... Du reste cette question de franchise était controversée et il semblerait que certains étaient parvenus à se l'arroger : « Ordonnance de l'évêque Henry de Verneuil, abolissant les franchises établies à Rambervillers en faveur des nappiers, bouchers, bandiers, tabellions, apothicaires et *autres se prétendant exempts.....* » (1633).

Nous n'avons pu trouver le partage des 25 nobles ou francs ; pourtant il nous semble que les nobles ne devaient pas être nombreux si on déduit de ce chiffre les ecclésiastiques, bouchers, tabellions.... etc ....

## V

### *La relique de Saint Hubert*

Autrey possédait un « article » du doigt de S[t] Hubert premier évêque de Liége ou de Tongres,

Les pèlerins venaient en foule à Autrey ; les personnes mordues par un chien enragé ou supposé tel, y accouraient surtout. Les personnes mordues y étaient également soumises à un régime, qui du reste était le même qu'à la célèbre abbaye de S[t] Hubert en Ardenne.

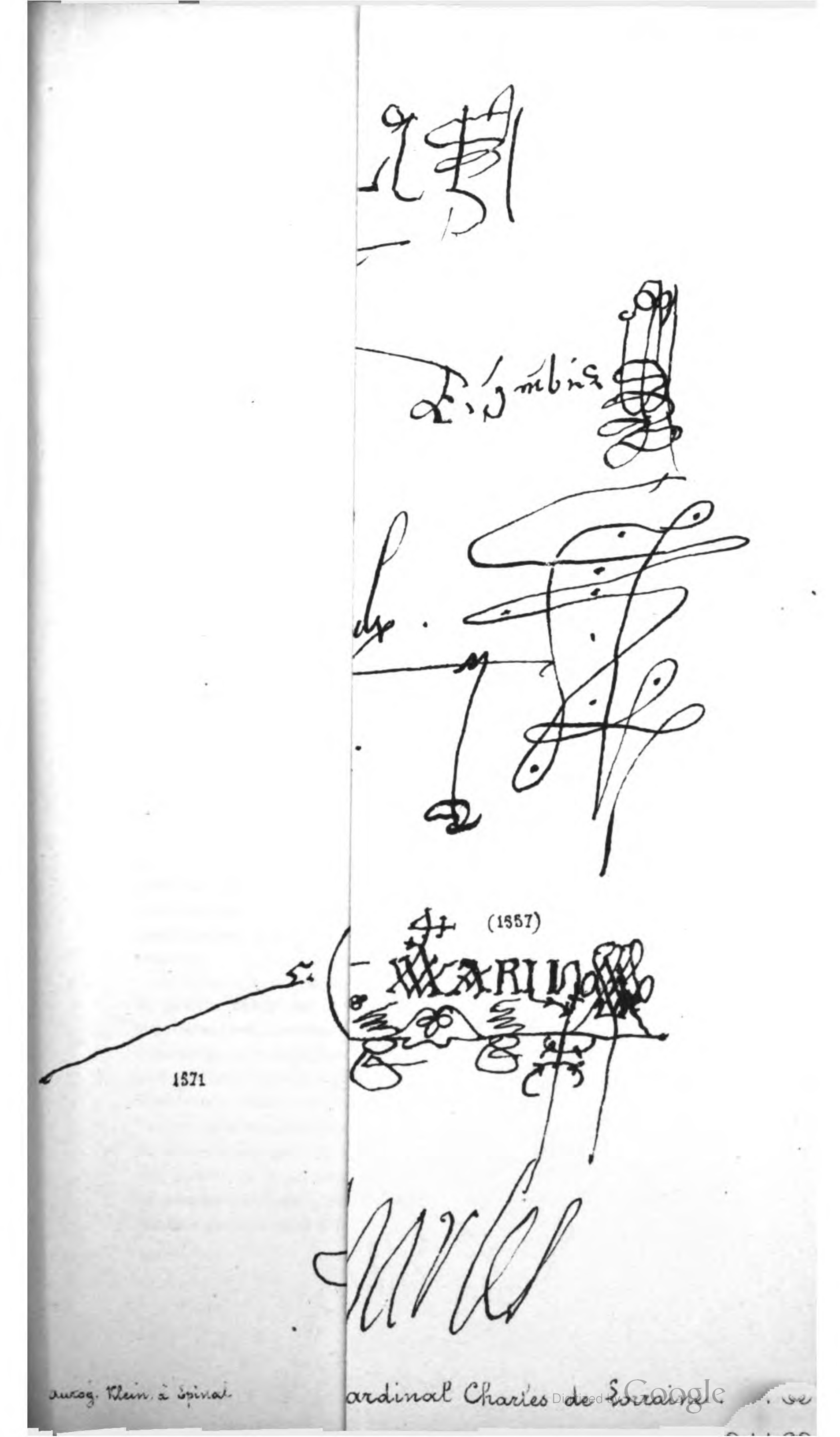
Voici ces bizarres prescriptions :

1° Il était défendu de coucher pendant quarante jours dans un lieu où il y avait des chèvres ; le lait, le fromage, la viande des chèvres étaient formellement interdits.

2° Défense de goûter des fruits, des herbes, des sauces, en un mot rien d'acide comme vinaigre ou verjus.

2° Les fruits, comme poires, pommes, noix ou noisettes étaient également interdits.

(*Dom Calmet. Hist. Lor. t. II, p.* 485.)


(1557)
1571
autog. Klein à Spinal
Cardinal Charles de Lorraine

# SUR L'ORIGINE

# DES LANGUES DITES ROMANES

Par M. G. LE CLER,

membre correspondant

Dans la préface de son grand dictionnaire, M. Littré s'est livré à de savantes recherches sur les origines de la langue française. Il la classe parmi les langues dites romanes et, sous ce titre, il entend l'italien, le provençal, l'espagnol; il rattache à l'espagnol le catalan et le portugais; mais, à dessein, il néglige la langue romane orientale qui, d'après son avis, se serait formée en de tout autres conditions (1).

L'illustre académicien fait dériver directement du latin les langues romanes (2). Nous sera-t-il permis d'appeler ici du jugement prononcé par l'éminent philologue? La

(1) Les langues romanes occidentales sont au nombre de quatre, en laissant de côté la langue romane orientale qui, s'étant formée dans de tout autres conditions, peut être ici négligée. Ce sont l'italien, l'espagnol, le provençal et le français. Dans l'espagnol sont compris le portugais et le catalan qui appartiennent au même domaine. (Dictionnaire de Littré. Origine des langues romanes.)

(2) Si l'on n'avait que des textes d'histoire et non des langues elles mêmes, on pourrait douter que le latin fût devenu le parler usuel, vulgaire, de la population, non seulement dans l'Italie, mais dans l'Espagne et dans la Gaule. Sans doute on voit de bonne heure que, soit d'origine ibérienne, soit d'origine gauloise, tous les esprits qui se sentaient quelque aptitude littéraire, abandonnant sans retour leur langue maternelle n'écrivaient qu'en latin.... On voit aussi que l'administration se faisait en langue latine. Mais il aurait pu se faire que le gros des nations ibérienne et gauloise gardât opiniâtrément son parler, et ce parler aurait reparu quand, les Barbares ayant supplanté les Romains, le latin n'eut plus rien eu qui le soutînt...... Les langues romanes coupent court à toutes ces suppositions. (Ibidem).

question en vaut la peine; elle nous intéresse au même titre que les nations du sud-est de l'Europe. Il est toujours bon de savoir de qui l'on procède et d'où l'on vient.

Le latin, tel qu'il se forma après Cicéron, atteignit son plus haut degré de perfection sous l'empereur Auguste. C'était la langue des orateurs, des poëtes, des historiens; c'était la langue officielle, celle des affaires et de l'administration. Elle fut fondée et resta comme un symbole de domination sur les populations asservies au joug des Romains, soit en Italie, soit dans les provinces. Le mot *latinè loqui* ne signifiait pas absolument parler latin; par cette locùtion, on entendait plutôt parler correctement le langage des lettrés et des hauts fonctionnaires. Le peuple, l'armée, les populations italiques ne s'en servaient pas.

A côté du latin officiel il existait une langue fondamentale, conservée par les classes inférieures; le peuple la parlait de préférence et avec une prédilection qui ne se démentit à aucune époque. Les contrées situées autour de Rome ne furent jamais entièrement soumises et s'insurgèrent souvent; elles gardèrent leur langue primitive autant par esprit de nationalité que par ressentiment. Cette langue fondamentale, de beaucoup antérieure au latin, devint la langue vulgaire du peuple romain; elle se maintint ferme en sa teneur, même aux plus brillantes époques de la civilisation.

D'où provenait cette langue vulgaire?

Strabon dit que, après la destruction des Osques et des Etrusques, leur langue ne cessa pas de subsister à Rome; on s'en servait pour certaines pièces de comédie et pour la composition des *farces* qui se représentaient pendant les jeux et dans les fêtes publiques.

Térence et Plaute ont écrit des scènes tout entières et même des pièces complètes dans la langue vulgaire, ce qui n'a pas peu embarrassé les traducteurs.

Cicéron constate l'existence de la langue vulgaire et la nomme *lingua vulgaris populi romani*.

Ovide recommande expressément aux jeunes gens

d'apprendre les deux langues et de se familiariser avec leur usage.

Un critique du siècle d'Auguste, relevant le *cujum pecus* de la 3e églogue de Virgile, reproche au poëte de s'être servi de la langue rustique, *rustica lingua.*

Or cette langue vulgaire, cette langue rustique était destinée à survivre au latin savant, et, par une merveilleuse transformation, à devenir la langue romane, d'où naquirent, en procédant par ordre de date, le valaque, puis le provençal, le catalan, l'espagnol, l'italien et enfin la langue française à travers les modifications que cette dernière eut à subir au moyen âge et au seizième siècle.

Il faut se garder de croire que les armées romaines aient répandu le latin savant chez les peuples conquis. Les soldats ne le connaissaient pas ou ne l'employaient pas. Sans doute le latin était connu des chefs de centurie, des chefs de cohorte ou de légion; mais on peut affirmer que ceux-ci, pour être compris, n'en faisaient point usage en parlant à leurs troupes; c'est la langue rustique, la langue vulgaire, répétons-le bien, dont on se servait à l'armée, et cela explique comment les peuples conquis l'ont reçue des vainqueurs et en ont fait la langue romane, Il en existe une preuve incontestable dans le valaque. Il nous a été donné d'étudier, de parler et d'écrire cette langue, pendant le cours d'une mission de quatre ans dans les provinces danubiennes. Notre surprise a été grande en trouvant là une sœur ainée du provençal, du catalan, de l'espagnol et de l'italien, et cela avant d'avoir eu sous les yeux les écrits qui ont révélé à l'Occident un fait si longtemps oublié, ignoré même.

Le valaque a pris naissance au commencement du IIe siècle de notre ère et il n'est question du provençal que dans le Ve siècle. Un écrivain de mérite, M. G. A. Vaillant, qui a professé pendant plusieurs années à Bucharest, sous le règne du prince A. Stirbey, a manifesté le même étonnement que le nôtre en faisant une semblable découverte.

Après avoir débarrassé le valaque des caractères slaves sous lesquels les missionnaires grecs, Cyrille et Méthodius, eurent la prudence de le cacher, M. G. A. Vaillant a puissamment contribué à lui restituer son origine occidentale et sa véritable physionomie; il fut frappé d'y rencontrer les consonnances harmoniques de l'italien et la majestueuse sonorité de l'espagnol; sans hésiter, il la baptisa du nom de *langue d'or*, ou roumain de Dacie. (Voir la Roumaine, 3e volume, page 103 et suivantes.)

On nous saura gré de rappeler en quelles circonstances cette fille de l'Occident fut transportée sur les bords du Danube.

Lorsque l'empereur Trajan marcha à la conquête de la Dacie, il commandait une armée composée de cinq légions, dont deux napolitaines et trois espagnoles.

Les légionnaires de Trajan se fixèrent en Dacie et en devinrent les occupants après la destruction des indigènes en état de porter les armes, procédé barbare · mais en usage chez le peuple conquérant.

Rome expédia en outre un grand nombre de familles agricoles pour mettre en rapport le fertile sol de la Dacie. Ces migrations se continuèrent sur une grande échelle, car, en l'an 117, la mère-patrie y envoyait encore trente légions de colons militaires.

Ces détails étaient nécessaires pour expliquer comment la langue du vainqueur prit racine dans les provinces danubiennes, non pas le latin savant, répétons-le encore, mais la langue vulgaire du peuple romain, ou le roman, si on le préfère. C'est par la parole et non par les écrits que les langues se fondent, se propagent et se perpétuent.

Outre les qualités harmoniques de la langue valaque, qualités qui lui sont communes avec toutes les filles de la langue romane, elle possède un privilège non moins remarquable: c'est sa vitalité. Ainsi les provinces danubiennes ont été cent fois envahies, saccagées, incendiées par les hordes sauvages venues de l'extrême Orient: les

Gépides, les Tatars, les Huns, les Avares; ensuite par des légions de barbares se ruant des régions polaires, les Goths et les Lombards; puis par les Madgyars et les Slaves; l'Occident même prit part à ces dévastations : le passage des Croisés a laissé dans ces contrées de cruels souvenirs et les hommes *bardés de fer* y ont commis des excès auxquels les Ottomans et les Russes ont mis le comble de nos jours. Eh bien! au milieu de ces désastres, la langue roumaine est restée intacte, sauf quelques emprunts inévitables faits aux peuples voisins, surtout au grec moderne, pendant le règne des princes dits Fanariotes, envoyés par le Divan comme gouverneurs, au XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e. La langue roumaine est restée debout chez les descendants des colons de Trajan, non seulement dans la Moldo-Valachie, mais dans les contrées qui firent partie de l'ancienne Dacie, principalement dans le Banat roumain et dans la Transylvanie, qui forment plus de moitié des possessions hongroises actuelles. C'est à ce point que lorsque le roi Etienne, dit le Saint, introduisit, en 997, le christianisme dans ses états, et y fit du latin la langue officielle, les Roumains adoptèrent cette langue sans difficulté, aidés par le souvenir de l'ancienne Rome.

Il existe un autre fait aussi remarquable que peu connu en Occident, c'est la participation des Tziganes au maintien et à l'expansion de la langue roumaine. Ce fait s'est produit dans les provinces danubiennes proprement dites et, sur la droite du fleuve, chez les Bulgares et chez les Rouméliotes.

D'après les chroniques conservées dans les monastères de Roumanie, à Iassi principalement, une tribu populeuse chassée des bords de l'Indus et fuyant devant les Gépides vint se réfugier en Moldavie, en l'an 367, et y solliciter une hospitalité qui lui fut accordée. On estime à deux ou trois cent mille le nombre de ces réfugiés, qui furent appelés *Tziganes* ou *Zingari* du nom de la ville de Zingara, des environs de laquelle ils provenaient. De la Moldavie

ils se répandirent en Valachie; on en compte aujourd'hui trois mille, habitant la ville de Bucharest. D'autres fractions errantes franchirent la frontière et parcoururent l'Europe en tous sens.

Malgré leur réputation, les Tziganes ne sont pas tous nomades ni maraudeurs. Parmi eux on trouve des artisans habiles et des musiciens émérites qui parviennent à un talent remarquable, sans connaître une note et sans autre leçon que l'initiation paternelle. Chaque année, au retour de la belle saison, des orchestres complets partent de Bucharest pour tous les pays de langue roumaine. Ils y donnent des concerts dont le mérite a été grandement apprécié aux expositions universelles de Paris (1).

Dans les pays roumains ces musiciens ambulants portent le nom de *Lautari*, de *Lauta* (luth), ou du latin *laudatores*. En effet, les lautari chantent les hauts faits des hommes illustres, les anciens combats, la conquête romaine; dans les familles, ils célèbrent les vertus des parents, la beauté des fiancés, la naissance des enfants, l'éloge des morts. Il n'est point de bonne fête sans les *lautari*. — Ainsi, les exilés, recueillis en Roumanie au IVe siècle, payent aujourd'hui encore l'hospitalité donnée à leurs pères, en propageant au loin les traditions nationales, les souvenirs de la patrie et la langue que parlaient les colons romains il y a dix-huit cents ans.

Pour multiplier les preuves de l'identité de langage, ajoutons que les Moldo-Valaques qui se rendent annuellement aux eaux du midi de la France comprennent parfaitement l'idiôme en usage chez les montagnards des Pyrénées. Enfin, si les Roumains avaient à faire de nos jours l'épitaphe de Dom Quichotte, ils l'écriraient, à trois ou quatre lettres près, comme on l'écrit à Madrid.

(1) C'est à tort qu'on a donné aux orchestres Tziganes le nom de musique hongroise. La nation Madgyare est trop riche de gloire pour ne pas laisser aux pauvres Tziganes leur mérite musical et les mélodies séculaires que leurs ancêtres ont rapportées des rives de l'Indus.

Les méridionaux de France conservent aussi pour leur ancienne langue un attachement profond. De Limoges à Nice, et de Bordeaux à Marseille, le languedocien et le provençal sont parlés avec amour depuis les rangs inférieurs jusqu'aux classes les plus élevées. Aussi n'est-ce pas sans rire sous cape que nous entendons quelquefois qualifier de *patois* une langue antérieure et postérieure au latin; une langue qui était pourvue de sa grammaire, de sa syntaxe et de son dictionnaire dès le Ve siècle, et qui possédait alors ses poëtes et ses historiens. Plus tard le roi René et Pétrarque ont écrit autant de sonnets en provençal qu'en italien; le Dante hésita longtemps entre ces deux langues, ainsi qu'il le déclare dans sa préface, pour écrire *la divine comédie*. Il faut se rappeler que, à l'époque où vivait le poëte, l'italien était à peine formé, tandis que le provençal était la langue savante du midi; mais s'il n'a pas été choisi par le Dante, le provençal ne s'en glorifie pas moins d'avoir donné naissance aux Troubadours et d'avoir produit des œuvres telles que l'immortel Roman de la Rose ainsi que les œuvres couronnées à l'Académie des Jeux Floraux. C'est, sans contredit, à la perfection de bonne heure atteinte par le provençal que l'on doit l'essor pris par le catalan, le castillan et l'italien.

L'époque contemporaine cite avec orgueil les noms de Jasmin, de Reboul, de Mistral; un poëme comme *Mireille* suffirait à soutenir l'éclat de la langue des Trouvères. Mais voici toute une phalange de jeunes écrivains qui, sous le nom de Félibres et de Cigaliers, se proposent de restituer aux filles de la langue romane leur antique splendeur. Ce n'est que justice. Ce prétendu *patois*, n'en déplaise à quelques demi-savants de la langue d'Oïl, florissait depuis des siècles alors que la langue française se morfondait avec les éléments celtes, gaulois, germains et romans dans le creuset d'où elle n'est sortie qu'au XVIIe siècle.

De ce qui précède il résulte que, pour établir l'origine des langues dites romanes, il faut se garder de négliger

le valaque ; on doit s'en appuyer, au contraire, pour constater son droit de primogéniture et prouver que la langue vulgaire du peuple romain, pleine de vie avant l'ère des Césars, a été transportée de Rome dans toutes les provinces conquises, et y a fondé la langue romane, véritable source des langues méridionales, le français compris. Il ne serait pas trop audacieux de soutenir que le latin officiel n'est autre chose que la langue vulgaire perfectionnée. L'ouvrage de M. G. A. Vaillant, mentionné plus haut, vient à l'appui de cette conclusion.

Dans le même but, nous demandons la permission de relater ici l'opinion d'un savant milanais, qui nous disait, il y a vingt ans, à la campagne d'Italie :

« Une erreur qui s'est accréditée depuis quelque temps » attribue au latin la paternité des langues méridionales. » Le latin proprement dit ne fut définitivement fondé » qu'au siècle d'Auguste ; c'était la langue des orateurs, » des historiens, des poëtes et de l'épigraphie. Mais en » Italie, dans l'Espagne, dans les Gaules, le peuple ne » la parlait pas ; il se servait d'un idiôme de formation » plus ancienne, connu du temps de Cicéron sous le nom » de *lingua romanesca*, (1) idiôme à la formation duquel » concoururent, sans aucun doute, les peuples du *Latium*, » les Osques, les Etrusques, les colons grecs, les Gaulois, » tous ceux qui prirent pied dans la péninsule italique. » Les Gaulois des deux côtés des Alpes s'entendaient » parfaitement, et l'histoire ne dit pas que les *Brenns* et » leurs fougueux compagnons eussent besoin d'interprètes » aux environs de Rome. Les dictionnaires complets, pour » indiquer la signification d'un mot, donnent souvent deux » appellations distinctes, l'une en latin officiel, l'autre en » latin vulgaire. On voit la langue d'oc fixée dès les premiers » ouvrages des romanciers provençaux, bien qu'elle renfermât

(1) Les Valaques appellent leur langue : *Limba romaneasca ;* l'analogie est frappante.

» trois mille mots étrangers au latin. C'est évidemment
» l'idiôme vulgaire épuré qui devint, dans le midi de la
» Gaule, la langue des troubadours; qui, de bonne heure
» eut sa grammaire et son dictionnaire; qui fut considérée
» dès les premiers jours du moyen âge comme langue
» savante, à ce point que le roi René et Pétrarque lui
» témoignèrent leur prédilection et que le Dante faillit y
» écrire son poëme; s'il eût donné la préférence au pro-
» vençal, l'italien, qui ne faisait que de poindre, fût resté
» à l'état de jargon. Comment expliquer ces faits, si le
» fond et la forme de la langue n'eussent préexisté et pris
» de profondes racines dans les habitudes? »

Ces lignes ont été citées dans notre livre intitulé : *La Moldo-Valachie* (Dentu, 1866).

En résumé, le latin était bien plutôt écrit que parlé; il restait à l'état de lettre morte pour la plupart des Romains. C'est par la parole qu'une langue vit et se propage. Aussi le latin succomba avec les Césars. En vain quelques nations européennes le conservèrent pour les traités de droit et de médecine; en vain les monastères savants le cultivèrent; en vain l'Eglise l'adopta dans son rituel; les grands papes ne purent même le ressusciter, bien qu'ils fussent assez puissants pour viser à la monarchie universelle. Les morts ne produisent pas. Tandis que le roman, langue populaire, vive, alerte, vigoureuse, a survécu à la chute de Rome, et revit dans les langues méridionales qu'il a engendrées.

---

# NOTICE NÉCROLOGIQUE

## SUR M. SCHIMPER,

Par M. Fx VOULOT,

membre titulaire.

Un homme éminent qui, sans avoir été membre de la Société d'Emulation des Vosges, a rendu de grands services à la science dans notre département, puisqu'il est l'un des fondateurs des collections d'histoire naturelle à notre musée départemental, vient de mourir à Strasbourg le 20 mars dernier. La Société qui, depuis sa fondation, n'a jamais cessé de travailler à enrichir cet établissement par ses dons et par la grande publicité dont elle dispose, ressent vivement la perte du naturaliste Schimper, et croit devoir faire entendre sa voix dans le concert de sincères regrets que vient de provoquer ce douloureux événement. Je suis fort sensible à l'honneur que la Société veut bien me faire, de me permettre de lui rappeler quelques titres de cette grande mémoire d'un compatriote d'Alsace à notre estime et à notre vénération.

Né en 1806 à Dossenhein (canton de La Petite-Pierre), d'un pasteur qui le destinait au ministère, Guillaume-Philippe Schimper se sentit de très-bonne heure entraîné par une vocation décidée vers les sciences naturelles. Encouragé par les conseils bienveillants de l'ingénieur Voltz, si avantageusement connu de tous les naturalistes, il changea de direction et devint préparateur au muséum d'histoire naturelle de Strasbourg. Placé sous la main du conservateur, qui était alors le modeste et savant Lereboullet, il put se livrer tout entier à ses études favorites. Esprit vaste et pénétrant, il publia, depuis 1839 jusqu'à sa mort,

toute une série de travaux considérables sur les mousses, sur la faune paléontologique, sur les plantes fossiles du grès bigarré. Je me contenterai de citer son grand ouvrage qu'il fit paraitre de 1869 à 1874 sur la *Paléontologie végétale ou la Flore du monde primitif dans ses rapports avec les formations géologiques et la flore du monde actuel.* Ce travail seul comprend 3 volumes in-8° avec un atlas de 110 planches.

A la mort du regretté Lereboullet, Schimper lui succéda et continua avec une ardeur infatigable à partager son temps entre ses chères études et l'accroissement des collections du muséum qu'il tenait constamment au courant des plus récentes découvertes. Il s'était lié de bonne heure avec le docteur Jean-Baptiste Mougeot, de Bruyères; car ces deux âmes d'élite, douées des mêmes inclinations, étaient bien faites pour se comprendre. Les deux savants mirent en commun le fruit de leurs recherches pour publier ensemble *les plantes cryptogames vogéso-rhénanes.* Déjà quatre ans auparavant, en 1840, MM. Schimper et Mougeot fils avaient donné ensemble une *Monographie des plantes fossiles du grès bigarré de la chaîne des Vosges.*

Mais dès 1834 le docteur Jean-Baptiste Mougeot avait su mettre à profit pour le musée des Vosges, le zèle empressé du savant préparateur, et c'est cette heureuse association de talents et de dévoûments qui permit dès lors de créer notre galerie d'histoire naturelle. Presque chaque année, à partir de ce moment, le musée des Vosges s'enrichissait, soit par des échanges faits avec le savant alsacien traitant au nom du musée de Strasbourg, soit par des échanges entre ce dernier établissement et le docteur Mougeot, qui déposait au musée d'Epinal ce que lui-même avait reçu, soit encore par des dons de son ami Schimper. C'est d'un échange fait entre Epinal et Strasbourg en 1849, que notre musée a reçu son plus grand accroissement. Pour ne citer que les spécimens les plus remarquables dont il devint alors possesseur, je nommerai un mandril de Guinée, une hyène tachetée, un renard d'Amérique, une mangouste d'Egypte, une sarigue à oreille bicolore, un

écureuil tricolore de l'Himalaya, un lièvre blanc du Groenland; puis un aï du Brésil, une gazelle du Cap, un mouflon, un vautour fauve, et encore un serpent à sonnettes d'une taille considérable.

L'année précédente le docteur Schimper avait offert à la bibliothèque du musée d'Epinal son ouvrage transcendant sur l'organisation des mousses où, suivant les expressions de M. Mougeot père, « l'auteur suit l'accroissement successif » de ces petits végétaux, à partir de la cellule-mère, jusqu'au » complet développement des organes de la reproduction. »

Le savant préparateur, ayant à sa disposition les carrières de grès bigarré de Soulz-les-Bains, remplies de fossiles bien conservés, en avait tiré le meilleur parti pour la science. Il y avait retrouvé tous les éléments d'une espèce disparue, le *Nothosaurus Schimperi*, et il avait donné à notre musée des vertèbres, des côtes, un os du bassin et d'autres ossements de ce curieux reptile. Il a augmenté notablement le nombre de nos cryptogames.

Comme caractère, Schimper était le type du savant modeste et infatigable. Doué d'un bon tempérament, il se livra à des excès de travail qui lui valurent une vieillesse languissante, et sa carrière est une des plus actives qu'on puisse rencontrer. A la fois homme de cabinet et voyageur, il ne quittait son travail d'intérieur que pour faire des excursions scientifiques. Aussi était-il moins répandu à Strasbourg qu'il n'était connu des premiers savants de l'Europe. Si on voulait l'apprécier, c'est dans les grands ouvrages publiés en Scandinavie, à Paris, à Londres qu'il fallait puiser des renseignements, et voir de quelle estime jouissaient ses travaux. Dépourvu du vulgaire talent de se faire valoir, il s'ignorait lui-même, ne songeant qu'à ses chères études, et son seul mérite lui avait obtenu les titres de correspondant de l'Institut de France, d'officier de la Légion d'Honneur et de la Couronne d'Italie.

Le savant n'était pas tout dans Schimper, loin de là : il y avait encore l'explorateur et le professeur. La ville de

Strasbourg comprenant tout ce que la science avait à gagner aux lointaines recherches du conservateur de son musée, fit tous ses efforts pour favoriser ses dispositions naturelles aux voyages. Plusieurs fois il visita la Scandinavie, il explora l'Espagne, le midi de la France, la Suisse, le Piémont. D'autres fois il allait herboriser aux sources du Nil, et de là envoyait au musée d'Epinal des graminées qui vivent en Abyssinie. Il fit plusieurs voyages en Grande Bretagne, en Irlande et même jusqu'en Laponie. C'est ainsi qu'il rapporta des tourbières de l'Irlande un colossal squelette complet de Megaceros, qu'il fit monter au musée de Strasbourg. Il visita plusieurs fois les gisements préhistoriques de Solutré. Il en ramenait des cargaisons de brèches à ossements et à silex taillés, et me faisait partager son admiration pour la faune disparue dont il y retrouvait les débris. Il s'était occupé beaucoup de paléontologie humaine, et je croirais être ingrat si je ne rappelais ici combien il s'est plu à encourager de son influence mes modestes recherches sur les Vosges préhistoriques. Il croyait à une antiquité incalculable de l'existence de l'homme dans nos contrées, et, pour lui, la race contemporaine de la dernière époque glaciaire était la troisième apparue dans la plaine rhénane, longtemps après la disparition des deux premières. Esprit essentiellement vulgarisateur, il avait exposé ces idées dans des conférences restées célèbres.

Un autre titre à notre vive sympathie nous relie à cet homme de bien. Français de cœur, il avait assisté avec une profonde douleur aux désastres cruels de l'invasion. C'est alors que s'offrit à lui la terrible alternative de se réfugier en France ou d'opter contre ses goûts en conservant une position indispensable à sa famille. Il eut bien de la peine à réprimer son premier élan vers la France. Cependant il fallut céder à des nécessités impérieuses sur lesquelles je n'insisterai pas, et rester à Strasbourg. Mais, en même temps que Schimper acceptait la chaire de géologie à l'université, il envoyait ses fils en Suisse, et leur faisait prendre

des lettres de naturalisation chez cette vaillante petite nation amie de la France. Il risquait ainsi sa position même en laissant voir à l'Allemagne de quel côté du Rhin et même des Vosges se tournaient ses sympathies les plus chères.

---

# RÉCITS

# SUR L'ALGÉRIE

par M. De BOUREULLE,

Colonel en retraite.

Dans le cours d'un premier voyage historique, une étude sommaire du passé des populations musulmanes de l'Algérie nous a déjà conduit sur le territoire qui constitue aujourd'hui la *Province d'Oran*. Nous avons alors constaté qu'au moyen âge la reine de cette contrée était *Tlémcen*, dont les belles ruines mauresques attestent la grandeur déchue. Aujourd'hui, c'est le chef-lieu actuel de la province qui nous occupera particulièrement (1).

Après avoir consulté l'histoire d'*Oran*, — ville aux souvenirs beaucoup plus espagnols qu'africains, — nous suivrons le cours de ses destinées jusque dans les événements qui ont fait d'elle un des principaux ports de notre colonie française. Enfin, nous compléterons notre étude en touriste, par un voyage qui puisse nous permettre de juger de l'ensemble des contrées qui l'environnent, et, autant que possible, d'apprécier leur avenir.

## V

### *Oran aux Espagnols; — aux Turcs; — à la France. —* (1509-1830).

Oran, jusqu'à la fin du XVe siècle, ne mérite une mention

(1) V. ci-après, un croquis géographique du territoire de cette province occidentale.

dans l'histoire que comme ayant été le point d'abordage le plus habituel des Européens et des Orientaux qui se dirigeaient vers la capitale des sultans de Tlémcen; et c'était là une importance beaucoup moins politique que commerciale. Les princes Berbèrs, mieux encore que leurs devanciers Arabes, favorisaient les relations commerciales et industrielles de leurs états, non seulement avec l'Espagne musulmane, mais aussi avec les chrétiens de toutes nations. Les républiques italiennes, notamment, y avaient procuré un accès facile à leurs nationaux : on retrouve dans les archives de Pise, de Gênes, de Venise, les textes de divers traités intervenus entre ces républiques et les rois ou sultans de Tlémcen, aussi bien qu'avec les émirs de Bougie et de Tunis.

Tlémcen, qui se trouvait alors en relations continuelles avec le Maroc et avec le Sahara par des caravanes, offrait aux Européens un marché important. Un quartier spécial de cette ville fournissait des logements aux négociants, chrétiens ou juifs, soit à titre de voyageurs, soit même à titre de résidants.

A Oran, il en était de même. Et sur ce point du littoral, — pour assurer la protection de ce quartier « franc », comme pour celle des navires européens qui fréquentaient le port, — une des républiques italiennes que je viens de citer, (on ignore laquelle), avait même obtenu le privilège de se faire construire une petite forteresse sur la hauteur qui domine le rivage du côté de l'est. Telle est l'origine de trois tours rondes jumelles que l'on y voit encore aujourd'hui, entourées d'une autre fortification beaucoup plus moderne.

Celle-ci, — à l'exemple des Espagnols qui l'ont construite deux ou trois siècles plus tard, — nous l'appelons : Le *Château-Neuf;* — c'est pourtant ce *Castillo-nuèvo* qui renferme, comme réduit, le plus vieux souvenir de la cité du moyen âge. — Du reste, dans le langage des Arabes du pays, ces trois tours rondes, bâties en briques, sont demeurées parfaitement distinctes de l'enceinte relativement moderne

qui les entoure ; car ils n'ont point cessé de les nommer : *Bordj-el-Amar* (Le Fort rouge), — bien que la nuance primitive des briques soit depuis longtemps cachée sous une épaisse couche de badigeon blanc (1).

Le port d'Oran, — bien qu'il paraisse abrité des vents d'ouest par un épais rideau de montagnes aux profils sévères, — n'offrait jadis qu'un mouillage étroit et souvent dangereux. Mais, à quelques kilomètres plus loin, — et précisément derrière ce rideau occidental, — les navigateurs trouvaient une rade vaste et sûre : celle de *Mèrs-el-Kébir,* — le *Portus magnus* des Romains.

Quant aux Espagnols, — dont le long séjour va surtout nous occuper ici, — ce ne sont cependant pas les premiers chrétiens de leur péninsule dont les galères soient venues tenter quelque entreprise sur le littoral des *Beni-zian.* Au temps de cette dynastie de Tlémcen, et bien avant qu'il ne fût question des Turcs sur ces parages, la rade de Mèrs-el-Kébir était le foyer d'action d'une piraterie mauresque dont les insultes s'étendaient, parfois, jusque sur les côtes du Portugal. Le XV^e^ siècle a vu, à deux reprises, une expédition portugaise combattre et poursuivre ces corsaires africains jusqu'à Mèrs-el-Kébir et Oran, s'emparer de ces deux mouillages et s'y établir en maîtres. Mais chaque fois cette occupation n'avait pu être que momentanée. En ce temps là, c'était principalement sur la côte atlantique du Maroc que la vaillante petite nation portugaise se signalait par des exploits de ce genre contre les musulmans africains, — pendant que ses Diaz et ses Vasco de Gama s'aventuraient jusqu'à doubler le Cap-des-Tempêtes pour aller découvrir la route des Indes. Quant aux intérêts de la navigation chrétienne sur la Méditerranée, naturellement ils touchaient beaucoup moins les Portugais que les Espagnols.

(1) Telle est aussi l'origine de la dénomination de *Ros-al-cazar,* par laquelle les Espagnols eux-mêmes désignaient souvent leur *Castillo-nuèvo* tout entier.

C'est vers la fin de ce même XVe siècle que Ferdinand et Isabelle, souverains unis d'Aragon et de Castille, firent la conquête du royaume de Grenade, dernière possession des Musulmans sur la péninsule. Dès lors l'Espagne catholique entreprit de poursuivre l'Islamisme jusqu'en Afrique; — et les Turcs n'étaient pas encore maîtres de Tlémcen le jour où Oran tombait aux mains des Espagnols. C'est à peu près la seule ville d'Algérie qu'ils aient possédée; mais ils s'y tinrent avec une constance remarquable : déduction faite d'une interruption temporaire, dont je dirai quelques mots, leur séjour y a été d'environ deux cent soixante ans.

Il y aurait ici une grande image à vous peindre, si nous avions le loisir de nous y arrêter : ce serait celle du cardinal Ximénès, amenant lui-même sur la plage de Mèrs-el-Kébir, en l'an 1509, une armée équipée aux frais de son archevêché de Tolède, — et venant planter de nouveau la Croix sur cette terre d'où elle était bannie depuis huit siècles. — Pour ne point se sentir ému de vénération à ce souvenir du célèbre cardinal, il faut se rappeler les innombrables victimes qu'il a faites dans sa propre patrie, avant et depuis son expédition d'Oran, comme Grand-Inquisiteur.... Quant à moi, — je vous l'avoue, — le fanatisme qui tue au nom du Dieu de l'Evangile ne m'est pas moins odieux que celui qui tue au nom du Dieu du Coran.

Ce qui contribue encore à diminuer mon admiration pour la croisade africaine de Ximénès, c'est qu'elle est restée d'une stérilité absolue pour la cause du progrès humain, — c'est-à-dire pour la véritable cause du christianisme. L'Espagne, ai-je dit, a possédé Oran pendant 260 ans; le caractère de cette longue domination est un singulier mélange d'opiniâtreté, d'orgueil et d'impuissance; son histoire offre un enseignement dont, heureusement, notre France du XIXe siècle a su profiter dans l'intérêt de son honneur.

L'*Oran* des Espagnols était une très-petite ville : elle ne s'étendait que sur la rive gauche du pittoresque vallon dont notre ville actuelle couvre les deux pentes, en dépassant de beaucoup celle de la rive droite. La population que les gouverneurs espagnols avaient à protéger pouvait être de quatre ou cinq mille âmes, au plus ; et pourtant le système de fortifications dont ils l'avaient entourée atteignait des proportions énormes. Ce qu'ils ont entassé de maçonneries, tant à Oran qu'à Mèrs-el-Kébir, pour s'y établir solidement, est presque incroyable. On ne se l'explique qu'en se souvenant que l'Espagne avait là un de ses *présides*, — ce qui voulait dire un bagne de galériens, — et par conséquent des ateliers nombreux et permanents d'hommes condamnés aux travaux forcés.

Voilà par quel procédé fut successivement construite, autour de la petite place d'Oran, cette vaste ceinture de forts extérieurs dont on voit encore aujourd'hui les remparts massifs couronner toutes les hauteurs qui, de près ou de loin, dominent cette ville. — C'était également dans le bagne, peut-être, que se trouvaient les artistes chargés de donner à chacun de ces ouvrages sa part d'ornementation sculpturale : — car, notez que chaque fort, aussi bien que chaque caserne ou autre bâtiment affecté à un service public, quel qu'il fût, avait un portique monumental ou, tout au moins, un fronton armorié, sur lequel une plaque de marbre indiquait, en style solennel, la date de la construction, le nom du « Roi des Espagnes, d'éternelle mémoire, » sous le règne duquel on l'avait accomplie, — les noms, titres et qualités du gouverneur, etc. — Les gouverneurs, jusqu'en 1708, habitaient un palais élevé pour eux sur les ruines d'un vieux manoir du temps des sultans de Tlémcen ; ils y avaient des appartements splendides, ornés dans le gout européen.

Et ce n'est pas tout ; car, au luxe de dimensions, de solidité et d'ornementation des forts et bâtiments hors de terre, ils avaient ajouté celui d'un système de galeries souterraines dont le développement était prodigieux.

— Mais ce qu'il y eut de triste pour les Espagnols, au milieu de toutes ces apparences de force et de richesse, — au milieu de ce vaste camp retranché, — c'est qu'ils n'ont presque jamais cessé d'y être bloqués, investis par les indigènes, comme le serait une place perpétuellement menacée d'un siège; c'est qu'ils n'ont jamais réussi à coloniser ni même à occuper un autre coin de terre dans le pays; c'est qu'ils n'ont même jamais su s'y créer le moindre courant de relations commerciales.

Dans le cours du XVIe siècle, ils ont tenté de s'emparer de *Mostaganem;* cette tentative a échoué. Ils ont dirigé contre *Tlemcen* deux expéditions, qui ont été glorieuses mais stériles. Au XVIIe siècle, ils ont, sans plus de succès, poussé diverses reconnaissances sur les plaines de *la Mlèta* et du *Sig;* — et c'est dans une de ces excursions qu'a péri un de leurs gouverneurs les plus distingués: Alvaréz de Bazan, marquis de *Santa-Cruz,* — sous le commandement duquel fut construit le fort le plus élevé au dessus du vallon d'Oran, — véritable nid d'aigle, qui a conservé ce nom. — Au XVIIIe siècle, il fallut renoncer à toute espèce de sortie.

La première conséquence d'un mode d'occupation aussi restreint, c'était l'impossibilité absolue de vivre par les ressources du pays, l'obligation de faire venir d'Espagne presque tout ce dont vivait la garnison et la petite colonie; — et chaque fois que les arrivages éprouvaient des retards, il y avait menace de disette, quelquefois même de famine.

Un autre inconvénient non moins grave, c'était le manque de liberté et de sécurité. En plein jour, une famille espagnole n'aurait pu se promener sans danger à une demi-lieue de la ville. De nuit, il fallait une vigilance de tous les instants pour préserver la place d'une surprise ou d'une razzia: des nuées de maraudeurs armés, — arabes ou kabyles, — rôdaient perpétuellement autour de sa double enceinte fortifiée....

Il fallut aux héritiers de Charles-Quint une singulière

provision de patience, pour maintenir un pareil état de choses pendant deux siècles. C'était payer bien cher l'avantage de priver les corsaires turcs d'un port voisin des côtes d'Andalousie, — et l'espoir, toujours déçu, de voir un jour une armée chrétienne se rassembler à Mèrs-el-Kébir pour réaliser enfin la conquête d'Alger !

— Cependant, en 1708, le statu-quo était devenu impossible. Le Pacha d'Alger avait confié le *Beylik* de sa province de l'ouest à un soldat vigoureux et habile : celui-ci venait de fonder *Mascara*, pour en faire sa résidence provisoire; et il annonçait bien haut l'intention de s'en procurer une définitive à la Kasbah d'Oran. Le moment était venu, pour l'Espagne, d'augmenter considérablement la garnison et les ressources de sa petite colonie oranaise, ou bien de se résigner à perdre la position. — Ce fut ce dernier parti que prit alors le nouveau roi Philippe V, — petit-fils de notre Louis XIV, — occupé qu'il était, sur la péninsule, à s'établir comme chef d'une dynastie de Bourbons. Il laissa Oran sans secours; et le siège dont la pauvre cité ne tarda pas à être victime se termina par une capitulation qui forçait les Espagnols à l'évacuer au plus vite.

Pendant vingt-quatre années le bey de Mascara put, en effet, trôner en vainqueur sur les assises du vieux château maure transformé en un Al-Cazar espagnol. Ce fut seulement en 1732 que les affaires d'Espagne permirent à Philippe V de reprendre Oran par un vigoureux retour offensif, dans lequel sa petite armée eut le concours d'une troupe auxiliaire bénévolement fournie contre les Turcs par un sultan de Maroc.

— Malheureusement pour les successeurs de ce premier roi Bourbon, le système d'occupation de la position reconquise fut exactement ce qu'il avait été sous les descendants de Charles-Quint. Un nouveau gouverneur espagnol, — dédaignant de reprendre pour son usage les appartements qu'on avait vus, naguères, occupés par le harem du bey de Mascara, — se fit élever un nouveau et charmant palais,

admirablement placé en vue de la mer (1). Mais la richesse de cette demeure ne fit que caractériser encore mieux le second des trois attributs de la domination espagnole à Oran : « opiniâtreté, orgueil, impuissance »...

Eh bien ! l'opiniâtreté fut enfin vaincue par la coïncidence d'une grande commotion politique et d'une catastrophe matérielle ; l'orgueil y fut englouti en quelques minutes ; — et l'impuissance, devenue finale, détermina en 1792 l'abandon de la place sans aucun espoir de retour. — Cette date de 1792 vous dit assez que la commotion politique dont il s'agissait alors était produite en Europe par notre Révolution française ; – quant à la catastrophe matérielle, ce fut un tremblement de terre affreux, qui répandit d'un bout à l'autre de cette malheureuse ville la terreur et la mort.

Parmi des milliers de victimes, — dont on n'a jamais su exactement le nombre, — on dut compter le gouverneur lui-même, enseveli avec toute sa famille sous les débris de son nouveau palais. Ce fut un colonel de la garnison qui, appelé subitement à le remplacer, eut la pénible et rude mission de remettre un peu d'ordre dans ce chaos funèbre ; chaos dont le désordre se ravivait à tout moment par de nouvelles secousses et par de nouvelles chutes ; chaos livré au pillage des forçats échappés du bagne, entouré de hordes indigènes accourues pour prendre d'assaut ce qui restait de la ville et de ses habitants..... Ce fut ce colonel, enfin, qui eut mission d'informer son roi de cette situation lamentable.

A l'arrivée de sa désolante missive, le cabinet de Madrid, — obéré dans ses finances, et contraint par sa politique de porter toutes ses forces vers les Pyrénées, — ne se sentit pas le courage de relever les ruines de sa ville africaine. Après quelques hésitations cruelles, il se décida

(1) Sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'hopital militaire et par l'église catholique de S[t] *Louis*.

à l'abandonner aux Turcs, qui déjà avaient tenté de la lui reprendre et y avaient presque réussi. Par un traité conclu avec le Pacha d'Alger, il assura à ses nationaux une retraite honorable et définitive.

— Les derniers vaisseaux espagnols n'avaient pas encore quitté la rade de Mèrs-el-Kébir, lorsque déjà le bey de Mascara, redevenu *bey d'Oran*, repeuplait sa nouvelle résidence par des familles mauresques appelées de quelques autres localités de son beylik. — En même temps le pacha d'Alger, tout heureux de sa victoire diplomatique sur un roi chrétien, ordonnait d'en consacrer le souvenir par l'érection d'une mosquée devenue nécessaire au culte de la religion du Prophète; — et cette mosquée, voisine du *Château-Neuf*, marqua désormais le centre d'un quartier en voie de formation sur cette pente orientale du ravin qui aboutit au port (1). — C'est surtout de ce côté que l'on vit s'établir la population musulmane, — en face de la rive espagnole, dont les quartiers délaissés montraient encore en 1830 les amas de ruines qu'y avait faites le tremblement de terre de 1791.

S'il s'agissait de vous retracer l'histoire du gouvernement turc de l'ancienne régence d'Alger, j'aurais à vous donner ici un aperçu de son organisation militaire et administrative; mais j'y renonce, vu l'impossibilité de donner le moindre charme à un pareil sujet. Et je ne veux plus vous parler des Turcs que pour vous dire par quels hasards le bey d'Oran, en juillet 1830, dut s'estimer heureux de céder son poste à un général français envoyé par le maréchal de Bourmont.

Tout n'était pas roses, dans cette province, pour le gouvernement des pachas ottomans. Les Arabes de l'ouest, après avoir aidé ce gouvernement à chasser les Espagnols, s'étaient pris à le détester. Tel était, du moins, le sentiment

(1) Cette mosquée porte encore aujourd'hui le nom de *Djâma-el-Bacha*, — ce qui signifie en français : *la mosquée du Pacha*. Son minaret, de forme octogonale, est tout habillé de briques vernies, plaquées en mosaïques.

qui dominait parmi eux, et que les prédications de leurs *Marabouts* surexcitaient de temps à autre. Aux yeux de ces saints personnages, (qui puisent ordinairement leurs inspirations politiques dans quelques affiliations secrètes avec le Maroc), les Turcs n'étaient que des aventuriers parvenus, des schismatiques détestables.

Ces « hommes de Dieu », — notamment l'un d'entre eux, qui était des environs de Mascara, et dont j'aurai bientôt lieu de vous citer le nom, — entretenaient dans les tribus une constante inclination à la révolte; de telle sorte qu'en juillet 1830, à la nouvelle de l'entrée des Français à Alger, les Arabes, enchantés de l'occasion et peu soucieux des conséquences, vinrent bloquer Oran et menacer la vie du bey, — qui était alors un vieillard nommé *Hassan*.

Celui-ci, fatigué d'un pouvoir si souvent menacé, - et tout naturellement désireux de sauver sa tête, ainsi que sa fortune personnelle, — s'empressa d'envoyer sa soumission au vainqueur d'Alger, avec prière instante de lui expédier bien vite des secours contre la révolte des indigènes. Bourmont satisfit à ce vœu, au moment même où d'autres considérations, moins pressantes, décidaient le gouvernement de Charles X à lui envoyer l'ordre de diriger un petit corps d'occupation sur le port de Bône (1).

Entre temps, notre Révolution de juillet venait subitement compliquer la question algérienne. Le gouvernement de Louis-Philippe, succédant impromptu à celui de Charles X, se voyait fort embarrassé d'une conquête aussi vaste et aussi peu prévue que celle de deux cent cinquante lieues du littoral barbaresque. Les troupes envoyées à Oran par Bourmont reçurent l'ordre de revenir à Alger; — mais cet ordre, à peine exécuté, fut heureusement annulé par un ordre d'occupation définitive. Les navires qui avaient emporté nos troupes les ramenèrent à Oran; et rien ne retarda

(1) C'était afin de préparer la reprise de possession d'un ancien comptoir que la France avait établi à *La Calle* (près de la frontière de Tunis), dès le temps de Louis XIV.

plus la prise de possession de ce chef-lieu du beylik de l'ouest. Elle s'effectua, à la grande satisfaction du bey Hassan, qui s'embarqua avec ses femmes et son coffre-fort pour Alexandrie. — Il alla mourir à La Mecque l'année suivante.

## VI.

### *Abd-el-Kader ben-Méh-ed-Din ; — présent et avenir de son pays natal.*

J'ai dit par quels hasards la France se trouvait, — dès 1830, — sans l'avoir désiré ni prévu, — héritière de toutes les charges comme de tous les droits du pacha d'Alger. Elle allait se voir, par l'irrésistible logique des faits, mise en demeure de conquérir toute l'Algérie par ses armes.

L'histoire l'avertissait que, dans cette entreprise, elle aurait affaire, non pas à une nationalité compacte qui n'a jamais existé sur cette terre africaine, mais aux débris de deux nationalités déchues, instinctivement hostiles l'une à l'autre, et très-imparfaitement réunies par leur communauté de religion. Les vaincre l'une après l'autre, et un peu l'une par l'autre, nous eût été chose facile, si un marabout des environs de Mascara, — précisément celui qui avait causé le plus d'embarras au bey d'Oran, — n'avait eu un fils capable de nous susciter des obstacles infiniment plus considérables. Ce fils, je viens d'écrire son nom en tête de cette page : — c'était *Abd-el-Kader ;* — c'était l'homme qui, après avoir été pendant quinze ans notre ennemi acharné, cruel, implacable, s'est constamment montré depuis lors, dans sa retraite en Syrie, le plus pacifique, le plus magnanime, le plus chrétien des musulmans.

Son père s'appelait *Méh-ed-Din*. Et comme il faut toujours qu'un Arabe, fût-il le plus vertueux des marabouts, puisse faire valoir des titres héréditaires, lorsqu'il veut s'élever à un commandement guerrier parmi les croyants, on a trouvé

à celui-ci une généalogie qui le faisait descendre des Kalifes Fatimites, — lesquels, comme chacun sait, descendaient de *Fatima,* la propre fille du Prophète. — Telle est aussi la prétention de la dynastie qui règne depuis trois siècles sur le Maroc (1).

Quoi qu'il en soit, Mèh-ed-Din appartenait à la tribu des Hachem, — une des plus importantes de la province d'Oran, — dont le territoire s'étend sur les environs et au sud de Mascara.

A quatre lieues de cette cité aux vignes fécondes, — près d'une vieille ruine mauresque nommée *Kachrou*, et sous un bouquet de caroubiers dont les racines sont rafraichies par une source d'eau vive, — le voyageur qui s'achemine vers Frendah peut encore remarquer aujourd'hui une blanche *Koubba* (petite chapelle funéraire) : c'est là que reposent les ancêtres de Mèh-ed-Din; c'est près de ce tombeau qu'était dressée, en 1807, la tente sous la quelle naissait *Abd-el-Kader*.

Les récits qui ont couru sur son enfance composent toute une légende; ils ne méritent point de nous occuper ici. L'histoire de sa jeunesse, de sa vie militante, serait celle de la guerre qu'il nous fit pendant quinze ans; elle remplirait tout un livre; — pourtant la voici résumée en deux pages.

— C'est en 1832 qu'Abd-el-Kader, âgé par conséquent de vingt-cinq ans, est proclamé *Emir des Croyants* par les Hachem, puis accepté comme tel par quelques tribus voisines. Mascara lui ouvre ses portes, et il y établit le siège de son gouvernement futur. Bientôt toutes les tribus de l'ouest, jusqu'au-delà de Tlémcen, sont pour lui. Il doit en très-grande partie ces premiers succès à des influences religieuses et politiques venues du Maroc. A la tête de dix mille

(1) Voyez, à l'appendice, une *Note sur l'esprit aristocratique de la race arabe*, suivie d'une *Note sur les origines et modes de formation des noms individuels chez les Musulmans.*

cavaliers, il tente un coup de main sur Oran. Après une lutte ardente, mais malheureuse, qu'il renouvelle sans plus de succès l'année suivante, il continue à prêcher la guerre sainte dans toute la contrée; et pendant ces deux années, quoique battu, il voit son crédit toujours grandissant.

En 1834, il prend sur nous une revanche, qui procure gain de cause, à Paris, aux partisans d'une occupation restreinte à la façon des Espagnols. Un premier traité reconnait notre jeune ennemi comme chef de toutes les populations établies au sud du *Chélif*, avec Mascara pour capitale. C'était lui donner toute la province d'Oran, moins le littoral; bien plus encore, c'était lui donner un prestige auquel il aspirait ardemment; c'était contribuer à lui créer une puissance souveraine qu'il était encore loin d'avoir conquise par ses propres forces.

Le voilà devenu notre allié. Nos troupes l'aident, en 1835, à comprimer une révolte très-menaçante pour lui. Dès qu'il est rassuré, un incident lui fait rompre l'alliance; les hostilités sont reprises; une de nos colonnes d'expédition éprouve un désastre sur les bords marécageux de *La Macta* (1). En 1836, le général Bugeaud vient venger ce désastre; mais en 1837, il commet la faute de signer, sur les bords de *La Tafna*, avec l'ennemi qu'il vient de punir, un second traité, qui renchérit encore sur les imprudentes générosités de 1834.

Cette faute nous prépare une rude leçon. Abd-el-Kader emploie habilement deux années de paix à étendre son empire moral sur toute la triple chaîne de l'Atlas. En même temps, il met une activité merveilleuse à s'assurer des ressources et des approvisionnements de toutes sortes pour recommencer la guerre. Lorsqu'il est prêt, — vers la fin de 1839, — je ne sais quelle clause mal définie du traité de La Tafna lui fournit un prétexte pour accuser la France de l'avoir violé. C'est à titre de représailles qu'un de ses partis en armes tombe sur les colons de la Mitidja, (pro-

(1) Vers le fond du golfe d'Arzew. V. le croquis géographique ci-après.

vince d'Alger), et en fait un massacre. Huit jours après, l'Algérie toute entière est soulevée contre nous, depuis les confins du Maroc jusqu'à l'Aurèss. La Grande Kabylie seule refuse d'obéir à l'émir arabe, — comme elle a refusé pendant trois siècles d'obéir aux pachas ottomans. Néanmoins, plusieurs tribus Kabyles du petit Atlas se joignent aux Arabes, pour venir couper des têtes de chrétiens jusqu'aux portes d'Alger.

Une lutte générale et continue de quatre années, dans laquelle nous avons près de cent mille hommes, contraint Abd-el-Kader à se réfugier momentanément sur le territoire du Maroc. L'empereur *Abd-er-Rahman*, qui l'a secrètement aidé depuis l'origine, se décide alors à le protéger ouvertement. Il en est puni sur son propre domaine, — d'abord à Isly, puis à Mogador, puis à Tanger. Mais l'infatigable émir sait encore trouver chez les Arabes du Maroc, et malgré leur souverain, des secours qui lui permettent de se lancer de nouveau sur la province d'Oran.

Au bout de deux années d'une lutte nouvelle, notre ennemi se voit encore une fois contraint de passer la frontière marocaine. — C'est alors qu'ayant recours à un dernier expédient, des plus scabreux, il soulève plusieurs tribus de ce pays contre leur empereur, et tente de le détrôner au profit de sa cause. Abd-er-Rahman, justement irrité, finit par se ranger du parti de la France. — Il parvient à repousser l'émir, jusque sur le territoire occupé par nos troupes toujours en éveil. Abd-el-Kader, à bout de forces, enveloppé de tous côtés, vient enfin, — le 23 décembre 1847, — se rendre au général de Lamoricière, sous la condition d'être conduit en Egypte ou en Syrie. — Il est pénible de devoir ajouter que la promesse qui lui en fut faite alors par Lamoricière n'obtint point la ratification du gouvernement royal, — que l'illustre vaincu, amené en France, y fut retenu pendant cinq ans comme prisonnier d'Etat, — et que la République de 1848, par excès de prudence, laissa à Napoléon III la noble et facile satisfaction d'acquitter cette dette d'honneur.

— Par la chute de l'émir, notre œuvre de conquête se trouvait fort avancée. Elle nous laissait encore deux entreprises à poursuivre : soumettre la Kabylie du Djurdjura, et étendre notre autorité sur les tribus arabes du Sahara dans la mesure nécessaire pour assurer la complète sécurité du Tell. — Mais cette double tâche pouvait et devait marcher de front, sans la gêner, avec l'œuvre d'immigration et de colonisation européenne. — Constatons, dans une courte excursion sur la province où nous voici, quelques témoignages des progrès réalisés depuis trente ans par ce mouvement régénérateur. Choisissons Oran pour point de départ, et prenons tout simplement la route qui conduit à Mostaganem. Arrivé là, nous terminerons par un coup d'œil rapide sur l'ensemble de cette contrée, — image réduite mais assez fidèle de l'Algérie tout entière.

— Au départ d'*Oran,* la route qui conduit à *Mostaganem* est d'abord un élégant boulevard, élevé sur la portion orientale des anciens fossés de la place espagnole. Puis elle s'élève en lacets, vers l'est, à travers des quartiers nouveaux, dont la population est presque aussi espagnole que française. C'est par essaims de travailleurs et par groupes de familles que ces fils de la péninsule viennent, chaque année, débarquer à Oran, comme pour y retrouver un coin de terre de leur mère-patrie ; c'est avec la même confiance que la plupart vont s'établir, comme agriculteurs, industriels ou commerçants, sur vingt autres points du pays.

Au sortir de la ville, notre route, — bientôt traversée par un chemin de fer venant d'Alger, et qui descend jusqu'au port, — s'éloigne peu à peu de la mer, pour ne la retrouver qu'à Arzew. Elle laisse sur sa gauche le massif de hauteurs qui sépare les deux golfes, et dont le point culminant porte le nom, aujourd'hui fort peu mérité, de *Montagne des Lions.*

Tandis que les pentes nord de ce massif (celles qui aboutissent à la mer.) sont abruptes, stériles et à peu près

désertes, les pentes méridionales, au contraire, sont adoucies et fournissent des sources qui ont favorisé, en 1848, la création de plusieurs villages de colons parisiens. Quelque défectueux qu'ait été le plan de cette création improvisée, — quelque pénibles et ingrats qu'aient été leurs débuts, — ces villages sont cependant aujourd'hui entourés de belles cultures et de plantations verdoyantes. Le plus considérable, nommé *Saint-Cloud,* marque à peu près la moitié de la distance qui sépare Oran d'Arzew; son aspect devient d'année en année plus satisfaisant.

— Quant à *Arzew*, — le « *Portus Deorum* » des Romains, — la pauvre petite ville a beaucoup à faire pour redevenir un « séjour des Dieux ». En 1830 on n'y avait plus trouvé que des ruines; selon toute apparence, elle avait jadis subi le même sort que l'ancienne *Cæsarea* (1) : les tremblements de terre avaient aussi passé par là; puis les invasions, les guerres, et, enfin, les fièvres avaient fait le reste. — Les vents de l'est et du sud apportaient à Arzew les émanations des marais de *La Macta*, — marais formés par la réunion de l'*Habra* et du *Sig* dans les parties basses de leurs plaines. Grâce aux travaux que l'on y a entrepris, cette cause d'insalubrité va très-prochainement disparaître.

A peine sortis d'Oran, nous avions rencontré le chemin de fer qui conduit tout droit jusqu'à Alger; à peine sortis d'Arzew, nous apercevons un autre rail-way : celui-ci, après avoir rejoint le premier à la station de *Perrégaux*, — la dépasse pour aller, par *Mascara* et *Saïda,* s'élever jusqu'à la zone de plateaux sur laquelle commence la portion *saharienne* de la province. C'est une compagnie particulière qui a construit à ses frais cette ligne dirigée vers le sud, au delà de la limite du *Tell*. Son but est d'en rapporter chaque année une immence récolte d'*alfa (sparte,* matière première des *sparteries),* — plante herbacée, fibreuse et textile, qui y croit spontanément, et qu'on expédie ensuite,

(1) Aujourd'hui Cherchel, dans la province d'Alger.

par voie de mer, en Europe, à l'état de pâte à papier.

— A quelques kilomètres au delà de la Macta, — et en continuant à suivre la courbe tracée par le golfe d'Arzew, — nous rencontrons un village presque entièrement peuplé d'Allemands venus de la Prusse rhénane en 1847 : c'est *La Stidia.* — Celui-là aussi a payé cher ses débuts. Beaucoup de ses vigoureux pionniers sont morts à la peine. Mais heureusement aussi, ceux qui survivent sont entourés d'une jeune génération qui, non moins laborieuse, voit s'ouvrir pour elle un avenir meilleur. — J'aime à croire qu'aujourd'hui ces braves gens ont plus d'affection pour leur nouvelle patrie que de sympathies pour le nouvel empire allemand.

— Un peu plus loin encore, voici *Mazagran*, — beau village français bâti sur les ruines d'une petite ville mauresque. Divers souvenirs historiques se rattachent à cette localité; le plus moderne date de 1840. Remarquez cette colonne corinthienne qui se dessine sur l'horizon, en arrière de l'église, au point culminant d'un reste de rempart; — elle porte une inscription à peu près conçue en ces termes :

« *Ici cent-vingt-trois Français, renfermés dans un faible réduit, ont repoussé pendant quatre jours les assauts de plusieurs milliers d'Arabes.* »

Mais ces braves étaient des *Zéphyrs*, — et ce sont eux-mêmes qui ont rédigé leur journal de siège. — Entre nous, on les soupçonne d'avoir un peu grossi le nombre des assaillants. — Quoi qu'il en soit, leur champ de bataille de 1840 s'est habitué, depuis lors, à produire des fleurs, des fruits et des moissons assez belles.

— Encore une lieue à faire, et nous sommes à *Mostaganem*, autre petite ville d'origine berbère, dont une migration de Maures andalous, chassés d'Espagne vers la fin du XV[e] siècle, avait jadis grossi la population. — La voilà devant nous, couronnant un ravin dont les pentes viennent mourir sur le rivage oriental du golfe d'Arzew. De ce côté, il est permis de trouver un peu nus les alentours de la

place; mais, du côté opposé, l'on ne peut se refuser à admirer sa promenade et sa « Vallée des jardins. »

La colonie de Mostaganem voudrait bien se voir, elle aussi, reliée au chemin de fer d'Oran à Alger par un embranchement spécial. Mais jusqu'à présent on le lui refuse, parceque la dépense en excéderait probablement l'utilité, — vu que le mouvement commercial de son petit port est destiné à demeurer stationnaire, sinon à décroître, en raison des irremédiables défauts de son mouillage, trop exposé aux vents dangereux. — Mais voilà ce que l'ardente solliciteuse ne veut pas s'avouer à elle-même. A l'énoncé de cette désagréable vérité, elle s'exaspère. Cependant elle fait mieux, dit-on : elle s'évertue à trouver des fonds pour construire son tronçon de chemin de fer sans le concours financier de l'Etat, pensant qu'un jour, peut-être, l'existence de ce tronçon conduira à tenter de résoudre l'insoluble question de son futur port (1).

— Ah! c'est qu'en Algérie, plus encore que dans d'autres pays nouveaux, les questions de travaux publics sont vraiment des questions de vie ou de mort. On le sait bien aussi à Tlémcen, où il y a tant d'éléments de richesses. et où néanmoins tout languit, faute de communications faciles avec la côte. — Mais ne faut-il pas, en toutes choses et en tous pays, compter avec le temps et savoir attendre son tour?

Il y a tout au plus dix ans que la grande ligne d'Alger à Oran est terminée. Depuis le même temps, à peu près, la plaine de l'Habra possède, aussi bien que celle du Sig, une beau barrage-réservoir. — Des travaux de canalisation vont achever de les féconder et de les assainir. Les cultures industrielles y réussissent particulièrement; elles feront leur richesse. Telle va être aussi, grâce à d'autres constructions de barrages, la fortune des plaines de la Mina et du

(1) Depuis que ceci est écrit, une loi de 1879 a classé cet embranchement dans le réseau d'intérêt général.

Bas-Chéliff. Dans l'espace de quinze ans, une centaine de millions auront été répandus en travaux publics sur cette partie orientale de la province. Maintenant va venir le tour des territoires de l'ouest, qui ont déjà reçu quelques à-comptes importants.

Bientôt *Tlémcen* pourra demander avec succès son embranchement de voie ferrée, de même que *Sidi-Bel-Abbès*, — petite ville toute moderne, dont l'avenir agricole n'est pas moins important. — Alors aussi la plaine de la *Mlèta* pourra voir doubler son étendue par le dessèchement du lac de *Mèserguin*, vaste banc d'eau saumâtre, complètement inutile dans son état actuel. — Quant au futur rail-way de Tlémcen, il suivra la rive nord de cette *Sebka*, afin de desservir au passage *Lourmel* et *Aïn-Temouchent*. Un peu plus loin encore, vers la frontière du Maroc, un barrage à construire sur la Tafna fera également de cette vallée un séjour assaini, un sol plantureux. — Alors le moment viendra pour elle d'aboutir à la construction d'un port particulier sur son embouchure, en face de l'ilot de *Rachgoun*; — là se trouve un mouillage que la science de l'ingénieur peut facilement préserver des coups de mer, et qui a déjà plus d'une fois, tel qu'il est, servi de refuge à des navires de commerce.

— D'autre part, l'importance croissante des cultures, des vignobles et des forêts de la région de l'Atlas provoquera certainement la création de plus d'un chemin de fer transversal, — suivant l'exemple qu'en a donné récemment la compagnie d'*Arzew à Saïda*. Ces embranchements futurs, en même temps qu'ils répandront la vie sur des contrées fertiles, achemineront l'activité et les ressources de notre civilisation vers la conquête pacifique des populations du Sahara. Pendant que les larges vallées de la zone septentrionale s'enrichiront par des cultures intensives, la colonie, s'élevant et s'étendant peu à peu sur les hauts vallons, y produira des vins dignes de rivaliser avec ceux des côtes d'Espagne, des céréales, des huiles d'olives, des fruits de

toute espèce, dont les qualités atteindront et pourront même dépasser celles de leurs similaires de Provence. Enfin les nombreuses industries que l'agriculture entraine à sa suite utiliseront peu à peu tous les cours d'eau de cette zone de montagnes, rafraichie et embellie par des reboisements.

C'est ainsi que, dans moins d'une siècle, l'Algérie pourra fournir du travail et du bien-être à des millions de colons, — français ou autres européens pour qui elle sera alors une mère adoptive, une patrie aimée et honorée.

Au milieu de ce monde nouveau, que seront devenus les indigènes? — Quant aux *Berbèrs* (Kabyles), je les crois aptes à se prêter à une assimilation progressive. — Mais les *Arabes*, sauront-ils, eux aussi, conserver leur part de cette terre régénérée? Ou bien, par épuisement de sève, — par une répugnance invincible pour un changement d'état social auquel le contact des Européens finirait par les entrainer, — leurs tribus, toujours nomades, aliéneront-elles peu à peu leurs domaines du *Tell* pour se retirer, l'une après l'autre, d'elles-mêmes, vers le *Sahara?* — Je ne sais; cependant je veux continuer à mieux espérer pour elles. L'histoire m'a appris ce que la civilisation de l'Europe occidentale du moyen âge a dû au peuple arabe; — et je ne puis considérer comme tout à fait épuisée une race qui, de notre temps, dans un milieu si mauvais, si capable de corrompre ou d'anéantir les plus belles facultés natives, a encore produit un homme de la valeur d'*Abd-el-Kader*.

---

# APPENDICE

Note A. — *Esprit aristocratique de la race arabe.*

L'orgueil de race est un des sentiments les plus caractéristiques du peuple arabe. On ne trouve pas seulement dans chacune de ses tribus, — comme on les trouve ailleurs, — des familles se prétendant *mieux nées* que les autres; — on voit, de plus, les tribus elles-mêmes se classant, les unes par rapport aux autres, à différents degrés de noblesse de sang.

Ainsi les Arabes d'Afrique établissent, sous ce rapport, une grande différence entre les tribus dont les ancêtres appartenaient aux armées d'invasion du Ier siècle de l'*Hégire* (VIIe siècle de notre ère,) et celles provenant des armées ou des migrations postérieures. Les premières seules sont *Djouad*, — c'est-à-dire de premièré noblesse. Les autres sont *Méhal*, — c'est-à-dire simplement de race guerrière. — Et parmi celles-ci, beaucoup plus nombreuses, il existe d'autres nuances plus ou moins appréciées. — Il va sans dire, d'ailleurs, que toutes, sans exceptions, méprisent la race berbère, qu'elles appellent *K'baïl* (Kabyle).

Voici, sur ce sujet, une anecdote que racontait en 1840 un des *tolba* (pluriel de *taleb*, savant, érudit), les plus renommés de la province d'Oran.

« Au temps des premiers émirs du Mogrèb, un étranger arabe, de bonne maison, était venu s'établir à Tlémcen, ville dont la population était alors très-mélangée, et il y avait épousé trois femmes. Un jour qu'il causait avec elles dans son harem, il leur adressa successivement ces trois questions :

« Quel est le nom que vous aimez le mieux ?

« Quel est le mets que vous préférez ?

« Comment pressentez-vous quand le jour va paraitre?

« La première femme répondit :

« Le nom que je voudrais donner à mon fils est celui
» d'*Ali*.

« Le mets que je préfère est le poisson frit.

« Je devine que le point du jour approche quand mon
» collier d'or me donne une sensation de froid. »

« La deuxième répondit :

« Le nom que j'aime le mieux est celui d'*El-Hadj* (le
» pélerin).

« Le mets que je préfère est le *couscoussou* cuit avec
» une volaille.

« Je devine que le jour approche quand j'entends le
» bêlement des brebis. »

« La troisième, enfin, répondit :

« Le nom que je préfère est *Djelloul*.

« Le mets qui me plait le plus est un plat de fèves.

« Je devine que le jour approche quand je sens le
» besoin de........

« De mes trois femmes, pensa le mari, la première est *Djouad*; la seconde est *Méhal;* — la réponse grossière de la troisième m'assure qu'elle est *Kabyle;* — et il la répudia. »

— A l'époque des débuts d'Abd-el-Kader, ceux des chefs arabes qui refusaient de lui obéir prétendaient qu'il était, lui aussi, d'origine Kabyle. — Cependant la tribu des Hachem, à laquelle il appartenait, affirmait qu'il était, — non pas *Djouad,* car elle n'y prétend pas pour elle-même, — mais de bon sang *Méhal*.

---

Note B. — *Origines et modes de formation des noms individuels chez les Musulmans.*

Les noms en usage chez les Musulmans peuvent, sauf de très-rares exceptions, se classer dans une des trois catégories suivantes :

— 1° Celle des noms historiques de patriarches, de prophètes, ou d'autres personnages demeurés célèbres pour

avoir concouru à l'établissement ou à la propagation de l'Islamisme; — exemples :

*Ibrahim,* variante du nom hébreu que nous prononçons *Abraham ;*

*Moussa,* que les juifs nous ont habitué à prononcer *Moyse ;*

*Soliman, Sélim, Salem,* — trois variantes de *Salomon;*

*Mohammed, Hamed, Mahmoud,* — les trois noms du Prophète arabe, sur la terre, dans le ciel et dans l'enfer;

*Omar, Osman, Ali,* etc., califes du Ier siècle de l'Hégire.

— 2° Celle des noms qui commencent par *Abd* (esclave ou serviteur), et dont le prototype est *Abd-Allah,* (serviteur de Dieu); d'après le Coran, Allah possède cent attributs divers; il est, tout à la fois : le Fort *(Kader),* — le Victorieux *(Mansour),* — le Justicier *(Rèschid),* — le Miséricordieux, *(Rahman),* — le Chéri *(Aziz),* etc., etc.; — de là les noms de : *Abd-el-Kader,* — *Abd-el-Mansour,* — *Abd-el-Rèschid,* — *Abd-el-Aziz,* etc., etc., jusqu'à cent.

— 3° Celle des noms qui se terminent par le mot *Din* (religion); — exemples : *Salah-ed-Din,* dont nous avons fait *Saladin,* et qui veut dire « le Salut de la Religion; » — *Chréir-ed-Din,* « Bien de la Religion; » — *Mèh-ed-Din,* « guidé par la Religion; » etc.

— Quant à la manière dont s'écrivent et se prononcent ces noms composés (2e et 3e catégories), il est à remarquer :

1° Que l'article *el,* qui se traduit en français par *le* ou *du,* suivant le cas, et que nos arabes d'Algérie prononcent *el,* se prononce ailleurs *al* (comme jadis en Espagne,) ou *ul,* (comme en Turquie);

2° Que la consonne *l* de cet article se change, suivant le cas, en *d* ou en *r,* lorsque le mot suivant commence par une de ces deux lettres; — c'est ainsi que nous voyons :

Abd-*er*-Rahman, au lieu de Abd-*el*-Rahman,

Chréir-*ed*-Din, pour Chréir-*el*-Din; etc.

Dans les noms de femmes, on ne trouve aucun nom composé, et les noms historiques y sont extrêmement rares. Cependant on y rencontre celui de *Cadidja,* — la première

femme du Prophète, — et celui de *Fatima*, ou *Fatma*, — sa fille mariée au Calife Ali. — Tous les autres noms sont des qualificatifs du genre féminin, par exemple :

| | |
|---|---|
| *Saïda*, heureuse, | *Kéthira*, féconde, |
| *Dérifa*, gracieuse, | *Zahra*, fleur, |
| *Djémila*, belle, | *Loulou*, perle, |
| *Lobna*, blanche comme lait, | etc, etc. |

Les arabes n'ont pas de noms patronymiques, ou de famille. Il s'en suit que, dans la même tribu, deux homonymes ne peuvent se distinguer l'un de l'autre qu'en ajoutant à leur nom personnel l'indication de celui de leur père, — ou bien un surnom plus ou moins volontairement choisi ou accepté :

*Abd-el-Kader-ben-Meh-éd-Din* offre un exemple du premier de ces deux cas; et lorsqu'il s'agit d'une femme, on rencontre aussi des appellations comme celle-ci : *Fatma-benta-Mohammed*.

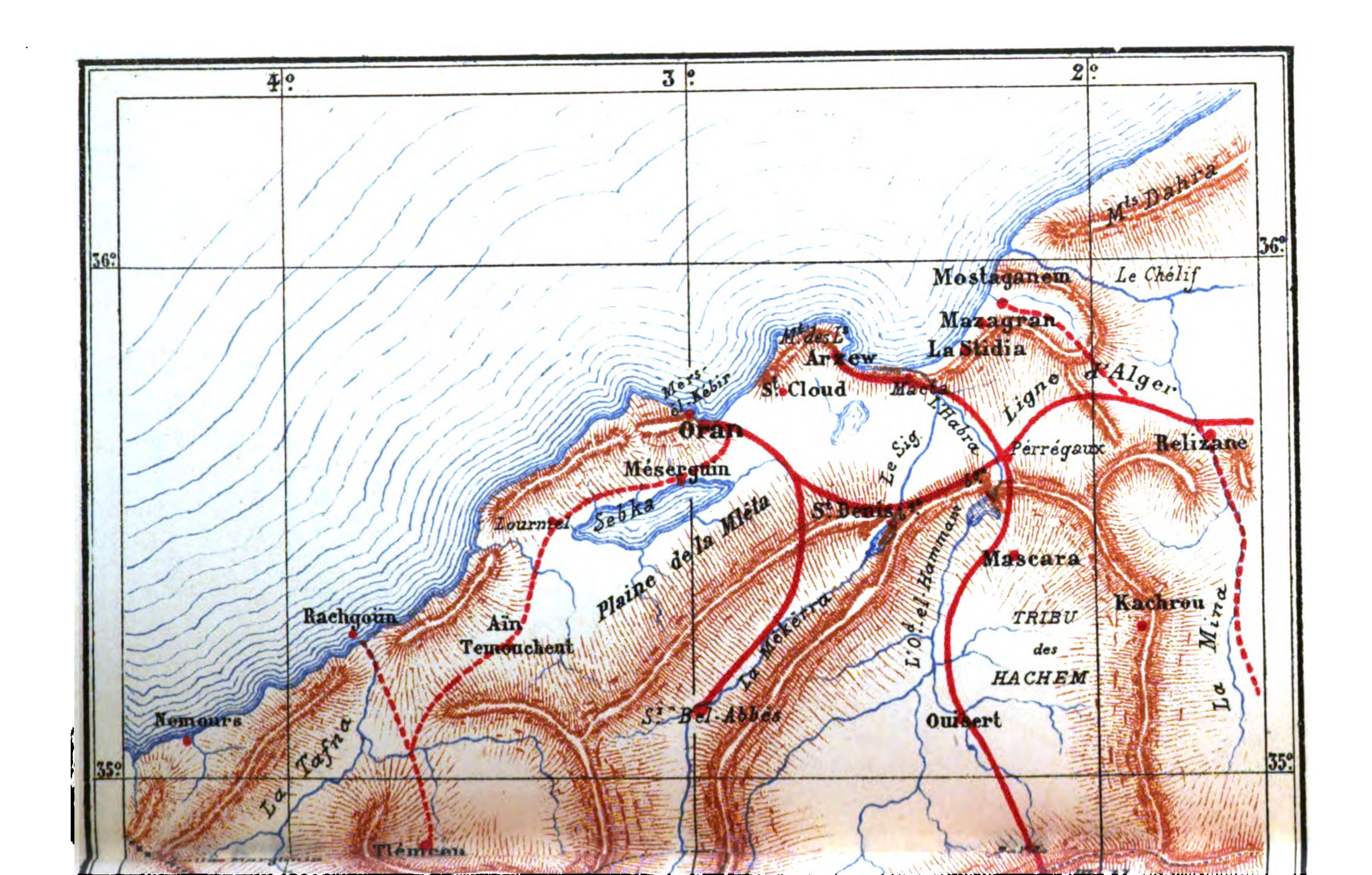
Dans d'autres cas, c'est le nom du père, au contraire, qui s'enrichit de celui de son fils ou de sa fille, ou même qui disparaît sous le nom de sa progéniture; et c'est ainsi que le premier de tous les Califes, — élevé à cette dignité parce que le Prophète avait épousé sa fille, — est demeuré dans l'histoire sous la qualification unique d'*Abou-Bèkre*, — ce qui signifie : « le père de la vierge. »

Enfin ce même mot *Abou*, ou simplement *Bou*, (père) se retrouve dans la plupart des surnoms familiers, tels que ceux-ci :

*Bou-Maza*, « le père de la chèvre » ou, « père-la-chèvre » ;

*Bou-Chélagram*, « père la moustache », le fameux Bey de Mascara.

Lamoricière, grâce à sa coiffure favorite, n'avait pas d'autre nom chez nos arabes d'Algérie que celui de « *Bou-Chachia* ».



4°
3°
2°
36°
35°
Mts Dahra
Le Chélif
Mostaganem
Mazagran
La Stidia
Ligne d'Alger
Relizane
Arzew
St Cloud
Macta
L'Habra
Mers el Kébir
Oran
Mésserguin
Le Sig
Pérrégaux
St Denis
Sebka
Plaine de la Mléta
Lourmel
Mascara
Kachrou
La Mina
TRIBU des HACHEM
L'Od el Hammam
La Mékerra
Rachgoün
Aïn Temouchent
Sidi Bel-Abbès
Ouizert
Nemours
La Tafna
Tlemcen

Autog. Klein à Epinal

# SUR SOULOSSE

## A L'ÉPOQUE ROMAINE

Par M. F. VOULOT.

### I. — SOLIMARIACA EST BIEN SOULOSSE. ET MOSA N'EST PAS LE MOULIN-ROUGE.

Un savant d'un grand mérite, le dernier lauréat du grand prix Gobert, M. Auguste Longnon a publié dans la *Revue Archéologique*, en août 1877, un article intitulé : « Solimariaca n'est pas Soulosse ». En terminant cette étude fort remarquable, il émet le vœu que les archéologues lorrains portent leur attention sur les points signalés. Je me permets donc de me rendre à cette courtoise invitation, en soumettant quelques considérations aux hommes plus compétents que moi, et en particulier à M. Longnon, ainsi qu'à ses honorables collègues de la Commission de la topographie des Gaules.

Une voie militaire romaine menait de Langres à Toul. D'après l'Itinéraire d'Antonin, elle comprenait 43 lieues gauloises : selon M. Longnon, d'après la table de Peutinger, elle en renfermait 42. Voici les répartitions avec les distances réelles en regard de celles attribuées aux itinéraires anciens.

| ITINÉRAIRE | | TABLE | | DISTANCES RÉELLES | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Lieues gauloises | | Lieues gauloises | Lieues gauloises | Kilomètres |
| Andemantunnum | | Andemantunnum | | | |
| Mosa . . . . | XII | Mosa . . . . . | XI | 12 1/2 | 27 |
| . . . . . . | | Noviomagus. . . | VIIII | 7 | 15 |
| Solimariaca . . | XVI | (Station innommée) | VII | 10 | 22 |
| Tullum . . . | XV | Tullio. . . . . | XV | 15 | 33 |
| TOTAUX. . | 43 | | 42 | 44 1/2 | 97 |

M. Longnon dit : « Cependant cette voie, dont le tracé, » aussi direct que possible, n'est aujourd'hui l'objet d'aucune » discussion, n'a pas moins de 48 lieues gauloises de » longueur, c'est-à-dire 5 lieues de plus que ne le portent » les documents de l'époque romaine. Il y a donc lieu » de chercher sur quelle portion doit porter la correction » des textes itinéraires. — Mosa indique incontestablement » le lieu où cette voie passe la Meuse, à 26 kilomètres » environ de Langres... » puis en note : « au Moulin rouge, » sur le finage de Léniseul. »

M. Longnon me saura gré, sans doute, dans l'intérêt de la vérité, de contester toutes ces affirmations, quand il connaîtra les bases de mon jugement.

Et d'abord, la voie romaine qui passe la Meuse au Moulin-Rouge est loin d'avoir un « tracé aussi direct que possible ». De Langres à Meuvy, et notamment dans la seconde moitié de ce parcours, elle est assez sinueuse. Au contraire, une autre voie romaine suit presque la ligne droite depuis Langres jusqu'au delà de Meuvy, c'est-à-dire plus loin que le Moulin-Rouge. Cette voie qui a conservé le nom de Chemin Romain est marquée sur la carte de l'Etat Major. Elle laisse constamment l'autre dévier de la ligne droite vers l'est, et constitue la vraie route militaire de Langres à Toul. Elle quitte l'emplacement de la gare actuelle de Langres, passe à Champigny, Changey, à l'ouest de Frécourt, de Montigny-le-Roy, de Villeneuve, de Léniseul, et traverse la Meuse à un kilomètre avant Meuvy où l'autre voie la coupe, se dirigeant sur Clefmont.

La station de Mosa, c'est Meuvy. En effet, Meuvy est un carrefour de voies romaines. Et d'abord Mosa serait, d'après mes observations, la station où la Meuse est traversée par la voie antique d'Andemantunnum à Nasium. Il reste des débris de cette voie qui permettent d'en suivre tout le parcours. En outre, j'ai constaté les vestiges d'une autre voie romaine qui, de Meuvy, se dirigeait sur Bassoncourt,

Choiseul, Maulain. Ces voies ont toutes les caractères de chemins gaulois réparés par les Romains. Meuvy est de plus sur le passage de la voie directe précitée de Langres à Toul.

D'autre part, le passage de la Meuse à Meuvy est à 12 1/2, ou en chiffres ronds, à 12 lieues gauloises de Langres, ce qui serait bien conforme aux anciens textes. Au contraire, le Moulin-Rouge, quand même il serait sur la voie militaire de Toul, ce qui n'est pas, n'offre passage qu'à une seule voie.

Mais le fait capital, celui qui sert de point de départ à la discussion soulevée par M. Longnon, c'est qu'il attribue à la voie militaire de Langres à Toul une longueur de 48 lieues, au lieu que les anciens textes ne donneraient que 43 ou 42. Or, la vraie distance, mesurée sur la carte de l'Etat-Major, est de 97 kilomètres, soit de 44 lieues et demie. Il n'y a donc pas la moindre raison de chercher les causes d'une « erreur de 5 à 6 lieues » qui n'a jamais existé.

Incidemment, M. Longnon dit que Nijon est le Noviomagus de la table de Peutinger. Or, si Nijon avait une station romaine, c'est à 1 kilomètre et demi au nord du village actuel qu'elle devait être, au lieu dit Ferrières (1). En effet, Dom Calmet dit (2) qu'on a trouvé sur ce dernier point deux inscriptions, des urnes, beaucoup de médailles, des débris de colonnes et des chapiteaux fort beaux. M. Charton dit, dans les *Vosges Pittoresques*, que les Romains y avaient construit « un immense édifice, à en juger par l'étendue de son emplacement ». La charrue y heurte encore très souvent des substructions parmi lesquelles il s'en est rencontré qui appartiennent à des cabinets de bains. J'ai moi-même signalé à la Commission des Monuments His-

(1) Ce nom est le même que celui d'une localité romaine citée par d'Anville, Aquæ Segeste, dans le Loiret.

(2) A l'article Vrécourt, par erreur de territoire.

toriques un pont qui, jeté sur le Mouzon, est évidemment romain, quoiqu'il ait toujours passé pour être tout au plus du moyen âge. (Ce pont a 5 arches à plein cintre; il est situé entre Sommerécourt et Vaudrecourt, à 100 pas à l'ouest de la route de Neufchâteau à Jussey. Il est en moyen appareil et présente des arcades d'inégale hauteur. En amont, les quatre piles sont protégées contre le courant par autant de contreforts triangulaires, à couronnement pyramidal. Les reins des voûtes supportent un pavé en pierres minces posées de champ. De chaque côté de ce pavé à peine suffisant pour une voiture, s'élève un trottoir de terre à 3 pans. Le tablier à deux pentes, bordé d'un simple tore, est séparé des voûtes par un massif d'emplecton. Tous les caractères précédents appartiennent d'ordinaire aux ponts romains). Ce pont donne passage à une voie romaine qui joint Bourmont et Ferrières à la ville détruite de Lamothe où elle monte à pic. A l'emplacement de cette ville ancienne, j'ai trouvé au nord des traces d'habitations romaines, et dans l'église d'Outremécourt située au pied du coteau, une pierre tombale de même époque qui est en chemin pour le musée.

On pourrait admettre qu'il n'y aurait qu'une légère erreur dans la table de Peutinger, le seul document ancien mentionnant un Noviomagus; ce serait une simple transposition des nombres VIIII et VII. Le second serait alors exact, mais s'appliquerait à la distance entre Noviomagus et Mosa. Quant au premier, au lieu de se rapporter à cette distance, il aurait trait à la suivante, c'est-à-dire au parcours de Noviomagus à la station que la Table n'a pas nommée, et qu'elle semblerait se contenter d'indiquer, faute d'espace, par un crochet.

Quelle serait cette station innommée, située à 9 lieues au nord d'un Noviomagus? L'Itinéraire d'Antonin la met à 16 lieues de Mosa, ce qui est identique aux indications précédentes, puisque 7 et 9 font 16, et la nomme Solimariaca. Or la carte de l'Etat Major nous montre Soulosse à

22 kilomètres, soit 9 lieues gauloises, de Ferrières, ou bien à 38 kilomètres, soit 17 lieues gauloises, de Meuvy, passage de la Meuse (Mosa). L'exactitude des textes anciens serait donc plus grande même que d'habitude. Bien mieux, l'Itinéraire place Solimariaca à 15 lieues de Toul. Or, la distance réelle de Soulosse à cette ville est de 33 kilomètres, exactement 15 lieues gauloises.

Jusqu'ici, rien ne pourrait nous engager à douter que Soulosse ne fût le Solimariaca des anciens. Mais à la concordance des textes anciens vient se joindre encore le puissant témoignage de deux inscriptions que j'ai sous les yeux au musée, et qui, trouvées à Soulosse, ont pour fondateurs les *Vicani Solimariacenses*. Il n'y aurait donc qu'une seule objection contre l'identité de Soulosse et de Solimariaca, ce serait celle qu'a semblé fournir une inscription romaine citée par M. Longnon. Trouvée, a-t-on dit, dans les ruines de Soulosse, elle vient d'être généreusement donnée à notre musée par M. le comte de Melfort.

Il est certain que ce monument épigraphique, dont j'avais transmis jadis à la Commission de la topographie un estampage dû à l'obligeance de M. Louis Edme, porte bien les noms des consuls Lupus et Maximus. L'inscription est donc de la bonne époque, en beaux caractères, et la dernière ligne se lit en effet comme le dit mon honorable adversaire.

QVI PoSVER (unt) VICo SoLICIAE

Mais, est-ce à dire pour cela qu'il s'agisse d'un *vicus* nommé Solicia? Ce serait, sur un monument datant du haut empire, une faute contre la règle d'apposition, chose que je ne crois pas vraisemblable. Evidemment Soliciæ étant le complément du nom Vico, ne saurait désigner qu'un être féminin ou femelle. Ce serait une femme, une druidesse ou une divinité du sexe féminin. La dernière hypothèse est la plus vraisemblable. Or, si Solicia était

une divinité, il se pourrait que le nom de Pagus solecensis, donné au moyen âge au district dont Soulosse était le chef-lieu, eût une forme dérivée du nom de Solicia. Il ne serait même pas entièrement impossible que Solicia fût la même divinité à l'époque romaine que la Solimara de la période gauloise. Cette Solimara avait un temple chez les Bituriges, comme en témoigne une inscription citée par Muratori et Orelli. Si Solicia était une autre dénomination de Solimara, on pourrait bien avoir désigné une localité, le *Vicus* de Solicia, comme on nommait Athènes, la cité de Minerve, Rome, la cité de Mars.

En résumé :

1° Le tracé de la voie militaire romaine de Langres à Toul, au lieu d'avoir cinq à six lieues gauloises de plus que sur les anciens textes adoptés par M. Longnon, est conforme à leurs indications.

2° C'est à Meuvy que se trouve le passage de la Meuse par cette voie, et, par suite la station de Mosa, et non pas au Moulin-Rouge.

3° Aucun argument ne tend à amoindrir l'autorité des documents concordants qui placent Solimariaca à Soulosse.

4° Solicia pourrait bien être une divinité topique des Leucs.

## II. L'AUTEL VOTIF DU PARC DE BAZOILLE ÉRIGÉ DANS LE *Vicus Soliciæ*.

L'inscription latine terminée par les mots : *Vico Soliciæ*, et dont la *Revue Archéologique* a entretenu ses lecteurs, est gravée sur un autel votif dont la partie supérieure, brisée déjà très anciennement dans le sens vertical, en deux moitiés, a seule été retrouvée. Le monument, qui devait être sans doute monolithe, était formé d'un dé de 0m52 de largeur sur les deux tiers, soit 0m34 de profondeur horizontale. Ce dé était surmonté, et l'est encore, d'un couronnement de 0m 63 de largeur, sur le tiers, ou 0m21

d'élévation. Vu de face, ce couronnement se compose d'une gorge surmontée d'un listel détruit et d'un fronton arrondi en volutes au milieu. Le fronton se joint à droite et à gauche à la base d'un rouleau devant lequel est inscrite une rosace à six doubles-pétales. La paroi supérieure de l'autel se relève graduellement pour former au centre deux grands anneaux concentriques taillés en creux. La paroi postérieure étant fruste, on peut en conclure que le monument était destiné à être adossé. La face gauche du dé présente des feuilles d'eau, la droite un cep de vigne avec son feuillage et ses grappes en haut relief. Ces sculptures sont belles de composition comme d'exécution. Sur le devant, l'œil suit encore le contour supérieur et une petite portion de celui de droite d'une cavité rectangulaire. Cette cavité a $0^{m}055$ de profondeur sur $0^{m}46$ de longueur de gauche à droite. Elle formait sans doute un carré parfait, donnant place à un très haut relief à figures, taillé dans la pierre même, et qui achevait la décoration du monument. La niche s'enfonçait à la partie supérieure en un cavet qui en joignait le fond à la paroi extérieure de l'autel. Ce fond a même conservé sur la droite un petit arrachement du relief qui paraît provenir d'une tête.

L'inscription votive se composait dans l'origine de deux parties : d'abord une première ligne se développant sur les trois faces du listel de la corniche : ensuite trois lignes tracées l'une au-dessous de l'autre sur le devant, immédiatement sous le cavet. De la première ligne les parties latérales seules existent ; car elle a été minutieusement anéantie sur le devant, et la partie droite est d'un caractère un peu plus grand que n'étaient les deux autres, ayant été elle-même tracée après coup, au moment de la dédicace dont elle marque le jour.

Les deux parties conservées portent très-distinctement :

LVPo.ET.MAXIMO.CoS D.D.IIII.KAL.IUL

L'autre inscription encore visible, gravée sur le devant,

n'a conservé de bien nettes que les deux dernières lignes. La première ligne, criblée de coups de marteau, est un peu sujette à contestation. On me permettra toutefois de proposer la lecture suivante, malgré l'invraisemblance du premier caractère qui serait renversé (1).

ET AUG MATER AUG NI C SEV
GENIO PAGI DERVET PE RE GRI
QVI POS VER VICo SoLICIAE

E(rexit)?? Jul(ia) Aug(usta) mater Aug(usti) n(ostri) C(æsaris) Sev(eri)

Genio pagi. Dreu(s) ou Drue(s) ou Derv(us) et Peregri(nus)

Qui posuer(unt) vico Soliciæ.

L'interprétation me paraît être celle-ci:

« Sous le consulat de Lupus et de Maximus (ce monument » de piété? ou toute autre chose de même genre?) a été » dédié le quatre des calendes de juillet.

» Julie, l'auguste mère de notre auguste césar Sévère a » élevé?? (cet autel) au Génie du pagus. Drues ou Dreus » ou Dervus et Peregrinus qui (l') ont placé dans le vicus » de Solicia. »

Drues, si c'est ainsi qu'on veuille lire le mot, serait un nom patronymique signifiant druide (2); ce serait le singulier du grec druides. Si on lisait Dreus ou Dervus, ce serait encore un nom propre.

Si Solicia pouvait être, d'après ce que j'ai indiqué comme assez vraisemblable, la divinité protectrice du *pagus*, il s'agirait de savoir quel est le *vicus* qu'on lui avait spécialement consacré. C'est ce que nous apprendrait l'origine de l'autel; mais jusqu'ici sa découverte faite à Soulosse

(1) Les caractères soulignés sont écrits en lettres combinées dans l'inscription.

(2) Comparez Druis de l'inscription Selvano et nymphis loci. (Dictionnaire du département de la Moselle par Viville, tome I p. 441. note 1.

paraît n'être qu'une légende moderne, basée peut-être uniquement sur la réputation séculaire de cette localité.

En effet, Beaulieu, le premier, parla de notre autel comme d'une chose venue de Soulosse; mais sans dire ni par qui, ni quand il aurait été trouvé ou transféré à Bazoille. Puis, Jollois résuma Beaulieu, que Lepage recopia textuellement en oubliant les guillemets. C'est ainsi que la légende parvint de Beaulieu à la Commission de la Topographie des Gaules, qui l'accepta de confiance, et acquit droit de cité dans notre histoire locale. Cependant, si, comme je l'espère, j'arrive à montrer clairement que tous les auteurs qui ont parlé de l'autel ont fait les erreurs les plus étonnantes, et qu'aucun ne nous montre nettement l'avoir jamais vu, que Beaulieu ayant fait la confusion la plus rerrettable, ses successeurs se sont empressés de l'imiter depuis 40 ans, on sentira toute l'inanité de pareils témoignages.

Et d'abord Beaulieu (Archéologie de la Lorraine, 1840, tome I, page 202), parle de *deux* inscriptions distinctes dans un article consacré à Soulosse. Selon lui, elles auraient été tracées en l'honneur du Génie du *Pagus*, divinité dont, dit-il, on tenait à taire le nom, à la manière des Romains Puis, il ajoute :

« La première est gravée sur un autel votif d'un travail » très-grossier (pl. IV, n° 9); elle est fort dégradée, et » c'est à peine si on peut y lire le mot *Mercurio* ou *Mercuro* » à la première ligne : mais les suivants: *Genio Pagi*, sont » très-distincts, ainsi que les sigles *Cur* (curaverunt) qui » suivent. Quant aux noms et autres titres de ceux qui ont » consacré le monument, ils sont entièrement illisibles.

« Le Génie du Pagus de Solimariaca est également invoqué » dans la seconde inscription qui est gravée sur un autel (pl. IV, n$^{os}$ 3 et 4), et que l'on peut lire ainsi :

« IULIAE-M-MATER AUGVSTI NOSTRI
« GENIO PAGI DREVS ET PEREGRINUS
« QVI POSVERVNT VICO SOLICIAE. »

En note, il ajoute au sujet de cette dernière inscription : « Elle appartient à M. de Cherrier, ancien sous-» préfet de Neufchâteau, qui l'a placée dans ses jardins » de Bazailles (1) (Vosges) ». Il termine en disant que « ce » monument est le plus intéressant de tous ceux qu'on a » trouvés dans les substructions de Solimariaca. » Je n'appuie pas sur les erreurs et incorrections sensibles de la lecture : « Juliæ mater », ni sur le U employé pour le V dans une copie de monument épigraphique, ni sur le mot « Mercuro » que jamais inscription n'a pu contenir, quoique Beaulieu ait cru le lire encore sur un autel de Grand que nous avons au Musée. (Sur ce dernier monument, le I est combiné avec le R qu'il dépasse d'en haut). Mais, pour peu qu'on examine attentivement les dessins donnés par l'auteur, on voit qu'ils sont des reproductions diverses d'un même objet. Ce qui a causé la confusion, et donné à croire à Beaulieu qu'il s'agissait de deux monuments distincts, c'est l'excessive inexactitude de ces croquis ; c'est surtout que sur l'un, la portion gauche de l'autel est seule figurée, tandis que sur l'un des autres, elle est représentée juxtaposée à la partie droite qui gisait alors dissimulée sous la verdure, à quelques pas de l'autre. Aussi les caractères que Beaulieu a cru lire sur l'un des monuments sont-ils les mêmes précisément que ceux qu'il a cru voir sur la partie correspondante de l'autre monument. Si à la 3e ligne Beaulieu a cru lire « CVR », c'est parce qu'il a pris le haut de l'S dont le bas manquait, pour l'extrémité d'un C, ce qui s'explique aisément. Quant au V et à l'R, ils existent. Toutefois l'E combiné avec l'R, a pu lui échapper aussi bien que l'I du Mercurio précité. L'auteur juge que la première inscription qu'il cite est « fort dégradée » et tracée sur un autel votif « d'un travail très-grossier ». Toujours est-il qu'il y voit un autel votif ; mais, comme le dessin est des plus incorrects, il en applique naturellement les défauts à l'original qui est loin d'être d'un travail

(1) Sic.

grossier. L'extrême fausseté de ces dessins ressort à l'évidence de l'absolue inexactitude des contours de la brisure comparés à l'original, et partant, ne prête à aucune contestation.

En résumé, la certitude que nous avons sous les yeux des représentations diverses d'un seul monument ressort, 1° de ce que chaque sujet donné par Beaulieu est figuré brisé par le milieu de sa largeur : 2° de ce que l'auteur a cru voir les mêmes sigles sur chacun des monuments : 3° de ce que sur chaque dessin les caractères de la troisième ligne sont incertains et marqués avec une grande hésitation, étant incomplets sur le monument original : 4° de l'existence sur chaque dessin d'une corniche à cavet et d'un couronnement à rouleaux et rosaces : 5° de la disparition subite et inexpliquable de l'objet représenté par le n° 9 de Beaulieu. Il est donc probable que cet auteur n'a jamais vu lui-même l'original qui a donné lieu à ce double emploi.

S'il restait quelques doutes sur le degré d'inexactitude de certains dessins donnés par Beaulieu, il n'y aurait qu'à voir le n° 7, contigu au n° 9 de la planche IV. Le dessin représente un autel dont j'ai l'original sous les yeux : or, la hauteur est beaucoup trop grande pour l'inscription, et pour l'ensemble du monolithe ; les caractères de l'inscription, l'écartement de ces caractères et des lignes, la forme du fronton sont inexacts : le vide qui sépare ce fronton des rouleaux latéraux correspond à un plein dans l'original, etc. Ce serait bien pis si l'on jetait un coup d'œil sur le n° 10, pl. II, qui représenterait, selon Beaulieu, une inscription se trouvant au musée d'Epinal et qui n'y est jamais entrée (1). (Comme je crois l'auteur trop honnête

(1) Malgré toutes ces erreurs, il faunrait bien se garder de dédaigner les recherches de Beaulieu, qui a ouvert la voie à ses successeurs. Elles peuvent nous être très-utiles, et c'est grâce aux indications de cet auteur que je viens de découvrir sur la paroi latérale d'une stèle du musée une ascia qui était recouverte de maçonnerie depuis 40 ans.

pour l'avoir inventée, j'ai supposé qu'il avait un mauvais croquis de la partie gauche d'une inscription très-fruste. Cette inscription surmonte une stèle à trois bustes, encore encastrée dans le mur de l'église à St Elophe, commune de Soulosse) (1). La lecture entièrement inexacte de l'inscription a donné à Beaulieu l'idée de supposer l'existence d'un dieu gaulois *Docenus*. Jollois s'est contenté de reproduire le dessin de Beaulieu avec les inexactitudes choquantes qu'il renferme.

Revenons à l'autel votif du parc de Bazoille. Trois ans après Beaulieu, Jollois nous dit, se contentant de paraphraser son devancier :

« .... on honorait à Solimariaca, pays des Leuquois, » le Génie du lieu, auquel on adressait des présents et des » vœux, mais qu'on ne nommait pas. C'est ce qu'atteste » l'inscription placée sur l'autel votif de la planche XIX, » fig. III, sur lequel on lit :

« NIR V
« GENIO PAGI
« CVR

« Nous avons remarqué sur un autre autel une inscription » très-oblitérée où nous avons lu lisiblement GENIO PAGI. » Nous n'avons recueilli malheureusement que le dessin » d'une face latérale de cet autel sur le listel de laquelle » on lit : Lupo et Maximo cos. (Voyez pl 19, f. 8 et 9). » L'autel a été brisé en deux parties et nous n'en avons » vu que la partie supérieure. Elle est ornée d'un fronton » accompagné de chaque côté de deux rouleaux aux » extrémités desquels sont sculptées des rosaces. Les faces » latérales, ainsi que le porte notre dessin, sont décorées » de sculptures représentant des feuilles de plantes. »

(1) Ou peut-être Beaulieu a-t-il cru devoir réunir 2 fragments trouvés à Soulosse, et que j'ai sous les yeux : l'un porte ... SECVNI, l'autre ... RATORIS: les moulures se ressemblent ainsi que plusieurs des caractères.

D'après cette description et les dessins qu'elle accompagne, il est difficile de croire que Jollois ait vu le monument tel qu'il nous est arrivé. Autrement il aurait su que, non seulement « il a été brisé en deux parties » dont, dit-il, il n'a « vu que la supérieure » ; mais il ne pourrait lui échapper que cette partie supérieure elle-même était brisée en deux portions (qui ont été plus tard soudées entre elles). Il aurait vu aussi que le fronton n'est pas « accompagné de chaque côté de deux rouleaux », mais bien d'un seul, et il n'aurait pas pris des raisins pour « des feuilles de plantes ». Quant aux dessins qu'il donne, j'ignore si celui de la face latérale gauche a été exécuté d'après nature ou d'après celui de Beaulieu ; car les contours de la brisure, par exemple, s'éloignent autant de la réalité que de ce dessin. Pour le croquis de la face, reproduit par la figure 11, il est vraisemblable, d'après les sigles qui s'y montrent et la description même de Jollois, que c'est une copie fantaisiste du n° 9 de Beaulieu. J'ajouterai que si Jollois avait examiné l'autel tel qu'il nous est parvenu, il ne dirait pas : « nous n'avons recueilli malheureusement que le dessin d'une face latérale de cet autel ». Il ne serait pas tombé alors, grâce à son esprit d'investigation que je me plais à reconnaître, dans la même erreur que son devancier, en prenant un seul monument pour deux monuments distincts.

Enfin arrive en 1845 M. Lepage qui, dans sa *Statistique des Vosges,* tome II, à l'article Soulosse, se contente de transcrire textuellement Beaulieu, en oubliant les guillemets. En résumé, il n'y a donc que deux auteurs qui aient parlé de l'autel comme d'une chose qu'ils auraient vue, et l'on est autorisé à conclure de ce qui précède; 1° Qu'aucun des auteurs qui, jusqu'à ce jour, ont décrit ou même reproduit l'autel votif du parc de Bazoille, n'a examiné le monument. — 2° que, grâce à des dessins plus qu'imparfaits, cet autel a été confondu par lesdits auteurs avec un monument que personne n'a jamais vu et qui n'a

jamais existé. — 3° que le *Génie du pagus* n'a été l'objet que d'une seule dédicace au lieu de deux, dans le district de Soulosse. — 4° Que, à défaut d'autres témoignages que les précédents, la légende d'apparence toute moderne, qui fait venir cet autel de Soulosse, serait peut-être uniquement tirée de l'antique réputation de cette localité pour ses reliques romaines. 5° que, dans tous les cas, l'origine de Soulosse est appuyée du témoignage direct d'un seul auteur, Beaulieu, dont les dessins imparfaits ont donné lieu, pour ce monument même, aux conclusions les plus erronées.

Voici maintenant des faits d'un autre ordre, et qu'on n'a pas encore signalés. J'ai recueilli, avec l'autel, une trusalile, plusieurs tuiles et briquettes romaines qui, de mémoire d'homme, accompagnaient le monument, sans avoir été sans doute cherchées jusqu'à Soulosse. Le calcaire très dur qui forme l'autel n'a ses assises souterraines ni à Bazoille, ni à Soulosse, non plus que la meule faite de pierre euritique. Ensuite j'ai constaté le passage d'une voie pavée antique dans le parc même, à quelques pas de l'autel. Enfin, M. et Mme de Melfort, propriétaires du domaine de Bazoille, m'ont affirmé que cet autel était dans le parc depuis plus d'un demi-siècle, et qu'ils ignoraient absolument s'il avait été exhumé ailleurs. En effet, il peut avoir été élevé sur place, près de la voie précitée, ou bien à quelques centaines de mètres, sur le bord de la voie romaine de Langres à Toul, ou encore à un kilomètre de distance, à l'emplacement de la Forge actuelle qui a succédé à un établissement romain ; il peut aussi être venu de Soulosse, et la question me paraît n'être point résolue.

Quel est le *vicus* de Solicia ? Si Soliciæ dans l'inscription était un nom de lieu, au lieu d'un nom de personne ou déesse, l'analogie certaine entre Solicia et Soulosse me paraîtrait être le seul argument en faveur de ce nom attribué par l'antiquité gallo-romaine à Soulosse. Toutefois, comme je pense avoir montré le mince fondement de cette hypothèse, le doute sur l'identification du *Vicus Soliciæ*

avec Soulosse est plus que permis, il est commandé. On vient de voir qu'il en est de même pour l'origine de l'autel.

Quoi qu'il en soit, l'autel votif de Bazoille est un monument d'une haute valeur à divers égards. Chose très-rare, il est daté, et remonte à l'an 232 de notre ère. Jusqu'à plus ample informé, il paraîtrait mentionner une déesse topique inconnue jusqu'ici. Il semble assigner à Julia Mammæa un rôle actif dans le gouvernement de la Gaule du nord-est, pendant que son fils, Alexandre Sévère, était occupé en Orient. Il nous montre que la culture de la vigne aurait été permise au district de Soulosse avant de l'avoir été au reste de la Gaule à la fin du 3e siècle, sous Probus. Ce monument a été élevé au Génie du pagus par les Gaulois de la région. La connaissance de cet autel ouvre une voie nouvelle aux recherches des archéologues, pour arriver à déterminer quel est le *Vicus Soliciæ* et qu'était Solicia (1).

Epinal, le 14 mars 1879.

Félix VOULOT

Délégué de la Société d'Emulation des Vosges.

(1) Envoyé avec 3 estampages, 2 photographies, 3 calques.

# EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

## DES LECTURES FAITES

# A LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

*lors de la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne,*

par M. CHABOUILLET

Secrétaire de la Section (1).

---

*Séance du jeudi,* 18 *avril* 1879.

---

M. Félix Voulot, membre de la Société d'Émulation des Vosges, conservateur du musée départemental à Épinal, a envoyé un mémoire dont le but est nettement indiqué par le titre de la première des deux notices dont il se compose : *Solimariaca est bien à Soulosse et Mosa n'est pas au Moulin-Rouge.*

En l'absence de l'auteur, M. Anatole de Barthélemy, membre de la section d'histoire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, ainsi que de la Commission de la topographie des Gaules, a bien voulu donner lecture de ce mémoire dont le titre général est : *Sur Soulosse à l'époque romaine.*

Celui qui écrit ces lignes a souvent eu l'occasion de s'expliquer sur la réserve qu'il s'impose habituellement dans ces rapports annuels au sujet des controverses sur certains problèmes de géographie historique ; il a même confessé à cet égard une incompétence particulière, à laquelle il vient à l'instant même de faire une nouvelle allusion ;

(1) *Revue des Sociétés savantes des départements,* publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, VII[e] série, tome 1[er], 4[e] livraison.

enfin il a cru remarquer dans sa longue pratique des réunions de la Sorbonne, qu'en général les questions de géographie comparée n'y sont parfaitement comprises que par ceux des assistants qui, d'aventure, en connaîtraient le terrain, ou qui du moins seraient préparés à lutter contre leurs difficultés par des études spéciales. Cependant, en raison de l'intérêt exceptionnel que MM. les délégués des Sociétés savantes ont paru porter à la lecture du mémoire de M. Voulot, et aussi en raison de la part prise par des savants autorisés à la discussion qui l'a suivie, il ne croit pas pouvoir se dispenser de donner au moins une idée du problème de l'identification de *Solimariaca*, dont la solution sera problématique aussi longtemps qu'on sera réduit pour l'étudier aux éléments insuffisants sur lesquels a porté jusqu'à présent le débat.

Afin d'en faire juge le lecteur, après avoir rappelé les maigres notions des textes sur *Solimariaca*, nous citerons, non pas tous les auteurs qui ont traité le sujet, mais du moins les principaux.

L'*Itinéraire d'Antonin*, décrivant la route d'*Andemantunnum* à *Tullum Leucorum,* place la dernière de ces villes à 43 lieues gauloises de la première, et indique seulement deux stations intermédiaires, *Mosa*, à 12 lieues d'*Andemantunnum*, *Solimariaca*, à 16 lieues de *Mosa*; et comme il met *Tullum* à 15 lieues de cette dernière, c'est bien au total 43 lieues (1).

La *Table Théodosienne* ou de *Peutinger* donne une lieue de moins à cette route qu'elle divise ainsi : « Andemantunno, XI; Mose, VIII; Noviomagus, VII .. XV Tullo (2). » On remarquera que la Table ajoute une station, celle de Noviomagus à celles de l'Itinéraire, et que le nom de Solimariaca ne figure nulle part dans cette Table, dont les copistes indiquent en outre un nombre de lieues après Noviomagus sans avoir écrit là un nom de station. Tout le monde est d'accord sur les points extrêmes de cette route, Langres

(1) Wesseling, *Itiner*. p. 385.

(2) Segm. 1, lettre C, et segm. 2, lettre A, édit. de M. E. Desjardins, p. 19 du texte.

et Toul; les divergences principales portent sur les stations de Mosa et de Solimariaca.

Hadrien de Valois, qui place *Mosa* chez les *Lingones*, à Meuse, village situé près des sources de la rivière dont il tire son nom, ne parle pas de Solimariaca (1). Wesseling, d'accord avec Hadrien de Valois en ce qui concerne Mosa, n'a pas tenté d'identifier Solimariaca avec une localité moderne (2). D'Anville place Mosa à Meuvy, et Solimariaca à Soulosse « nom de lieu qui conserve quelque analogie avec l'ancienne dénomination (3).» Walkenaer suit d'Anville en ce qui concerne les identifications de Mosa et de Solimariaca (4). Bischoff et Möller placent Solimariaca à Soulosse, mais ne proposent pas d'identification pour Mosa (5). Quant à MM. Parthey et Pinder, s'ils ne savent trop que faire de Mosa, qu'ils placent à Meuve *(sic)*, Meuvi ou Meuvy (6), ils identifient Solimariaca à Soulosse (7). Dix ans auparavant, Louis de la Saussaye se prononçait pour la même iden-

(1) *Notitia Galliarum* (V° Mosa).

(2) *Itinér*. p. 385.

(3) *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 610.

(4) « Géographie ancienne de la Gaule. » En ce qui concerne Mosa, il faut voir la page 88 du tome III. Là, dans son analyse des anciens itinéraires de la Gaule, Walkenaer identifie Mosa à Meuvy, mais sans commentaire. Quant à Solimariaca, il déclare (t. I, p. 535) que les mesures des Itinéraires déterminent sa position à Soulosse « dont il est question dans une inscription publiée par Muratori (t. II, p. 1082, n° 2). » Nous parlerons plus loin de cette inscription; c'est la plus anciennement connue de celles où on lit le nom des *vicani Solimariacenses*. Bimard de la Bastie l'avait communiquée à Muratori. Là Solimariaca est identifiée avec Soulosse; d'ailleurs la leçon de Bimard diffère un peu de celle que nous verrons plus loin.

(5) « Vergleichendes Wörterbuch der alten, mittleren and neuen geographie. » 1 vol. in-8°, Gotha, 1829. « Mosa... zwischen Antemantunum und Tullum. Solimariaca. zwischen Mosa und Tullum; et Soulosse. »

(6) Meuve est sans doute là pour Meuse, par suite d'une faute d'impression. (Voy. p. 360 de l'*Index* de l'édition des Itinéraires d'Antonin et de Jérusalem, donnée en 1848 à Berlin par MM. Parthey et Pinder.)

(7) *Ibid*. p. 384.

tification (1) sur laquelle ce savant paraît, du reste, s'en être rapporté à Jollois, l'archéologue ingénieur dont on n'a pas oublié les travaux. Plus tard, en 1873, M. Adrien de Longpérier plaçait aussi, mais incidemment, Solimariaca à Soulosse, dans un mémoire consacré à une inscription sur laquelle paraît le nom propre *Solimarus* (2). C'est encore à Soulosse, qu'il y a seize ans la Commission de la topographie des Gaules plaçait Solimariaca, toutefois en proposant de reconnaître la station de Mosa, non plus à Meuse, mais au *Moulin-Rouge* sur la Meuse. Cette décision fut enregistrée par un de ses membres, notre collègue M. Alexandre Bertrand, dans un mémoire important, intitulé : *Les voies romaines en Gaule*, publié en 1868 par la *Revue archéologique* (3); mais plus récemment, en 1877 la savante Commission ayant remis de nouveau à l'étude la route de Langres à Toul, se déjugea résolument en ce qui concerne Solimariaca.

Cette fois, ce fut un autre de ses membres, M. Longnon, qu'elle chargea d'exposer sa nouvelle opinion, et cet érudit s'est acquitté de cette mission dans un rapport publié, comme l'avait été le travail de M. Bertrand, par la *Revue archéologique* (4). En terminant, M. Longnon faisait appel

(1) Dans un mémoire sur les monnaies gauloises, à la légende SOLIMA, publiée en 1838 par la *Revue numismatique* (Voy. p. 406), Jollois avait envoyé à la Saussaye une copie de l'une des deux inscriptions qui mentionnent les *vicani Solimariacenses*. Je dois ajouter qu'ayant eu moi-même occasion, en 1875, de parler ici de la déesse Solimara, j'ai cité le passage de L. de la Saussaye sur l'identification de Solimariaca avec Soulosse. (Voy. *Revue des société savantes*, 6e série, t. I, p. 385.)

(2) Voy. « Stèle antique trouvée dans le jardin de l'abbaye du Port-Royal-en-Ville, à Paris. » *(Revue archéologique*, nouv. série, année 1873. Voy t. XXVI, p. 260).

(3) Voy. t. VII et VIII de la nouvelle série. C'est à la page 165 du tome VIII qu'il est question de Solimariaca et de Mosa, et à la page 43, du tirage à part, note 7.

(4) Nouvelle série, t. XXXIV, p. 129. « Rapport lu à la séance du 30 mai 1877 à la Commission de la topographie des Gaules. »

aux archéologues lorrains et les priait de porter leur attention sur le point où la Commission croyait devoir placer Solimariaca. « Il ne paraît guère douteux du reste », ajoutait le rapporteur de la Commission de la topographie des Gaules, « que des trouvailles ultérieures ne permettent d'y constater l'existence de la station romaine » (1). Cet espoir ne s'est pas réalisé, mais quelque jour il peut surgir là ou ailleurs des monuments qui nous apporteraient la solution du problème. D'après ce qui précède, on le pense bien, je ne m'aventurerai pas à travers les divers tracés de la route romaine de Langres à Toul. Je craindrais de m'y égarer et avec moi les lecteurs qui se risqueraient à me suivre dans cette campagne. J'essayerai seulement de montrer où l'on en est de cette épineuse question sur laquelle ne s'est pas encore prononcé, que je sache, le savant académicien à qui l'on doit la dernière édition de la Table de Peutinger (2).

Si M. Voulot l'a réveillée, « s'il s'est permis » je cite ses expressions, « de soumettre quelques observations à ce » sujet aux hommes plus compétents que lui, et en particulier » à M. Longnon, ainsi qu'à ses collègues de la Commission » de la topographie des Gaules, c'est afin de répondre à » la courtoise invitation faite par le lauréat du grand prix » Gobert aux archéologues lorrains. »

» Suivant M. Longnon, « à en juger par les distances, cette » station de la route antique (Solimariaca) devait être située » un peu au sud de Neufchâteau et en face de Rébeuville » où l'on conserve, dans le mur extérieur de la remise du » presbytère, l'inscription suivante trouvée sur la voie romaine

(1) *Ibid.* p. 132.

(2) M. Ernest Desjardins. Voy. édition in-fol. maximo de la Table de Peutinger, en cours de publication, p. 16 et suivantes. Voy. encore la *Géographie de la Gaule, d'après la Table de Peutinger* (Paris, in-8°, 1869). Quant à la *Géographie de la Gaule romaine*, il n'en a encore paru que deux volumes et c'est dans le quatrième et dernier que prendront place les détails topographiques des voies romaines.

» de Langres et de Toul, et, d'après toute apparence, au » lieu même de l'emplacement de Solimariaca (1) ».

C'est à l'ouvrage de MM. Lepage et Charton sur le département des Vosges que la Commission de la topographie des Gaules a emprunté le texte de l'inscription mentionnée par M. Longnon que nous reproduisons au bas de cette page (2), en faisant observer que ces auteurs n'indiquent avec précision ni la date ni le lieu de sa découverte. « Il » existe », disent-ils, « à Rébeuville une inscription romaine » gravée sur une pierre trouvée, il y a fort longtemps, sur » la voie romaine de Langres à Toul; elle fut d'abord » conservée dans l'ancien presbytère de Rébeuville, mais » celui-ci ayant été démoli et rebâti, il y a une centaine » d'années, on la replaça dans le mur extérieur de la remise » du presbytère actuel ». *Le département des Vosges, statistique historique et administrative,* de MM. Lepage et Charton, ayant été publié en 1845, ces auteurs parlent d'un fait remontant aujourd'hui à près d'un siècle et demi. Quant à l'endroit de la découverte, on l'a vu, MM. Lepage et Charton l'indiquent d'une manière très vague et il est permis de se demander si cette pierre n'aurait pas été apportée au presbytère de Rébeuville d'une distance aujourd'hui indéterminable.

(1) *Loc. cit.* p. 132.

(2) Voici ce texte intéressant à divers titres. On le trouve à la page 404 de la seconde partie de l'ouvrage de MM. Lepage et Charton que l'on vient de nommer :

I N H D · D·
D E A B V S · IV
NONIBUS · PE
D V L A· PRO · SA
LVTE S · RVFI
AGRICOLE · ET
REGALIS .· ET
P E T T V R O N I S
ET · GRANNICAE
V · S · L · M ·

Quoi qu'il en soit, M. Voulot n'accepte pas la décision de la Commission de la topographie des Gaules; il n'admet pas que la station de Solimariaca ait été « un peu au sud de Neufchâteau et en face de Rébeuville. » Avec d'Anville et la plupart des auteurs que nous venons de citer, le conservateur du musée d'Épinal place Solimariaca à Soulosse, et déclare qu'il ne voit qu'une seule objection sérieuse, mais non invincible, à son système. Cette objection, selon lui, est celle qui résulte des mots *vico Soliciæ* gravés sur la plus récemment découverte des trois inscriptions romaines relatives à la question de l'emplacement de Solimariaca que nous allons reproduire toutes trois. Cette inscription, M. Voulot ne pouvait l'oublier, lui qui la possède maintenant en nature dans le musée d'Épinal et qui jadis en envoyait à la Commission de la topographie des Gaules un estampage dont il était redevable lui-même à l'obligeance de M. Louis Edme (1).

J'arrive sans plus d'explications à la partie proprement archéologique de la question, laissant à d'autres plus compétents la discussion des calculs de distance.

Bien que M. Auguste Longnon ait éclairé son argumentation géographique par une carte de l'état-major qu'il avait pris soin d'annoter aussi visiblement que possible, les assistants, qui pour la plupart ne connaissent pas la localité, avaient peine à le suivre malgré la netteté scientifique de son argumentation; au contraire, tout le monde l'a écouté avec intérêt et compris facilement lorsqu'il a traité non moins savamment et clairement des inscriptions relatives à Solimariaca.

On l'a bien vu à l'empressement avec lequel les érudits les plus compétents ont aussitôt pris part à la discussion.

Avant la découverte, vers 1840, de la troisième des

(1) « Mémoire manuscrit de M. Voulot, lu à la Sorbonne » (p. 4 de la première des deux notices).





inscriptions directement relatives à l'emplacement de Solimariaca, celle qui finit par *vico Soliciae*, on connaissait depuis longtemps les deux autres, celles sur lesquelles on lit la mention des *vicani Solimariacenses*. Or ces deux inscriptions ont été trouvées à Soulosse, petite localité des Vosges, assez importante à l'époque romaine, à en juger par les nombreux monuments de l'antiquité que l'on y a recueillis, médailles, vases, etc., et surtout par des vestiges de substructions disséminés sur un vaste espace. Il est à peine besoin de le dire, ces deux provenances incontestées constituent le principal argument des partisans de l'identification de Solimariaca avec Soulosse.

La plus anciennement connue de ces inscriptions fut trouvée en 1694, par suite de la démolition du pont jeté sur le Vair à Soulosse. Retirée de l'une des arches du vieux pont, cette inscription fut replacée dans le parapet du nouveau (1), où MM. Lepage et Charton la virent en 1845 (2), et où on doit la voir encore.

Je ne garantis pas l'exactitude des abréviations de la transcription que l'on va lire et que j'emprunte, après M. Longnon, à MM. Lepage et Charton (3), mais cela importe peu du moment que le fait de la découverte de ce texte à Soulosse même, ainsi que celui de la mention

(1) « Notice sur la ville et le comté de Scarponne », extrait des mémoires du Père Le Bonnetier, « dernier curé du prieuré de Scarponne, par M. Lamouroux aîné, avec des notes par M. le baron de La Doucette ». (Dans les *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, 1834, t. X, p. 76.)

(2) Lepage et Charton, *op. et loco cit.*

(3) Ouvrage déjà cité (deuxième partie, p. 496). La transcription du mémoire publié par la Société des antiquaires de France que l'on vient de citer diffère de celle-ci, mais est évidemment défectueuse. On y lit d'ailleurs les mots importants *vicani Solimariacenses*.

des *vicani Solimariacenses* sur la pierre, ne sont ni contestés ni contestables.

IOVI·O·M·
VICANI·SOLIMARI
ACENSES · FACIENDM
CVRAVERVNT·M·DDV
GNATVS·ATEGNIE·F·ET
SERENVS·SILVANI·LIB·

On sait que la seconde de nos inscriptions a été trouvée à Soulosse, par le témoignage de L. Beaulieu qui parait l'avoir publiée le premier en 1840, dans son *Archéologie de la Lorraine* (1). Cette provenance n'a jamais été contestée, que je sache.

Voici cette seconde inscription :

MERCVRIO
ROSMERTE
SACR
VICANI·SO
LIMARIAC

J'arrive à la troisième. Selon le même Beaulieu, qui l'a publiée le premier, l'autel sur lequel on la lit aurait été trouvé à Soulosse (2).

Chose singulière, mais dont on verra l'explication, cette provenance capitale dans le débat et qui est si favorable à la thèse de M. Voulot, est contestée par ce savant. Se prévalant d'inexactitudes qu'il croit pouvoir signaler dans le chapitre consacré à Solimariaca par L. Beaulieu, qui cependant comme lui-même place Soulosse à Solimariaca, M. Voulot déclare dans son mémoire que ni cet auteur,

(1) Voy. t. I, p. 203, pl. IV, n$^{os}$ 3 et 4.

(2) *Archéologie de la Lorraine*, t. I, p. 194. L'inscription est figurée pl. IV, n° 10.

ni aucun de ceux qui jusqu'à ce jour ont traité cette question, n'ont aperçu ce monument en nature et traite le fait de sa découverte à Soulosse de « légende moderne, basée peut-être uniquement sur la réputation séculaire de cette localité. » Cette déclaration, rappelée du reste avec un peu moins d'assurance dans un autre passage du mémoire, passage qu'on va lire, étonnera peut-être; mais, il faut en convenir, nous avons ici un exemple de plus des obstacles que l'on rencontre, lorsque l'on veut s'informer exactement de faits qui n'ont pas été attestés en temps utile par des témoignages formels, concordants et dignes de foi à tous égards.

M. Voulot déclare nettement que M. et Mme de Melfort, propriétaires du domaine de Bazoille, lui ont affirmé que cet autel était dans leur parc antérieurement à l'année 1820, et qu'ils ignoraient absolument s'il avait été trouvé ailleurs. Or M. Voulot ajoute qu'il a constaté le passage d'une voie pavée antique dans le parc même, à quelques pas de l'autel et qu'il a recueilli avec l'autel, « une trusatille » et plusieurs briques, tuiles et briquettes romaines, qui, de » mémoire d'homme, accompagnaient le monument, sans » avoir été sans doute cherchées jusqu'à Soulosse. L'autel » pourrait donc avoir été élevé près de cette voie antique » ou bien à quelques centaines de pas, sur le bord de la » route de Langres à Toul, ou bien encore, à un kilomètre » de distance, à l'emplacement de la forge actuelle qui a » succédé à un établissement romain; il peut aussi être venu » de Soulosse, et la question me paraît n'être point résolue » (1).

Dans tout ceci il y a évidemment un *lapsus* de mémoire. Est-ce de la part de M. de Melfort, ou de celle de M. Voulot, je ne le saurais dire, mais M. Héron de Villefosse, répondant à la Sorbonne au mémoire de M. Voulot, mais non pas à ce savant lui-même qui, je le répète n'assistait malheureusement pas à la séance, a déclaré que le fait de la provenance de Soulosse de l'inscription qui porte

(1) Mémoire manuscrit de M. Voulot.

les mots *vico Soliciæ* lui paraissait certain. M. de Villefosse a vu ce monument dans le parc de Bazoille, chez M. le comte de Melfort, avant que ce possesseur éclairé et généreux en eût fait don au musée d'Épinal. C'est pendant cette visite que M. de Melfort dit à M. de Villefosse qu'il devait ce monument, ainsi que l'indication de sa découverte à Soulosse, à son parent, M. de Cherrier, ancien sous-préfet de Neufchâteau. Or, au moment où M. de Villefosse attestait ainsi à la Sorbonne le fait de la découverte à Soulosse de notre inscription, il y avait déjà plusieurs mois qu'à une séance de la Société des antiquaires de France, ce savant l'avait fait connaître ainsi que les motifs qui pour lui rendaient ce fait incontestable, dans une communication que le conservateur du musée d'Épinal ne pouvait avoir lue lorsqu'il écrivait son mémoire, puisque le *Bulletin* de cette compagnie, où chacun peut la lire aujourd'hui, était encore à l'état d'épreuves le 7 avril 1879.

Je n'ai ni le droit ni la pensée de juger de l'exactitude des souvenirs divergents de M. Voulot et de M. de Villefosse, pas plus que de ceux de M. le comte de Melfort, mais il ressort de ces dissidences que, jusqu'à présent, nous ne possédons pas sur ce point un témoignage écrit au moment de la découverte et qu'il reste une certaine incertitude à ce sujet. Toutefois, je trouve plus de vraisemblance à l'opinion qui place la découverte de l'inscription sur laquelle on lit *vico Soliciae* à Soulosse, appuyée qu'elle est par le souvenir d'une assertion du sous-préfet de Neufchâteau, c'est-à-dire de l'arrondissement où est située cette localité, et sur celui de M. de Villefosse qui rapporte une conversation récente avec M. de Melfort, le parent de ce magistrat.

Une note au crayon de la main de Jollois écrite sur la marge du manuscrit d'un mémoire sur les Vosges que l'on conserve dans la bibliothèque de la Société des antiquaires de France, confirme encore l'assertion de Beaulieu et l'information donnée par M. le comte de Melfort à M. Héron de Villefosse sur la découverte de notre autel à Soulosse, et M. de Villefosse n'a pas omis de le faire savoir. Toutefois,

si en dépit des informations de M. de Villefosse que je suis fort tenté de trouver probantes, si, dis-je, le doute est encore permis en ce qui concerne la provenance du monument, il ne l'est plus au sujet du texte lui-même. Grâce à M. de Villefosse qui l'a fort heureusement complété par l'addition d'une ligne omise par Beaulieu comme par tout le monde et qui est la première de l'inscription, on connaît à merveille son état actuel.

Je ne m'arrêterai donc pas à combattre dans tous ses détails l'interprétation donnée par M. Voulot d'après un texte incomplet, non plus que les conséquences qu'en tire le zélé conservateur du musée d'Épinal ; mieux vaut discuter ce qui touche directement à l'identification de Solimariaca avec une localité moderne et faire connaître le monument en question.

L'autel ou le cippe de Bazoille, ou de Soulosse, ne nous est pas parvenu entier. La partie inférieure a disparu, mais il ne manque probablement rien d'important à l'inscription. Cet autel est décoré d'un fronton ; c'est sur le listel qui sépare ce fronton du dé que M. de Villefosse a reconnu les vestiges de la première ligne, inaperçue avant lui, et devenue illisible, non par l'effet du temps, mais parce qu'elle a été martelée par les ordres de Maximin, comme contenant les noms et les titres d'Alexandre Sévère, auquel ce Thrace brutal avait arraché à la fois la vie et l'empire. Bien qu'il ne subsiste plus de cette ligne que les trois dernières lettres AVG, il a été facile à M. de Villefosse de la restituer, puisque nous lisons sur les faces latérales de l'autel la date précise de la consécration de l'autel. Cette date qui court sur le même listel que la première ligne restituée, est séparée en deux parties par cette ligne même :

D·D·IIII·KAL·IVL — LVPO·ET·MAXIMO COS
*(imp. caes. m. aur. severo alexandro)* AVG.
ET·IVL·AVG·MATRE AVG·N·ET·CASTR.
GENIO·PAGI·DERVET PEREGRI
QVI POSVER VICO SOLICIAE

Je n'indique ni les ligatures, ni les différences de grandeur entre les caractères. On en trouvera le fac-simile dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France* (1).

Il s'agit donc de la consécration d'un autel ou d'un cippe le quatrième jour des calendes de juillet, Lupus et Maximus étant consuls (28 juin de l'an 232 de notre ère), sous l'empereur César Marc Aurèle Sévère Alexandre Auguste et Julie Auguste mère de l'Auguste et des camps.

Cet autel est dédié au génie d'un pagus. Ce pagus est-il nommé dans l'inscription ? Il y a doute sur ce point. M. de Villefosse a cru d'abord, que les mots qui à la ligne quatrième suivent *Genio pagi,* représentaient les noms des deux consécrateurs, dont l'un serait *Dervus* autorisé par le féminin Derva, connu par le *Corpus inscriptionum Latinarum* de l'Académie de Berlin (2), tandis que l'autre serait Peregrinus. M. de Villefosse lisait donc à la troisième ligne :

GENIO PAGI DERV[*us*] ET PEREGRI[*nus*]

mais, plus tard, il pensa que ces lettres liées pouvaient peut-être donner :

DER[*vensis?*] VET[*erani*] PEREGRI[*norum?*]

Cette nouvelle lecture, proposée d'ailleurs sous toutes réserves, M. de Villefosse la consigna dans une note ajoutée sur l'épreuve de sa communication à la Société des antiquaires de France. On a pu voir dans le compte rendu des séances de la Sorbonne, publié le lendemain de chacune des séances par le *Journal officiel,* que cette restitution s'était aussi

(1) La première moitié de la date est à la droite du spectateur, l'autre à sa gauche. La communication de M. Héron de Villefosse se trouve à la page 211 de l'année 1878 du *Bulletin de la Soc. des antiq. de France.* Voy. aussi, p. 262, l'erratum.

(2) Tome III, n°s 3405 et 3419.

présentée à l'esprit de M. Léon Renier qui, pas plus que le rédacteur de ce compte rendu et de la présente analyse, ne savait alors qu'on allait la lire dans le *Bulletin*, alors sous presse, de la Société des antiquaires de France (1).

Il serait intéressant d'être fixé sur la lecture de cette troisième ligne. Est-ce bien le commencement du nom du pagus qu'il faut lire après PAGI, ainsi que le supposent MM. L. Renier, de Villefosse, et aussi M. le commandant Mowat qui, ignorant, ainsi que M. L. Renier, qu'une hypothèse dans ce cens avait été énoncée par M. de Villefosse dans cette note alors inédite du *Bulletin des antiquaires de France*, proposait de son côté à la Sorbonne de lire *pagi Derveti?* Je ne me prononcerai pas à ce sujet.

M. de Villefosse, à l'appui de la conjecture *Dervensis*, faisait remarquer dans sa note du *Bulletin des antiquaires de France*, qu'il existe un *Saltus Dervensis*, débris de la forêt du Der, au milieu de laquelle fut fondée la célèbre abbaye de Monstier-en-Der, *Monasterium Dervense*, aujourd'hui administrativement *Montièrender*, mais sans rien affirmer. M. L. Renier s'est contenté de supposer que les lettres *Der* était l'indication du nom d'un pagus à rechercher. Si mes souvenirs ne me trompent pas, l'identification de M. de Villefosse a aussi été indiquée hypothétiquement par quelques-uns des assistants, par M. Jouve, entre autres, je crois; on a aussi supposé qu'il existait peut-être dans la

(1) Le compte rendu de la séance du 17 avril 1878, publié dans le numéro du *Journal officiel* du lendemain, p. 3366, col. 1re, est des plus sommaires, l'auteur n'ayant pas eu le temps de réunir les éléments de cette discussion; mais dans le numéro du 19, p 3388, col. 3, il a donné l'inscription qui nous occupe, avec la première ligne retrouvée par M. de Villefosse, ainsi qu'avec la restitution de la troisième ligne telle que M. Léon Renier avait bien voulu l'indiquer au secrétaire de la section d'archéologie. Il n'y a de différence entre l'hypothèse proposée par M Héron de Villefosse dans sa note additionnelle du *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, et la restitution de M. L. Renier, qu'à la troisième ligne où le président de la section d'archéologie suppose *veterani peregrini* tandis que M. de Villefosse suppose *veterani peregrinorum*.

région un autre *pagus* avec un nom analogue, cas qui se présente souvent, mais ces hypothèses ont été réservées unanimement, la question ne paraissant pas encore avoir été suffisamment étudiée. Or il se pourrait que de sa solution dépendît celle de l'identification définitive de Solimariaca avec telle ou telle localité moderne. Selon M. Voulot, qui cependant soutient que *Solimariaca* est bien à *Soulosse*, les mots *vico Soliciae* lus sur l'inscription du parc de Bazoille, ne peuvent désigner, en bonne latinité un *vicus* qui aurait porté le nom de *Solicia*; aussi comme, d'un autre côté, ce savant n'admet pas qu'il soit positif que cette inscription ait été trouvée à Soulosse, il n'a pas à s'inquiéter de la filiation de ce terme, et rien ne l'empêche de placer la station de Solimariaca dans ce village de Soulosse où ont été trouvées certainement les deux inscriptions sur lesquelles on lit *vicani Solimariacenses*.

« *Soliciae* étant le complément de *vico* », dit M. Voulot, « ne saurait désigner qu'un être féminin ou femelle et non » une localité; » aussi traduit-il *vico Soliciae*, non pas *dans le vicus Solicia*, mais *dans le vicus de* [*la déesse*] *Solicia*. C'est ainsi, dit-il, que l'on désignait Athènes par les mots *Ville de Minerve* et Rome par ceux de *Ville de Mars*. « Cette » *Solicia* », ajoute-il, « est une femme, une druidesse ou une » divinité du sexe féminin. La dernière hypothèse est la » plus vraisemblable... il ne serait même pas impossible » que Solicia fût la même divinité à l'époque romaine que » la Solimara de la période gauloise » (1).

Il n'est pas en effet inadmissible que Solimara et Solicia viennent d'un même radical; mais je ne crois pas qu'il se rencontre beaucoup de partisans de l'interprétation de M. Voulot et, de l'avis général, les mots *vico Soliciae* doivent être traduits par *dans le vicus Solicia* et non par *dans le vicus de la déesse Solicia*. On a de nombreux exemples de tournures analogues, et, sans chercher bien loin, j'en trouve

(1) Page 4 de la notice manuscrite de M. Voulot.

un des plus concluants, précisément dans le recueil de la Société des antiquaires de France que nous venons de citer.

Une inscription trouvée à Monceau-le-Comte, adressée à M. A. de Barthélemy par M. Bulliot, et commentée ainsi que celle du parc de Bazoille par M. Héron de Villefosse, nous montre au génitif le nom d'un vicus qui se termine comme celui de *Solicia* par une terminaison féminine. Il y est question d'une corporation d'*opifices loricari qui in Aedvis consistvnt et vico Brivae Sugnutiae respondent*, ce qui ne permet pas de douter qu'il s'agisse d'un *vicus* nommé *Briva Sugnutia* (1).

Indépendamment des calculs de distances, sur lesquels la Commission de la topographie des Gaules représentée par M. Longnon s'est déjugée, cette réunion de savants objecte à l'identification de Solimariaca avec Soulosse, on l'a déjà vu, la découverte, à Soulosse, qu'elle tient pour avérée, de l'inscription sur laquelle on lit *vico Soliciac*, qu'elle traduit par *dans le village de Soulosse*, et met en même temps en ligne de compte l'impossibilité de faire venir Soulosse de Solimariaca.

M. Longnon a même invoqué dans cette discussion, au point de vue philologique, l'opinion exprimée à ce sujet, il y a plusieurs années, par un jeune érudit enlevé prématurément à la science qui le regrette et ne l'a pas oublié.

A propos du mémoire de M. de Longpérier cité plus haut, dans lequel le savant académicien, après son confrère Louis de la Saussaye, identifiait incidemment la station de *Solimariaca* de l'Itinéraire d'Antonin avec *Soulosse*, Léopold Pannier écrivait en 1873 :

« ... En dépit de l'autorité des deux patrons de cette » attribution, en dépit même de l'inscription encastrée dans

(1) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, année 1877, p. 199. Communication de M. H. de Villefosse.

» le pont de Soulosse et où il est question des *vicani Soli-*
» *mariacenses,* j'avoue que je ne puis admettre qu'on rattache
» Soulosse à Solimariaca. La philologie s'y oppose absolument.
» Solimariaca ne peut avoir donné en français, d'après les
» lois constantes de la phonétique, que quelque chose comme
» *Soumery* ou *Sommery*, et en tenant compte de la façon dont
» le suffixe *iacum, iaca*, se transforme en *é* ou *ey* dans les
» dialectes de l'est de la France, *Soumeré* ou *Sommeré*. (1) »

A ces considérations, L. Pannier ajoutait des calculs de distances et, bref, proposait d'identifier la Solimariaca de l'Itinéraire d'Antonin au village de *Sommerécourt* situé à quelques lieues seulement au sud de Soulosse, faisant observer en ce qui concerne la finale *court* qu'elle parait avoir été ajoutée à beaucoup de termes indistinctement dans cette contrée et tout le long de l'ancienne voie romaine. L. Pannier citait ensuite diverses formes pouvant dériver de Solimariaca ou Solimariacum, en tirait pour conclusion que ce terme a été assez répandu en Gaule au nord de la Loire et terminait par cette boutade : « Seulement qu'on » ne me parle plus de Soulosse! » Hélas! on ne lui en parlera plus, mais on en parlera encore et longtemps peut-être, car la question est plus ardue qu'il ne la supposait. Dans sa note, L. Pannier ne tient pas assez de compte de l'existence de l'inscription trouvée à Soulosse, sur laquelle on lit *vico Soliciae*, et n'envisage la question que d'un seul côté. Il ne suffisait pas de montrer par les lois de la phonétique et de la philologie que *Solimariaca* n'a pu devenir Soulosse; il aurait fallu expliquer aussi pourquoi on trouvait à Soulosse des inscriptions mentionnant les *vicani Solimariacenses* et le *vicus Soliciae,* et même rechercher si les provenances de ces trois inscriptions étaient certaines; mais Léopold Pannier s'était jeté dans cette bataille avec l'ardeur et la témérité de la jeunesse.

A la Sorbonne, cette question a été présentée et discutée

(1) *Revue archéologique,* nouv. sér. t. XXVI, p. 334 et 335.

devant des érudits, plus complètement préparés; aussi, si nous ne la croyons pas encore résolue, du moins sommes-nous en droit de la considérer comme mieux posée que par le passé. Nous ne devons pas oublier d'ajouter que M. Charles Robert, membre de l'Institut et de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, sans entrer dans le fond du débat, a déclaré qu'il penchait pour la première hypothèse de la Commission de la topographie des Gaules dont il fait partie comme les érudits dont il ne partage pas l'opinion.

Le savant académicien, qui connaît parfaitement la région, voudra peut-être quelque jour approfondir cette intéressante question. En attendant, qu'il me soit permis de dire que je penche aussi de ce côté. Sans nier la force des raisonnements de ceux qui pensent autrement, sans discuter l'argumentation géographique et topographique de M. Longnon, ni même l'aide que lui apporta à la séance même un savant vosgien, M. Jouve, je ne désespère pas de voir disparaître un jour les obstacles divers qui rendent hypothétique l'identification de Solimariaca avec Soulosse. Tout en reconnaissant que Soulosse a dû se former de Solicia et non pas de Solimariaca, n'est-il pas évident qu'il y a de l'analogie entre Solimariaca et Solicia, vocables qui tous deux pourraient provenir d'un même radical ainsi que la légende *Solima* lue sur des monnaies du centre et de l'est de la France et aussi le nom de la déesse Solimara que l'épigraphie nous a fait connaître (1).

Exista-t-il dans un rayon assez rapproché deux localités nommées l'une Solimara, l'autre Solicia? Ces deux vocables ne seraient-ils au contraire que des formes diverses du nom d'une même localité? ce ne serait pas impossible; on citerait plusieurs villes de l'antiquité désignées par les

(1) Sur les monnaies en question et sur la déesse Solimara, voyez le compte rendu d'une communication de M. H. Boyer, intitulée *Notice sur les divinités bituriges Mars Cososus et Solimara. (Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. Ier, p. 383 et suivantes.)

auteurs sous des noms différents et cependant offrant une grande ressemblance entre eux. Faut-il supposer qu'à un certain moment la forme Solimariaca fut abandonnée pour la forme Solicia? Je ne le sais; il y a ici un problème que je ne prétends pas résoudre; je me contente d'appeler l'attention sur ses difficultés, et je soumets modestement ces hasardeuses hypothèses aux réflexions des philologues comme à celles des savants qui ont fait de la géographie historique l'objet principal de leurs études, et particulièrement à ceux qui composent la Commission de la topographie de la Gaule; mais je dirai et je répéterai que des identifications, basées surtout sur les distances des textes, n'ont pas toujours une solidité rassurante. Ai-je besoin de rappeler les nombreuses inexactitudes des textes après certain exemple frappant cité à la Sorbonne par M. Longnon lui-même, et serait-il nécessaire d'ajouter qu'après avoir contrôlé les calculs de distances sur le terrain, il faut, avant de prendre parti, tenir grand compte des circonstances accessoires, de ce que j'appelais en commençant le côté proprement archéologique des questions de l'ordre de celles qui ont été soulevées par le mémoire de M. Voulot. Un fait capital qui domine celle-ci, et dont on ne s'est peut-être pas assez inquiété, c'est qu'à l'endroit où la Commission de la topographie des Gaules place maintenant *Solimariaca*, il n'existe pas d'autres vestiges de l'existence d'un établissement romain, que l'inscription en l'honneur des *Junones* citée plus haut, laquelle ne contient aucune indication géographique, et dont on ne connait même pas avec précision la provenance. Au contraire, nous savons pertinemment qu'à Soulosse il exista à l'époque romaine un établissement important à nous révélé par des substructions dûment constatées, et par la découverte de beaucoup d'antiquités, sans parler de celles des deux inscriptions mentionnant les *vicani Solimariacenses*.

Les calculs de distances d'après les textes étant élastiques de leur nature, et ayant été reconnus tels dans cette

occurrence, il reste à les concilier avec le côté archéologique de la question et surtout avec l'existence de l'inscription portant la mention *vico Soliciae* conservée au musée d'Épinal, où elle est venue de Bazoille, mais dont on ne connaît pas avec certitude la provenance. On y arrivera peut-être un jour; en attendant, c'est le cas de répéter le vieil adage: *adhuc sub judice lis est.*

M. le Ministre de l'instruction publique, arrivé au moment même où l'on allait commencer la lecture du mémoire de M. Voulot, a prêté l'attention la plus bienveillante et la plus soutenue au lecteur et a témoigné prendre le plus vif intérêt à la discussion dont on vient d'essayer de rendre compte. M. Jules Ferry n'a quitté la section d'archéologie qu'après la clôture de cette conférence.

# RÉPONSE

# AU COMPTE-RENDU

## DE M. CHABOUILLET

N'ayant pas jugé à propos, l'an dernier, de quitter Epinal pour aller assister en personne aux réunions de la Sorbonne, je me suis contenté d'y envoyer un manuscrit, et j'ai dû attendre plus d'un an le résumé de la discussion qu'a soulevée mon étude sur « Soulosse à l'époque Romaine ». Enfin, la revue des Sociétés savantes des départements vient de paraître. J'y vois que M. Chabouillet, le rapporteur du Comité des travaux historiques, a cru devoir, en partie « en » raison de l'intérêt exceptionnel que MM. les délégués des » Sociétés savantes ont paru porter à la lecture du mé» moire de M. Voulot », publier dans cette revue un compte rendu qui dépasse très notablement les bornes habituelles de ces courts résumés.

L'érudit archéologue cite la plupart des auteurs qui ont parlé de Solimariaca. Il reprend à ce propos diverses questions déjà traitées dans l'article publié par M. Longnon au nom de la Commission de la Topographie des Gaules, et, comme il en reproduit quelques erreurs qui tendraient à se perpétuer, je crois utile de les signaler brièvement. Le rapporteur transcrit une inscription aux *Deabus Junonibus* dans laquelle le nom propre gaulois *Padula* est altéré en *Pedula*. Il ajoute qu'elle se trouve « à Rébeuville ». Or, dès 1843, Beaulieu disait avec raison qu'elle était au

musée d'Epinal (Archéol. de la Lor. t. II. p. 246). L'historien lorrain ajoutait qu'elle avait été trouvée « à Houécourt » (près de la route de Mirecourt à Neufchâteau), tandis que Lepage, le seul autre auteur qui en ait parlé anciennement, dit très vaguement « sur la route de Langres à » Toul » sans aucune indication de localité. Quand on songe qu'aucune antiquité n'a jamais été trouvée à Rébeuville, et que sur l'origine de cette inscription qu'on y avait apportée on ne sait d'où, M. Longnon avait établi un argument en faveur de l'existence d'une station de Solimariaca et d'un Sommerey à côté de Rébeuville, cet argument tombe de lui-même,

L'inscription des *Vicani Solimariacenses* n'est pas reproduite plus exactement : Ainsi M.D remplace MED, abréviation de Medius. Il est regrettable que l'auteur tire ces textes des plus anciennes sources, au lieu de les avoir collationnés sur les excellents moulages que j'en avais envoyés au musée de Saint-Germain. Il aurait pu ainsi se convaincre que l'original de celui-ci a passé depuis longtemps du pont de Soulosse où il le suppose, au musée des Vosges.

M. Chabouillet reconnaît que l'origine de l'autel votif au *vico Soliciae* ne lui paraît pas suffisamment éclaircie. J'approuve d'autant plus cette sage réserve que M. et M^me^ de Melfort m'ont affirmé ignorer complètement cette origine, et qu'une heure après avoir reçu ce double témoignage, j'en faisais part à leur ami et voisin M. Louis Edme, en le priant de faire des recherches à ce sujet.

Longtemps ces investigations restèrent infructueuses. Enfin, le mois dernier, j'ai engagé M. Edme à consulter les volumineux dossiers d'archéologie vosgienne colligés par feu M. Iverneau, son oncle, et voici ce qu'on trouva : L'autel est mentionné en note comme exhumé la même année qu'un bas-relief de Mercure tiré d'un puits à Soulosse et donné par M. de Cherrier au musée des Vosges. La notice relative au Mercure est imprimée et parle de fouilles que faisait alors M. de Cherrier à Soulosse. En

compulsant la série des annuaires des Vosges, je constatai que cette notice était extraite de celui de 1824. L'autel avait donc été trouvé en 1824. Mais où? Malgré de nouvelles probabilités en faveur de Soulosse, je ne pouvais que prier M. Louis Edme de reprendre ses recherches.

Enfin, le 15 mai 1880, ce zélé amateur vient de retrouver une ancienne notice de M. Iverneau sur Bazoille, et de me transcrire du manuscrit original les lignes suivantes :

« On y distingue (dans le jardin de M. de Cherrier) un autel votif à deux personnages venant de Soulosse, et qui y a » été érigé, suivant l'inscription, l'an 232 de notre ère, au » temps d'Alexandre Sévère, sous le consulat de Lupus et » Maximus.

» Des deux côtés sont sculptés des raisins. Le dessus » présente les attributs du sacerdoce. On y lit : Juliæ M. » Mater Augusti nostri, Genio pagi, Dreus. et Peregrinus » qui possuerunt vico Soliciæ ».

Voilà donc enfin le problème résolu. L'autel vient incontestablement de Soulosse; car l'auteur de la note précédente a passé sa longue carrière à quelques kilomètres de distance entre cette localité et Bazoille; il était grand collectionneur et amateur d'antiquités et avait commencé une statistique d'archéologie vosgienne.

En résumé, il est démontré aujourd'hui que l'autel érigé au « *Genio Pagi* » dans le « *Vico Soliciae* » a été trouvé en 1824 à Soulosse, d'où il n'a pas dû tarder à être transféré à Bazoille. Ce résultat définitif de l'enquête à laquelle je me suis livré montre que M. et Mme de Melfort me disaient avec raison : « Depuis plus d'un demi-siècle, nous avons » toujours vu l'autel dans le parc. »

Mais cette précieuse note de M. Iverneau, mentionnant un autel votif à deux personnages qui est sans contredit le nôtre, nous montre que l'auteur a vu encore au sommet du haut relief de la face antérieure, les arrachements de deux têtes, dont l'un a déjà été signalé par moi comme

existant. Ce détail important nous permet de reconstituer presque entièrement la composition de ce sujet anaglyphique. D'après la disposition de ce qui reste, il devait représenter sans doute les deux personnages Dreus (ou Drues ou Dervus) et Peregrinus sacrifiant au Génie du Pagus de Soulosse sur un autel placé entre eux. Je suis heureux de rendre hommage de ces intéressantes découvertes à l'amateur si zélé et si obligeant qui en est l'auteur.

Arrivons à l'inscription.



M. Héron de Villefosse ayant le premier aperçu la ligne effacée sur le listel antérieur, l'a rétablie d'une façon très vraisemblable. Toutefois, quant au fac-simile qu'il a donné de l'inscription avec la face principale de l'autel, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1878, p. 211, il est trop inexact pour qu'il y ait autre chose à faire que de publier une photographie du sujet. Aussi ne puis-je admettre entièrement la lecture et l'interprétation de l'inscription. D'abord pour le premier mot de la première ligne lisible, j'avais donné une lecture et une interprétation qui ne me satisfaisaient pas, et que j'avais fait suivre de deux points d'interrogation. Je suis heureux d'y voir *Et*, suivant la lecture de M. de Villefosse. D'autre part, ce savant voit à la fin de cette ligne : *et castr*(orum). Je me vois forcé de maintenir ma

première lecture C SEV (Cæsare Severo) que je considère comme certaine. Je suis même étonné que M. de Villefosse ait maintenu en dernier lieu sa première lecture, après avoir pu étudier les estampages que j'avais adressés au Comité des travaux historiques et les moulages que j'avais déposés à St-Germain. A la ligne suivante, j'avoue que je ne puis admettre que comme fort invraisemblable l'hypothèse d'un *pagus dervetus* ou *dervensis* à chercher, quand il est tout naturel de voir suivre les mots *Genio pagi* du nom des consacrants. Je crois donc devoir maintenir mon interprétation, et la mention manuscrite de M. Iverneau « un autel à deux personnages » vient encore à l'appui de ma thèse.

Dans le même article, M. de Villefosse dit encore : « La » dédicace *Genio pagi* se lit sur une autre inscription trouvée » également à Soulosse et publiée par Beaulieu (1, pl. IV. » N° 9) et par Jollois (p. 64; pl XIX, f. 11). D'après le » dessin de ce dernier, il semble qu'on pourrait proposer » pour ce texte la restitution suivante :

» MER(c)V(rio et)
» GENIO PAGI »

Je ne pense pas, après ma démonstration établissant qu'une telle inscription n'a jamais existé, que M. de Villefosse persisterait dans son opinion exprimée du reste avant l'envoi de ma note sur Soulosse, (1) et le rapport de M. Chabouillet ne mentionne même pas cette importante question traitée dans ma note.

Restent à expliquer sur l'autel de Soulosse les mots :

(1) Un nouvel argument encore en faveur de ma thèse est fourni par une note écrite au crayon par Jollois, dans un exemplaire de son livre, conservé à la bibliothèque de la Société des antiquaires de France. Cette note dans laquelle l'auteur dit qu'il a perdu les dessins qu'il avait faits de l'autel du vicus Soliciae, explique la confusion qu'il a commise, et il n'affirme pas avoir vu l'autre inscription au Genio pagi qu'il cite évidemment d'après Beaulieu.

VICO SOLICIAE. M. Chabouillet est d'avis qu'ils doivent signifier : « dans le vicus nommé Solicia », et non, « dans » le vicus de la déesse Solicia ». Il ajoute : « On a de nombreux exemples de tournures analogues, et, sans chercher bien loin, j'en trouve un des plus concluants précisément dans le *Recueil de la Société des antiquaires de France* que nous venons de citer. » « Il y est question d'une corporation » d'*opifices loricari* qui in Ædvis consistunt et vico *Brivæ* « *Sugnutiæ* respondent, ce qui ne permet pas de douter « qu'il s'agisse d'un vicus nommé *Briva Sugnutia* ». Aussi je n'en doute nullement ; mais je crois qu'il eût été important d'abord de déterminer si les nombreux exemples que ne cite pas M. Chabouillet appartiennent bien, comme notre inscription, à la bonne époque classique. Pour l'exemple qu'il donne, j'avoue n'être convaincu d'autre chose que d'un lapsus de l'archéologue. Les mots *vico Brivæ Sugnutiæ* sont évidemment au datif, comme régime indirect du verbe *respondent*.

Voyons maintenant quelles tournures permettait de choisir la place exigue restée sur la dernière ligne de notre inscription pour rappeler le nom du lieu de Soulosse. On ne pouvait, faute d'espace, songer à mettre, comme on eût fait dans un manuscrit.

IN VICO SOLIM | ARIACENSI

On n'avait à choisir qu'entre IN VICo SoLICIA |

et VICo SoLICIAE |

On a choisi la dernière forme qui obligeait à sous entendre la préposition *in*, et c'est tout au plus si la place restait pour l'E final qui a été séparé de l'A. Nous devons en conclure qu'on tenait beaucoup à la forme *vico Soliciae*. On a donc voulu sans doute nommer une divinité topique, ce génie du pagus auquel le monument était consacré, comme l'était sans doute aussi spécialement le vicus choisi pour la consécration. Je ne saurais d'ailleurs rien de plus

naturel que de voir les Gaulois de la contrée, si attachés à leurs vieilles coutumes, nommer le génie en l'honneur duquel le monument était érigé.

Mais si je pense naturel et vraisemblable que Soliciæ de l'inscription désigne une divinité, je ne prétends pas que ce mot ne puisse pas, en même temps, en dehors de l'inscription, servir de nom à la localité de Soulosse, comme par exemple, à part la terminaison générique, Rhodon désigne en grec l'île de Rhodes et la rose lui servant d'emblême; Roma est une ville et la déesse sa patronne. Athènes portait le nom de Minerve, puisque ce nom n'était mis à la forme plurielle que pour indiquer la réunion de bourgades dont Athènes se composait.

Evidemment, et je n'en ai jamais douté, le nom de Soulosse, fort analogue à celui de Solicia, ne saurait provenir de Solimariaca. Au contraire, étant donné que dans la région, très souvent la terminaison *court* s'ajoute aux noms de lieux, *Sommerécourt* où avec raison personne ne songe plus à placer la Solimariaca des textes, paraît avoir un nom issu de Solimara. Mais Solimara, déesse gauloise, pouvait être adorée à Sommerécourt aussi bien qu'à Soulosse, puisqu'elle l'était bien dans le Berry.

Je dirai avec M. Chabouillet : « Exista-t-il, dans un rayon » assez rapproché, deux localités, l'une Solimariaca (1) et » l'autre Solicia ? ces deux vocables ne seraient-ils au contraire » que des formes diverses du nom d'une même localité ? ce » ne serait pas impossible : on citerait plusieurs villes dans » l'antiquité désignées par les auteurs sous des noms » différents, et cependant offrant une grande ressemblance » entre eux. » J'ajouterai qu'aujourd'hui la même paroisse porte les noms de Soulosse, St-Elophe, Brancourt et Fruze. Il serait fort possible que, dans l'antiquité, une de ces quatre localités eût porté le nom de Solicia, une autre celui de Solimariaca. Ce dernier nom, qui paraît signifier : « eau de la déesse Solimara » aurait pu se rapporter

(1) C'est sans doute par suite d'un lapsus que le texte porte Solimara.

spécialement aux environs de la fontaine miraculeuse qui prit plus tard le nom de St Elophe. Solicia aurait pu désigner plus spécialement la partie basse nommée aujourd'hui plutôt Soulosse. Quant à l'existence d'une déesse Solicia, cela n'aurait rien d'étonnant, car le panthéon régional des Gaulois est encore tout plein de mystères pour nous. Ainsi, après les nombreuses et remarquables études sur Rosmerta, cette déesse qu'on adorait à Soulosse, personne ne sait ce qu'elle était ou ne connait l'étymologie de son nom. Il en est de même de Visucia. (1) Peut-être ces deux noms, ceux de Solimara et de Solicia s'attachaient-ils à un même personnage (2).

Je ne verrais donc contre l'identification de Solimariaca avec Soulosse d'autre argument que celui qu'on pourrait tirer de la prétendue divergence des textes itinéraires. Sur ce point, l'honorable rapporteur du Comité croit ne pas devoir se prononcer; il n'a pas été convaincu par la force des arguments émis dans la discussion, en présence de cartes annotées. Pour ma part, je maintiens et considère comme irréfutable que la plus courte voie antique de Langres à Toul passe à Meuvy, et non au Moulin Rouge. La distance réelle de Langres à Toul est de 45 lieues : l'Itinéraire d'Antonin donne 43, et, d'après la Commission de la topographie, la table de Peutinger en donnerait 42. Ce serait déjà une exactitude bien supérieure à celle que présentent d'habitude ces anciens textes, souvent fort inexacts, comme le reconnait M. Chabouillet. Mais je vais montrer que si telle est déjà la conclusion à tirer des documents mis en ligne de compte par M. Longnon, le premier de ces textes, celui qui présente la plus grande exactitude, est le seul existant.

(1) Epigraphie de la Moselle, p. 74.

(2) Ces quatre noms seraient peut-être synonimes; car, non seulement Solicia et Solimara pourraient renfermer le radical *sol*, (soleil); mais Rosmerta pourrait bien contenir celui de *Smert*, brillant, si répandu chez les Gaulois et Visucia pourrait venir d'un radical rappelant la lumière.

En effet, où la Commission de la topographie a-t-elle pris dans la table de Peutinger une voie de Langres à Toul? Comment, voyant qu'une telle voie n'était point marquée, a-t-elle jugé à propos de réunir par une ligne deux points *très éloignés* l'un de l'autre, à savoir, un certain passage sur la Meuse (indiqué par le nom de Mosa) et Langres? C'est ce qu'elle ne saurait nous dire.

Deux voies sont tracées sur la table de Peutinger. L'une se dirige de Reims à Cologne, l'autre de Reims à Toul. La première porte un Noviomagus (Novion-Porcien); puis un Mose, passage sur la Meuse (Mézières). La deuxième voie, après avoir emprunté celle de Reims à Strasbourg, se dirige sur l'Ornain, qu'elle passe près de Nasium marqué comme station : puis elle franchit la Meuse à un Mose, de même elle traverse un Noviomagus pour aboutir à Toul; mais rien ne la relie à Langres. D'autre part, l'Itinéraire d'Antonin indique une voie de Reims à Trèves que la carte ne mentionne pas plus que celle de Langres à Toul. L'Itinéraire seul indique cette dernière. Il y porte les distances exactes avec un écart insignifiant, et place Solimariaca à l'emplacement réel de Soulosse.

En résumé, la voie antique de Langres à Toul est marquée sur un seul texte ancien, l'Itinéraire d'Antonin. Elle passe la Meuse à Meuvy, station nommée Mosa dans ce texte, et la distance de ce point à Langres est exacte à très peu près. Le même Itinéraire donne encore assez exactement la distance de Solimariaca à ce point et à Toul, si l'on considère Solimariaca comme étant Soulosse. De plus, deux inscriptions importantes mentionnant les *Vicani Solimariacenses* se voient au musée d'Epinal, ayant été exhumées à Soulosse. Il y a donc en faveur de l'identification de Solimariaca avec Soulosse la concordance de trois textes différents. Aucun texte itinéraire, aucune inscription ne tend à infirmer ce fait et aucune présomption n'existe en faveur d'aucune autre localité, puisque Rébeuville n'a jamais fourni aucune antiquité. Quant à la station innommée de l'Itinéraire, ce

doit être plutôt Pompierre où a été trouvé un fragment de borne milliaire sans indications itinéraires (1), conservé au musée d'Épinal, que Nijon dont le nom antique reste inconnu. L'attribution du nom de Solimariaca, en vertu des conclusions prises et maintenues pendant seize ans par la Commission de la topographie des Gaules, est donc à réformer. Rien ne s'oppose à ce que Solimariaca et Solicia soient deux noms attachés en même temps à deux localités contigues, puisque, aujourd'hui, sur ce point même, quatre noms différents se rattachent à la même paroisse. Solicia peut encore avoir été une divinité gauloise féminine, comme on en découvre constamment de nouvelles, et d'après la lecture de l'inscription, *vico Soliciae,* c'est là ce qu'il y a de plus probable. Enfin, et sur ce point important nul argument n'a été encore opposé à mon raisonnement que je tiens pour indiscutable, notre autel est le seul de la contrée érigé au Génie du pagus. Il est originaire de Soulosse, provenance qui vient enfin d'être découverte, ainsi que son exhumation en 1824. Comme il était fait pour être adossé, il a dû l'être sans doute à un petit temple tel qu'il s'en trouvait à Soulosse. Il paraît avoir porté un haut relief sur lequel les deux consacrants sacrifiaient sur un autel placé entre eux. Les faces latérales offrent la figuration de feuilles d'eau (2) d'une part, de raisins de l'autre, ce qui caractérise on ne peut mieux les collines et la plaine de Soulosse arrosée par le Vair (3).

Pour donner en un mot la conclusion principale de cette double note, je pense, après la discussion et la publication de la Revue des Sociétés savantes, comme je le pensais avant, que « *Solimariaca est bien Soulosse, et que Mosa n'est pas le Moulin-Rouge* ». Si je me trompe, je

(1) Il a été exhumé au bord de la voie de Langres à Toul.

(2) On donne d'habitude ce nom technique aux plantes croissant sur le bord des cours d'eau.

(3) La figuration monumentale du raisin est excessivement rare dans l'antiquité.

désire vivement être réfuté par de plus compétents que moi. On reconnaîtra du moins qu'en adressant ma *note* à des hommes très honnêtes, très érudits, mais qui devaient être à la fois juges et parties dans le procès, j'ai eu moins en vue le succès que la recherche de la vérité.

Epinal, le 25 mai 1880.

F[x] VOULOT.

# PONT DES FÉES

## RAPPORT

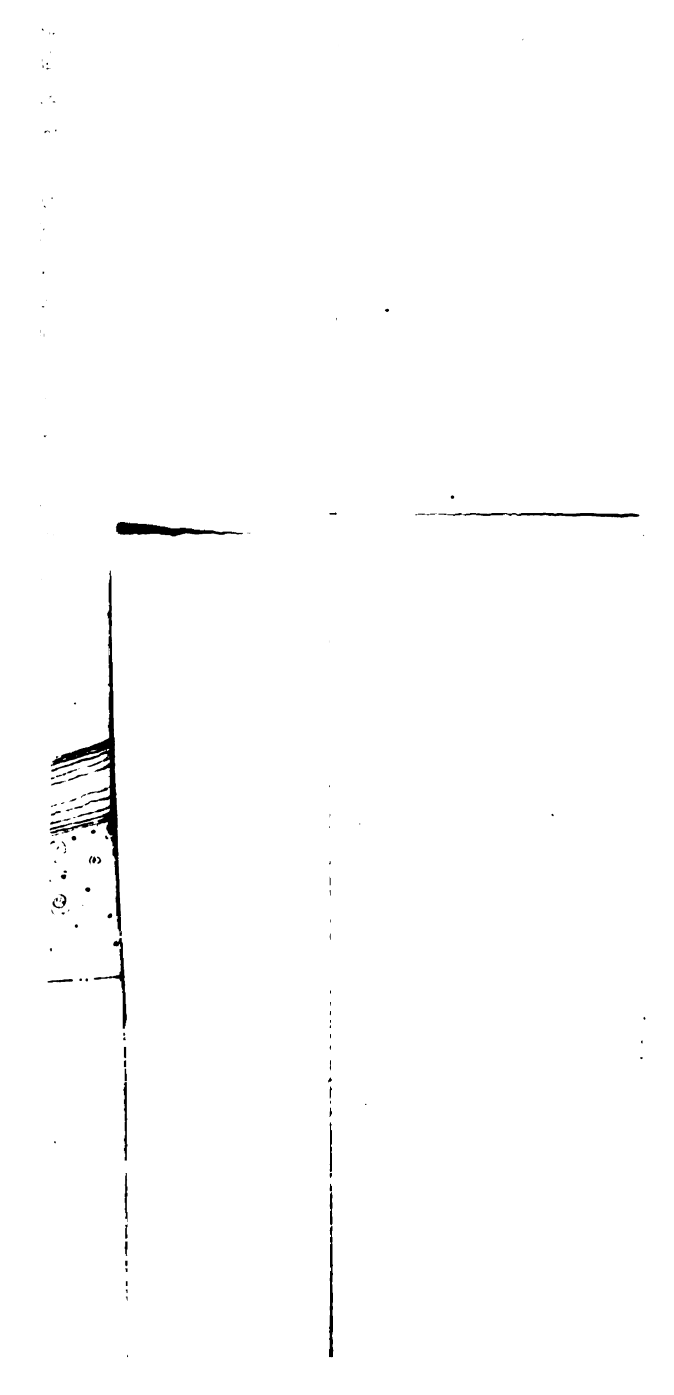
Les travaux du Canal de l'Est dans la vallée du Coney ont mis au jour les débris d'un vieil ouvrage que la tradition populaire avait de temps immémorial baptisé du nom de pont des Fées. Il convient d'autant plus de donner aujourd'hui des renseignements détaillés sur cette construction mystérieuse que la plus grande partie a dès aujourd'hui disparu pour faire place au canal, et qu'il serait difficile dans l'avenir, si les données recueillies par notre service venaient à tomber dans l'oubli, de se rendre compte et du but et du système de construction de ce singulier ouvrage.

Le pont des Fées est une chaussée en pierres sèches, de direction tout à fait rectiligne, s'étendant au travers de la vallée du Coney au droit même de l'origine de la forêt des Voivres. Elle est formée de blocs rectangulaires de grandes dimensions, appareillés par assises et reliés souvent par des crampons. Ces blocs, qui sont posés à sec, sont taillés avec beaucoup de soin, et l'on voit encore à leur face supérieure les trous de louve qui ont dû servir à les mettre en place. La chaussée a une largeur uniforme de $4^{m}70$. La partie située sur la rive droite du Coney est de beaucoup la plus considérable. Elle a $51^{m}$ de longueur et se termine du côté du coteau à un gros rocher saillant. Sur l'autre rive, la longueur de ce qui en subsiste n'est guère que de $10^{m}$. Il est évident que la

construction s'étendait également au travers du lit du Coney, car sur une assez grande distance, à l'aval, celui-ci est parsemé de gros blocs identiques d'aspect à ceux des 2 rives, et qui doivent y avoir été entraînés par les eaux.

Avant l'exécution de nos travaux, cette chaussée était à peu près complètement enfouie dans le sol. Quelques grosses pierres seules gisaient pêle mêle au dessus. En les découvrant on a trouvé des assises souterraines très-régulières, parfois au nombre de 4, et d'une épaisseur variable de 0m 50 à 0m 75. La construction ne repose nulle part sur le rocher. Il semble qu'en l'établissant on se soit seulement préoccupé de l'asseoir sur un sol vierge. Il est évident d'ailleurs, à première vue, que les terres dans lesquelles elle est en quelque sorte noyée sont des remblais rapportés.

Il résulte de toutes ces constatations que le pont des Fées était un simple barrage de retenue pour les eaux du Coney. Tout d'abord il semble y avoir incompatibilité entre l'exécution d'une maçonnerie à pierres sèches et l'étancheité nécessaire à une digne de retenue. Mais l'énigme se dénoue d'elle même si l'on remarque que la construction devait servir seulement de point d'appui aux terres de remblai que l'on avait jetées en masse très-considérable jusqu'au niveau de son sommet. Un argument sans réplique peut d'ailleurs être donné à l'appui de cette explication. A 12m environ de l'origine du mur, sur la rive droite, se trouve une brèche naturelle de 3m20 de largeur où l'on ne trouve aucun bloc jusqu'au sol vierge. Cette brèche est traversée par le tracé encore très-apparent d'une ancienne rigole. On se trouve donc là en présence d'un ouvrage de vidange ou, tout au moins, d'un passage ménagé aux eaux de la rivière pendant la période des travaux, pour permettre d'asseoir les maçonneries au fond du Coney. Quelque grande crue aura balayé la construction encore inachevée et l'on aura reculé devant les difficultés et les dépenses de son rétablissement. On n'a d'ailleurs rien trouvé, dans la démolition de la digue, qui ait permis



d'assigner une date même approximative à son exécution. Un seul fait seulement semble fournir quelques présomptions en faveur d'une origine relativement récente, c'est l'état de conservation encore assez satisfaisant d'une partie des fers de cramponnement.

Il est donc probable que l'ouvrage doit dater plutôt du moyen âge que de la période romaine, mais il est impossible de faire à cet égard autre chose que des hypothèses, et nous ne croyons pas devoir insister sur des considérations d'un ordre aussi problématique,

A. CAHEN.

---

# NOTE
## SUR LE PONT DES FÉES
### PRÈS DE BAINS,

par M. F. VOULOT,

membre titulaire.

Il existait dans le département des Vosges trois constructions anciennes du nom de « Pont-des-Fées ». L'une est formée d'une arcade hardie et légère, jetée sur le torrent de la Vologne, près de Gérardmer, il y a quelques siècles à peine. Je n'ai pas à m'occuper de cette construction qui n'a rien d'archéologique, et ne paraît devoir son nom qu'au site mystérieusement sauvage où une ancienne route traversait jadis une gorge escarpée. Un autre « Pont-des-Fées », situé sur le Saint-Mont, près de Remiremont, est anté-romain, et bâti en grand appareil granitique polygonal sans assises, dit cyclopéen. Cette remarquable muraille, incomprise de ceux qui en ont parlé, mérite une étude approfondie avant que le vandalisme l'ait complètement détruite. Enfin, le « Pont des Fées » que je vais essayer de décrire brièvement, traverse en ligne droite la vallée du Côney sur une place où elle se resserre entre deux pentes escarpées. Situé à 5 kilomètres nord de Bains, à 6 à l'ouest de La Chapelle, entre la Forge Quénot et l'usine de Thunimont, dans un lieu sauvage, il est dominé par une ferme isolée qu'on nomme la Pierre Taillée ou la Colosse. Le « Pont des Fées » est une construction romaine

restée inachevée, ce qui la date environ de la fin du IVe siècle, de l'époque où les grandes invasions ont fait interrompre tant de travaux.

Qu'on se représente un haut chemin pavé, formé en grand appareil romain, et s'étendant sur une longueur de 31 mètres avec 4m72 de largeur au sommet comme à la base. Il franchit le vallon, pour s'appuyer d'un côté à une roche peu élevée, de l'autre aboutir au Côney, au-delà duquel il monte dans la forêt sur une longueur de 10 mètres. Telle est la physionomie d'ensemble de ce beau travail inachevé et déjà tout empreint de la grandeur romaine.

Les traditions populaires qui s'y rapportent, quelque naïves qu'elles soient, en reconnaissent du moins le vrai caractère, celui d'un passage inachevé sur la vallée. D'après les uns, St Arnould et St Etienne auraient élevé cette construction pour aller se visiter. D'après les autres, ce seraient les Fées qui, voulant montrer leur pouvoir surhumain, auraient eu l'idée de joindre deux montagnes en jetant un pont immense sur la vallée qui les sépare, puis, reconnaissant leur impuissance, elles auraient renoncé à leur entreprise. Le lieu dit Pierre-Pont, appliqué à un canton contigu sur la rive gauche, vient encore corroborer l'idée fondamentale de ces traditions légendaires sur le « Pont » qui nous occupe. On voit donc que si ce travail, parce qu'il est resté incomplet, n'a pas été entièrement compris du vulgaire, il n'avait cessé d'être remarqué et admiré de nos humbles villageois.

Divers auteurs locaux en ont parlé. Ainsi, un ingénieur en chef, M. le Vaillant de Bovent, en a traité dans une monographie sur les environs de Bains, en 1823. L'annuaire des Vosges pour l'année suivante et la statistique des Vosges par M. Charton, imprimée en 1845, citent un passage de cet auteur. Le docteur Bailly de Bains, dans sa notice sur les eaux thermales de cette localité, parle aussi de ce « pont romain », et le cite comme ses prédécesseurs pour son origine contemporaine de celle du chef-lieu de canton.

On a les preuves certaines que la ville de Bains était déjà l'emplacement d'un établissement balnéaire un siècle après la soumission de la Gaule. Plusieurs voies romaines passaient aux environs. Ainsi, à 5 kilomètres sud de la ville, l'une d'elles est marquée sur la carte de l'Etat-major sous le nom de *vieille chaussée*, au lieu où elle s'enfonce dans la forêt. Une autre voie pavée la croise, se dirigeant du sud-est au nord-ouest et m'a été signalée par le docteur Bailly. D'autre part, à 10 kilomètres nord de Bains, le bois de Harsaut est traversé par les débris de deux autres voies pavées. L'une suit la direction de la dernière mentionnée. Toutefois jusqu'ici des traces de pavés ne paraissent pas avoir été constatées sur des points intermédiaires. Celle de Harsaut, près de laquelle divers débris antiques ont été exhumés, se dirigeait sur Escles, jadis ville romaine, vrai carrefour de voies contemporaines, si fertile en souvenirs vingt fois séculaires. La route de Harsaut, prolongée au sud, eût rencontré le Côney près du « Pont des Fées ». Il serait donc possible qu'il eût été construit pour s'y relier (1). Ce serait d'autant plus vraisemblable que, à 200 mètres en amont du « Pont » le Côney était naguère traversé par une passerelle, au lieu dit la Malpierre, qui paraît rappeler le paganisme comme divers autres noms semblables. Cette passerelle servait à un très ancien sentier rectiligne qui conduit encore des Voivres à Harsaut. Enfin un ancien chemin côtoyait le Côney sur la rive gauche, et passant au « Pont des Fées », où il s'est conservé, se dirigeait sur Bains, près de l'usine Falatieux où il est encore pavé. M. Le Vaillant a supposé gratuitement que ce chemin pouvait servir de prolongement au « Pont des Fées » qu'il croisait à angle droit.

Un *oppidum* gaulois se cache dans la forêt sur un plateau, à 3 kilomètres sud de Bains, au-dessus de la forge Chavane.

(1) Toutefois c'est d'après des données inexactes que M. Maud'heux père, paraît avoir cru que cette voie, se reliant à celle d'Arches à S[t] Loup, sur « un point indéterminé » toutefois, « traversait le Côney au Pont des Fées, ouvrage incontestablement romain ».

Ce soi-disant « camp suédois » qui a plusieurs hectares de surface, a pour défense naturelle d'un côté des roches escarpées dominant une pente abrupte. Des autres côtés on l'a ceint d'un remblai et d'un fossé qui prennent par places une hauteur très notable, bien supérieure à celle de l'enceinte de Belval, et ne ressemblent nullement à un ouvrage d'occupation temporaire.

Le « Pont des Fées » est donc, malgré son aspect isolé, un centre tout entouré de points très fréquentés dans les âges gaulois et romain. Mais son emplacement même a donné lieu à des découvertes de ces époques reculées. Ainsi, on a trouvé à la base de la muraille, lors des fouilles récentes du canal de l'Est, un fer à cheval très petit, à rainure, et clous allongés, en un mot, un fer gaulois. Nous devons sa conservation à M. Chavane, conseiller général, qui l'a donné au musée. Mais une découverte tout inattendue que je viens de faire, est celle de l'origine réelle d'une de nos statues de pierre, cataloguée en 1865 comme venant d'Escles. Le renseignement se trouvait exact, à un myriamètre près, et l'excuse toute naturelle de l'ancien conservateur du musée est que le ban d'Escles était très étendu. Or, le nom de « Pierre Taillée » qui s'applique à la ferme voisine du « Pont des Fées », m'ayant frappé, je m'enquis sur place si une statue n'aurait pas été trouvée aux environs. J'appris alors que, vers 1800, le père du fermier actuel labourait un champ à 300 mètres du Pont des Fées, au lieu dit Pierre-Pont. Le soc heurte et brise le cou d'une statue de femme taillée dans le même grès que le « Pont ». Le personnage exécuté simplement, mais non sans goût, moitié de grandeur naturelle, a la poitrine peu proéminente; un long vêtement couvre les pieds : la main gauche ramenée sur les genoux, tient un pain, la droite une patère. Tout l'*habitus* de la statue a quelque chose de chaste, et la tête, qui aujourd'hui a disparu, devait être entourée sans doute d'un épais bandeau de cheveux ressemblant à une couronne. Ce sont là tous les

caractères des vierges-mères gallo-romaines qui ont servi de type aux plus anciennes images de la sainte vierge chrétienne. Aussi la statue, recueillie à la ferme de la Colosse ou Pierre taillée, a-t-elle longtemps reçu dans la grange où on l'avait placée, les hommages des pieuses villageoises des environs. Enfin, vers 1822, le musée départemental ayant été créé, elle y fut transférée.

La construction dont j'ai à m'occuper était encore intacte en juin 1879. Le 1er juillet je reçus de M. Bailly, maire de Bains, une lettre où je lis à ce sujet : « Les travaux du canal de l'Est vont faire disparaître ces vestiges. Déjà » les ouvriers ont enlevé les blocs épars et mis à nu la » base de cette large et solide muraille. Je vous propose » donc de venir *au plus tôt,* car dans quelques jours on » aura fait disparaître les pièces du procès ». Dès le lendemain 2, je visitais le « Pont des Fées », en compagnie de MM. Bailly et Chavane qui avaient bien voulu se joindre à moi. Les travaux de démolition étaient organisés sur une grande échelle. Toutefois la vaste chaussée était encore intacte dans la partie voisine du Côney, sur plus de vingt mètres de longeur. Aussitôt je m'adressai à l'administration départementale pour obtenir une interruption dans la destruction d'un monument historique seul de son espèce pour toute la contrée, et la conservation de la partie indépendante du tracé du canal. On pouvait ainsi laisser intacte la portion la plus élevée de la muraille sur une longueur d'une douzaine de mètres, tout en enlevant la construction sur 40 mètres d'étendue à partir de l'axe du canal (1). La chose me paraissait d'autant plus facile que, dans les clauses du cahier des charges spécifiant les points d'où l'entreprise du canal pourrait extraire ses matériaux cet emplacement avait été omis.

Je rencontrai chez le premier magistrat du département et chez l'ingénieur en chef le plus louable empressement à

(1) Voir la planche, fig. 1

faire temporairement changer de place le lieu des travaux. Dans la matinée même du 3 juillet, M. le Préfet m'informait qu'à sa demande « M. Pugnières avait donné l'ordre, à » 9 heures, de suspendre les travaux ». M. l'Ingénieur ordinaire de la section, à qui je m'empressai de demander des renseignements, voulut bien m'assurer que, dans un intervalle de plus de deux mois les travaux ne seraient pas repris, qu'il examinerait la question avec attention, et que je serais prévenu avant la reprise des opérations.

Je fus donc fort surpris de recevoir d'un conseiller général, le 29 du même mois de juillet, une lettre m'informant de la destruction à peu près complète du « Pont des Fées ». Je cite : « Le plan que nous avions vu ensemble s'étendre » sur 50 mètres de long et 4 mètres de large, n'existe » pour ainsi dire plus. En un endroit seulement il y a » encore trace de ces assises, mais n'occupant que la » moitié de la largeur; c'est, à mon sens, détruit; et je » ne sais même pas s'il y a intérêt à conserver le peu » qui en reste maintenant ». Le lendemain 30 juillet j'écrivais à M. le Préfet pour l'informer de la transformation aussi rapide qu'imprévue qui venait de se faire et m'enlevait tout espoir pour une nouvelle tentative de ma part. Un an s'est écoulé. Ayant été informé récemment, à tort ou à raison, qu'il serait question d'enlever encore les quelques blocs du Pont des Fées restés sur la rive gauche du Côney, je crus devoir adresser à M. le Préfet, le 20 juin 1880, une lettre terminée ainsi : « Aujourd'hui que quelques » vestiges de ce travail restent dans le lit du Côney et sur » la rive gauche, je crois de mon devoir de vous prier » de vouloir bien intervenir *au plus tôt,* pour en empêcher » la destruction complète, si c'est possible ».

Il était indispensable, dans l'intérêt de ma responsabilité personnelle, de faire connaître les faits qui précèdent. Maintenant que le « Pont-des-Fées » a cessé d'exister, (1) j'essaierai de le décrire tel qu'il était en juin 1879.

(1) Les assises du Pont des Fées, formant un cube d'au moins 1500 mètres, ont été employées pour les travaux du canal de l'Est.

Selon les expressions de l'ingénieur en chef Le Vaillant, il « se compose de blocs de très grandes dimensions, » choisis dans leur espèce, réguliers dans leur forme et » soignés dans leur taille; tous portent dans leur centre » l'entaille appelée *louve* ou *coche,* au moyen de laquelle » les anciens mettaient facilement et sans fracture aucune, » ces grandes masses en place ». Une grande partie des pierres offrent en outre une ou plusieurs excavations le plus souvent verticales, destinées à contenir des crampons de fer. Ces crampons, scellés et protégés par une enveloppe de plomb, sont naturellement très bien conservés; ils ont de 18 à 38 centimètres de longueur et pèsent de 3 à 7 kilogrammes 1/2. Ils sont de beaucoup plus nombreux aux assises inférieures où il s'en trouve souvent trois sur le même bloc (1). Les pierres sont très bien taillées, posées parfois sur champ et appareillées à sec, par assises très régulières d'inégale hauteur. On reconnaît au premier coup d'œil le grand appareil romain si connu. La largeur de la chaussée est celle de la plupart des grandes voies romaines de la région. Celle de Langres à Toul, encore si bien conservée sur une grande étendue, avait, comme l'a déjà constaté Jollois, l'ingénieur-archéologue, 5 mètres de largeur. La chaussée dite « Pont des Fées », formée d'un appareil si résistant, avait été établie sur des fondations peu profondes, (environ un mètre), assises elles-mêmes sur le sol vierge. Cela devait largement suffire, car elle a traversé quinze siècles sans souffrir, sinon de la main des hommes. Le bas des culées, au bord du Côney, est encore presque intact, et les assises supérieures ont seules été ébréchées. C'est ainsi qu'elles ont fourni des matériaux à la construction des anciennes forges de Thunimont. Les culées, d'après M. Le Vaillant, ont baissé de deux mètres en quelques années, avant 1823.

(1) Le grand appareil romain est fort rare en Lorraine. Il ne paraît avoir existé qu'au soubassement des piles, aux impostes des voûtes de l'aqueduc de Jouy et aux arcades terminant l'hémicycle du théâtre de Grand.

Plus de cent blocs gisent encore autour de la chaussée, les uns prêts à être mis en place sur ce vaste plan inachevé, la plupart ébauchés. Il en est de ces derniers sur la muraille même, attestant la place où ils devaient recevoir la dernière main.

Par un procédé aussi simple que logique, la terre extraite du sol pour les fondations, a été rejetée de chaque côté contre la chaussée et forme à son pied un talus de 0m80 de hauteur s'abaissant aux extrémités. Comme il est facile de s'en assurer, le cube qu'elle représente est moindre que celui des fondations (1).

La muraille offre, rive droite, quatre assises au-dessus du Côney. La supérieure, de 0m75 de hauteur, repose sur deux de 0m70. La dernière couvre une assise d'un demi mètre, établie elle-même sur une assise de fondations dont l'épaisseur descend à une profondeur variable. A l'extrémité, vers le Côney, se trouve une deuxième semelle. La largeur uniforme de la muraille, est de 4m72, c'est-à-dire de 16 pieds romains de 0m295.

A 42 mètres du cours d'eau, le mur est interrompu par un couloir vertical de 3m20 de largeur, destiné à livrer passage à une partie des eaux du Côney, toutes les fois qu'elles dépassent un peu le niveau moyen. Le couloir est placé naturellement en face d'un lit complémentaire de la rivière, lit irrégulier dans sa forme, et qui, n'ayant que 0m80 de profondeur, se relève en pentes insensibles pour prendre 12 mètres de largeur (2). Tout le parcours de ce lit, qui a environ 150 mètres de longeur, n'ayant pas montré *la trace d'une seule pierre,* ne saurait jamais avoir été canalisé.

La partie de la chaussée située de l'autre côté du couloir s'étend, sur une longueur de 9 mètres, jusqu'à une roche à laquelle elle s'appuie. Les quatre assises de cette partie ayant une hauteur égale, de 0m60, et ses fondations n'ayant

(1) Voir la planche au n° 3.

(1) Voir la planche, aux nos 2 et 4

aucune liaison avec l'autre partie décrite, les deux murs sont absolument indépendants.

Il en est de même sur la rive gauche du Côney. Ici, en comprenant l'assise des fondations, il s'en trouve encore sept en place. Les six inférieures portent des entailles de crampons, la septième n'a que la louve (1). Aucune assise ne correspond en hauteur à celles de la rive droite. En effet, la première au-dessus du Côney, présente une épaisseur de 0m60, la seconde de 95, la troisième de 60, la 4e et la 5e de 45; enfin la 6e d'un demi-mètre. Il est donc indiscutable que les murs situés sur les deux rives n'ont jamais dû être reliés pour former un barrage, comme quelques personnes pourraient le supposer (2).

Mais les questions suivantes méritent d'être étudiées. Le pont commencé avait-il ses culées reliées par un radier passant sous le lit du Côney? avait-il une pile au milieu du cours d'eau? Sur le premier point, M. le Vaillant se prononce pour l'affirmative. Il dit en effet : « Le lit de la rivière (qui n'est encore là qu'un gros ruisseau) est pavé, » sous le pont, de grandes dalles de pierre parfaitement » jointes et bien conservées ». Je regrette d'être obligé de dire que cette allégation, démentie par les faits les plus précis, est une pure hypothèse. Elle a sa source uniquement dans l'apparence d'un grand nombre de pierres gisant dans le Côney, l'une en amont, les autres en aval du « Pont-des-Fées ».

(1) Au-dessus de ces 7 assises qui occupent 9m75 en longueur à partir du Côney, la muraille devait se poursuivre, car sur plus de 20 mètres des blocs ébauchés et presque prêts à servir continuent la ligne serrés les uns contre les autres.

(2) Au reste un barrage monumental eût-il été construit sans ciment? l'eût-on établi à un point où la vallée a 60 mètres de largeur, tandis qu'à 50 mètres en aval, en AB du plan, elle n'a que 40 mètres? l'aurait-on placé à la tête d'une brusque courbe où le courant est torrentiel, tandis qu'au second point, il est déjà brisé? Dans quel but eût-on barré la vallée? Serait-ce pour les grands établissements industriels des Romains?

En effet, le 27 juin 1880, je me suis transporté sur place, accompagné d'un constructeur expérimenté et d'un manœuvre. J'avais obtenu de l'obligeance de Mme veuve Lallemand et de M. Morel, une double retenue d'eau aux Forges d'Uzemain et de Thunimont. Sous mes yeux le manœuvre traversa pieds nus à plusieurs reprises et sur divers points très rapprochés, le lit très abaissé du Côney, sans avoir vu ni senti autre chose que des galets en face les culées du « Pont ». Il put constater par la sonde que pas une dalle n'existait au fond, (1) et que les fondations, comme l'indique la pl. II, commençaient fort au-dessus du *thalweg* de la rivière.

On est donc fondé à regarder comme *incontestable* qu'il n'a jamais existé ni radier, ni pile commencée. La résistance de ces solides murailles rendait le radier inutile. D'autre part les travaux n'étaient pas assez avancés encore pour avoir motivé déjà la construction d'une pile. Il en est de même pour des pierres taillées en claveaux, dont pas une n'existe dans la rivière. Au reste, dans la pensée des constructeurs, il est fort possible que le pont ait dû être de bois, comme une foule de ponts romains, et dans ce cas il aurait reposé sur une pile, car le tablier, ayant 10 mètres en amont, 12 en aval, eût été trop long pour être d'une venue.

Voulant rechercher pourquoi la rivière, ne contenant point de pierres en amont de la muraille, en était toute parsemée en aval, je pris le parti de m'assurer en détail de l'origine et de la nature de ces pierres. Avaient-elles été détachées des culées par des inondations ou par les hommes? étaient-elles des fragments des nombreuses roches qui se pressent au loin sur la pente escarpée contigue, tandis que les prés en pente douce situés en amont, ne renfermant aucune roche, n'ont pu en fournir? c'est ce qu'il importait de savoir. Un examen minutieux me fit

(1) Il faut toutefois excepter 4 blocs dont on va voir plus bas la nature et l'origine, et n'ayant aucune relation possible avec un radier.

reconnaître que quelques-uns seulement de ces blocs peuvent avoir appartenu à la muraille et portent encore des entailles de crampons et de louve. Ces blocs sont tous à moins de 13 mètres du mur. Presque tous les blocs gisant dans l'eau ne sont que des roches ébauchées ou brutes, ou bien encore des rejets provenant de la pente adjacente. L'effort des eaux du Cônev pendant quinze siècles s'est donc brisé en vain contre ces puissantes assises dont les parties disparues ne sont pas allées joncher la rivière, mais ont servi aux constructions du voisinage.

En effet, les plus gros blocs couchés dans le Cônev se divisent en deux groupes absolument distincts. L'un formé de 7 pierres réunies et en partie superposées, est situé à 2 ou 3 mètres de la rive droite, de 10 à 13 en aval de la muraille. Six de ces pierres sont taillées, la dernière n'est qu'ébauchée et, par suite, n'a jamais été mise en place. (Parmi les pierres taillées, l'une a les dimensions suivantes : longueur $1^m50$, hauteur $0^m55$, largeur $0^m65$; sa hauteur montre qu'elle a appartenu aux fondations si elle provient de la muraille. Une seconde a $0^m90$ de longueur, $0^m60$ de largeur et $0^m45$ de hauteur; elle provient sans doute des fondations de la rive droite adjacente et porte des traces de crampons comme la précédente. Les cinq autres ne présentent pas d'entailles, mais paraissent montrer par leurs dimensions en hauteur qu'elles devaient être employées à la muraille. La $1^{re}$, ébauchée, a $0,80 \times 0,60 \times 0.60$; la $2^e$, taillée, a $1,10 \times 0,45 \times 0,40$; la 3 , taillée, a $0,70 \times 0,60 \times 0,55$ ; la $4^e$, a $0,70 \times 0,70 \times 0,65$).

Quant aux 18 blocs visibles près de la rive gauche, ils occupent une longueur de 15 mètres à partir du parement d'amont de la muraille. L'un des plus en amont a $1^m75$ de longueur sur 0,60 de hauteur et 0,75 de largeur, et a conservé l'entaille d'un crampon. Il s'est détaché sans doute de la première assise inférieure de la rive gauche, et, fait important à noter, n'a point été déplacé par le courant où il est tombé. Les 17 autres blocs sont presque tous

ébauchés, par conséquent sans entailles, ou même constituent de simples roches ou des rejets. On pourrait admettre encore qu'une dizaine d'autres blocs plus ou moins réguliers, gisant dans le courant, eussent pu appartenir ou avoir été destinés à la muraille; mais ce serait faire large part à l'erreur.

Il se trouve une centaine de blocs ébauchés dans la plaine, sur les côtés de la muraille. Il y en a une cinquantaine sur la pente voisine, rive droite; mais sur la pente opposée, rive gauche, pente beaucoup plus escarpée, il serait facile d'en compter deux cents. Ainsi il s'en trouve en face la muraille, à 80 mètres de distance; puis toute la pente en amont et en aval en est garnie. A 300 mètres en amont du « Pont » des Fées » j'en ai remarqué un groupe d'une douzaine qui sont seulement détachés de la roche en place, sans avoir été ébauchés à leurs dimensions définitives.

Il serait fort désirable que les quelques traces d'assises conservées jusqu'ici sur la rive gauche, fussent maintenues dans l'état actuel, pour laisser au moins aux générations à venir un faible souvenir d'une grande œuvre romaine. L'administration forestière qui s'intéresse si vivement à nos antiquités vosgiennes, prendra sans doute des mesures pour sauver d'une ruine complète ces faibles débris que disloquent tous les jours davantage les longues racines des grands arbres de la forêt.

Le Pont des Fées devait faire partie d'une route qui, selon l'usage, aurait été établie après les travaux d'art, pour relier sans doute Escles à une localité de la rive gauche. Comme les voies romaines suivaient, en général, la ligne droite, sans s'inquiéter des pentes, il n'est que naturel que celle-ci, arrivant à l'escarpement dominant le Côney, rive gauche, n'ait pris aucun détour : cette pente, assez courte, pouvait être sensiblement adoucie, pourvu que le « Pont » eût dû s'élever seulement à 10 mètres. La faible largeur du « Pont » n'étonnera pas ceux qui connaissent les habitudes des Romains. Ainsi, ils avaient accolé au célèbre aqueduc

de Nimes un pont si étroit qu'en 1473, les Etats de Provence le remplacèrent par un plus large. A Périgueux, il reste la base des piles d'un pont sûrement romain, qui avait 4 mètres de largeur.

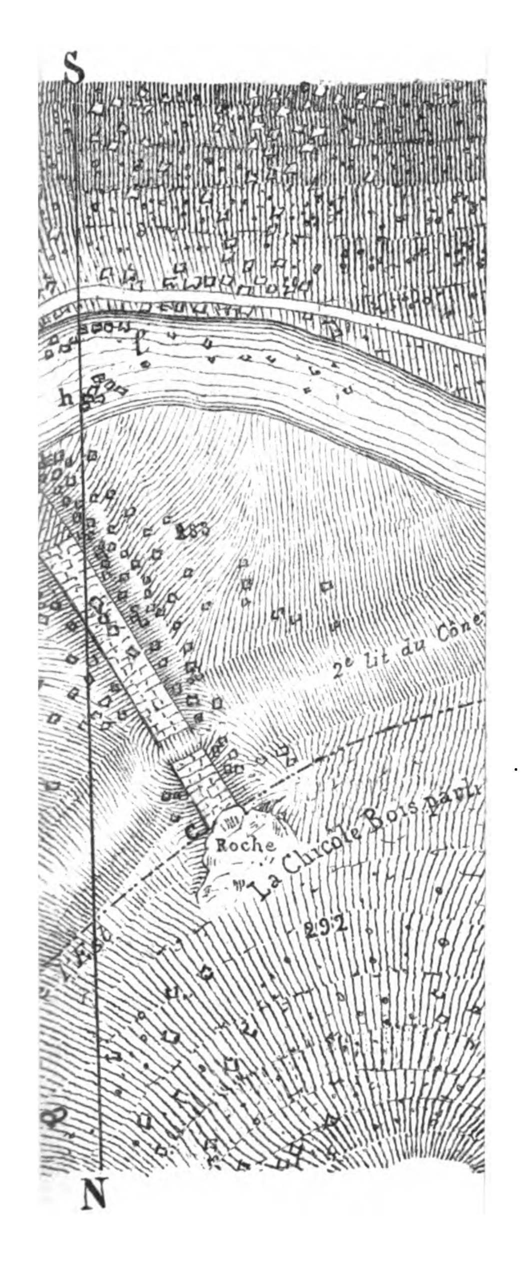
En résumé, le Pont des Fées, près de Bains, aujourd'hui détruit, était un travail inachevé, chaussée et pont à la fois. Construit par les Romains, en grand appareil, vers la fin du IVe siècle, il devait servir à une voie encore à faire, devant traverser la rivière et le val marécageux du Côney, pour se relier sans doute à Escles d'une part, d'autre part à la route d'Arches à St-Loup et Luxeuil sur un point inconnu. Cette voie du Côney devait constituer ainsi une ligne de raccord ou de deuxième ordre.

Épinal, le 10 juillet 1880.

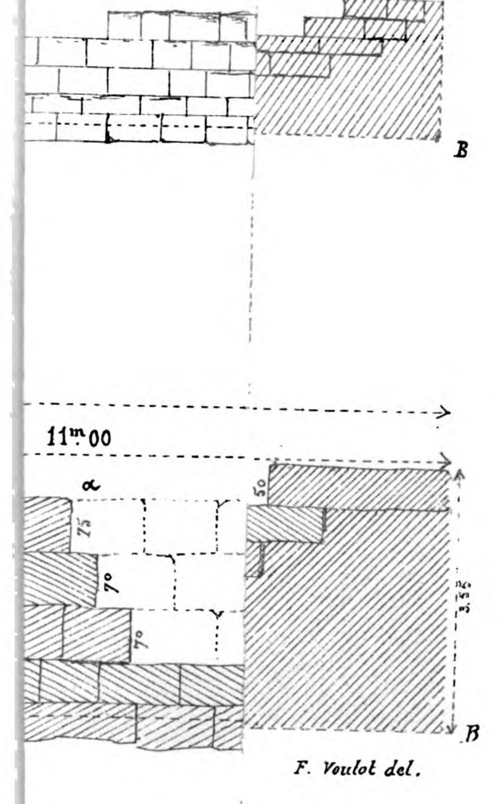
Félix VOULOT.

---

transversale du dit „Pont »



ıble en géométral




F. Voulot del.

NDE. Fig. 1..... ;

Fig. 2...... ıachurée est celle
:y est marqué par
u de la vallée.

Figs. 4.5. Guve, deux ont des

Fig. 7......;

Fig. 8.

Nota. ;émeur Levaillant

# OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE
## D'ÉPINAL.

# RÉSUMÉ

## DES OBSERVATIONS FAITES PENDANT L'ANNÉE 1879-80

(de mars 1879 à février 1880, inclusivement)

PAR A. DEMANGEON,

Sous-chef de division à la Préfecture,

membre titulaire de la Société d'Émulation, etc.

## I. CARACTÈRE GÉNÉRAL DE L'ANNÉE.

### MARS.

A la suite des basses pressions de la dernière quinzaine de février qui ont accompagné la tempête du 20 au 21, on devait s'attendre au mouvement inverse qui s'est produit le 9 mars, jour où le baromètre atteignait 746mm 66; cependant, malgré cette forte pression, le temps était sombre et pluvieux; toutefois, la marée lunaire aidant, le ciel s'éclaircit et les gelées nocturnes reprirent. Le hâle de mars survint le 19, au maximum de température 18° 90. Le minimum — 8° 25, avait eu lieu le 1er. La dernière quinzaine, pendant laquelle ont prédominé les courants équatoriaux, a été relativement chaude; c'est à peine si, le matin, le thermomètre est descendu, 1 ou 2 fois, au-dessous de 0. — Très-peu de pluie ou de neige pendant ce mois; 22mm2, au total.

## AVRIL.

Pressions faibles et presque continuellement au dessous de la moyenne. Le 8, minimum de pression : 713$^{mm}$ (pleine lune) suivi de pluie, neige et gelées ; minimum de température — 7° 30 le 13, jour de Pâques. Les courants de S-W. et W. persistent et amènent encore des pluies dont la continuité seule est à craindre. Le 23, les premières hirondelles font leur apparition ; le 27, un très-grand halo solaire, sur des cirrus très-élevés, annonce une tendance au froid, caractérisée de plus par une élévation de la pression atmosphérique (max : 735, 89 le 30) ; neige le 30 et gelées subséquentes. A cause de la fréquence des pluies, la végétation est quelque peu en retard.

## MAI.

La pression se relève dès les premiers jours : maximum 738,31 le 4 ; abaissement de température et courants de N-E, variables ; le 7, la neige tombe toute la matinée : les jours suivants, le temps reste froid, sombre et pluvieux ; on se croirait en automne ; le 12, la température s'abaisse à — 1°60 ; le retard dans la végétation devient de plus en plus visible ; il est au moins de 15 jours sur une année moyenne ; les récoltes en terre souffrent et l'on craint pour le blé, où la rouille fait son apparition. Bien que les récoltes ne soient pas compromises, on n'ose espérer une récolte abondante. — La température s'améliore enfin le 20, le maximum 24° 65 a lieu le 23 et le minimum de pression 721,90, le 27. Le ciel se maintient très-nuageux ou couvert, et donne quelques chutes d'eau intermittentes.

## JUIN.

Temps anormal, froid et sec, dans les premiers jours, malgré quelques petites pluies. Minimum de pression 725$^{mm}$ le 5, suivi de temps orageux. Orages les 5, 7, 8, 9, 10,

12, 17 et 20; maximum de pression 738,06 le 13; minimum de température 6° 40 le 15; les pluies sont assez fréquentes. Dès le 20, la température s'améliore et change l'aspect des récoltes. La floraison du seigle s'opère bien. Les prairies naturelles sont très-belles comme quantité et comme qualité. La vigne est un peu en retard, ainsi que les pommes de terre qui auraient besoin de chaleur. Le 25, quatre orages avec coups de vent et fortes averses; maximum de température 30° 60 le 28; bonnes journées. d'autant mieux appréciées qu'elles sont plus rares.

## JUILLET.

La pression s'abaisse assez brusquement et la situation change. Minimum 724,54 le 1er; vent de S-W, variant à l'W; l'atmosphère est très-rafraîchie et les averses se succèdent jusqu'au 25. On se croirait parfois en automne. La vigne ne fait aucun progrès, la floraison s'arrête. On est pourtant à l'époque des plus fortes chaleurs, aussi n'est-ce pas sans une extrême surprise que, le 10, on voit tomber la neige sur les montagnes, la neige au 10 juillet! Dans la plaine, la pluie ne cesse guère : des averses et encore des averses; la végétation souffre; on parle de pourriture, etc. Trois orages le 14, nouvelles averses. Cette persistance de mauvais temps sème la désolation dans les campagnes. Les foins, en grande partie coupés, ne peuvent être rentrés; ceux qui sont répandus seront de médiocre qualité et ceux qui sont en meule seront dépréciés. Ce qui reste à couper jaunit sur pied. Tout le monde se plaint. — Le 23, la Moselle est débordée. Enfin, le 24, le ciel s'éclaircit et la pression se relève; maximum 738,87 le 28; minimum de température 8° 25. Bonnes journées jusqu'à la fin du mois; l'hygiène et la végétation en profitent largement.

## AOUT.

Cette situation satisfaisante se maintient jusqu'au 6; le 2, la température atteint 33° 15; orages le 9 et le 16.

Minimum de température 6° 30 le 12. Brouillards épais la nuit et le matin, les 12, 13 et 15. Les hirondelles se rassemblent le 21. Dépression 726,85. Pluies intermittentes jusqu'au 27. Fortes pluies par N-W. à la fin du mois, où le maximum de pression 737$^{mm}$74 se produit le 31.

## SEPTEMBRE.

La pression continue à croître jusqu'au 2, où elle atteint 741$^{mm}$13. Brouillard les 3, 4 et 5 ; maximum de température 28° le 5. La pression fléchit rapidement ; elle tombe à 728,20 le 6 ; pluies les jours suivants. Un sirocco souffle le 14, et est suivi d'orages remarquables par de fortes décharges électriques et des pluies exceptionnelles. Du 16 au 17, orage très-violent avec fortes pluies donnant 52$^{mm}$5 au pluviomètre. Jusqu'au 24, la pression varie peu, puis elle se met décidément à la hausse par vent de N-E à N-W., amenant quelques journées froides et sombres. Minimum de température : 5° 65 le 23. — Des brouillards et des pluies intermittentes, un ciel bas et triste, signalent les derniers jours du mois et le commencement de l'automne. La vigne mûrit difficilement, on redoute une mauvaise récolte.

## OCTOBRE.

Pressions assez élevées dans les premiers jours ; la rosée blanche couvre quelques coteaux le 4. Des brouillards du matin accompagnent ces hautes pressions, le maximum 742,73 a lieu le 12 ; et le maximum de température 27° 15 le 13 ; mais la température baisse rapidement ; le 16, la gelée et la neige font leur apparition. Le 17, le thermomètre descend à — 1° 40. Une bourrasque survient le 19 par le S-W, et se continue le 20 ; minimum de pression 720.76. — Le ciel se rassérène ensuite jusqu'au 27 et des brouillards règnent jusqu'à la fin du mois.

## NOVEMBRE.

La pression se relève jusqu'au 8 où elle atteint son maximum 745,74. — Maximum de température le 10 : 11° 55 que nous ne devions plus voir de longtemps ! L'hiver s'approche à grands pas ; dès le 12, neige. La température baisse assez rapidement. La neige et la gelée s'accentuent. Le 17, il y a 12 centimètres de neige. — Premier dégel le 18, temps humide et malsain ; on patauge avec ensemble, puis la neige recommence jusqu'au 21 ; nouveau dégel : pluie froide du N-W qui rend la marche pénible dans 10 cent. de neige à demi fondue. — La température baisse encore ; dès le 24, la gelée va se tenir en permanence ; le 29, le thermomètre est à — 11° 40. Un très-grand halo lunaire s'était montré la veille à 6 h., sur des cirrus filamenteux très-élevés et entrecroisés, signe de mauvais temps et de froid. La neige tombe par intervalles, l'hiver s'annonce en maître.

## DÉCEMBRE.

La pression fléchit dès les premiers jours ; les mauvais temps prévus s'approchent rapidement ; la température, le 3, est à — 19° 20 ; le vent se tient à l'W, variable ; le 4 au matin il y a 14 centimètres de neige, le baromètre continue à baisser, tout fait prévoir une tempête. La pluie tombe en partie congelée et, sous l'influence du froid, se convertit en verglas. La neige est gelée superficiellement. La tempête se déchaine enfin du 4 au 5 ; la dépression s'augmente, la pluie fait place à la neige et à 2 h. du matin, le vent souffle avec violence. Particularité à noter ; à cette heure, la température s'est subitement relevée au point que le thermomètre marquait 7° *au-dessus* de zéro (1). Cette brusque

(1) Ce maximum accidentel était dû au prolongement d'un sirocco ou coup de vent chaud du midi qui a été observé le 4, par M. Renou, en tournée d'inspection à Foix, où le thermomètre, à 2 h. du soir, marquait + 18° ! Nous avons soigneusement relevé, en un tracé graphique, la marche du

élévation coïncidait avec le centre de dépression, mais elle n'a été que passagère et le thermomètre était, à 3 h. 1/2, redescendu à — 12°, bien au-dessous de son point de départ. La tempête continue au matin; la neige, fine, chassée par les rafales, pénètre dans les habitations par les moindres fissures des portes et des fenêtres; au dehors elle s'amoncèle en certains endroits à de grandes hauteurs (2). Le vent, très-vif et glacé, est suffocant. A 1 h., la tempête s'apaise un peu mais elle reprend dans la nuit et se continue le samedi 6, par l'W. variable. Le centre de dépression s'éloigne et dès lors, le baromètre remonte rapidement (19 mm. depuis la veille). Le service des omnibus a dû être suspendu; certaines lignes de chemins de fer ont été envahies et des convois sont restés en détresse; les courriers de la poste ont été interrompus et des lignes télégraphiques brisées... — Après le passage de la bourrasque, le ciel s'éclaircit, le vent tourne au N. et la pression augmente; en même temps le thermomètre descend d'une manière inquiétante. Le 6 au soir, il était à — 11° 7; le 7 au matin il indiquait — 21° 25! Le rayonnement est très-vif par un ciel clair et le NE se fait de plus en plus sentir. Le 7 au soir, on s'attend à un froid excessif et au matin du 8, on relève —26° 6, le plus grand froid depuis l'hiver de 1829-30. La Moselle charrie fortement; la température de la neige est alors de — 11° 40. Cette température sibérienne se maintint avec de légères variations, jusqu'à la fin du mois. Les souffrances étaient extrêmes. Durant cette période aigue, on voyait les corbeaux chercher pâture en ville et crever de misère sous les ponts; les

baromètre et du thermomètre pendant ces bourrasques; cette variation de la température coïncidant avec la dépression barométrique est bien reconnaissable. Ce tracé fait partie d'un diagramme que nous avons dressé du 16 novembre au 31 janvier; il comprend, par conséquent, l'hiver de 1879-80, si remarquable et en même temps si funeste. L'étendue de ce tracé ne nous permet pas de le publier aujourd'hui.

(1) Surtout dans plusieurs communes de la montagne, où ces amoncellements atteignaient le 1er étage des maisons; les habitants creusaient des tunnels sous la neige pour sortir et communiquer entre eux.

canards sauvages errer mélancoliquement sur la Moselle, gelée à fond dans la traversée de la ville et, parfois, des loups efflanqués, — *quærentes quem devorent* — s'aventurer dans les faubourgs et s'y faire tuer, peut-être sans trop de regrets! Dans les forêts, les chênes éclataient avec fracas sous les morsures du froid. A Epinal, les glaçons amoncelés dans le canal des Grands-Moulins formaient un obstacle insurmontable à l'écoulement de l'eau; leur épaisseur augmentant de jour en jour, il fallut employer la dynamite et pendant quelques jours, de bruyantes détonations réveillèrent les échos engourdis de la vallée. — On trouvera, à la fin de ce résumé, la carte des températures minimas constatées dans le département pendant cette période du 8 au 10, qui a causé de si grands dommages à la végétation. (Voir, à ce sujet, notre rapport spécial ci-après). — Sous la persistance du N-E, la pression augmentait encore; elle atteignait, le 23 au matin, la hauteur de 750$^{mm}$62 (783$^{mm}$), non encore constatée jusqu'à présent; on avait donc une différence de 41$^{mm}$53 avec la dépression du 5. Parvenue à ce maximum, la pression fléchit avec de légères oscillations. Le 26, la température est encore de — 20°; le barrage de la Moselle, près du cours, est entièrement pris; on passe librement d'une rive à l'autre et les amateurs de patinage s'en donnent à cœur joie. Cependant, le S-W tend à s'établir; une pluie, du 28 au 29, se transforme en épais verglas qui recouvre tous les objets, les arbres, les murs, etc. La température se relève rapidement, le 29, au matin, elle n'est plus que de — 2° 55; la pluie continue; le dégel s'accentue et la débâcle commence. — Une bourrasque arrive par le S-W et se déchaîne pendant la nuit du 31 décembre au 1$^{er}$ janvier.

## JANVIER 1880

La bourrasque continue le 1$^{er}$ jusqu'au soir; le 3, la Moselle complètement dégelée, coule à pleins bords. Maximum

de température, le 3 : 8° 70 ; mais le soir, le N-E reprend et le baromètre remonte, le temps s'éclaircit; les gelées reprennent et la pression atmosphérique se maintient très-élevée, du reste, dans tout le mois; les vents de la région du Nord règnent presque continuellement. Maximum: 746mm72 le 7 ; minimum 729,82 le 18. La température baisse jusqu'au 20, où se produit le minimum —22° 90. Le soleil luit pendant une partie du jour, mais ses rayons causent beaucoup de mal aux plantes en opérant la fusion de la glace qui les recouvre; leurs tissus s'imprègnent d'eau et cette eau, en se congelant pendant la nuit, désorganise les vaisseaux. Comme nous l'expliquons dans notre rapport spécial ci-après, ce sont ces alternatives de gel et de dégel qui ont causé le plus de mal. — La Moselle charrie à nouveau dès le 24; le 26, sous l'influence de minimas de température de —19° 20, de —21°, de —22°, elle est reprise depuis le fond comme la première fois. — Le 27, le vent tourne au Sud-Est puis au Sud, la température se relève et le dégel commence au soleil.

## FÉVRIER

Gelées jusqu'au 9; minimum —11° le 4. Pressions généralement faibles; le maximum 738,76, le 13, a été de peu de durée; la neige disparait peu à peu; le 10, il n'en reste plus. La température s'améliore lentement et le S-W s'est rétabli. Quelques brumes et pluies intermittentes règnent dans la dernière quinzaine: maximum de température 15° 85 le 19, le 27, un courant de NW amène un peu de neige aussitôt fondue.

En résumé, on s'accorde à dire que, depuis 1830, on n'avait eu un hiver aussi rigoureux; il faudrait même remonter plus haut pour retrouver des froids aussi précoces, puisque les gelées ont, en 1879, commencé le 9 novembre pour se poursuivre sans interruption jusqu'en janvier. Comme on le pense, les dégâts

causés par le froid sont incalculables et ne pourront être réparés avant de longues années.

---

## REMARQUES GÉNÉRALES

De ce qui précède, et de l'examen du tableau synoptique n° 1, il résulte :

1° — Que la pression atmosphérique s'est maintenue assez élevée ; la moyenne générale de l'année est 732$^{mm}$685 (764$^{mm}$19 corr. de l'alt.) La moyenne locale est de 729$^{mm}$8 environ ;

2° — Ces fortes pressions ont été dues à une prédominance relative des courants polaires, surtout pendant l'automne et l'hiver,

3° — D'où résultait un abaissement de la température générale ; on n'a pas eu, en effet, de fortes chaleurs ; le mois de juillet a, du reste, été très-pluvieux ; le maximum de température n'a pas dépassé 33° 15 et dans le mois d'août ;

4° — L'écart entre les extrêmes de pression atmosphérique : (750$^{mm}$62 et 709$^{mm}$09) a été de 41$^{mm}$53 : et entre les extrêmes de température (33° 15 et — 26° 60) de près de 60° ;

5° — Le rayonnement du calorique contenu dans le sol a été plus fort ; cette déperdition est accusée par l'examen comparatif de la température des eaux de source à 4$^{m}$ de profondeur rappelée dans le tableau ci-dessous.

| | 1878 | 1879 | 1880 |
|---|---|---|---|
| Janvier ....... | 8° 75 | 7° 70 | 7° 65 |
| Février ..... .. | 8° 30 | 7° 35 | 7° 25 |
| Mars ......... | 8° 05 | 7° 80 | 6° 35 |
| Avril ......... | 8° 65 | 8° 00 | 7° 15 |
| Mai ....... .. | 9° 10 | 8° 70 | 8° 65 |
| Juin.......... | 10° 15 | 9° 30 | 10° 00 |
| Juillet ........ | — | 12° 20 | 10° 70 |
| Août . ....... | — | 10° 90 | |
| Septembre .. . | — | 11° 95 | |
| Octobre....... | — | 11° 40 | |
| Novembre..... | 11° 25 | 10° 40 | |
| Décembre. .... | 8° 70 | 8° 40 | |

On voit que janvier 1880 est en retard de 0° 05 sur 1879 et de 1° 10 sur 1878; février : de 0° 10 sur 1879 et de 1° 05 sur 1878, etc.

## DÉGATS

### CAUSÉS A L'AGRICULTURE PAR LES FROIDS DE L'HIVER 1879-1880.

De l'ensemble des renseignements recueillis dans toutes les communes, il est établi que l'on ne peut encore aujourd'hui (15 mai) se rendre un compte exact des dommages:

certains arbres fruitiers qui paraissaient complètement perdus, commencent à donner signe de vie ; d'autres, au contraire, après avoir fleuri et donné des feuilles, se dessèchent et meurent. Des treilles, que l'on croyait entièrement gelées, rejettent par le pied, etc. Dans quelques semaines seulement, on sera en mesure d'apprécier l'étendue des dégâts. Voici toutefois la situation actuelle.

Le territoire du département des Vosges comprend deux parties distinctes : la *montagne* proprement dite (arrondissements de St-Dié, de Remiremont et partie orientale de l'arrondissement d'Epinal, — bassins de la Meurthe et de la Haute Moselle) — et la *plaine* (arrondissements de Mirecourt ; de Neufchâteau et partie de l'arrondissement d'Epinal ; — bassins de la Moselle, de la Haute-Saône et de la Meuse). Les altitudes et les expositions varient beaucoup et par suite, l'intensité du froid s'est fait sentir d'une manière différente, suivant les localités ; (voir la carte des minimas). Bien que le vent du N-E, ait été généralement constaté pendant la période désastreuse des froids, on a pu, néanmoins, remarquer une assez grande différence dans les minimas de température, même entre des localités assez rapprochées. Dans certaines communes de la montagne, convenablement abritées, le froid n'a pas dépassé —18°, tandis que dans un rayon de quelques kilomètres, on constatait — 30° et — 32°. Les *territoires* exposés au Sud ont été relativement épargnés. En général, les extrêmes de froid ont varié de — 22° à — 32° ; la moyenne — 27° appartient surtout à la vallée de la Moselle. Dans les pays de la *plaine,* les localités situées sur les coteaux ont été les plus éprouvées. — La principale cause des dommages n'est pas tant le froid rigoureux et la persistance du N-E, mais bien les alternatives de gel et de dégel : le soleil fondait la glace dont les arbres ou les treilles étaient revêtus ; les tissus s'imprégnaient d'eau, et cette eau, en se congelant le soir et la nuit, amenait une grave désorganisation : c'est ce qui explique pourquoi les espaliers et les treilles

*exposées au Sud* ont été surtout endommagés ou détruits. En outre, la formation du verglas, en janvier, après le premier dégel, par le vent du S-W., a complété le désastre; il se produisit, lors de sa formation, une soustraction brusque du peu de calorique que les arbres pouvaient contenir et le subit changement de température qui en est résulté a produit les plus pernicieux effets. Le mal s'est aggravé encore par cette cause que la végétation ayant été très-tardive, l'an dernier, les premiers froids ont surpris les arbres avant la descente de la sève.

*Arbres fruitiers.* — Sauf dans l'arrondissement de St-Dié, où les arbres fruitiers sont peu cultivés et n'ont, du reste, que peu souffert relativement, on a des pertes considérables à déplorer dans le département. — Pour les *Poiriers,* les espèces cultivées en quenouille ou en fuseaux ont été les plus éprouvées; très-peu ont résisté et encore ce sont des espèces d'hiver; toutes les variétés d'automne et d'été paraissent mortes ou sont bien malades, et l'on craint que celles qui manifestent quelque semblant de vie ne finissent par dépérir après le premier essor de la végétation. Les pépinières sont détruites. Parmi les espèces disparues, on cite: le passe-Colmar, la Duchesse d'Angoulême grise ou panachée, la Louise-bonne-d'Avranche, le Beurré d'Aremberg, le Beurré Clairgeau, le Triomphe de Jodoigne, le Doyenné d'automne, et, en général, presque tous les espaliers *exposés au midi*. On peut, dès à présent, évaluer la perte réelle à 10 pour % pour les espaliers, fuseaux et quenouilles. Paraissent avoir résisté: les Martin sec, Bon Chrétien, Doyenné à haut-vent.

Les remarques qui précèdent s'appliquent aux *Pommiers,* bien qu'ils aient moins souffert que les poiriers; comme ces derniers, les espèces les plus rares ou les meilleures sont détruites, quoiqu'ils ne se cultivent guère qu'à haut-vent. Ont été gelés: reinette franche, calville à côte, reinette dorée, reinette d'Angleterre, reinette du Canada. Le calville blanc d'été, la reinette grise, les moulins, la reinette à côtes, le rambourg d'été, ont été moins attaqués.

Quant aux *pruniers*, les jeunes plantations sont fortement atteintes, mais les haut-vent ont mieux résisté; tels sont les mirabelliers ; — les couetchiers et les reine-Claude ont été plus ou moins maltraités, suivant les expositions.

Les *cerisiers* sont dans de meilleures conditions, surtout les vieux arbres ; les jeunes greffes sont en majorité perdues. Les espèces de provenance septentrionale *(griottes, aigres)* paraissent n'avoir aucun mal ; les cerisiers à fruits doux de provenance asiatique sont un peu endommagés, mais on espère qu'ils résisteront si les gelées tardives ne compromettent pas la formation du fruit.

Les *noyers*, les plus sensibles des arbres fruitiers, sont gelés presque complètement sauf dans l'arrondissement de Neufchâteau où les extrémités des branches ont été surtout endommagées.

*Autres arbres.* — La plupart des *Conifères exotiques* ont été détruits. Les *C. du Japon* ont mieux résisté (arrondissement de Neufchâteau). De même l'*épicea*, le *pin sylvestre*, le *pin noir*, le *mélèze* et le *thuya du Canada*. Le *sapin des Vosges* a une grande partie de ses feuilles gelées. Le *pin maritime* est à proscrire de ce climat. — Les *abricotiers*, les *pêchers*, en petit nombre, du reste, et les *rosiers*, sont presque tous gelés. Quant aux *arbres et arbustes d'ornement*, le dégât est considérable.

*Vigne.* — Dans les arrondissements de St-Dié, de Remiremont et une partie de celui d'Epinal, la vigne n'est cultivée qu'en treilles, et en petite quantité ; presque tous les pieds sont gelés, au moins jusqu'au collet ; un petit nombre rejettent sur le vieux bois ; le dégât est à peu près général et la perte est énorme.

Les *vignobles* proprement dits des arrondissements de Mirecourt, de Neufchâteau et du canton de Rambervillers sont gelés jusqu'à la partie qui a été couverte par la neige et encore, à part quelques côteaux privilégiés, ou la récolte sera très-faible, la vigne a de la difficulté à repousser *à la base*. Beaucoup de vignerons espèrent néanmoins que le

mal ne sera pas aussi grand qu'on l'avait cru d'abord : ils pensent pouvoir rétablir les ceps dans deux ou trois ans, à l'aide des rejets du pied. C'est dire qu'il ne faut pas compter sur une récolte avant plusieurs années. Pour le moment, on ne peut apprécier exactement la perte ; il faut attendre l'effet de la végétation, comme pour les arbres fruitiers.

*Récoltes en terre.* — L'épaisse couche de neige qui recouvrait la terre à l'époque des grands froids s'est opposée au rayonnement de la chaleur terrestre, à la pénétration du froid, et a protégé efficacement les récoltes en terre. Il y a seulement un peu de retard, mais la situation générale est satisfaisante.

Le *blé* est même beau dans les terres fortes, argilo-calcaires, où la terre n'a pas été soulevée par suite de la sécheresse du printemps ; il est juste de dire que les blés du pays ont meilleure apparence que les blés exotiques ; ces derniers, d'ailleurs, ne sont semés qu'exceptionnellement. Tout fait espérer, jusqu'alors, une bonne année. Il en est de même du *seigle* et du méteil.

En résumé, les dégâts sont considérables pour les arbres fruitiers et la vigne et, comme je l'ai dit, ne pourront être appréciés que dans quelques semaines, après le premier essor de la végétation et les chaleurs de juin.

(mai 1880)

A. D.

Ç

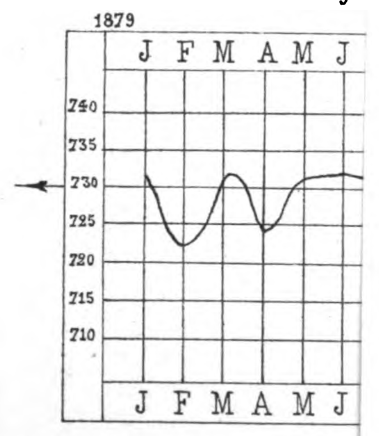
'OI

ti

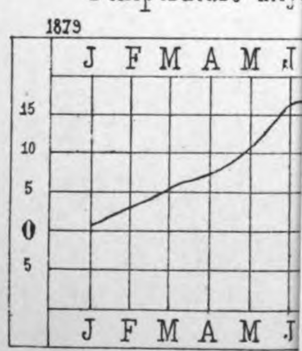
| Pluviomètre |
| --- |
| 2 |
| 7 |
| 6 |
| 11 |
| 17 |
| 10 |

## 1879-Pres

**Moyen**




Température moye



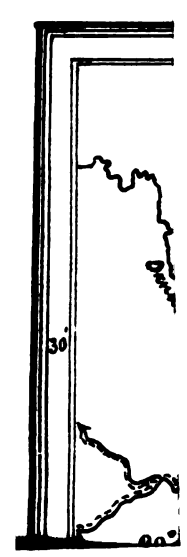
8).

# nas, observées à Epinal

seconde partie (1869 à 1879) donne
soussigné.

Aut. Klein à Epinal

| Octobre | | Novembre | | Décembre | | Années |
|---|---|---|---|---|---|---|
| maxim. | minim. | maxim. | minim. | maxim. | minim. | |
| jrs | jrs | jrs | jrs | jrs | jrs | |
| 19 : 19° | 31 : $\overline{1}$°5 | 3 : 15° | 29 : 15°5 | 16 : 10° | 24 : $\overline{10}$°5 | 1849 |
| 9 : 19° | 31 : $\overline{3}$°7 | 11.23 : 13° | 16 : 0° | 3.13 : 8° | 24 : $\overline{10}$° | 1850 |
| (3j) : 21° | 19 : 0° | 2 : 12° | 20 : $\overline{12}$° | 12 : 10° | 30 : $\overline{14}$° | 1851 |
| 23 : 21° | 20 : $\overline{2}$°5 | 2 : 19° | 26-9 : $\overline{1}$° | 27 : 14° | 19 : $\overline{3}$° | 1852 |
| 28 : 20° | 4 : 0° | 6 : 19° | 30 : $\overline{7}$° | 5 : 9° | 26.30 : $\overline{22}$° | 1853 |
| 7 : 22°5 | 28 : $\overline{1}$°5 | 1 : 15° | 4 : $\overline{8}$°5 | 15.23 : 9° | 30 : $\overline{9}$°5 | 1854 |
| 5 : 19° | 31 : $\overline{0}$°5 | 10 : 14°5 | 27 : $\overline{8}$° | 29 : 11° | 21 : $\overline{21}$° | 1855 |
| 10 : 20° | 26-9 : $\overline{3}$°7 | 8 : 7°3 | 17 : $\overline{12}$°5 | 9 : 14° | 29 : $\overline{13}$°9 | 1856 |
| 2.4 : 20° | 12 : 1° | 4.7 : 19° | 20 : $\overline{7}$°5 | 4 : 12°5 | 30 : $\overline{9}$°8 | 1857 |
| 2.16 : 19° | 31 : $\overline{3}$°5 | 18.26 : 12° | 11 : $\overline{13}$°7 | 3 : 8° | 17 : $\overline{8}$°7 | 1858 |
| 4 : 23° | 23 : $\overline{2}$° | 4 : 17° | 20 : $\overline{13}$° | 31 : 10° | 19 : $\overline{20}$° | 1859 |
| 24 : 19° | 13 : $\overline{0}$°5 | 15 : 12° | 21 : $\overline{8}$°7 | 1 : 11° | 24 : $\overline{13}$°7 | 1860 |
| 8.10 : 21° | 19 : 0° | 13 : 14° | 20 : $\overline{7}$°5 | 15 : 11° | 26.31 : $\overline{13}$° | 1861 |
| 15 : 20° | 28 : $\overline{0}$°3 | 7 : 11° | 22 : $\overline{5}$° | 7 : 8° | 16 : $\overline{6}$°3 | 1862 |
| 15 : 22° | 25 : $\overline{2}$°5 | 1 : 13° | 30 : $\overline{6}$°2 | 1 : 8° | 1 : $\overline{6}$°2 | 1863 |
| 19 : 17° | 7 : $\overline{3}$°8 | 2 : 11° | 8 : $\overline{8}$°8 | 9.12 : 5° | 27 : $\overline{13}$°7 | 1864 |
| 3 : 22° | 29 : 0°5 | 23 : 18° | 14 : $\overline{5}$°3 | 3 : 8° | 16 : $\overline{13}$° | 1865 |
| 4 : 21°5 | 17 : $\overline{1}$° | 13 : 13° | 18 : $\overline{4}$° | 7 : 13° | 1 : $\overline{7}$°3 | 1866 |
| 14 : 18° | 2.29 : 0° | 15 : 17° | 25 : $\overline{10}$° | 16 : 8° | 10 : $\overline{16}$° | 1867 |
| 13 : 19° | 21-8 : 0° | 22-4 : 12° | 21 : $\overline{9}$°5 | 6.14 : 13° | 1 : $\overline{5}$° | 1868 |
| 12 : 20° | 30 : $\overline{11}$° | " " | " " | " " | " " | 1869 |
| 11 : 19°5 | " " | 16 : 11°7 | 1 : $\overline{1}$° | 19 : 11°5 | 30 : $\overline{10}$°5 | 18[illegible]9 |



# TABLEAU

DES

# MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES

# COMMISSIONS ANNUELLES,

ET

# LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

## BUREAU POUR 1880.

PRÉSIDENT D'HONNEUR, M. *le Préfet des Vosges.*

PRÉSIDENT, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques, en retraite.

VICE-PRÉSIDENTS, { M. *Le Moyne*, directeur des postes et télégraphes. M. *G. Gley*, professeur au collège d'Epinal. }

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, M. *Cherest*, directeur de l'école industrielle des Vosges, principal du collège d'Epinal.

SECRÉTAIRE ADJOINT, M. *Colnenne*, inspecteur des forêts.

TRÉSORIER, M. *Chapellier*, instituteur public en retraite.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE, M. *Mottet*, ancien directeur des postes de la Seine.

## COMMISSIONS ANNUELLES POUR 1880.

### 1° COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM *Gabé*, président; *Chapellier*, vice-président; *Muel*, secrétaire; *Colnenne, Gaudel, Lapicque, Mathieu-Leclerc*.

### 2° COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

MM. *Voulot*, président ; *Chapellier*, secrétaire ; *Chevreux*, *G. Gley*, *Graillet*, *Mottet*, *Tanant*.

### 3° COMMISSION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

MM. *Le Moyne*, président; *Châtel*, *Colnenne*, *Ganier*, *Garnier*, *Graillet*, *Haillant*.

### 4° COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE.

MM. *Le Moyne*, président ; *Adam*, vice-président ; *Châtel*, secrétaire ; *Bippert*, *Cahen*, *Kiener père*, *Kiener fils*.

### 5° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *G. Gley*, président; *Demangeon*, secrétaire, *Adam*, *Garnier*, *Gaudel*, *Mottet*, *Tanant*.

Le Président de la Société et le Secrétaire perpétuel font partie de droit de toutes les commissions.

## MEMBRES TITULAIRES,

résidant à Epinal.

MM.

1878. *Adam*, architecte, président de la Société d'horticulture et de viticulture des Vosges.
1870. *Berher*, docteur en médecine.
1879. *Bippert*, ingénieur des ponts et chaussées.
1878. *Bœgner*, (✻, A. ◐) préfet du département des Vosges.
1874. *Brenier* (l'abbé), curé d'Epinal.
1879. *Cahen*, (✻) ingénieur des ponts et chaussées.
1850. *Chapellier*, (I. ◐) instituteur public en retraite.
1877. *Châtel*, industriel, président de l'association des anciens élèves des écoles industrielles de Mulhouse et d'Epinal.

1853. *Cherest*, (I. ✪) directeur de l'école industrielle des Vosges, principal du collège d'Epinal.

1880. *Chevreux*, ancien élève de l'école des chartes, archiviste du département.

1874. *Collot*, imprimeur, ancien professeur d'histoire au collège d'Epinal.

1859. *Colnenne*, inspecteur des forêts.

1859. *Conus*, (✱, I. ✪) agrégé de l'université, inspecteur d'académie.

1828. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes en retraite.

1873. *Demangeon*, sous-chef de division à la préfecture, secrétaire de la Commission départementale de météorologie des Vosges.

1878. *Gabé*, (✱) conservateur des forêts.

1880. *Ganier*, docteur en droit, juge au tribunal civil.

1878. *Garnier*, (A. ✪) conducteur des ponts et chaussées, chef des bureaux de l'ingénieur en chef.

1874. *Gaudel*, sous-inspecteur des forêts.

1871. *G. Gebhart*, pharmacien.

1853. *Gley* (Gérard), (A. ✪) professeur de troisième au collège.

1877. *Graillet*, agrégé de l'enseignement spécial, professeur à l'école industrielle.

1875. *Haillant*, docteur en droit, avoué.

1878. *Kiener* (Christian), (✱, A. ✪) industriel, membre du conseil général, président de la commission départementale.

1879. *Kiener* (Roger), industriel et manufacturier.

1879. *Kintzel*, chef de section aux chemins de fer de l'Est.

1861. *Lapicque*, vétérinaire.

1856. *Lebrunt*, (I. ✪) professeur de mathématiques, en retraite.

1864. *Le Moyne*, (✱, A. ✪) directeur des postes et télégraphes.

1873. *Malarmé*, (✱) avocat, juge suppléant.

1880. *Mathieu*, ancien notaire, vice-président de la Société d'horticulture.

1854. *Maud'heux*, (A. ✪) docteur en droit, avocat.

1862. *Merlin*, (A. ✪) secrétaire de l'inspection académique.

1879. *Mottet*, (✱) ancien directeur des postes de la Seine.

1880. ***Muel***, inspecteur des forêts.
1879. ***Tanant***, (✠, A. ✿) juge de paix, membre du conseil général.
1876. ***Voulot***, conservateur du musée départemental.

## MEMBRES LIBRES,

**résidant à Épinal.**

MM.

1877. ***Ancel***, docteur en médecine.
1874. ***Gley*** (Emile), ancien imprimeur.
1877. ***Pellerin***, imprimeur imagiste.
1879. ***Thierry***, ancien directeur de la maison André Kœchlin et Cie de Mulhouse, propriétaire à Epinal.

## MEMBRES ASSOCIÉS,

**résidant dans le département des Vosges.**

MM.

1877. ***Arnould***, industriel à Saint-Maurice-sur-Moselle.
1875. ***Boucher***, (Henry), fabricant de papier à Docelles, membre du conseil général.
1877. ***De Boureulle***, (O. ✠) colonel d'artillerie en retraite, à Docelles.
1864. ***Bourguignon***, cultivateur à Vrécourt.
1850. ***Buffet*** (Louis), (✠) sénateur, ancien ministre.
1875. ***Cabasse***, pharmacien, à Raon-l'Etape.
1865. ***Chevillot***, (A. ✿) principal du collège de Remiremont.
1843. ***Chevreuse***, docteur en médecine, à Charmes.
1866. ***Claudel***, fabricant de papier, à Docelles.
1875. ***Claudot***, docteur en médecine, ancien sénateur, à Eloyes.
1875. ***Colin***, agriculteur à Ménil-sous-Harol (Ville-sur-Illon).
1878. ***Conrard***, licencié en droit, à Damas-devant-Dompaire,
1880. ***Cosserat***, docteur en médecine, à Padoux (Rambervillers).
1862. ***Deblaye***, (l'abbé), archéologue, à Coussey.
1876. ***Déchambenoît***, directeur des usines de la Pipée (Fontenoy-le-Château.)
1868. ***Defrance***, cultivateur à Langley (Charmes).
1861. ***Desfourneaux***, curé de Malaincourt (Bulgnéville).

1876. *Dubois* (Jules), propriétaire à Martigny-les-Lamarche.
1873. *Edme* (Louis), à Rouceux (Neufchâteau).
1872. *Evrard*, père, banquier, président du tribunal de commerce, à Mirecourt.
1879. *Favre* (Auguste), dit *Balthazard*, cultivateur à Neufchâteau.
1861. *Ferry* (Hercule), industriel et agriculteur, président du Comice agricole, à Saint-Dié.
1877. *Forel*, père, (✻, A. ✿) président du Comice agricole de Remiremont, à Rupt.
1877. *Forel* (Paul) industriel à Rupt.
1875. *Fournier*, docteur en médecine, à Rambervillers.
1832. *Friry*, avocat, archéologue, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Remiremont.
1872. *Gaspard* (Emile), notaire, à Mirecourt.
1878. *Gautier*, ancien capitaine du génie, industriel à Monthureux-sur-Saône.
1864. *George*, (✻) cultivateur, à Mirecourt.
1861. *Guinot*, curé de Contrexéville.
1876. *Hénin* (le prince d'), au château de Bourlémont (Neufchâteau).
1864. *Houberdon*, cultivateur à Naimont, commune d'Uzemain (Xertigny).
1866. *Krantz* (Léon), fabricant de papier, à Docelles.
1880. *Krantz* (Lucien), fabricant de papier, à Docelles.
1862. *Lebeuf*, agriculteur à Neufchâteau.
1879. *Leblanc*, directeur de la ferme-école du Beaufroy, près Mirecourt.
1864. *Leclerc*, (✻) médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon.
1867. *Lederlin*, directeur des établissements industriels de Thaon.
1878. *Legras*, docteur en médecine à Dompaire.
1862. *Liétard*, (✻) docteur en médecine à Plombières.
1858. *Louis*, (A. ✿), principal du collège de Bruyères.
1876. *Lung*, industriel à Moussey (Senones).
1879. *Masure*, industriel à Arches.
1876. *Michaux*, architecte à Sartes (Neufchâteau).
1870. *Moitessier*, ancien négociant, ancien juge au tribunal de commerce, à Mirecourt.

1879. ***Morlot***, cultivateur, vice-président du Comice agricole de Neufchâteau, à La Neuveville (Châtenois).

1839. ***Mougeot***, (✱) docteur en médecine à Bruyères, ancien membre du conseil général.

1863. ***Perdrix***, cultivateur à Bazoilles, président du Comice de Neufchâteau.

1876. ***Pernet***, (Léon), négociant, maire de Rambervillers, membre du conseil général.

1861. ***Perrin***, (Sulpice), botaniste, à Cremanvillers (Vagney).

1856. ***Petit***, (I. ✪) ancien principal du collège, à Neufchâteau.

1860. ***Préclaire***, arboriculteur, receveur-buraliste à Charmes.

1842. ***De Pruines***, père, (✱) maître de forges à Sémouse (Xertigny).

1859. ***Renault***, (A. ✪) pépiniériste à Bulgnéville.

1836. ***Resal***, père, (✱) avocat, à Dompaire.

1862. ***Resal***, fils, docteur en médecine, à Dompaire.

1878. ***Sellière***, F. ingénieur civil, à Senones.

1878. ***Simonet***, professeur au collège de Neufchâteau.

1879. ***Soyer***, docteur en médecine, à Vicherey (Removille).

1864. ***Thiriat***, (Xavier), naturaliste à Kichompré, près Gérardmer.

1859. ***Thomas***, curé de Biffontaine (Brouvelieures).

1879. ***Trompette-Flageollet***, membre du Comice, à Châtel.

1862. ***Verjon***, (✱) docteur en médecine, à Plombières.

## MEMBRES CORRESPONDANTS,

**résidant hors du département des Vosges.**

MM.

1862. ***Abert***, inspecteur départemental, chef du service des enfants assistés et des établissements de bienfaisance de la Gironde, à Bordeaux.

1862. ***Adam***, (✱) conseiller à la cour d'appel, rue des Tiercelins, 34, à Nancy.

1846. ***Aubry*** (Félix), propriétaire, rue du faubourg Poissonnière, 35, à Paris.



1879. *Barbier*, secrétaire général de la Société de géographie de l'Est, rue de la Prairie, 1 *bis*, Nancy.

1875. *Barbier de Montault*, prélat de la maison de Sa Sainteté, à Montauban.

1861. *Bataillard*, agronome, à Champagney, par Audeux (Doubs).

1854. *Baudrillart*, (✠) ancien conservateur des forêts, à Dreux.

1855. *Baudrillart*, (✠) membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de l'Odéon, 10, à Paris.

1874. *De Bauffremont-Courtenay*, (le prince Gontran), au château de Brienne (Aube).

1871. *De Bauffremont-Courtenay*, (le prince Eugène), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube).

1878. *Bécus*, ancien notaire, agriculteur, membre de la Société centrale d'agriculture de Meurthe et Moselle, rue St-Dizier, 127, à Nancy.

1860. *Benoit*, (✠) doyen de la faculté des lettres de Nancy.

1870. *Benoit*, (Arthur) rue St-Jean, 39, à Nancy.

1864. *Benoit*, (Sébastien) vérificateur des poids et mesures à Dôle.

1862. *Bertherand*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1842. *Blaise* (des Vosges), (✠) professeur d'économie politique, rue Chaptal, 7, à Paris.

1871. *De Blignières*, (O. ✠) ancien préfet des Vosges.

1876. *Bonardot*, archiviste, rue d'Enfer, 84, Paris.

1875. *Boudard*, (A. ✪) inspecteur de l'enseignement primaire, à Troyes.

1862. *Bourgeois*, ancien professeur à l'école professionnelle de Mulhouse, en retraite, à Besançon.

1853. *Bourlon de Rouvre*, (C. ✠) ancien préfet des Vosges.

1861. *Bourlot*, professeur de mathématiques au lycée de Montauban.

1879. *Braconnier*, (✠) ingénieur des mines, 5, rue de la Monnaie, à Nancy.

1880. *De Braux*, historiographe, à Boucq (par Foug) (Meurthe-et-Moselle.)

1875. *Burtaire*, inspecteur de l'enseignement primaire à Toul.

1862. *Caillat*, docteur en médecine à Aix.

1863. *Campaux*, (✻) professeur de littérature latine à la faculté des lettres de Nancy.

1874. *Chabert*, directeur de la compagnie d'assurances l'Union, quai Claude-le-Lorrain, 22, à Nancy.

1873. *De Chanteau*, archiviste paléographe, au château de Montbras, par Maxey-sur-Vaise (Meuse).

1869. *Chervin*, aîné, directeur-fondateur de l'institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris.

1862. *De Clérambault*, (Gatian) vérificateur des domaines, à Bourges.

1867. *De Clinchamps*, (✻) inspecteur des enfants assistés de la Seine-Inférieure, rue du fond de la Jatte, 5, à Rouen.

1849. *Cournault*, (✻) conservateur du musée lorrain, à Malzéville-Nancy.

1880. *Daguin*, homme de lettres, rue Raynouard, 47, à Paris.

1853. *Danis*, architecte, rue de Médicis, 8, à Paris.

1873. *Darcy*, (✻) ancien préfet des Vosges.

1856. *Daubrée*, (C. ✻) membre de l'Institut (Académie des sciences, directeur de l'école des mines, boulevard S[t]-Michel, 62, à Paris.

1879. *Debidour*, professeur à la faculté des lettres de Nancy, président de la Société de géographie de l'Est.

1847. *Delesse*, (O. ✻) ingénieur en chef des mines, professeur à l'école des mines et à l'école normale supérieure, rue Madame, 59, à Paris.

1856. *Delétang*, (✻) ingénieur des chemins de fer de l'Est, à Charleville.

1876. *Denis-Ginoux*, greffier de paix, à Château-Renard (Bouches-du-Rhône.

1847. *Desbœufs*, (✻) statuaire, rue Notre-Dame-de-Lorrette, 47, à Paris.

1846. *D'Estocquois*, (✻) professeur de mathématiques appliquées à la faculté des sciences de Dijon.

1880. *Dietz*, pasteur à Rothau, par Schirmeck (Alsace-Lorraine).

1843. *Dompmartin*, docteur en médecine, à Dijon.

1851. *Druhen*, aîné, (I. ◐) professeur à l'école de médecine, Grande Rue, 74, à Besançon.

1865. *Duhamel*, archiviste du département de Vaucluse, à Avignon.

1863. *Dulac*, (O ✻) colonel du 12e régiment de dragons.

1879. *Duroselle*, professeur d'agriculture du département des Vosges, à Malzéville (Nancy).

1875. *Faudel*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'histoire naturelle à Colmar.

1879. *Finot*, avocat, archiviste de la Haute-Saône, à Vesoul.

1874. *Florentin*, receveur des établissements de bienfaisance, à Bar-le-Duc.

1870. *Français*, (O. ✻) peintre paysagiste, rue Carnot, 3, à Paris.

1844. *Gaillardot*, médecin sanitaire, à Alexandrie (Egypte).

1863. *Gasquin*, (✻) proviseur du lycée de Reims.

1876. *Gérard*, receveur de l'enregistrement, à Neuilly-Saint-Front (Aisne).

1878. *Germain*, (O. ✻) membre de l'Institut, doyen de la faculté des lettres de Montpellier, ancien président de la Société languedocienne de géographie.

1880. *Germain* (Léon), archiviste-adjoint de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1844. *Gigault d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte, à Bar-le-Duc.

1852. *Gillebert d'Hercourt*, directeur de l'établissement hydrothérapique, médecin consultant aux eaux d'Enghien (Seine-et-Oise.)

1863. *Giraud*, président du tribunal civil, à Niort.

1845. *Gley*, (C. ✻) officier d'administration principal des subsistances militaires, en retraite, boulevard Magenta, 7, à Paris.

1878. *Gley*, René, vérificateur des domaines, à Châtillon-sur-Seine.

1876. *Des Godins de Souhesmes*, Gaston, publiciste, 14, rue de la Marine, à Alger.

1844. *Godron*, (O. ✻) correspondant de l'Institut (Académie des sciences), naturaliste, doyen honoraire de la faculté des sciences, à Nancy.

1869. *Grad*, (Charles), député de Colmar au Reichstag, homme de lettres à Turckheim (Alsace).

1873. *De Grandprey,* (✻) inspecteur général des forêts, 65, rue de Bourgogne, à Paris.

1869. *Guérin*, Raoul, archéologue, rue Saint-Julien, 8, à Nancy.

1859. *Guerrier de Dumast* (baron) (O. ✻), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Nancy.

1864. *Guibal,* sous-inspecteur des forêts, à Poligny.

1844. *Guillaume* (l'abbé), aumônier de la chapelle ducale, à Nancy.

1877. *Guilmoto,* archiviste au ministère de l'intérieur, à Paris.

1836. *Haussmann,* (✻) ancien intendant militaire, rue S<sup>t</sup>-Georges, 23, à Paris.

1863. *Héquet*, comptable aux forges de Liverdun (Meurthe-et-Moselle).

1876. *De Hoben* (baron) consul de Bolivie, à Alger.

1858. *Hoorebecke* (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.

1869. *Husson*, (A. ✪) proviseur du lycée de Chaumont.

1874. *Hyver* (l'abbé), professeur à la faculté des lettres de l'université catholique de Lille (Nord).

1875. *Jacob*, directeur du musée, à Bar-le-Duc (Meuse).

1863. *Joly*, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

1860. *Joubin*, (✻, I. ✪) censeur des études au lycée Louis-le-Grand, à Paris.

1866. *Jouve*, professeur, rue d'Erlanger, 18, à Paris-Auteuil.

1874. *Julhiet*, (O. ✻) capitaine de vaisseau, à la Côte-Saint-André (Isère).

1864. *Just Pidancet,* conservateur du musée de Poligny, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville.

1858. *Jutier*, (✻) ingénieur en chef des mines, à Châlon-sur-Saône, (Saône-et-Loire).

1868. *Kuhn* (l'abbé Hermann), curé de Gueblange (par Dieuze), (Lorraine).

1855. *Kuss*, (✻) ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.

1872. *Lafosse*, (✻) sous-intendant militaire à Alger.

1859. *Lahache*, juge de paix, à Clary (Nord).

1869. *Lapaix*, graveur héraldique, rue des Dominicains, 138, à Nancy.





1877. *Laprevote* (Charles), secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1873. *Laurent* (l'abbé), (I. ✪) ancien inspecteur d'académie, à Paris.

1878. *Le Bègue*, directeur de l'asile public des aliénés, à Bron, près Lyon.

1872. *Leblanc*, (✻) ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Caen.

1849. *Lebrun*, architecte à Lunéville.

1866. *Le Cler*, (✻) docteur en médecine, médecin consultant aux eaux de Contrexéville, rue du Couchant, 4, à Reims.

1879. *Le Cler*, (✻) sous-intendant militaire en retraite, rue Ras el Aïn, à Oran.

1858. *Legrand du Saulle*, (✻) docteur en médecine, boulevard Saint-Michel, 9, à Paris.

1867. *Lehr*, docteur en droit, professeur de droit civil français et de droit comparé à l'académie de Lausanne (canton de Vaud Suisse).,

1844. *Lepage*, (Henri), (✻) archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, président de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1874. *Le Plé*, (✻) docteur en médecine, président de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

1880. *Lescuyer*, homme de lettres à Saint-Dizier (Haute-Marne).

1847. *Levallois*, (✻) inspecteur général des mines, rue Belle-Chasse, 44, à Paris.

1866. *Lévy*, grand rabbin, à Vesoul.

1853. *L'héritier*, (✻) inspecteur des eaux thermales de Plombières.

1849. *Liégey*, docteur en médecine, avenue de Paris, à Thiais-Choisy-le-Roy (Seine).

1844. *Lionnet*, (✻) ancien professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand, avenue de Villiers, 8, à Paris.

1861. *Liron* (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlon-sur-Saône, rue de Sèvres-Vaugirard, 82, à Paris.

1878. *Lorrain*, homme de lettres, à Iberville (Canada).

1878. *Malgras*, procureur de la république à Lunéville.

1864. *Malte-Brun*, (✱, A. ◐) secrétaire général honoraire de la Société de géographie, rue Jacob, 16, à Paris.

1859. *Marchal*, archéologue, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne).

1871. *Maréchal*, (A. ◐) inspecteur de l'instruction primaire, à La Châtre (Indre).

1847. *Martins*, (O. ✱) professeur à la faculté de médecine de Montpellier.

1854. *Matheron*, (✱) ingénieur civil, à Marseille.

1876. *Maxe Werly*, négociant, rue de Rennes, 61, à Paris.

1852. *Meaume*, (✱) avocat, ancien professeur à l'Ecole forestière, grande avenue, 45, à Neuilly-sur-Seine.

1857. *Michaud*, (✱) capitaine adjudant-major en retraite, chef d'institution à Sainte-Foy-les-Lyon.

1859. *Morand*, (✱) médecin principal à l'hôpital militaire de Besançon.

1866. *Mortillet*, (Gabriel de), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris.

1861. *Mougel*, curé de Duvivier, par Bône (Algérie).

1878. *Moynier de Villepoix*, pharmacien à Abbeville (Somme).

1841. *Naville* (Adrien), praticulteur à Genève.

1874. *Nicolas*, ancien avoué, juge de paix de Saint-Nicolas, à Nancy.

1868. *Noël* (Ernest), industriel à Paris.

1879. *Nolen*, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Montpellier, secrétaire général de la Société languedocienne de géographie.

1871. *Olry*, (I. ◐) instituteur à Allain-aux-Bœufs, par Colombey-les-Belles (Meurthe-et-Moselle).

1845. *Oulmont*, (✱) docteur en médecine, rue Bergère, 21, à Paris.

1876. *Oustry*, (O. ✱) ancien préfet des Vosges, préfet du Rhône, à Lyon.

1880. *De Pange*, (Comte Maurice) historiographe, rue de l'Université, 98, à Paris.

1876. *Papier*, entreposeur des tabacs, à Bône (Algérie).

1864. *Pâté*, professeur d'agriculture, à Nancy.

1847. *Perrey*, (✱) professeur honoraire de la faculté des sciences de Dijon, rue du Port, 78, à Lorient.

1872. *Pfaff*, professeur d'allemand au lycée de Vanves.

1839. *Pinel*, avocat à la cour d'appel, rue Laffitte. 34, à Paris.

1829. *Piroux*, (✱) directeur de l'institution des sourds-muets, à Nancy.

1872. *Plassiard*, ingénieur civil, inspecteur du travail des enfants dans les manufactures, rue Saint-Léon, 52, à Nancy.

1844. *Poirel*, (✱) président de chambre à la cour d'appel d'Amiens.

1861. *Ponscarme*, (✱) graveur de médailles, à Paris.

1876. *Puton*, inspecteur des forêts, avocat, professeur de droit à l'école forestière, rue Saint-Dizier, 138, à Nancy.

1871. *Quintard*, secrétaire-adjoint de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1869. *Rabache*, homme de lettres à Morchain (par Nesle) Somme.

1862. *De Rebecque* (Constant), président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1872. *F. Renauld*, pharmacien, à S^t-Chamond (Loire).

1872. *J. Renauld*, juge suppléant au tribunal civil, rue Callot, 9, à Nancy.

1859. *Reuss*, docteur ès-sciences, professeur de mathématiques au lycée de Belfort.

1856. *Risler*, ancien rédacteur du *Journal d'agriculture pratique*, agronome, propriétaire à Calèves-sur-Nyon, canton de Vaud (Suisse).

1870. *Ristelhüber*, homme de lettres, quai Saint-Nicolas, 3, à Strasbourg.

1869. *Robert*, docteur en médecine, rédacteur en chef de la *Revue médicale, française et étrangère*, rue du Montet, 22, à Nancy.

1880. *Des Robert*, historiographe, membre de l'académie de Metz.

1842. *Salmon*, (✱) conseiller à la Cour de cassation.

1829. *Saucerotte*, (✱) médecin en chef honoraire à l'hôpital de Lunéville.

1843. *Simonin*, (✠) docteur en médecine, professeur à la faculté de médecine, à Nancy.

1867. *Steinheil*, (✠) manufacturier à Rothau, ancien député.

1862. *Terquem*, (✠) ancien administrateur du musée géologique de Metz, rue de la Tour, 78, à Passy.

1853. *Thévenin*, conseiller à la cour d'appel de Paris, boulevard Saint-Michel, 45.

1869. *Thévenot*, ancien vérificateur des poids et mesures, rue de la Trinité, 5, à Troyes (Aube).

1858. *Trouillet*, arboriculteur, à Montreuil-les-Pêches (Seine).

1825. *Turck*, docteur en médecine, ancien représentant, à Langres.

1844. *Vagner*, imprimeur-libraire-éditeur, rue du Manége, 3, à Nancy.

1875. *Valkenaër* (le baron de), agriculteur, au Paraclet (Aube).

1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.

1862. *Vesins* (vicomte de), (O. ✠) ancien préfet des Vosges.

1879. *Ville* (Georges), (✠) professeur-administrateur au muséum d'histoire naturelle, 57, rue Cuvier, à Paris.

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

## DANS LE VOLUME DE 1880.

---

Epinal, V. Collot, Imp.

